OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME DIX-SEPTIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.



ESSAI
SUR
LES MOEURS
ET
L'ESPRIT DES NATIONS,
ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS
DE L'HISTOIRE
DEPUIS CHARLEMAGNE
JUSQU'A LOUIS XIII.

ESSAI

SUR LES MOEURS

ET L'ESPRIT DES NATIONS.

CHAPITRE X.

Suite de l'établissement du christianisme. Comment Constantin en fit la religion dominante. Décadence de l'ancienne Rome.

Le règne de *Constantin* est une époque glorieuse pour la religion chrétienne qu'il rendit triomphante. On n'avait pas besoin d'y joindre des prodiges ; comme l'apparition du *Labarum* dans les nuées, sans qu'on dise seulement en quel pays cet étendard apparut. Il ne fallait pas écrire que les gardes du *Labarum* ne pouvaient jamais être blessés. Le bouclier tombé du ciel dans l'ancienne Rome, l'*Oriflamme* apportée à S[t] *Denis* par un ange, toutes ces imitations du *Palladium* de Troye ne servent qu'à donner à la vérité l'air de la fable. De savans antiquaires ont suffisamment réfuté ces erreurs que la philosophie désavoue, et que la critique détruit. Attachons-nous seulement à voir comment Rome cessa d'être Rome.

Pour développer l'hiſtoire de l'eſprit humain chez les peuples chrétiens, il fallait remonter juſqu'à *Conſtantin*, et même au-delà. C'eſt une nuit dans laquelle il faut allumer ſoi-même le flambeau dont on a beſoin. On devrait attendre des lumières d'un homme tel qu'*Eusèbe*, évêque de Céſarée, confident de *Conſtantin*, ennemi d'*Athanaſe*, homme d'Etat, homme de lettres, qui le premier fit l'hiſtoire de l'Egliſe.

Eusèbe, hiſtorien romaneſque.

Mais qu'on eſt étonné quand on veut s'inſtruire dans les écrits de cet homme d'État, père de l'hiſtoire eccléſiaſtique!

On y trouve, à propos de l'empereur *Conſtantin*, que " DIEU a mis les nombres " dans ſon unité, qu'il a embelli le monde " par le nombre de deux, et que par le nombre " de trois il le compoſa de matière et de " forme; qu'enſuite ayant doublé le nombre " de deux, il inventa les quatre élémens: " que c'eſt une choſe merveilleuſe qu'en " feſant l'addition d'un, de deux, de trois et " de quatre, on trouve le nombe de dix, qui " eſt la fin, le terme et la perfection de l'unité; " et que ce nombre dix ſi parfait, multiplié " par le nombre plus parfait de trois, qui eſt " l'image ſenſible de la Divinité, il en réſulte " le nombre des trente jours du mois. (*a*)

(*a*) *Eusèbe*, Panégyrique de *Conſtantin*, chap. IV et V.

C'eſt ce même *Euſèbe* qui rapporte la lettre dont nous avons déjà parlé, d'un *Abgare*, roi d'Edeſſe, à JESUS-CHRIST, dans laquelle il lui offre ſa *propre ville qui eſt aſſez propre*, et la réponſe de JESUS-CHRIST, au roi *Abgare*.

Il rapporte, d'après *Tertullien*, que ſitôt que l'empereur *Tibère* eut appris par *Pilate* la mort de JESUS-CHRIST, *Tibère* qui chaſſait les juifs de Rome, ne manqua pas de propoſer au ſénat d'admettre au nombre des dieux de l'Empire, celui qu'il ne pouvait connaître encore que comme un homme de Judée, que le ſénat n'en voulut rien faire, et que *Tibère* en fut extrêmement courroucé.

Il rapporte, d'après *Juſtin*, la prétendue ſtatue élevée à *Simon le magicien*; il prend les juifs thérapeutes pour des chrétiens.

C'eſt lui qui, ſur la foi d'*Hégéſippe*, prétend que les petits neveux de JESUS-CHRIST par ſon frère *Jude*, furent déférés à l'empereur *Domitien*, comme des perſonnages très-dangereux qui avaient un droit tout naturel au trône de *David*; que cet empereur prit lui-même la peine de les interroger, qu'ils répondirent qu'ils étaient de bons payſans, qu'ils labouraient de leurs mains un champ de trente-neuf arpens, le ſeul bien qu'ils poſſédaſſent.

Il calomnie les Romains autant qu'il le peut, parce qu'il était aſiatique. Il oſe dire

que de ſon temps le ſénat de Rome ſacrifiait tous les ans un homme à *Jupiter*. Eſt-il donc permis d'imputer aux *Titus*, aux *Trajan*, aux divins *Antonins* des abominations dont aucun peuple ne ſe ſouillait alors dans le monde connu ?

C'eſt ainſi qu'on écrivait l'hiſtoire dans ces temps où le changement de religion donna une nouvelle face à l'Empire romain. *Grégoire* de Tours ne s'eſt point écarté de cette méthode, et on peut dire que juſqu'à *Guichardin* et *Machiavel*, nous n'avons pas eu une hiſtoire bien faite. Mais la groſſièreté même de tous ces monumens nous fait voir l'eſprit du temps dans lequel ils ont été faits, et il n'y a pas juſqu'aux légendes qui ne puiſſent nous apprendre à connaître les mœurs de nos nations.

Conduite de *Conſtantin.*

Conſtantin, devenu empereur malgré les Romains, ne pouvait être aimé d'eux. Il eſt évident que le meurtre de *Licinius*, ſon beau-frère, aſſaſſiné malgré la foi des ſermens ; *Licinien*, ſon neveu, maſſacré à l'âge de douze ans ; *Maximien*, ſon beau-père, égorgé par ſon ordre à Marſeille ; ſon propre fils *Criſpus*, mis à mort après lui avoir gagné des batailles ; ſon épouſe *Fauſta*, étouffée dans un bain, toutes ces horreurs n'adoucirent pas la haine qu'on lui portait. C'eſt probablement la raiſon qui lui fit transférer le ſiége de l'Empire à Byzance. On trouve dans le code théodoſien un édit de

Conſtantin, où il déclare *qu'il a fondé Conſtantinople par ordre de* DIEU. Il feignait ainſi une révélation pour impoſer ſilence aux murmures. Ce trait ſeul pourrait faire connaître ſon caractère. Notre avide curioſité voudrait pénétrer dans les replis du cœur d'un homme tel que *Conſtantin*, par qui tout changea bientôt dans l'Empire romain ; ſéjour du trône, mœurs de la cour, uſages, langage, habillemens, adminiſtration, religion. Comment démêler celui qu'un parti a peint comme le plus criminel des hommes, et un autre comme le plus vertueux ? Si l'on penſe qu'il fit tout ſervir à ce qu'il crut ſon intérêt, on ne ſe trompera pas.

De ſavoir s'il fut cauſe de la ruine de l'Empire, c'eſt une recherche digne de votre eſprit. Il paraît évident qu'il fit la décadence de Rome. Mais en tranſportant le trône ſur le Boſphore de Thrace, il poſait dans l'Orient des barrières contre les invaſions des barbares qui inondèrent l'Empire ſous ſes ſucceſſeurs, et qui trouvèrent l'Italie ſans défenſe. Il ſemble qu'il ait immolé l'Occident à l'Orient. L'Italie tomba quand Conſtantinople s'éleva. Ce ſerait une étude curieuſe et inſtructive que l'hiſtoire politique de ces temps-là. Nous n'avons guère que des ſatires et des panégyriques. C'eſt quelquefois par les panégyriques même qu'on peut trouver la vérité. Par exemple,

on comble d'éloges *Conſtantin* pour avoir fait dévorer par les bêtes féroces, dans les jeux du cirque, tous les chefs des Francs, avec tous les priſonniers qu'il avait faits dans une expédition ſur le Rhin. C'eſt ainſi que furent traités les prédéceſſeurs de *Clovis* et de *Charlemagne*. Les écrivains qui ont été aſſez lâches pour louer des actions cruelles, conſtatent au moins ces actions, et les lecteurs ſages les jugent. Ce que nous avons de plus détaillé ſur l'hiſtoire de cette révolution, eſt ce qui regarde l'établiſſement de l'Egliſe et de ſes troubles.

Ce qu'il y a de déplorable, c'eſt qu'à peine la religion chrétienne fut ſur le trône, que la ſainteté en fut profanée par des chrétiens qui ſe livrèrent à la ſoif de la vengeance, lors même que leur triomphe devait leur inſpirer l'eſprit de paix. Ils maſſacrèrent dans la Syrie et dans la Paleſtine tous les magiſtrats qui avaient ſévi contre eux; ils noyèrent la femme et la fille de *Maximin*; ils firent périr dans les tourmens ſes fils et ſes parens. Les querelles, au ſujet de la *Conſubſtantialité du Verbe*, troublèrent le monde et l'enſanglantèrent. Enfin, *Ammien Marcellin* dit que *les chrétiens de ſon temps ſe déchiraient entre eux comme des bêtes féroces.* (*) Il y avait de grandes

(*) *N. B.* Ces propres paroles ſe trouvent au livre XXII d'*Ammien Marcellin*, chap. V. Un miſérable cuiſtre de collége,

vertus qu'*Ammien* ne remarque pas : elles font presque toujours cachées, fur-tout à des yeux ennemis, et les vices éclatent.

L'Eglise de Rome fut préservée de ces crimes et de ces malheurs ; elle ne fut d'abord ni puissante ni souillée ; elle resta long-temps tranquille et sage au milieu d'un sénat et d'un peuple qui la méprisaient. Il y avait dans cette capitale du monde connu sept cents temples, grands ou petits, dédiés aux dieux *majorum et minorum gentium.* Ils subsistèrent jusqu'à *Théodose ;* et les peuples de la campagne persistèrent long-temps après lui dans leur ancien culte. C'est ce qui fit donner aux sectateurs de l'ancienne religion le nom de *païens*, *pagani*, du nom des bourgades appelées *pagi*, dans lesquelles on laissa subsister l'idolâtrie, jusqu'au huitième siècle ; de sorte que le nom de païen ne signifie que paysan, villageois.

On sait assez sur quelle imposture est fondée la donation de *Constantin ;* mais cette pièce est aussi rare que curieuse. Il est utile de la transcrire ici pour faire connaître l'excès de l'absurde

Donation de *Constantin.*

ex-jésuite, nommé *Nonotte*, auteur d'un libelle intitulé : *Erreurs de V....*, a osé soutenir que ces paroles ne sont point dans *Ammien Marcellin.* Il est utile qu'un calomniateur ignorant soit confondu. *Nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique christianorum, expertus.* Ammien. *Idem dicit Chrysostomus, homelia in Ep. Pauli ad Cor.* ajoute naïvement *Henri de Valois*, dans ses notes sur *Ammien.*

insolence de ceux qui gouvernaient les peuples, et l'excès de l'imbécillité des gouvernés. C'est *Constantin* qui parle. (*)

» Nous, avec nos Satrapes et tout le sénat, » et le peuple soumis au glorieux Empire, » nous avons jugé utile de donner au successeur du prince des apôtres une plus » grande puissance que celle que notre sénérité et notre mansuétude ont sur la terre. » Nous avons résolu de faire honorer la sacrosainte Eglise romaine plus que notre puissance impériale qui n'est que terrestre; et » nous attribuons au sacré siége du bienheureux *Pierre* toute la dignité, toute la » gloire et toute la puissance impériale. Nous » possédons les corps glorieux de S[t] *Pierre* et » de S[t] *Paul*, et nous les avons honorablement mis dans des caisses d'ambre, que la » force des quatre élémens ne peut casser. » Nous avons donné plusieurs grandes possessions en Judée, en Gréce, dans l'Asie, dans » l'Afrique et dans l'Italie, pour fournir aux » frais de leurs luminaires. Nous donnons, en » outre, à *Silvestre* et à ses successeurs notre » palais de Latran, qui est plus beau que tous » les autres palais du monde.

(*) Voyez l'ouvrage connu sous le titre de *Décret de Gratien*, où cette pièce est inférée. Ce décret est une compilation faite par *Gratien*, bénédictin du douzième siècle.

» Nous lui donnons notre diadême, notre
» couronne, notre mitre, tous les habits
» impériaux que nous portons, et nous lui
» remettons la dignité impériale, et le com-
» mandement de la cavalerie. Nous voulons
» que les révérendissimes clercs de la sacro-
» sainte romaine Eglise jouissent de tous les
» droits du sénat. Nous les créons tous pa-
» trices et consuls. Nous voulons que leurs
» chevaux soient toujours ornés de capa-
» raçons blancs, et que nos principaux offi-
» ciers tiennent ces chevaux par la bride,
» comme nous avons conduit nous-mêmes
» par la bride le cheval du sacré pontife.

» Nous donnons en pur don au bienheu-
» reux pontife la ville de Rome, et toutes les
» villes occidentales de l'Italie, comme aussi
» les autres villes occidentales des autres pays.
» Nous cédons la place au saint père; nous
» nous démettons de la domination sur toutes
» ces provinces; nous nous retirons de Rome,
» et transportons le siége de notre Empire en
» la province de Byzance; n'étant pas juste
» qu'un empereur terrestre ait le moindre
» pouvoir dans les lieux où Dieu a établi
» le chef de la religion chrétienne.

» Nous ordonnons que cette nôtre dona-
» tion demeure ferme jusqu'à la fin du monde;
» et que si quelqu'un désobéit à notre décret,

„ nous voulons qu'il ſoit damné éternellement, et que les apôtres *Pierre* et *Paul* lui
„ ſoient contraires en cette vie et en l'autre,
„ et qu'il ſoit plongé au plus profond de
„ l'enfer avec le diable. Donné ſous le con-
„ ſulat de *Conſtantin* et de *Gallicanus*. „

Croira-t-on un jour qu'une ſi ridicule impoſture, très-digne de *Gille* et de *Pierrot*, ou de *Nonotte*, ait été généralement adoptée pendant pluſieurs ſiècles ? Croira-t-on qu'en 1478, on brûla dans Strasbourg des chrétiens qui oſaient douter que *Conſtantin* eût cédé l'Empire romain au pape ?

Conſtantin donna en effet, non au ſeul évêque de Rome, mais à la cathédrale qui était l'égliſe de Saint-Jean, mille marcs d'or, et trente mille d'argent, avec quatorze mille ſous de rente, et des terres dans la Calabre. Chaque empereur enſuite augmenta ce patrimoine. Les évêques de Rome en avaient beſoin. Les miſſions qu'ils envoyèrent bientôt dans l'Europe païenne, les évêques chaſſés de leurs ſiéges, auxquels ils donnèrent un aſile, les pauvres qu'ils nourrirent, les mettaient dans la néceſſité d'être très-riches. Le crédit de la place, ſupérieur aux richeſſes, fit bientôt du paſteur des chrétiens de Rome, l'homme le plus conſidérable de l'Occident. La piété avait toujours accepté ce miniſtère ; l'ambition

le brigua. On ſe diſputa la chaire ; il y eut deux anti-papes dès le milieu du quatrième ſiècle, et le conſul *Prétextat*, idolâtre, diſait en 466, *faites-moi évêque de Rome*, *et je me fais chrétien.*

Cependant cet évêque n'avait d'autre pouvoir que celui que peut donner la vertu, le crédit ou l'intrigue dans des circonſtances favorables. Jamais aucun paſteur de l'Egliſe n'eut la juridiction contentieuſe, encore moins les droits régaliens. Aucun n'eut ce qu'on appelle *jus terrendì*, ni droit de territoire, ni droit de prononcer *do*, *dico*, *addico.* Les empereurs reſtèrent les juges ſuprêmes de tout, hors du dogme. Ils convoquèrent les conciles. *Conſtantin* à Nicée reçut et jugea les accuſations que les évêques portèrent les uns contre les autres. Le titre de *ſouverain pontiſe* reſta même attaché à l'Empire.

CHAPITRE XI.

Cauſes de la chute de l'Empire romain.

Si quelqu'un avait pu raffermir l'Empire, ou du moins retarder ſa chute, c'était l'empereur *Julien*. Il n'était point un ſoldat de fortune, comme les *Dioclétien* et les *Théodoſe*. Né dans la pourpre, élu par les armées, chéri

des soldats, il n'avait point de factions à craindre; on le regardait, depuis ses victoires en Allemagne, comme le plus grand capitaine de son siècle. Nul empereur ne fut plus équitable et ne rendit la justice plus impartialement, non pas même *Marc-Aurèle*. Nul philosophe ne fut plus sobre et plus continent. Il régnait donc par les lois, par la valeur et par l'exemple. Si sa carrière eût été plus longue, il est à présumer que l'Empire eût moins chancelé après sa mort.

Deux fléaux détruisirent enfin ce grand colosse, les barbares et les disputes de religion.

Quant aux barbares, il est aussi difficile de se faire une idée nette de leurs incursions que de leur origine. *Procope*, *Jornandès*, nous ont débité des fables que tous nos auteurs copient. Mais le moyen de croire que des Huns, venus du nord de la Chine, aient passé les Palus-Méotides à gué, et à la suite d'une biche, et qu'ils aient chassé devant eux, comme des troupeaux de moutons, des nations belliqueuses, qui habitaient les pays aujourd'hui nommés la Crimée, une partie de la Pologne, l'Ukraine, la Moldavie, la Valachie? Ces peuples robustes et guerriers, tels qu'ils le sont encore aujourd'hui, étaient connus des Romains sous le nom général de *Goths*. Comment cet Goths s'enfuirent-ils sur les bords

du Danube, dès qu'ils virent paraître les Huns? Comment demandèrent-ils à mains jointes que les Romains daignassent les recevoir? et comment, dès qu'ils furent passés, ravagèrent-ils tout jusqu'aux portes de Constantinople à main armée?

Tout cela ressemble à des contes d'*Hérodote*, et à d'autres contes non moins vantés. Il est bien plus vraisemblable que tous ces peuples coururent au pillage les uns après les autres. Les Romains avaient volé les nations; les Goths et les Huns vinrent voler les Romains.

Mais pourquoi les Romains ne les exterminèrent-ils pas, comme *Marius* avait exterminé les Cimbres? C'est qu'il ne se trouvait point de *Marius*, c'est que les mœurs étaient changées, c'est que l'Empire était partagé entre les ariens et les athanasiens. On ne s'occupait que de deux objets, les courses du cirque et les trois hypostases. L'Empire romain avait alors plus de moines que de soldats, et ces moines couraient en troupes de ville en ville pour soutenir ou pour détruire la consubstantialité du Verbe. Il y en avait soixante et dix mille en Egypte.

Le christianisme ouvrait le ciel, mais il perdait l'Empire: car non-seulement les sectes nées dans son sein se combattaient avec le délire des querelles théologiques; mais toutes

combattaient encore l'ancienne religion de l'Empire ; religion fauſſe, religion ridicule ſans doute, mais ſous laquelle Rome avait marché de victoire en victoire pendant dix ſiècles.

Les deſcendans des *Scipions* étant devenus des controverſiſtes, les évêchés étant plus brigués que ne l'avaient été les couronnes triomphales, la conſidération perſonnelle ayant paſſé des *Hortenſius* et des *Cicéron* aux *Cyrille*, aux *Grégoire*, aux *Ambroiſe*, tout fut perdu ; et ſi l'on doit s'étonner de quelque choſe, c'eſt que l'Empire romain ait ſubſiſté encore un peu de temps.

Théodoſe, qu'on appelle *le grand Théodoſe*, paya un tribut au ſuperbe *Alaric*, ſous le nom de penſion du tréſor impérial. *Alaric* mit Rome à contribution la première fois qu'il parut devant les murs, et la ſeconde il la mit au pillage. Tel était alors l'aviliſſement de l'Empire de Rome, que ce goth dédaigna d'être roi de Rome, tandis que le miſérable empereur d'Occident, *Honorius*, tremblait dans Ravenne où il s'était réfugié.

Alaric ſe donna le plaiſir de créer dans Rome un empereur, nommé *Attale*, qui venait recevoir ſes ordres dans ſon anti-chambre. L'hiſtoire nous a conſervé deux anecdotes concernant *Honorius*, qui montrent bien tout l'excès de

la turpitude de ces temps. La première, qu'une des causes du mépris où *Honorius* était tombé, c'est qu'il était impuissant; la seconde, c'est qu'on proposa à cet *Attale*, empereur, valet d'*Alaric*, de châtrer *Honorius* pour rendre son ignominie plus complète.

Après *Alaric* vint *Attila* qui ravageait tout de la Chine jusqu'à la Gaule. Il était si grand, et les empereurs *Théodose* et *Valentinien III* si petits, que la princesse *Honoria*, sœur de *Valentinien III*, lui proposa de l'épouser. Elle lui envoya son anneau pour gage de sa foi; mais avant qu'elle eût réponse d'*Attila*, elle était déjà grosse de la façon d'un de ses domestiques.

Lorsqu'*Attila* eut détruit la ville d'Aquilée, *Léon*, évêque de Rome, vint mettre à ses pieds tout l'or qu'il avait pu recueillir des Romains pour racheter du pillage les environs de cette ville, dans laquelle l'empereur *Valentinien III* était caché. L'accord étant conclu, les moines ne manquèrent pas d'écrire que le pape *Léon* avait fait trembler *Attila*, qu'il était venu à ce hun avec un air et un ton de maître, qu'il était accompagné de St *Pierre* et de St *Paul*, armés tous deux d'épées flamboyantes, qui étaient visiblement les deux glaives de l'Eglise de Rome. Cette manière d'écrire l'histoire a

duré chez les chrétiens jufqu'au feizième fiècle fans interruption.

Bientôt après, des déluges de barbares inondèrent de tous côtés ce qui était échappé aux mains d'*Attila*.

Que fefaient cependant les empereurs ? ils affemblaient des conciles. C'était tantôt pour l'ancienne querelle des partifans d'*Athanafe*, tantôt pour les donatiftes ; et ces difputes agitaient l'Afrique quand le Vandale *Genferic* la fubjugua. C'était d'ailleurs pour les argumens de *Neftorius* et de *Cyrille*, pour les fubtilités d'*Eutychès ;* et la plupart des articles de foi fe décidaient quelquefois à grands coups de bâton, comme il arriva fous *Théodofe II*, dans un concile convoqué par lui à Ephèfe, concile qu'on appelle encore aujourd'hui le brigandage. Enfin, pour bien connaître l'efprit de ce malheureux temps, fouvenons-nous qu'un moine ayant été rebuté un jour par *Théodofe II* qu'il importunait, le moine excommunia l'empereur ; et que ce céfar fut obligé de fe faire relever de l'excommunication par le patriarche de Conftantinople.

Pendant ces troubles mêmes, les Francs envahiffaient la Gaule ; les Vifigoths s'emparaient de l'Efpagne ; les Oftrogoths fous *Théodofe* dominaient en Italie, bientôt après chaffés par les Lombards. L'empire romain,

du temps de *Clovis*, n'exiſtait plus que dans la Gréce, l'Aſie mineure et dans l'Egypte; tout le reſte était la proie des barbares. Scythes, Vandales et Francs ſe firent chrétiens pour mieux gouverner les provinces chrétiennes aſſujetties par eux : car il ne faut pas croire que ces barbares fuſſent ſans politique, ils en avaient beaucoup, et en ce point tous les hommes ſont à peu-près égaux. L'intérêt rendit donc chrétiens ces déprédateurs; mais ils n'en furent que plus inhumains. Le jéſuite *Daniel*, hiſtorien français, qui déguiſe tant de choſes, n'oſe diſſimuler que *Clovis* fut beaucoup plus ſanguinaire, et ſe ſouilla de plus grands crimes après ſon baptême, que tandis qu'il était païen. Et ces crimes n'étaient pas de ces forfaits héroïques qui éblouiſſent l'imbécillité humaine, c'étaient des vols et des parricides. Il ſuborna un prince de Cologne qui aſſaſſina ſon père, après quoi il fit maſſacrer le fils; il tua un roitelet de Cambrai qui lui montrait ſes tréſors. Un citoyen moins coupable eût été traîné au ſupplice, et *Clovis* fonda une monarchie.

CHAPITRE XII.

Suite de la décadence de l'ancienne Rome.

QUAND les Goths s'emparèrent de Rome après les Hérules, quand le célèbre *Théodoric*, non moins puiſſant que le fut depuis *Charlemagne*, eut établi le ſiége de ſon empire à Ravenne, au commencement de notre ſixième ſiècle, ſans prendre le titre d'empereur d'Occident, qu'il eût pu s'arroger; il exerça ſur les Romains préciſément la même autorité que les *Céſars*, conſervant le ſénat, laiſſant ſubſiſter la liberté de religion, ſoumettant également aux lois civiles, orthodoxes, ariens et idolâtres; jugeant les Goths par les lois gothiques, et les Romains par les lois romaines; préſidant par ſes commiſſaires aux élections des évêques; défendant la ſimonie, apaiſant des ſchiſmes. Deux papes ſe diſputaient la chaire épiſcopale; il nomma le pape *Symmaque*, et ce pape *Symmaque* étant accuſé, il le fit juger par ſes *Miſſi-dominici*.

Athalaric, ſon petit-fils, régla les élections des papes, et de tous les autres métropolitains de ſes royaumes, par un édit qui fut obſervé; édit rédigé par *Caſſiodore*, ſon miniſtre, qui depuis ſe retira au Mont-Caſſin, et embraſſa

la règle de *Saint-Benoît ;* édit auquel le pape *Jean II* se soumit sans difficulté.

Quand *Bélisaire* vint en Italie, et qu'il la remit sous le pouvoir impérial, on sait qu'il exila le pape *Silvère*, et qu'en cela il ne passa point les bornes de son autorité, s'il passa celles de la justice. *Bélisaire*, et ensuite *Narsès*, ayant arraché Rome au joug des Goths, d'autres barbares, Gépides, Francs, Germains, inondèrent l'Italie. Tout l'Empire occidental était dévasté et déchiré par des sauvages. Les Lombards établirent leur domination dans toute l'Italie citérieure. *Alboin*, fondateur de cette nouvelle dynastie, n'était qu'un brigand barbare ; mais bientôt les vainqueurs adoptèrent les mœurs, la politesse, la religion des vaincus. C'est ce qui n'était pas arrivé aux premiers Francs, aux Bourguignons, qui portèrent dans les Gaules leur langage grossier, et leurs mœurs encore plus agrestes. La nation lombarde était d'abord composée de païens et d'ariens. Leur roi *Rotharic*, publia, vers l'an 640, un édit qui donna la liberté de professer toutes sortes de religions, de sorte qu'il y avait dans presque toutes les villes d'Italie un évêque catholique, et un évêque arien, qui laissaient vivre paisiblement les peuples nommés idolâtres, répandus encore dans les villages.

Entière liberté de conscience en Italie, mais courte.

Le royaume de Lombardie s'étendit depuis le Piémont jusqu'à Brindes et à la terre d'Otrante ; il renfermait Bénévent, Bari, Tarente; mais il n'eut ni la Pouille, ni Rome, ni Ravenne. Ces pays demeurèrent annexés au faible empire d'Orient. L'Eglise romaine avait donc repassé de la domination des Goths à celle des Grecs. Un *Exarque* gouvernait Rome au nom de l'empereur ; mais il ne résidait point dans cette ville, presqu'abandonnée à elle-même. Son séjour était à Ravenne, d'où il envoyait ses ordres au duc ou préfet de Rome, et aux sénateurs, qu'on appelait encore *pères conscripts*. L'apparence du gouvernement municipal subsistait toujours dans cette ancienne capitale si déchue, et les sentimens républicains n'y furent jamais éteints. Ils se soutenaient par l'exemple de Venise, république fondée d'abord par la crainte et par la misère, et bientôt élevée par le commerce et par le courage. Venise était déjà si puissante, qu'elle rétablit au huitième siècle l'exarque *Scolastique*, qui avait été chassé de Ravenne.

Quelle était donc aux septième et huitième siècles la situation de Rome? celle d'une ville malheureuse, mal défendue par les exarques, continuellement menacée par les Lombards, et reconnaissant toujours les empereurs pour

ſes maîtres. Le crédit des papes augmentait dans la déſolation de la ville. Ils en étaient ſouvent les conſolateurs et les péres; mais toujours ſujets, ils ne pouvaient être conſacrés qu'avec la permiſſion expreſſe de l'exarque. Les formules par leſquelles cette permiſſion était demandée et accordée, ſubſiſtent encore. (*a*) Le clergé romain écrivait au métropolitain de Ravenne, et demandait la protection de *ſa Béatitude* auprès du gouverneur; enſuite le pape envoyait à ce métropolitain ſa profeſſion de foi.

Papes ne peuvent être conſacrés qu'avec la permiſſion de l'exarque.

Le roi lombard *Aſtolfe* s'empara enfin de tout l'exarchat de Ravenne, en 751, et mit fin à cette vice-royauté impériale qui avait duré cent quatre-vingt-trois ans.

Comme le duché de Rome dépendait de l'exarchat de Ravenne, *Aſtolfe* prétendit avoir Rome par le droit de ſa conquête. Le pape *Etienne II*, ſeul défenſeur des malheureux Romains, envoya demander du ſecours à l'empereur *Conſtantin*, ſurnommé *Copronyme.* Ce miſérable empereur envoya pour tout ſecours un officier du palais, avec une lettre pour le roi lombard. C'eſt cette faibleſſe des empereurs grecs qui fut l'origine du nouvel empire d'Occident, et de la grandeur pontificale.

(*a*) Dans le *Diarium Romanum.*

Vous ne voyez avant ce temps aucun évêque qui ait aſpiré à la moindre autorité temporelle, au moindre territoire. Comment l'auraient-ils oſé ? leur légiſlateur fut un pauvre qui catéchiſa des pauvres. Les ſucceſſeurs de ces premiers chrétiens furent pauvres. Le clergé ne fit un corps que ſous *Conſtantin I*, mais cet empereur ne ſouffrit pas qu'un évêque fût propriétaire d'un ſeul village. Ce ne peut être que dans des temps d'anarchie, que les papes aient obtenu quelques ſeigneuries. Ces domaines furent d'abord médiocres. Tout s'agrandit et tout tombe avec le temps.

Lorſqu'on paſſe de l'hiſtoire de l'empire romain à celle des peuples qui l'ont déchiré dans l'Occident, on reſſemble à un voyageur qui, au ſortir d'une ville ſuperbe, ſe trouve dans des déſerts couverts de ronces. Vingt jargons barbares ſuccèdent à cette belle langue latine qu'on parlait du fond de l'Illyrie au mont Atlas. Au lieu de ces ſages lois qui gouvernaient la moitié de notre hémiſphère, on ne trouve plus que des coutumes ſauvages. Les cirques, les amphithéâtres élevés dans toutes les provinces ſont changés en maſures couvertes de paille. Ces grands chemins ſi beaux, ſi ſolides, établis du pied du capitole juſqu'au mont Taurus, ſont couverts d'eaux croupiſſantes. La même révolution ſe fait dans

les

les esprits ; et *Grégoire* de Tours, le moine de Saint-Gall, *Frédegaire*, sont nos *Polybe* et nos *Tite-Live*. L'entendement humain s'abrutit dans les superstitions les plus lâches et les plus insensées. Ces superstitions sont portées au point que des moines deviennent seigneurs et princes ; ils ont des esclaves, et ces esclaves n'osent pas même se plaindre. L'Europe entière croupit dans cet avilissement jusqu'au seizième siècle, et n'en sort que par des convulsions terribles.

CHAPITRE XIII.

Origine de la puissance des papes. Digression sur le sacre des rois. Lettre de St Pierre à Pepin, maire de France devenu roi. Prétendues donations au saint-siége.

Il n'y a que trois manières de subjuguer les hommes ; celle de les policer en leur proposant des lois ; celle d'employer la religion pour appuyer ces lois ; celle enfin d'égorger une partie d'une nation pour gouverner l'autre : je n'en connais pas une quatrième. Toutes les trois demandent des circonstances favorables. Il faut remonter à l'antiquité la plus reculée pour trouver des exemples de la première ;

encore ſont-ils ſuſpects. *Charlemagne*, *Clovis*, *Théodoric*, *Alboin*, *Alaric* ſe ſervirent de la troiſième, les papes employèrent la ſeconde.

Le pape n'avait pas originairement plus de droit ſur Rome, que S[t] *Auguſtin* n'en aurait eu, par exemple, à la ſouveraineté de la petite ville d'Hippone. Quand même S[t] *Pierre* aurait demeuré à Rome, comme on l'a dit, ſur ce qu'une de ſes épîtres eſt datée de Babylone; quand même il eût été évêque de Rome, dans un temps où il n'y avait certainement aucun ſiége particulier; ce ſéjour dans Rome ne pouvait donner le trône des *Céſars*; et nous avons vu que les évêques de Rome ne ſe regardèrent, pendant ſept cents ans, que comme des ſujets.

Rome, tant de fois ſaccagée par les barbares, abandonnée des empereurs, preſſée par les Lombards, incapable de rétablir l'ancienne république, ne pouvait plus prétendre à la grandeur. Il lui fallait du repos: elle l'aurait goûté ſi elle avait pu dès-lors être gouvernée par ſon évêque, comme le furent depuis tant de villes d'Allemagne; et l'anarchie eût au moins produit ce bien. Mais il n'était pas encore reçu dans l'opinion des chrétiens, qu'un évêque pût être ſouverain; quoiqu'on eût dans l'hiſtoire du monde tant d'exemples de l'union du ſacerdoce et de l'empire dans d'autres religions.

Le pape *Grégoire III* recourut le premier à la protection des Francs, contre les Lombards et contre les empereurs. *Zacharie*, ſon ſucceſſeur, animé du même eſprit, reconnut *Pepin* ou *Pipin*, maire du palais, uſurpateur du royaume de France, pour roi légitime. On a prétendu que *Pepin*, qui n'était que premier miniſtre, fit demander d'abord au pape quel était le vrai roi, ou de celui qui n'en avait que le droit et le nom, ou de celui qui en avait l'autorité et le mérite ? et que le pape décida que le miniſtre devait être roi. Il n'a jamais été prouvé qu'on ait joué cette comédie; mais ce qui eſt vrai, c'eſt que le pape *Etienne III* appela *Pepin* à ſon ſecours contre les Lombards, qu'il vint en France ſe jeter aux pieds de *Pepin*, et enſuite le couronner avec des cérémonies qu'on appelait *ſacre*. C'était une imitation d'un ancien appareil judaïque. *Samuël* avait verſé de l'huile ſur la tête de *Saül* : les rois lombards ſe feſaient ainſi ſacrer; les ducs de Bénévent même avaient adopté cet uſage, pour en impoſer aux peuples. On employait l'huile dans l'inſtallation des évêques; et on croyait imprimer un caractère de ſainteté au diadême, en y joignant une cérémonie épiſcopale. Un roi goth, nommé *Vamba*, fut ſacré en Eſpagne avec de l'huile bénite, en 674; mais les Arabes

Le pape vient implorer le maire *Pepin*, en 754.

vainqueurs firent bientôt oublier cette cérémonie que les Eſpagnols n'ont jamais renouvelée.

Pepin n'eſt pas le premier roi ſacré en Europe, comme on le dit.

Pepin ne fut donc pas le premier roi ſacré en Europe, comme nous l'écrivons tous les jours. Il avait déjà reçu cette onction de l'anglais *Boniface*, miſſionnaire en Allemagne, et évêque de Maïence, qui, ayant voyagé long-temps en Lombardie, le ſacra ſuivant l'uſage de ce pays.

Remarquez attentivement que ce *Boniface* avait été créé évêque de Maïence par *Carloman*, frère de l'uſurpateur *Pepin*, ſans aucun concours du pape, ſans que la cour romaine influât alors ſur la nomination des évêchés dans le royaume des Francs. Rien ne vous convaincra plus que toutes les lois civiles et eccléſiaſtiques ſont dictées par la convenance, que la force les maintient, que la faibleſſe les détruit, et que le temps les change. Les évêques de Rome prétendaient une autorité ſuprême, et ne l'avaient pas. Les papes, ſous le joug des rois lombards, auraient laiſſé toute la puiſſance eccléſiaſtique en France au premier franc qui les aurait délivrés du joug en Italie.

Second ſacre de *Pepin*.

Le pape *Etienne* avait plus beſoin de *Pepin*, que *Pepin* n'avait beſoin de lui; il y paraît bien, puiſque ce fut le prêtre qui vint implorer la protection du guerrier. Le nouveau roi

fit renouveler ſon ſacre par l'évêque de Rome, dans l'égliſe de Saint-Denis; ce fait paraît ſingulier. On ne ſe fait pas couronner deux fois, quand on croit la première cérémonie ſuffiſante. Il paraît donc que, dans l'opinion des peuples, un évêque de Rome était quelque choſe de plus ſaint, de plus autoriſé qu'un évêque d'Allemagne; que les moines de Saint-Denis, chez qui ſe feſait le ſecond ſacre, attachaient plus d'efficacité à l'huile répandue ſur la tête d'un franc par un évêque romain, qu'à l'huile répandue par un miſſionnaire de Maïence; et que le ſucceſſeur de St *Pierre* avait plus droit qu'un autre de légitimer une uſurpation.

Pepin fut le premier roi ſacré en France, et non le ſeul qui l'y ait été par un pontife de Rome; car *Innocent III* couronna depuis, et ſacra *Louis le jeune* à Reims. *Clovis* n'avait été ni couronné ni ſacré roi par l'évêque *Remi.* Il y avait long-temps qu'il régnait quand il fut baptiſé. S'il avait reçu l'onction royale, ſes ſucceſſeurs auraient adopté une cérémonie ſi ſolennelle, devenue bientôt néceſſaire. Aucun ne fut ſacré juſqu'à *Pepin*, qui reçut l'onction dans l'abbaye de Saint-Denis.

Ce ne fut que trois cents ans après *Clovis*, que l'archevêque de Reims, *Hincmar*, écrivit qu'au ſacre de *Clovis* un pigeon avait apporté

du ciel une fiole qu'on appelle la *sainte ampoule.* Peut-être crut-il fortifier par cette fable le droit de sacrer les rois, que ces métropolitains commençaient alors à exercer. Ce droit ne s'établit qu'avec le temps, comme tous les autres usages; et ces prélats, long-temps après, sacrèrent constamment les rois, depuis *Philippe I* jusqu'à *Henri IV*, qui fut couronné à Chartres, et oint de l'ampoule de S[t] *Martin*, parce que les ligueurs étaient maîtres de l'ampoule de S[t] *Remi.*

Il est vrai que ces cérémonies n'ajoutent rien aux droits des monarques, mais elles semblent ajouter à la vénération des peuples.

Origine du sacre.

Il n'est pas douteux que cette cérémonie du sacre, aussi-bien que l'usage d'élever les rois francs, goths et lombards sur un bouclier, ne vinssent de Constantinople. L'empereur *Cantacuzène* nous apprend lui-même que c'était un usage immémorial d'élever les empereurs sur un bouclier soutenu par les grands officiers de l'Empire et par le patriarche; après quoi, l'empereur montait du trône au pupître de l'église, et le patriarche fesait le signe de la croix sur sa tête, avec un plumasseau trempé dans de l'huile bénite; les diacres apportaient la couronne; le principal officier, ou le prince du sang impérial le plus proche, mettait la couronne sur la tête du nouveau césar; le

patriarche et le peuple criaient, *Il en eſt digne.* Mais au ſacre des rois d'Occident, l'évêque dit au peuple : *Voulez-vous ce roi ?* et enſuite le roi fait ſerment au peuple, après l'avoir fait aux évêques.

Le pape *Etienne* ne s'en tint pas avec *Pepin* à cette cérémonie ; il défendit aux Français, ſous peine d'excommunication, de ſe donner jamais des rois d'une autre race. Tandis que cet évêque, chaſſé de ſa patrie, et ſuppliant dans une terre étrangère, avait le courage de donner des lois ; ſa politique prenait une autorité qui aſſurait celle de *Pepin ;* et ce prince, pour mieux jouir de ce qui ne lui était pas dû, laiſſait au pape des droits qui ne lui appartenaient pas.

Hugues-Capet en France, et *Conrad* en Allemagne, firent voir depuis qu'une telle excommunication n'eſt pas une loi fondamentale.

Cependant l'opinion qui gouverne le monde, imprima d'abord dans les eſprits un ſi grand reſpect pour la cérémonie faite par le pape à Saint-Denis, qu'*Eginhard*, ſecrétaire de *Charlemagne*, dit en termes exprès, que *le roi Hilderic fut dépoſé par ordre du pape Etienne.*

Tous ces événemens ne ſont qu'un tiſſu d'injuſtice, de rapine, de fourberie. Le premier des domeſtiques d'un roi de France, dépouillait ſon maître *Hilderic III*, l'enfermait

dans le couvent de Saint-Bertin, tenait en prifon le fils de fon maître, dans le couvent de Fontenelle en Normandie; un pape venait de Rome confacrer ce brigandage.

Ufage de baifer les pieds.

On croirait que c'eſt une contradiction que ce pape fût venu en France fe profterner aux pieds de *Pepin*, et difpofer enfuite de la couronne ; mais non, ces profternemens n'étaient regardés alors que comme le font aujourd'hui nos révérences. C'était l'ancien ufage de l'Orient. On faluait les évêques à genoux; les évêques faluaient de même les gouverneurs de leurs diocèfes. *Charles*, fils de *Pepin*, avait embraffé les pieds du pape *Etienne*, à Saint-Maurice en Valais : *Etienne* embraffa ceux de *Pepin*. Tout cela était fans conféquence; mais peu à peu les papes attribuèrent à eux feuls cette marque de refpect. On prétend que le pape *Adrien I* fut celui qui exigea qu'on ne parût jamais devant lui fans lui baifer les pieds. Les empereurs et les rois fe foumirent depuis, comme les autres, à cette cérémonie qui rendait la religion romaine plus vénérable à la populace, mais qui a toujours indigné tous les hommes d'un ordre fupérieur.

Donation de *Pepin* aux papes très-fufpecte.

On nous dit que *Pepin* paffa les monts, en 754; que le lombard *Aſtolfe*, intimidé par la feule préfence du franc, céda auffitôt au pape tout l'exarchat de Ravenne; que *Pepin* repaffa

les monts, et qu'à peine s'en fut-il retourné, qu'*Aſtolfe*, au lieu de donner Ravenne au pape, mit le ſiége devant Rome. Toutes les démarches de ces temps-là étaient ſi irrégulières, qu'il ſe pourrait à toute force que *Pepin* eût donné aux papes l'exarchat de Ravenne, qui ne lui appartenait point, et qu'il eût même fait cette donation du bien d'autrui, ſans aucune meſure pour la faire exécuter. Cependant il eſt bien peu vraiſemblable qu'un homme tel que *Pepin*, qui avait détrôné ſon roi, n'ait paſſé en Italie, avec une armée, que pour y aller faire des préſens. Rien n'eſt plus douteux que cette donation citée dans tant de livres. Le bibliothécaire *Anaſtaſe*, qui écrivait cent quarante ans après l'expédition de *Pepin*, eſt le premier qui parle de cette donation. Mille auteurs l'ont citée, les meilleurs publiciſtes d'Allemagne la réfutent, la cour romaine ne peut la prouver : mais elle en jouit.

Il régnait alors dans les eſprits un mélange bizarre de politique et de ſimplicité, de groſſièreté et d'artifice, qui caractériſe bien la décadence générale. *Etienne* feignit une lettre de S[t] *Pierre*, adreſſée du ciel à *Pepin* et à ſes enfans ; elle mérite d'être rapportée ; la voici.
„ *Pierre*, appelé apôtre par JESUS-CHRIST,
„ fils du DIEU vivant, &c.... Comme par

„ moi toute l'Eglife catholique, apoftolique, „ romaine, mère de toutes les autres Eglifes, „ eft fondée fur la pierre, qu'*Etienne* eft „ évêque de cette douce Eglife romaine, et „ afin que la grâce et la vertu foient pleinement accordées du feigneur notre DIEU, „ pour arracher l'Eglife de DIEU des mains „ des perfécuteurs. A vous excellens *Pepin*, „ *Charles*, et *Carloman*, trois rois, et à tous „ faints évêques et abbés, prêtres et moines, „ et même aux ducs, aux comtes et aux peuples, moi, *Pierre*, apôtre, &c..... je vous „ conjure, et la vierge *Marie* qui vous aura „ obligation, vous avertit et vous commande, „ auffi-bien que les trônes, les dominations... „ Si vous ne combattez pour moi, je vous „ déclare, par la Sainte Trinité, et par mon „ apoftolat, que vous n'aurez jamais de part „ au paradis. „ (*a*)

La lettre eut fon effet. *Pepin* paffa les Alpes pour la feconde fois. Il affiégea Pavie, et fit encore la paix avec *Aftolfe*. Mais eft-il probable qu'il ait paffé deux fois les monts, uniquement pour donner des villes au pape *Etienne*? Pourquoi St *Pierre*, dans fa lettre, ne parle-t-il pas d'un fait fi important? Pourquoi ne fe plaint-il

(*a*) Comment accorder tant d'artifice et tant de bêtife? c'eft que les hommes ont toujours été fourbes, et qu'alors ils étaient fourbes et groffiers.

pas à *Pepin* de n'être pas en poſſeſſion de l'exarchat? Pourquoi ne le redemande-t-il pas expreſſément?

Tout ce qui eſt vrai, c'eſt que les Francs, qui avaient envahi les Gaules, voulurent toujours ſubjuguer l'Italie, objet de la cupidité de tous les barbares; non que l'Italie ſoit en effet un meilleur pays que les Gaules, mais alors elle était mieux cultivée; les villes bâties, accrues et embellies par les Romains, ſubſiſtaient; et la réputation de l'Italie tenta toujours un peuple pauvre, inquiet et guerrier. Si *Pepin* avait pu prendre la Lombardie, comme fit *Charlemagne*, il l'aurait priſe ſans doute; et s'il conclut un traité avec *Aſtolfe*, c'eſt qu'il y fut obligé. Uſurpateur de la France, il n'y était pas affermi: il avait à combattre des ducs d'Aquitaine et de Gaſcogne, dont les droits ſur ces pays valaient mieux que les ſiens ſur la France. Comment donc aurait-il donné tant de terres aux papes, quand il était forcé de revenir en France, pour y ſoutenir ſon uſurpation?

Le titre primordial de cette donation n'a jamais paru. On eſt donc réduit à douter. C'eſt le parti qu'il faut prendre ſouvent en hiſtoire comme en philoſophie. Le ſaint-ſiége d'ailleurs n'a pas beſoin de ces titres équivoques; le temps lui a donné des droits auſſi

réels ſur ſes Etats, que les autres ſouverains de l'Europe en ont ſur les leurs. Il eſt certain que les pontifes de Rome avaient dès-lors de grands patrimoines dans plus d'un pays ; que ces patrimoines étaient reſpectés ; qu'ils étaient exempts de tribut. Ils en avaient dans les Alpes, en Toſcane, à Spolète, dans les Gaules, en Sicile, et juſque dans la Corſe, avant que les Arabes ſe fuſſent rendus maîtres de cette île, au huitième ſiècle. Il eſt à croire que *Pepin* fit augmenter beaucoup ce patrimoine dans le pays de la Romagne, et qu'on l'appela le patrimoine de l'exarchat. C'eſt probablement ce mot de *patrimoine* qui fut la ſource de la mépriſe. Les auteurs poſtérieurs ſuppoſèrent, dans des temps de ténèbres, que les papes avaient régné dans tous les pays où ils avaient ſeulement poſſédé des villes et des territoires.

Si quelque pape, ſur la fin du huitième ſiècle, prétendit être au rang des princes, il paraît que c'eſt *Adrien I.* La monnaie qui fut frappée en ſon nom (ſi cette monnaie fut en effet fabriquée de ſon temps) fait voir qu'il eut les droits régaliens ; et l'uſage qu'il introduiſit de ſe faire baiſer les pieds, fortifie encore cette conjecture. Cependant il reconnut toujours l'empereur grec pour ſon ſouverain. On pouvait très-bien rendre à ce ſouverain éloigné

un vain hommage, et s'attribuer une indépendance réelle, appuyée de l'autorité du ministère ecclésiastique.

Voyez par quels degrés la puissance pontificale de Rome s'est élevée. Ce sont d'abord des pauvres qui instruisent des pauvres, dans les souterrains de Rome; ils sont, au bout de deux siècles, à la tête d'un troupeau considérable. Ils sont riches et respectés sous *Constantin*; ils deviennent patriarches de l'Occident; ils ont d'immenses revenus et des terres; enfin ils deviennent de grands souverains; mais c'est ainsi que tout s'est écarté de son origine. Si les fondateurs de Rome, de l'empire des Chinois, de celui des califes, revenaient au monde, ils verraient sur leurs trônes des Goths, des Tartares et des Turcs.

Avant d'examiner comment tout changea en Occident, par la translation de l'empire, il est nécessaire de vous faire une idée de l'Eglise d'Orient. Les disputes de cette Eglise ne servirent pas peu à cette grande révolution.

CHAPITRE XIV.

Etat de l'Eglise en Orient avant Charlemagne. Querelles pour les images. Révolution de Rome commencée.

Que les usages de l'Eglise grecque et de la latine aient été différens comme leurs langues ; que la liturgie, les habillemens, les ornemens, la forme des temples, celle de la croix, n'aient pas été les mêmes ; que les Grecs priassent debout, et les latins à genoux ; (1) ce n'est pas ce que j'examine. Ces différentes coutumes ne mirent point aux prises l'Orient et l'Occident ; elles servaient seulement à nourrir l'aversion naturelle des nations devenues rivales. Les Grecs sur-tout qui n'ont jamais reçu le baptême que par immersion, en se plongeant dans les cuves des baptistères, haïssaient les latins qui, en faveur des chrétiens

(1) L'usage de prier à genoux dans les temples s'introduisit peu à peu avec l'opinion de la présence réelle ; il dut par conséquent commencer dans l'Occident, où il paraît que cette opinion a pris naissance. Après avoir été une idée pieuse de dévots enthousiastes, cette opinion devint la croyance commune du peuple et d'une grande partie des théologiens, vers le quinzième siècle, et enfin un dogme de l'Eglise romaine, au temps du concile de Trente. L'Eglise de Lyon avait conservé, jusqu'à ces dernières années, l'ancien usage d'assister debout à la messe, sans savoir que cet usage était une preuve toujours subsistante de la nouveauté du dogme de la présence réelle.

ſeptentrionaux, introduiſirent le baptême par aſperſion. Mais ces oppoſitions n'excitèrent aucun trouble.

La domination temporelle, cet éternel ſujet de diſcorde dans l'Occident, fut inconnue aux égliſes d'Orient. Les évêques ſous les yeux du maître reſtèrent ſujets; mais d'autres querelles non moins funeſtes y furent excitées par ces diſputes interminables, nées de l'eſprit ſophiſtique des Grecs et de leurs diſciples.

La ſimplicité des premiers temps diſparut ſous le grand nombre de queſtions que forma la curioſité humaine; car le fondateur de la religion n'ayant jamais rien écrit, et les hommes voulant tout ſavoir, chaque myſtère fit naître des opinions, et chaque opinion coûta du ſang.

C'eſt une choſe très-remarquable, que de près de quatre-vingts ſectes qui avaient déchiré l'Egliſe depuis ſa naiſſance, aucune n'avait eu un romain pour auteur, ſi l'on excepte *Novatien*, qu'à peine encore on peut regarder comme un hérétique. Aucun romain dans les cinq premiers ſiècles ne fut compté, ni parmi les pères de l'Egliſe, ni parmi les héréſiarques. Il ſemble qu'ils ne furent que prudens. De tous les évêques de Rome, il n'y en eut qu'un ſeul qui favoriſa un de ces ſyſtêmes condamnés par l'Egliſe; c'eſt le pape *Honorius I.*

On l'accuſe encore tous les jours d'avoir été monothélite. On croit par-là flétrir ſa mémoire, mais ſi on ſe donne la peine de lire ſa fameuſe lettre paſtorale, dans laquelle il n'attribue qu'une volonté à JESUS-CHRIST, on verra un homme très-ſage. *Nous confeſſons*, dit-il, *une ſeule volonté dans* JESUS-CHRIST. *Nous ne voyons point que les conciles, ni l'écriture nous autoriſent à penſer autrement : mais de ſavoir ſi, à cauſe des œuvres de divinité et d'humanité qui ſont en lui, on doit entendre une opération ou deux, c'eſt ce que je laiſſe aux grammairiens, et ce qui n'importe guère.* (*a*)

Lettre admirable d'un pape qu'on croit hérétique.

Peut-être n'y a-t-il rien de plus précieux dans toutes les lettres des papes que ces paroles. Elles nous convainquent que toutes les diſputes des Grecs étaient des diſputes de mots, et qu'on aurait dû aſſoupir ces querelles de ſophiſtes dont les ſuites ont été ſi funeſtes. Si on les avait abandonnées aux grammairiens, comme le veut ce judicieux pontife, l'Egliſe eût été dans une paix inaltérable. Mais voulut-on ſavoir ſi le fils était conſubſtantiel au père, ou ſeulement de même nature, ou d'une nature inférieure ? le

(*a*) En effet, toutes les miſérables querelles des théologiens n'ont jamais été que des diſputes de grammaire, fondées ſur des équivoques, ſur des queſtions abſurdes, inintelligibles, qu'on a miſes pendant quinze cents ans à la place de la vertu.

monde

monde chrétien fut partagé, la moitié perſécuta l'autre, et en fut perſécutée. Voulut-on ſavoir ſi la mère de JESUS-CHRIST était la mère de DIEU ou de JESUS? ſi le CHRIST avait deux natures et deux volontés dans une même perſonne, ou deux perſonnes et une volonté, ou une volonté et une perſonne? toutes ces diſputes, nées dans Conſtantinople, dans Antioche, dans Alexandrie, excitèrent des ſéditions. Un parti anathématiſait l'autre; la faction dominante condamnait à l'exil, à la priſon, à la mort, et aux peines éternelles, après la mort, l'autre faction qui ſe vengeait à ſon tour par les mêmes armes.

Point de diſpute dogmatique chez les anciens.

De pareils troubles n'avaient point été connus dans l'ancienne religion des Grecs et des Romains, que nous appelons le paganiſme; la raiſon en eſt que les païens, dans leurs erreurs groſſières, n'avaient point de dogmes, et que les prêtres des idoles, encore moins les ſéculiers, ne s'aſſemblèrent jamais juridiquement pour diſputer.

Dans le huitième ſiècle on agita dans les égliſes d'Orient, s'il fallait rendre un culte aux images. La loi de *Moïſe* l'avait expreſſément défendu. Cette loi n'avait jamais été révoquée; et les premiers chrétiens, pendant plus de deux cents ans, n'avaient même jamais ſouffert d'images dans leurs aſſemblées.

Images. Peu à peu la coutume s'introduisit par-tout d'avoir chez soi des crucifix. Ensuite on eut les portraits vrais ou faux des martyrs ou des confesseurs. Il n'y avait point encore d'autels érigés pour les saints, point de messes célébrées en leur nom. Seulement, à la vue d'un crucifix et de l'image d'un homme de bien, le cœur, qui, sur-tout dans ces climats, a besoin d'objets sensibles, s'excitait à la piété.

Cet usage s'introduisit dans les églises. Quelques évêques ne l'adoptèrent pas. On voit qu'en 393, S[t] *Epiphane* arracha d'une église de Syrie une image devant laquelle on priait. Il déclara que la religion chrétienne ne permettait pas ce culte; et sa sévérité ne causa point de schisme.

Enfin, cette pratique pieuse dégénéra en abus, comme toutes les choses humaines. Le peuple, toujours grossier, ne distingua point DIEU et les images. Bientôt on en vint jusqu'à leur attribuer des vertus et des miracles. Chaque image guérissait une maladie. On les mêla même aux sortiléges, qui ont presque toujours séduit la crédulité du vulgaire; je dis non-seulement le vulgaire du peuple, mais celui des princes, et même celui des savans.

Guerre civile pour les images. En 727, l'empereur *Léon l'Isaurien* voulut, à la persuasion de quelques évêques, déraciner l'abus; mais, par un abus peut-être

plus grand, il fit effacer toutes les peintures; il abattit les ſtatues et les repréſentations de JESUS-CHRIST avec celles des ſaints. En ôtant ainſi tout d'un coup aux peuples les objets de leur culte, il les révolta : on déſobéit, il perſécuta ; il devint tyran, parce qu'il avait été imprudent.

Il eſt honteux pour notre ſiècle qu'il y ait encore des compilateurs et des déclamateurs comme *Maimbourg*, qui répètent cette ancienne fable, que deux juifs avaient prédit l'empire à *Léon*, et qu'ils avaient exigé de lui qu'il abolît le culte des images; comme s'il eût importé à des juifs que les chrétiens euſſent ou non des figures dans leurs égliſes. Les hiſtoriens, qui croient qu'on peut ainſi prédire l'avenir, ſont bien indignes d'écrire ce qui s'eſt paſſé.

Son fils, *Conſtantin Copronyme*, fit paſſer en loi civile et eccléſiaſtique l'abolition des images. Il tint à Conſtantinople un concile de trois cents trente-huit évêques; ils proſcrivirent d'une commune voix ce culte, reçu dans pluſieurs égliſes, et ſur-tout à Rome.

Cet empereur eût voulu abolir auſſi aiſément les moines qu'il avait en horreur, et qu'il n'appelait que les abominables; mais il ne put y réuſſir : ces moines, déjà fort

riches, défendirent plus habilement leurs biens que les images de leurs ſaints.

Les papes *Grégoire II* et *III*, et leurs ſucceſſeurs, ennemis ſecrets des empereurs, et oppoſés ouvertement à leur doctrine, ne lancèrent pourtant point ces ſortes d'excommunications, depuis ſi fréquemment et ſi légèrement employées. Mais, ſoit que ce vieux reſpect pour les ſucceſſeurs des *Céſars* contînt encore les métropolitains de Rome, ſoit plutôt qu'ils viſſent combien ces excommunications, ces interdits, ces diſpenſes du ſerment de fidélité feraient mépriſées dans Conſtantinople, où l'égliſe patriarchale s'égalait au moins à celle de Rome; les papes tinrent deux conciles en 728 et en 732, où l'on décida que tout ennemi des images ferait excommunié, ſans rien de plus, et ſans parler de l'empereur. Ils ſongèrent dès-lors plus à négocier qu'à diſputer. *Grégoire II* ſe rendit maître des affaires dans Rome, pendant que le peuple, ſoulevé contre les empereurs, ne payait plus les tributs. *Grégoire III* ſe conduiſit ſuivant les mêmes principes. Quelques auteurs grecs poſtérieurs, voulant rendre les papes odieux, ont écrit que *Grégoire II* excommunia et dépoſa l'empereur, et que tout le peuple romain reconnut *Grégoire II* pour ſon ſouverain. Ces grecs ne ſongeaient pas que les

L'évêque de Rome.

papes, qu'ils voulaient faire regarder comme des uſurpateurs, auraient été dès-lors les princes les plus légitimes. Ils auraient tenu leur puiſſance des ſuffrages du peuple romain: ils euſſent été ſouverains de Rome à plus juſte titre que beaucoup d'empereurs. Mais il n'eſt ni vraiſemblable ni vrai que les Romains, menacés par *Léon l'Iſaurien*, preſſés par les Lombards, euſſent élu leur évêque pour ſeul maître, quand ils avaient beſoin de guerriers. Si les papes avaient eu dès-lors un ſi beau droit au rang des *Céſars*, ils n'auraient pas depuis transféré ce droit à *Charlemagne*.

CHAPITRE XV.

De Charlemagne. Son ambition, ſa politique. Il dépouille ſes neveux de leurs Etats. Oppreſſion et converſion des Saxons, &c.

LE royaume de *Pepin* ou *Pipin* s'étendait de la Bavière aux Pyrénées et aux Alpes. *Karl*, ſon fils, que nous reſpectons ſous le nom de *Charlemagne*, recueillit cette ſucceſſion toute entière; car un de ſes frères était mort après le partage, et l'autre s'était fait moine auparavant au monaſtère de Saint-Silveſtre. Une eſpèce de piété, qui ſe mêlait à la barbarie

de ces temps, enferma plus d'un prince dans le cloître; ainsi *Rachis*, roi des Lombards, un *Carloman*, frère de *Pepin*, un duc d'Aquitaine, avaient pris l'habit de bénédictin. Il n'y avait presque alors que cet ordre dans l'Occident. Les couvens étaient riches, puissans, respectés; c'étaient des asiles honorables pour ceux qui cherchaient une vie paisible. Bientôt après, ces asiles furent les prisons des princes détrônés.

Conduite de *Charlemagne*.

La réputation de *Charlemagne* est une des plus grandes preuves que les succès justifient l'injustice et donnent la gloire. *Pepin*, son père, avait partagé en mourant ses Etats entre ses deux enfans, *Karlman*, ou *Carloman*, et *Karl*. Une assemblée solennelle de la nation avait ratifié le testament. *Carloman* avait la Provence, le Languedoc, la Bourgogne, la Suisse, l'Alsace, et quelques pays circonvoisins. *Karl* ou *Charles* jouissait de tout le reste. Les deux frères furent toujours en mésintelligence. *Carloman* mourut subitement, et laissa une veuve et deux enfans en bas âge. *Charles*
771. s'empara d'abord de leur patrimoine. La malheureuse mère fut obligée de fuir avec ses enfans chez le roi des Lombards, *Desiderius*, que nous nommons *Didier*, ennemi naturel des Francs; ce *Didier* était beau-père de *Charlemagne*, et ne l'en haïssait pas moins,

parce qu'il le redoutait. On voit évidemment que *Charlemagne* ne reſpecta pas plus le droit naturel et les liens du ſang que les autres conquérans.

Pepin ſon père n'avait pas eu, à beaucoup près, le domaine direct de tous les Etats que poſſéda *Charlemagne.* L'Aquitaine, la Bavière, la Provence, la Bretagne, pays nouvellement conquis, rendaient hommage et payaient tribut.

Deux voiſins pouvaient être redoutables à ce vaſte Etat, les Germains ſeptentrionaux et les Sarrazins. L'Angleterre, conquiſe par les Anglo-Saxons, partagée en ſept dominations, toujours en guerre avec l'Albanie qu'on nomme Ecoſſe, et avec les Danois, était ſans politique et ſans puiſſance. L'Italie, faible et déchirée, n'attendait qu'un nouveau maître qui voulût s'en emparer.

Les Germains ſeptentrionaux étaient alors appelés Saxons. On connaiſſait ſous ce nom tous ces peuples qui habitaient les bords du Véſer et ceux de l'Elbe, de Hambourg à la Moravie, et du bas-Rhin à la mer Baltique. Ils étaient païens, ainſi que tout le ſeptentrion. Leurs mœurs et leurs lois étaient les mêmes que du temps des Romains. Chaque canton ſe gouvernait en république; mais ils éliſaient un chef pour la guerre. Leurs lois Saxons.

étaient ſimples comme leurs mœurs, leur religion groſſière : ils ſacrifiaient, dans les grands dangers, des hommes à la Divinité, ainſi que tant d'autres nations ; car c'eſt le caractère des barbares, de croire la Divinité malfeſante : les hommes font DIEU à leur image. Les Francs, quoique déjà chrétiens, eurent ſous *Théodebert* cette ſuperſtition horrible : ils immolèrent des victimes humaines en Italie, au rapport de *Procope*, et vous n'ignorez pas que trop de nations, ainſi que les Juifs, avaient commis ces ſacriléges par piété. D'ailleurs, les Saxons avaient conſervé les anciennes mœurs des Germains, leur ſimplicité, leur ſuperſtition, leur pauvreté. Quelques cantons avaient ſur-tout gardé l'eſprit de rapine, et tous mettaient dans leur liberté leur bonheur et leur gloire. Ce ſont eux qui, ſous le nom de Cattes, de Chéruſques et de Bructères, avaient vaincu *Varus*, et que *Germanicus* avait enſuite défaits.

Une partie de ces peuples, vers le cinquième ſiècle, appelée par les Bretons inſulaires contre les habitans de l'Ecoſſe, ſubjugua la Bretagne qui touche à l'Ecoſſe, et lui donna le nom d'Angleterre. Ils y avaient déjà paſſé au troiſième ſiècle ; et au temps de *Conſtantin*, les côtes orientales de cette île étaient appelées les côtes ſaxoniques.

Charlemagne,

Charlemagne, le plus ambitieux, le plus politique et le plus grand guerrier de ſon ſiècle, fit la guerre aux Saxons trente années avant de les aſſujettir pleinement. Leur pays n'avait point encore ce qui tente aujourd'hui la cupidité des conquérans : les riches mines de Goſlar et de Friedberg, dont on a tiré tant d'argent, n'étaient point découvertes ; elles ne le furent que ſous *Henri l'oiſeleur*. Point de richeſſes accumulées par une longue induſtrie, nulle ville digne de l'ambition d'un uſurpateur. Il ne s'agiſſait que d'avoir pour eſclaves des millions d'hommes qui cultivaient la terre ſous un climat triſte, qui nourriſſaient leurs troupeaux, et qui ne voulaient point de maîtres.

La guerre contre les Saxons avait commencé pour un tribut de trois cents chevaux et quelques vaches que *Pepin* avait exigé d'eux ; et cette guerre dura trente années. Quel droit les Francs avaient-ils ſur eux ? le même droit que les Saxons avaient eu ſur l'Angleterre.

Ils étaient mal armés ; car je vois dans les capitulaires de *Charlemagne* une défenſe rigoureuſe de vendre des cuiraſſes aux Saxons. Cette différence des armes, jointe à la diſcipline, avait rendu les Romains vainqueurs de tant de peuples : elle fit triompher enfin *Charlemagne*.

Vitikind. Le général de la plupart de ces peuples était ce fameux *Vitikind*, dont on fait aujourd'hui descendre les principales maisons de l'Empire : homme tel qu'*Arminius*, mais qui eut enfin plus de faiblesse. *Charles* prend

772. d'abord la fameuse bourgade d'Eresbourg; car ce lieu ne méritait ni le nom de ville, ni celui de forteresse. Il fait égorger les habitans ; il y pille, et rase ensuite le principal temple du pays, élevé autrefois au dieu *Tanfana*, principe universel; si jamais ces sauvages ont connu un principe universel. Il était alors dédié au dieu *Irminsul* ; soit que ce dieu fût celui de la guerre, l'*Arès* des Grecs, le *Mars* des Romains, soit qu'il eût été consacré au célèbre *Herman Arminius*, vainqueur de *Varus*, et vengeur de la liberté germanique.

Saxons convertis à coups de sabre. On y massacra les prêtres sur les débris de l'idole renversée. On pénétra jusqu'au Véser avec l'armée victorieuse. Tous ces cantons se soumirent. *Charlemagne* voulut les lier à son joug par le christianisme. Tandis qu'il court, à l'autre bout de ses Etats, à d'autres conquêtes, il leur laisse des missionnaires pour les persuader, et des soldats pour les forcer. Presque tous ceux qui habitaient vers le Véser se trouvèrent en un an, chrétiens, mais esclaves.

Vitikind, retiré chez les Danois, qui tremblaient déjà pour leur liberté et pour leurs

dieux, revient au bout de quelques années. Il ranime ses compatriotes, il les rassemble. Il trouve dans Brême, capitale du pays qui porte ce nom, un évêque, une église, et ses Saxons désespérés, qu'on traîne à des autels nouveaux. Il chasse l'évêque, qui a le temps de fuir et de s'embarquer; il détruit le christianisme, qu'on n'avait embrassé que par la force; il vient jusqu'auprès du Rhin, suivi d'une multitude de Germains. Il bat les lieutenans de *Charlemagne*.

Ce prince accourt; il défait à son tour *Vitikind;* mais il traite de révolte cet effort courageux de liberté. Il demande aux Saxons tremblans qu'on lui livre leur général; et sur la nouvelle qu'ils l'ont laissé retourner en Danemarck, il fait massacrer quatre mille cinq cents prisonniers au bord de la petite rivière d'Aller. Si ces prisonniers avaient été des sujets rebelles, un tel châtiment aurait été une sévérité horrible; mais traiter ainsi des hommes qui combattaient pour leur liberté et pour leurs lois, c'est l'action d'un brigand que d'illustres succès et des qualités brillantes ont d'ailleurs fait grand homme.

Il fallut encore trois victoires avant d'accabler ces peuples sous le joug. Enfin le sang cimenta le christianisme et la servitude. *Vitikind* lui-même, lassé de ses malheurs, fut obligé

de recevoir le baptême, et de vivre déſormais tributaire de ſon vainqueur.

Colonies. 803, 804. *Charles*, pour mieux s'aſſurer du pays, tranſporta environ dix mille familles ſaxonnes en Flandre, en France et dans Rome. Il établit des colonies de Francs dans les terres des vaincus. On ne voit depuis lui aucun prince en Europe qui tranſporte ainſi des peuples malgré eux. Vous verrez de grandes émigrations, mais aucun ſouverain qui établiſſe ainſi des colonies ſuivant l'ancienne méthode romaine; c'eſt la preuve de l'excès du deſpotiſme de contraindre ainſi les hommes à quitter le lieu de leur naiſſance. *Charles* joignit à cette politique la cruauté de faire poignarder, par des eſpions, les Saxons qui voulaient retourner à leur culte. Souvent les conquérans ne ſont cruels que dans la guerre : la paix amène des mœurs et des lois plus douces. *Charlemagne*, au contraire, fit des lois qui tenaient de l'inhumanité de ſes conquêtes.

Il inſtitua une juridiction plus abominable que l'inquiſition ne le fut depuis; c'était la cour Veimique, ou la cour de Veſtphalie, dont le ſiége ſubſiſta long-temps dans le bourg de Dortmund. Les juges prononçaient peine de mort ſur des délations ſecrètes, ſans appeler les accuſés. On dénonçait un ſaxon, poſſeſſeur de quelques beſtiaux, de n'avoir pas jeûné en

carême ; les juges le condamnaient, et on envoyait des aſſaſſins, qui l'exécutaient et qui ſaiſiſſaient ſes vaches. Cette cour ètendit bientôt ſon pouvoir ſur toute l'Allemagne : il n'y a point d'exemple d'une telle tyrannie, et elle était exercée ſur des peuples libres. *Daniel* ne dit pas un mot de cette cour Veimique ; et *Véli*, qui a écrit ſa sèche hiſtoire, n'a pas été inſtruit de ce fait ſi public : et il appelle *Charlemagne religieux monarque*, *ornement de l'humanité !* c'eſt ainſi parmi nous que des auteurs gagés par des libraires écrivent l'hiſtoire. (2)

Ayant vu comment ce conquérant traita les Germains, obſervons comment il ſe conduiſit avec les Arabes d'Eſpagne. Il arrivait déjà parmi eux ce qu'on vit bientôt après en Allemagne, en France et en Italie. Les gouverneurs ſe rendaient indépendans. Les émirs de Barcelone et ceux de Sarragoſſe s'étaient mis ſous la protection de *Pepin*. L'émir de Sarragoſſe, nommé *Ibnal Arabi*, c'eſt-à-dire, *Ibnal*

(2) On peut voir, dans les capitulaires, la loi par laquelle *Charles* établit la peine de mort contre les Saxons qui ſe cacheront pour ne point venir au baptême, ou qui mangeront de la chair en carême. Des fanatiques ignorans ont nié l'exiſtence de cette loi que *Fleuri* a eu la bonne foi de rapporter. Quant au tribunal Veimique, établi par *Charlemagne* et détruit par *Maximilien*, on peut conſulter l'article *Tribunal ſecret de Veſtphalie*, dans l'Encyclopédie, tome XVI. On a eu ſoin d'y citer les hiſtoriens et les publiciſtes allemands qui ont parlé de cette pieuſe inſtitution de ſaint *Charlemagne*.

l'arabe, en 778, vient jusqu'à Paderborn prier *Charlemagne* de le soutenir contre son souverain. Le prince français prit le parti de ce musulman ; mais il se donna bien garde de le faire chrétien. D'autres intérêts, d'autres soins. Il s'allie avec des Sarrazins contre des Sarrazins ; mais, après quelques avantages sur les frontières d'Espagne, son arrière-garde est défaite à Roncevaux, vers les montagnes des Pyrénées, par les chrétiens mêmes de ces montagnes, mêlés aux musulmans. C'est là que périt *Roland*, son neveu. Ce malheur est l'origine de ces fables qu'un moine écrivit au onzième siècle, sous le nom de l'archevêque *Turpin*, et qu'ensuite l'imagination de l'*Arioste* a embellies. On ne sait point en quel temps *Charles* essuya cette disgrâce ; et on ne voit point qu'il ait tiré vengeance de sa défaite. Content d'assurer ses frontières contre des ennemis trop aguerris, il n'embrasse que ce qu'il peut retenir, et règle son ambition sur les conjonctures qui la favorisent.

CHAPITRE XVI.

Charlemagne, empereur d'Occident.

C'EST à Rome et à l'empire d'Occident que cette ambition aſpirait. La puiſſance des rois de Lombardie était le ſeul obſtacle; l'Egliſe de Rome, et toutes les Egliſes ſur leſquelles elle influait, les moines déjà puiſſans, les peuples déjà gouvernés par eux, tout appelait *Charlemagne* à l'empire de Rome. Le pape *Adrien*, né romain, homme d'un génie adroit et ferme, applanit la route. D'abord il l'engage à répudier la fille du roi lombard, *Didier*, chez qui l'infortunée belle-ſœur de *Charles* s'était réfugiée avec ſes enfans.

Les mœurs et les lois de ce temps-là n'étaient pas gênantes, du moins pour les princes. *Charles* avait épouſé cette fille du roi des Lombards dans le temps qu'il avait déjà, dit-on, une autre femme. Il n'était pas rare d'en avoir pluſieurs à la fois. *Grégoire* de Tours rapporte que les rois *Gontran*, *Caribert*, *Sigebert*, *Chilperic* avaient plus d'une épouſe. *Charles* répudie la fille de *Didier* ſans aucune raiſon, ſans aucune formalité.

Polygamie.

Le roi lombard, qui voit cette union fatale du roi et du pape contre lui, prend un parti

courageux. Il veut ſurprendre Rome, et s'aſſurer de la perſonne du pape ; mais l'évêque habile fait tourner la guerre en négociation. *Charles* envoie des ambaſſadeurs pour gagner du temps. Il redemande au roi de Lombardie ſa belle-ſœur et ſes deux neveux. Non-ſeulement *Didier* refuſe ce ſacrifice, mais il veut faire ſacrer rois ces deux enfans, et leur faire rendre leur héritage. *Charlemagne* vient de Thionville à Genève ; tient dans Genève un de ces parlemens qui, en tout pays, ſouſcrivirent toujours aux volontés d'un conquérant habile. Il paſſe le mont Cenis, il entre dans la Lombardie. *Didier*, après quelques défaites, s'enferme dans Pavie, ſa capitale ; *Charlemagne* l'y aſſiége au milieu de l'hiver. La ville, réduite à l'extrémité, ſe rend après un ſiége de ſix mois. Ainſi finit ce royaume des Lombards, qui avaient détruit en Italie la puiſſance romaine, et qui avaient ſubſtitué leurs lois à celles des empereurs. *Didier*, le dernier de ces rois, fut conduit en France dans le monaſtère de Corbie, où il vécut et mourut captif et moine, tandis que ſon fils allait inutilement demander des ſecours dans Conſtantinople à ce fantôme d'Empire romain, détruit en Occident par ſes ancêtres. Il faut remarquer que *Didier* ne fut pas le ſeul ſouverain que *Charlemagne* enferma ; il traita ainſi un duc de Bavière et ſes enfans.

Fin du royaume lombard. 774.

La belle-sœur de *Charles* et ses deux enfans furent remis entre les mains du vainqueur. Les chroniques ne nous apprennent point s'ils furent aussi confinés dans un monastère, ou mis à mort. Le silence de l'histoire sur cet événement est une accusation contre *Charlemagne*.

Il n'osait pas encore se faire souverain de Rome; il ne prit que le titre de roi d'Italie, tel que le portaient les Lombards. Il se fit couronner, comme eux, dans Pavie d'une couronne de fer, qu'on garde encore dans la petite ville de Monza. La justice s'administrait toujours à Rome au nom de l'empereur grec. Les papes recevaient de lui la confirmation de leur élection. C'était l'usage que le sénat écrivît à l'empereur ou à l'exarque de Ravenne, quand il y en avait un : *Nous vous supplions d'ordonner la consécration de notre père et pasteur.* On en donnait part au métropolitain de Ravenne. L'élu était obligé de prononcer deux professions de foi. Il y a loin de là à la tiare ; mais est-il quelque grandeur qui n'ait eu de faibles commencemens ? Rome.

Charlemagne prit, ainsi que *Pepin*, le titre de patrice, que *Théodoric* et *Attila* avaient aussi daigné prendre ; ainsi ce nom d'empereur, qui dans son origine ne désignait qu'un *Charlemagne*, patrice.

général d'armée, ſignifiait encore le maître de l'Orient et de l'Occident. Tout vain qu'il était, on le reſpectait, on craignait de l'uſurper; on n'affectait que celui de patrice, qui autrefois voulait dire ſénateur romain.

Les papes, déjà très-puiſſans dans l'Egliſe, très-grands ſeigneurs à Rome, et poſſeſſeurs de pluſieurs terres, n'avaient dans Rome même qu'une autorité précaire et chancelante. Le préfet, le peuple, le ſénat dont l'ombre ſubſiſtait, s'élevaient ſouvent contre eux. Les inimitiés des familles qui prétendaient au pontificat, rempliſſaient Rome de confuſion.

Les deux neveux d'*Adrien* conſpirèrent contre *Léon III*, ſon ſucceſſeur, élu père et paſteur, ſelon l'uſage, par le peuple et le clergé romain. Ils l'accuſent de beaucoup de crimes; ils animent les Romains contre lui: on traîne en priſon, on accable de coups, à Rome, celui qui était ſi reſpecté par-tout ailleurs. Il s'évade, il vient ſe jeter aux genoux du patrice *Charlemagne*, à Paderborn. Ce prince qui agiſſait déjà en maître abſolu, le renvoya avec une eſcorte et des commiſſaires pour le juger. Ils avaient ordre de le trouver innocent. Enfin, *Charlemagne*, maître de l'Italie, comme de l'Allemagne et de la France, juge du pape, arbitre de l'Europe, vient à Rome, à la fin de l'année 799. L'année commençait

Charlemagne, empereur.

alors à Noël chez les Romains. *Léon III* le proclame empereur d'Occident pendant la meſſe, le jour de Noël en 800. Le peuple joint ſes acclamations à cette cérémonie. *Charles* feint d'être étonné ; et notre abbé *Véli*, copiſte de nos légendaires, dit *que rien ne fut égal à ſa ſurpriſe.* Mais la vérité eſt que tout était concerté entre lui et le pape, et qu'il avait apporté des préſens immenſes qui lui aſſuraient le ſuffrage de l'évêque et des premiers de Rome. On voit par des chartes accordées aux Romains, en qualité de patrice, qu'il avait déjà brigué hautement l'empire ; on y lit ces propres mots : *Nous eſpérons que notre munificence pourra nous élever à la dignité impériale.* (*a*)

Voilà donc le fils d'un domeſtique, d'un de ces capitaines francs que *Conſtantin* avait condamnés aux bêtes, élevé à la dignité de *Conſtantin.* D'un côté un franc, de l'autre une famille thrace, partagent l'empire romain. Tel eſt le jeu de la fortune.

On a écrit, et on écrit encore que *Charles*, avant même d'être empereur, avait confirmé la donation de l'exarchat de Ravenne, qu'il y avait ajouté la Corſe, la Sardaigne, la Ligurie, Parme, Mantoue, les duchés de Spolète et de Bénévent, la Sicile, Veniſe,

(*a*) Voyez l'annaliſte *Rerum Italicarum*, tome II.

et qu'il dépoſa l'acte de cette donation ſur le tombeau dans lequel on prétend que repoſent les cendres de St *Pierre* et St *Paul*.

Donation de *Charlemagne*, très-douteuſe.

On pourrait mettre cette donation à côté de celle de *Conſtantin*. (*b*) On ne voit point que jamais les papes aient poſſédé aucun de ces pays jusqu'au temps d'*Innocent III*. S'ils avaient eu l'exarchat, ils auraient été ſouverains de Ravenne et de Rome; mais dans le teſtament de *Charlemagne*, qu'*Eginhard* nous a conſervé, ce monarque nomme, à la tête des villes métropolitaines qui lui appartiennent, Rome et Ravenne, auxquelles il fait des préſens. Il ne put donner ni la Sicile, ni la Corſe, ni la Sardaigne, qu'il ne poſſédait pas, ni le duché de Bénévent, dont il avait à peine la ſouveraineté, encore moins Veniſe qui ne le reconnaiſſait pas pour empereur. Le duc de Veniſe reconnaiſſait alors pour la forme l'empereur d'Orient, et en recevait le titre d'*hypatos*. Les lettres du pape *Adrien* parlent des patrimoines de Spolète et de Bénévent; mais ces patrimoines ne ſe peuvent entendre que des domaines que les papes poſſédaient dans ces deux duchés. *Grégoire VII* lui-même avoue dans ſes lettres, que *Charlemagne* donnait douze cents livres de

(*b*) Voyez les Eclairciſſemens.

penſion au ſaint-ſiége. Il n'eſt guère vraiſemblable qu'il eût donné un tel ſecours à celui qui aurait poſſédé tant de belles provinces. Le ſaint-ſiége n'eut Bénévent que long-temps après, par la conceſſion très-équivoque qu'on croit que l'empereur *Henri le noir* lui en fit, vers l'an 1047. Cette conceſſion ſe réduiſit à la ville, et ne s'étendit point juſqu'au duché. Il ne fut point queſtion de confirmer le don de *Charlemagne*.

Ce qu'on peut recueillir de plus probable au milieu de tant de doutes, c'eſt que du temps de *Charlemagne*, les papes obtinrent en propriété une partie de la Marche d'Ancone, outre les villes, les châteaux et les bourgs qu'ils avaient dans les autres pays. Voici ſur quoi je pourrais me fonder. Lorſque l'empire d'Occident ſe renouvela dans la famille des *Othons*, au dixième ſiècle, *Othon III* aſſigna particulièrement au ſaint-ſiége la Marche d'Ancone, en confirmant toutes les conceſſions faites à cette Egliſe : (*c*) il paraît donc que *Charlemagne* avait donné cette Marche, et que les troubles ſurvenus depuis en Italie avaient empêché les papes d'en jouir. Nous verrons qu'ils perdirent enſuite le domaine utile de ce petit pays, ſous l'empire de la

(*c*) On prétend que cet acte d'*Othon* eſt faux, ce qui réduirait cette opinion à une ſimple tradition.

maiſon de Suabe. Nous les verrons tantôt grands terriens, tantôt dépouillés preſque de tout, comme pluſieurs autres ſouverains. Qu'il nous ſuffiſe de ſavoir qu'ils poſsèdent aujourd'hui la ſouveraineté reconnue d'un pays de cent quatre-vingts grands milles d'Italie en longueur, des portes de Mantoue aux confins de l'Abbruzze, le long de la mer Adriatique, et qu'ils en ont plus de cent milles en largeur, depuis Civita-Vecchia juſqu'au rivage d'Ancone d'une mer à l'autre. Il a fallu négocier toujours, et ſouvent combattre pour s'aſſurer cette domination.

Tandis que *Charlemagne* devenait empereur d'Occident, régnait en Orient cette impératrice *Irène*, fameuſe par ſon courage et par ſes crimes, qui avait fait mourir ſon fils unique, après lui avoir arraché les yeux. Elle eût voulu perdre *Charlemagne*; mais trop faible pour lui faire la guerre, elle voulut, dit-on, l'épouſer et réunir les deux empires. Ce mariage eſt une idée chimérique. Une révolution chaſſe *Irène* d'un trône qui lui avait tant
802. coûté. *Charles* n'eut donc que l'empire d'Occident. Il ne poſſéda preſque rien dans les Eſpagnes; car il ne faut pas compter pour domaine le vain hommage de quelques *ſarrazins*. Il n'avait rien ſur les côtes d'Afrique. Tout le reſte était ſous ſa domination.

S'il eût fait de Rome sa capitale, si ses successeurs y eussent fixé leur principal séjour, et sur-tout si l'usage de partager ses Etats à ses enfans n'eût point prévalu chez les barbares, il est vraisemblable qu'on eût vu renaître l'Empire romain. Tout concourut depuis à démembrer ce vaste corps que la valeur et la fortune de *Charlemagne* avaient formé ; mais rien n'y contribua plus que ses descendans.

Il n'avait point de capitale : seulement Aix-la-chapelle était le séjour qui lui plaisait le plus. Ce fut là qu'il donna des audiences, avec le faste le plus imposant, aux ambassadeurs des califes, et à ceux de Constantinople. D'ailleurs, il était toujours en guerre ou en voyage, ainsi que vécut *Charles-Quint* long-temps après lui. Il partagea ses Etats, et même de son vivant, comme tous les rois de ce temps-là.

Mais enfin, quand de ses fils qu'il avait désignés pour régner, il ne resta plus que ce *Louis*, si connu sous le nom de *Débonnaire*, auquel il avait déjà donné le royaume d'Aquitaine, il l'associa à l'empire dans Aix-la-chapelle, et lui commanda de prendre lui-même sur l'autel la couronne impériale, pour faire voir au monde que cette couronne n'était due qu'à la valeur du père et au mérite du

Charlemagne ordonne à son fils de se couronner lui-même.

fils, et comme s'il eût preſſenti qu'un jour les miniſtres de l'autel voudraient diſpoſer de ce diadême.

Il avait raiſon de déclarer ſon fils empereur de ſon vivant; car cette dignité, acquiſe par la fortune de *Charlemagne*, n'était point aſſurée au fils par le droit d'héritage; mais en laiſſant l'Empire à *Louis*, et en donnant l'Italie à *Bernard*, fils de ſon fils *Pepin*, ne déchirait-il pas lui-même cet Empire, qu'il voulait conſerver à ſa poſtérité? N'était-ce pas armer néceſſairement ſes ſucceſſeurs les uns contre les autres? Etait-il à préſumer que le neveu, roi d'Italie, obéirait à ſon oncle, empereur, ou que l'empereur voudrait bien n'être pas le maître en Italie?

Charlemagne mourut, en 814, avec la réputation d'un empereur auſſi heureux qu'*Auguſte*, auſſi guerrier qu'*Adrien*, mais non tel que les *Trajan* et les *Antonins*, auxquels nul ſouverain n'a été comparable.

Il y avait alors en Orient un prince qui l'égalait en gloire, comme en puiſſance; c'était le célèbre calife *Aaron-al-Raſchild*, qui le ſurpaſſa beaucoup en juſtice, en ſcience, en humanité.

J'oſe preſque ajouter à ces deux hommes illuſtres le pape *Adrien* qui, dans un rang moins élevé, dans une fortune preſque privée,

et

et avec des vertus moins héroïques, montra une prudence à laquelle ſes ſucceſſeurs ont dû leur agrandiſſement.

La curioſité des hommes, qui pénètre dans la vie privée des princes, a voulu ſavoir juſqu'au détail de la vie de *Charlemagne*, et au ſecret de ſes plaiſirs. On a écrit qu'il avait pouſſé l'amour des femmes juſqu'à jouir de ſes propres filles. On en a dit autant d'*Auguſte* ; mais qu'importe au genre humain le détail de ces faibleſſes qui n'ont influé en rien ſur les affaires publiques ? L'Egliſe a mis au nombre des ſaints cet homme qui répandit tant de ſang, qui dépouilla ſes neveux, et qui fut ſoupçonné d'inceſte.

J'enviſage ſon règne par un endroit plus digne de l'attention d'un citoyen. Les pays qui compoſent aujourd'hui la France et l'Allemagne juſqu'au Rhin, furent tranquilles pendant près de cinquante ans, et l'Italie pendant treize, depuis ſon avénement à l'empire. Point de révolution, point de calamité pendant ce demi-ſiècle qui, par-là, eſt unique. Un bonheur ſi long ne ſuffit pas pourtant pour rendre aux hommes la politeſſe et les arts. La rouille de la barbarie était trop forte, et les âges ſuivans l'épaiſſirent encore.

CHAPITRE XVII.

Mœurs, gouvernement et uſages vers le temps de Charlemagne.

Je m'arrête à cette célèbre époque pour conſidérer les uſages, les lois, la religion, les mœurs qui régnaient alors. Les Francs avaient toujours été des barbares, et le furent encore après *Charlemagne*. Remarquons attentivement que *Charlemagne* paraiſſait ne ſe point regarder comme un franc. La race de *Clovis* et de ſes compagnons francs fut toujours diſtincte des Gaulois. L'Allemand *Pepin* et *Karl* ſon fils furent diſtincts des Francs. Vous en trouverez la preuve dans le capitulaire de *Karl* ou *Charlemagne*, concernant ſes métairies, art. 4; *Si les Francs commettent quelque délit dans nos poſſeſſions, qu'ils ſoient jugés ſuivant leur loi.* Il ſemble par cet ordre que les Francs alors n'étaient pas regardés comme la nation de *Charlemagne*. A Rome, la race carlovingienne paſſa toujours pour allemande. Le pape *Adrien IV*, dans ſa lettre aux archevêques de Maïence, de Cologne et de Trèves, s'exprime en ces termes remarquables : *L'Empire fut transféré des Grecs aux Allemands; leur roi ne fut empereur qu'après avoir été couronné par le*

pape. . . . . . tout ce que l'empereur poſsède, il le tient de nous. Et comme ZACHARIE *donna l'empire grec aux Allemands, nous pouvons donner celui des Allemands aux Grecs.*

Cependant en France le nom de *Franc* prévalut toujours. La race de *Charlemagne* fut ſouvent appelée *Franca* dans Rome même et à Conſtantinople. La cour grecque déſignait, même du temps des *Othons*, les empereurs d'Occident par le nom d'uſurpateurs francs, barbares francs; elle affectait pour ces francs un mépris qu'elle n'avait pas.

Le règne ſeul de *Charlemagne* eut une lueur de politeſſe qui ſut probablement le fruit du voyage de Rome, ou plutôt de ſon génie.

Barbarie de ces ſiècles.

Ses prédéceſſeurs ne furent illuſtres que par des déprédations. Ils détruiſirent des villes, et n'en fondèrent aucune. Les Gaulois avaient été heureux d'être vaincus par les Romains. Marſeille, Arles, Autun, Lyon, Trèves étaient des villes floriſſantes, qui jouiſſaient paiſiblement de leurs lois municipales, ſubordonnées aux ſages lois romaines. Un grand commerce les animait. On voit par une lettre d'un proconſul à *Théodoſe*, qu'il y avait dans Autun et dans ſa banlieue vingt-cinq mille chefs de famille. Mais dès que les Bourguignons, les Goths, les Francs arrivent dans la Gaule, on ne voit plus de grandes villes peuplées. Les

cirques, les amphithéâtres conſtruits par les Romains juſqu'au bord du Rhin, ſont démolis ou négligés. Si la criminelle et malheureuſe reine *Brunehaut* conſerve quelques lieues de ces grands chemins qu'on n'imita jamais, on en eſt encore étonné.

Qui empêchait ces nouveaux venus de bâtir des édifices réguliers ſur des modèles romains? Ils avaient la pierre, le marbre, et de plus beaux bois que nous. Les laines fines couvraient les troupeaux anglais et eſpagnols, comme aujourd'hui. Cependant les beaux draps ne ſe fabriquaient qu'en Italie. Pourquoi le reſte de l'Europe ne feſait-il venir aucune des denrées de l'Aſie? Pourquoi toutes les commodités qui adouciſſent l'amertume de la vie, étaient-elles inconnues, ſinon parce que les ſauvages qui paſsèrent le Rhin, rendirent les autres peuples ſauvages? Qu'on en juge par ces lois ſaliques, ripuaires, bourguignonnes, que *Charlemagne* lui-même confirma, ne pouvant les abroger. La pauvreté et la rapacité avaient évalué à prix d'argent la vie des hommes, la mutilation des membres, le viol, l'inceſte, l'empoiſonnement. Quiconque avait quatre cents ſous, c'eſt-à-dire, quatre cents écus du temps à donner, pouvait tuer impunément un évêque. Il en coûtait deux cents ſous pour la vie d'un prêtre, autant

pour le viol, autant pour avoir empoiſonné avec des herbes. Une ſorcière qui avait mangé de la chair humaine, en était quitte pour deux cents ſous; et cela prouve qu'alors les ſorcières ne ſe trouvaient pas ſeulement dans la lie du peuple, comme dans nos derniers ſiècles, mais que ces horreurs extravagantes étaient pratiquées chez les riches. Les combats et les épreuves décidaient, comme nous le verrons, de la poſſeſſion d'un héritage, de la validité d'un teſtament. La juriſprudence était celle de la férocité et de la ſuperſtition.

Qu'on juge des mœurs des peuples par celles des princes. Nous ne voyons aucune action magnanime. La religion chrétienne, qui devait humaniſer les hommes, n'empêche point le roi *Clovis* de faire aſſaſſiner les petits *Régas*, ſes voiſins et ſes parens. Les deux enfans de *Clodomir* ſont maſſacrés dans Paris, en 533, par un *Childebert* et un *Clotaire*, ſes oncles, qu'on appelle rois de France; et *Clodoald*, le frère de ces innocens égorgés, eſt invoqué, ſous le nom de St *Cloud*, parce qu'on l'a fait moine. Un jeune barbare, nommé *Chram*, fait la guerre à *Clotaire* ſon père, *Réga* d'une partie de la Gaule. Le père fait brûler ſon fils avec tous ſes amis priſonniers, en 559.

Mœurs atroces.

Sous un *Chilperic*, roi de Soiſſons, en 562, les ſujets eſclaves déſertent ce prétendu

royaume, laſſés de la tyrannie de leur maître, qui prenait leur pain et leur vin, ne pouvant prendre l'argent qu'ils n'avaient pas. Un *Sigebert*, un autre *Chilperic* ſont aſſaſſinés. *Brunehaut*, d'arienne devenue catholique, eſt accuſée de mille meurtres; et un *Clotaire II*, non moins barbare qu'elle, la fait traîner, dit-on, à la queue d'un cheval dans ſon camp, et la fait mourir par ce nouveau genre de ſupplice, en 616. Si cette aventure n'eſt pas vraie, il eſt du moins prouvé qu'elle a été crue comme une choſe ordinaire, et cette opinion même atteſte la barbarie du temps. Il ne reſte de monumens de ces âges affreux que des fondations de monaſtères, et un confus ſouvenir de miſère et de brigandages. Figurez-vous des déſerts où les loups, les tigres et les renards égorgent un bétail épars et timide; c'eſt le portrait de l'Europe pendant tant de ſiècles.

Premiers rois francs ne ſont pas reconnus rois par les empereurs.

Il ne faut pas croire que les empereurs reconnuſſent pour rois ces chefs ſauvages qui dominaient en Bourgogne, à Soiſſons, à Paris, à Metz, à Orléans; jamais ils ne leur donnèrent le titre de *baſileus*. Ils ne le donnèrent pas même à *Dagobert II* qui réuniſſait ſous ſon pouvoir toute la France occidentale juſqu'auprès du Véſer. Les hiſtoriens parlent beaucoup de la magnificence de ce *Dagobert*, et ils citent en

preuve l'orfèvre S[t] *Eloi*, qui arriva, dit-on, à la cour avec une ceinture garnie de pierreries, c'eſt-à-dire, qu'il vendait des pierreries, et qu'il les portait à ſa ceinture. On parle des édifices magnifiques qu'il fit conſtruire. Où ſont-ils ? La vieille égliſe de Saint-Paul n'eſt qu'un petit monument gothique. Ce qu'on connaît de *Dagobert*, c'eſt qu'il avait à la fois trois épouſes, qu'il aſſemblait des conciles, et qu'il tyranniſait ſon pays.

Sous lui, un marchand de Sens, nommé *Samon*, va trafiquer en Germanie. Il paſſe juſque chez les *Slaves*, barbares qui dominaient vers la Pologne et la Bohème. Ces autres ſauvages ſont ſi étonnés de voir un homme qui a fait tant de chemin pour leur apporter les choſes dont ils manquent, qu'ils le font roi. Ce *Samon* fit, dit-on, la guerre à *Dagobert* ; et ſi le roi des Francs eut trois femmes, le nouveau roi ſlavon en eut quinze.

C'eſt ſous ce *Dagobert* que commence l'autorité des maires du palais. Après lui viennent les rois fainéans, la confuſion, le deſpotiſme de ces maires. C'eſt du temps de ces maires, au commencement du huitième ſiècle, que les Arabes, vainqueurs de l'Eſpagne, pénètrent juſqu'à Toulouſe, prennent la Guienne, ravagent tout juſqu'à la Loire, et ſont prêts d'enlever les Gaules entières aux

Maires du palais.

Francs qui les avaient enlevées aux Romains. Jugez en quel état devaient être alors les peuples, l'Eglise et les lois.

Le clergé ne fait un ordre dans l'Etat que sous *Pepin*.

Les évêques n'eurent aucune part au gouvernement jusqu'à *Pepin* ou *Pipin*, père de *Charles Martel*, et grand-père de l'autre *Pepin* qui se fit roi. Les évêques n'assistaient point aux assemblées de la nation franque. Ils étaient tous ou gaulois ou italiens, peuples regardés comme serfs. En vain l'évêque *Remi*, qui baptisa *Clovis*, avait écrit à ce roi sicambre cette fameuse lettre où l'on trouve ces mots: *Gardez-vous bien sur-tout de prendre la préséance sur les évêques ; prenez leurs conseils : tant que vous serez en intelligence avec eux, votre administration sera facile.* Ni *Clovis*, ni ses successeurs, ne firent du clergé un ordre de l'Etat. Le gouvernement ne fut que militaire. On ne peut mieux le comparer qu'à ceux d'Alger et de Tunis, gouvernés par un chef et une milice. Seulement les rois consultaient quelquefois les évêques, quand ils avaient besoin d'eux.

Lettre remarquable.

Mais quand les majordômes, ou maires de cette milice, usurpèrent insensiblement le pouvoir, ils voulurent cimenter leur autorité par le crédit des prélats et des abbés, en les appelant aux assemblées du champ de Mai.

Ce

Ce fut, ſelon les annales de Metz, en 692, que le maire *Pepin*, premier du nom, procura cette prérogative au clergé ; époque bien négligée par la plupart des hiſtoriens, mais époque très-conſidérable, et premier fondement du pouvoir temporel des évêques et des abbés en France et en Allemagne.

CHAPITRE XVIII.

Suite des uſages du temps de Charlemagne et avant lui. S'il était deſpotique, et le royaume héréditaire.

On demande ſi *Charlemagne*, ſes prédéceſſeurs et ſes ſucceſſeurs étaient deſpotiques, et ſi leur royaume était héréditaire par le droit de ces temps-là ? Il eſt certain que par le fait *Charlemagne* était deſpotique, et que par conſéquent ſon royaume fut héréditaire, puiſqu'il déclare ſon fils empereur, en plein parlement. Le droit eſt un peu plus incertain que le fait ; voici ſur quoi tous les droits étaient alors fondés.

Les habitans du Nord et de la Germanie étaient originairement des peuples chaſſeurs ; et les Gaulois, ſoumis par les Romains, étaient agriculteurs ou bourgeois. Des peuples chaſſeurs, toujours armés, doivent néceſſairement

ſubjuguer des laboureurs et des paſteurs, occupés toute l'année de leurs travaux continuels et pénibles, et encore plus aiſément des bourgeois paiſibles dans leurs foyers. Ainſi les Tartares ont aſſervi l'Aſie ; ainſi les Goths ſont venus à Rome. Toutes les hordes de Tartares et de Goths, de Huns, de Vandales et de Francs, avaient des chefs. Ces chefs d'émigrans étaient élus à la pluralité des voix, et cela ne pouvait être autrement ; car quel droit pourrait avoir un voleur de commander à ſes camarades ? Un brigand habile et hardi, ſurtout heureux, dut à la longue acquérir beaucoup d'empire ſur des brigands ſubordonnés, moins habiles, moins hardis et moins heureux que lui. Ils avaient tous également part au butin ; et c'eſt la loi la plus inviolable de tous les premiers peuples conquérans. Si on avait beſoin de preuves pour faire connaître cette première loi des barbares, on la trouverait aiſément dans l'exemple de ce guerrier franc, qui ne voulut jamais permettre que *Clovis* ôtât du butin général un vaſe de l'égliſe de Reims, et qui fendit le vaſe à coups de hache, ſans que le chef osât l'en empêcher.

Clovis devint deſpotique à meſure qu'il devint puiſſant ; c'eſt la marche de la nature humaine. Il en fut ainſi de *Charlemagne ;* il était fils d'un uſurpateur. Le fils du roi légitime

était rasé et condamné à dire son bréviaire dans un couvent de Normandie. Il était donc obligé à de très-grands ménagemens devant une nation de guerriers, assemblée en parlement. *Nous vous avertissons*, dit-il, dans un de ses capitulaires, *qu'en considération de notre humilité et de notre obéissance à vos conseils, que nous vous rendons par la crainte de* DIEU, *vous nous conserviez l'honneur que* DIEU *nous a accordé, comme vos ancêtres l'ont fait à l'égard de nos ancêtres.*

Ses ancêtres se réduisaient à son père, qui avait envahi le royaume; lui-même avait usurpé le partage de son frère, et avait dépouillé ses neveux. Il flattait les seigneurs en parlement; mais le parlement dissous, malheur à quiconque eût bravé ses volontés.

Quant à la succession, il est naturel qu'un chef de conquérans les ait engagés à élire son fils pour son successeur. Cette coutume d'élire, devenue avec le temps plus légale et plus consacrée, se maintient encore de nos jours dans l'empire d'Allemagne. L'élection était si bien regardée comme un droit du peuple conquérant, que lorsque *Pepin* usurpa le royaume des Francs sur le roi dont il était le domestique, le pape *Etienne*, avec lequel cet usurpateur était d'accord, prononça une excommunication contre ceux qui éliraient pour roi un autre

qu'un descendant de la race de *Pepin;* cette excommunication était, à la vérité, un grand exemple de superstition, comme l'entreprise de *Pepin* était un exemple d'audace. Mais cette superstition même est une preuve du droit d'élire ; elle fait voir encore que la nation conquérante élisait, parmi les descendans d'un chef, celui qui lui plaisait davantage. Le pape ne dit pas : *Vous élirez les premiers nés de la maison de Pepin ;* mais, *vous ne choisirez point ailleurs que dans sa maison.*

Code diplomatique, page 4.

Charlemagne dit, dans un capitulaire.: *Si de l'un des trois princes, mes enfans, il naît un fils, tel que la nation le veuille pour succéder à son père, nous voulons que ses oncles y consentent.* Il est évident, par ce titre et par plusieurs autres, que la nation des Francs eut, du moins en apparence, le droit d'élection. Cet usage a été d'abord celui de tous les peuples, dans toutes les religions et dans tous les pays. On le voit s'établir chez les Juifs, chez les autres Asiatiques, chez les Romains. Les premiers successeurs de *Mahomet* sont élus ; les soudans d'Egypte, les premiers miramolins ne règnent que par ce droit; et ce n'est qu'avec le temps qu'un Etat devient purement héréditaire. Le courage, l'habileté et le besoin font toutes les lois.

CHAPITRE XIX.

Suite des uſages du temps de Charlemagne. Commerce, finances, ſciences.

CHARLES *Martel*, uſurpateur et ſoutien du pouvoir ſuprême dans une grande monarchie, vainqueur des conquérans arabes qu'il repouſſa juſqu'en Gaſcogne, n'eſt cependant appelé que *ſous-roitelet*, *ſubregulus*, par le pape *Grégoire II*, qui implore ſa protection contre les rois lombards. Il ſe diſpoſe à aller ſecourir l'Egliſe romaine ; mais il pille en attendant l'Egliſe des Francs, il donne les biens des couvens à ſes capitaines, il tient ſon roi, *Thierri*, en captivité. *Pepin*, fils de *Charles Martel*, laſſé d'être *ſubregulus*, ſe fait roi, et reprend l'uſage des parlemens francs. Il a toujours des troupes aguerries ſous le drapeau ; et c'eſt à cet établiſſement que *Charlemagne* doit toutes ſes conquêtes. Ces troupes ſe levaient par des ducs, gouverneurs des provinces, comme elles ſe lèvent aujourd'hui chez les Turcs par les béglierbeys. Ces ducs avaient été inſtitués en Italie par *Dioclétien*. Les comtes, dont l'origine me paraît du temps de *Théodoſe*, commandaient ſous les ducs, et aſſemblaient les troupes, chacun dans Milices.

ſon canton. Les métairies, les bourgs, les villages fourniſſaient un nombre de ſoldats proportionné à leurs forces. Douze métairies donnaient un cavalier armé d'un caſque et d'une cuiraſſe; les autres ſoldats n'en portaient point : mais tous avaient le bouclier quarré long, la hache d'armes, le javelot et l'épée. Ceux qui ſe ſervaient de flèches étaient obligés d'en avoir au moins douze dans leur carquois. La province qui fourniſſait la milice lui diſtribuait du blé et les proviſions néceſſaires pour ſix mois : le roi en fourniſſait pour le reſte de la campagne. On fesait la revue au premier de mars ou au premier de mai. C'eſt d'ordinaire dans ces temps qu'on tenait les parlemens.

Armes. Dans les ſiéges, on employait le bélier, la baliſte, la tortue, et la plupart des machines des Romains. Les ſeigneurs nommés *barons*, *leudes*, *richeomes*, compoſaient, avec leurs ſuivans, le peu de cavalerie qu'on voyait alors dans les armées. Les muſulmans d'Afrique et d'Eſpagne avaient plus de cavaliers.

Forces navales. *Charles* avait des forces navales, c'eſt-à-dire, de grands bateaux aux embouchures de toutes les grandes rivières de ſon Empire. Avant lui on ne les connaiſſait pas chez les barbares; après lui on les ignora long-temps. Par ce moyen, et par ſa police guerrière, il arrêta les inondations des peuples du Nord : il les

contint dans leurs climats glacés ; mais ſous ſes faibles deſcendans, ils ſe répandirent dans l'Europe.

Les affaires générales ſe réglaient dans des aſſemblées qui repréſentaient la nation. Sous lui, ſes parlemens n'avaient d'autre volonté que celle d'un maître qui ſavait commander et perſuader.

Il fit fleurir le commerce, parce qu'il était le maître des mers ; ainſi les marchands des côtes de Toſcane et ceux de Marſeille allaient trafiquer à Conſtantinople chez les chrétiens, et au port d'Alexandrie chez les muſulmans, qui les recevaient, et dont ils tiraient les richeſſes de l'Aſie. Commerce.

Veniſe et Gènes, ſi puiſſantes depuis par le négoce, n'attiraient pas encore à elles les richeſſes des nations : mais Veniſe commençait à s'enrichir et à s'agrandir. Rome, Ravenne, Milan, Lyon, Arles, Tours, avaient beaucoup de manufactures d'étoffes de laine. On damaſquinait le fer, à l'exemple de l'Aſie : on fabriquait le verre ; mais les étoffes de ſoie n'étaient tiſſues dans aucune ville de l'empire d'Occident.

Les Vénitiens commençaient à les tirer de Conſtantinople ; mais ce ne fut que près de quatre cents ans après *Charlemagne*, que les princes normands établirent à Palerme une

manufacture de ſoie. Le linge était peu commun. S[t] *Boniface*, dans une lettre à un évêque d'Allemagne, lui mande qu'il lui envoie du drap à longs poils pour ſe laver les pieds. Probablement ce manque de linge était la cauſe de toutes ces maladies de la peau, connues ſous le nom de *lèpre*, ſi générales alors; car les hôpitaux nommés *léproſeries* étaient déjà très-nombreux.

Monnaies La monnaie avait à peu-près la même valeur que celle de l'empire romain depuis *Conſtantin*. Le ſou d'or était le *ſolidum* romain. Ce ſou d'or équivalait à quarante deniers d'argent fin. Ces deniers, tantôt plus forts, tantôt plus faibles, peſaient, l'un portant l'autre, trente grains.

Le ſou d'or vaudrait aujourd'hui, en 1778, environ 14 liv. 6 ſous 3 den., le denier d'argent à peu-près 7 ſous 1 den. $\frac{7}{8}$, monnaie de compte.

Il faut toujours, en liſant les hiſtoires, ſe reſſouvenir qu'outre ces monnaies réelles d'or et d'argent, on ſe ſervait dans le calcul d'une autre dénomination. On s'exprimait ſouvent en monnaie de compte, monnaie fictive, qui n'était, comme aujourd'hui, qu'une manière de compter.

Les Aſiatiques et les Grecs comptaient par mines et par talens, les Romains par grands

ſeſterces, ſans qu'il y eût aucune monnaie qui valût un grand ſeſterce ou un talent.

La livre numéraire, du temps de *Charle magne*, était réputée le poids d'une livre d'argent de douze onces. Cette livre ſe diviſait numériquement en vingt parties. Il y avait, à la vérité, des ſous d'argent ſemblables à nos écus, dont chacun peſait la 20e, 22e ou 24e partie d'une livre de douze onces; et ce ſou ſe diviſait, comme le nôtre, en douze deniers. Mais *Charlemagne* ayant ordonné que le ſou d'argent ſerait préciſément la 20e partie de douze onces, on s'accoutuma à regarder dans les comptes numéraires, vingt ſous comme une livre.

Pendant deux ſiècles, les monnaies reſtèrent ſur le pied où *Charlemagne* les avait miſes; mais petit à petit les rois, dans leurs beſoins, tantôt chargèrent les ſous d'alliage, tantôt en diminuèrent le poids; de ſorte que, par un changement qui eſt peut-être la honte des gouvernemens de l'Europe, ce ſou, qui était autrefois une pièce d'argent du poids d'environ 5 gros, n'eſt plus qu'une légère pièce de cuivre avec un 11e d'argent tout au plus; et la livre, qui était le ſigne repréſentatif de douze onces d'argent, n'eſt plus en France que le ſigne repréſentatif de vingt de nos ſous de cuivre. Le denier, qui était la deux cents quarantième

partie d'une livre d'argent de douze onces, n'eſt plus que le tiers de cette vile monnaie qu'on appelle un liard. Suppoſé donc qu'une ville de France dût à une autre, au temps de *Charlemagne*, cent vingt ſous ou ſolides de rente, ſoixante-douze onces d'argent, elle s'acquitterait aujourd'hui de ſa dette, en payant ce que nous appelons un écu de ſix francs.

La livre de compte des Anglais, celle des Hollandais, ont moins varié. Une livre ſterling d'Angleterre vaut environ vingt-deux francs de France, et une livre de compte hollandaiſe vaut environ douze francs de France; ainſi les Hollandais ſe ſont écartés moins que les Français de la loi primitive, et les Anglais encore moins.

Toutes les fois donc que l'hiſtoire nous parle de monnaie, ſous le nom de livres, nous n'avons qu'à examiner ce que valait la livre au temps et dans le pays dont on parle, et la comparer à la valeur de la nôtre. Nous devons avoir la même attention en liſant l'hiſtoire grecque et romaine. C'eſt, par exemple, un très-grand embarras pour le lecteur d'être obligé de réformer toujours les comptes qui ſe trouvent dans l'hiſtoire ancienne d'un célèbre profeſſeur de l'univerſité de Paris, dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de *Fleuri*, et dans tant

d'autres auteurs utiles. Quand ils veulent exprimer en monnaie de France les talens, les mines, les sesterces, ils se servent toujours de l'évaluation que quelques savans ont faite avant la mort du grand *Colbert*. Mais le marc de huit onces, qui valait vingt-six francs et dix sous, dans les premiers temps du ministère de *Colbert*, vaut depuis long-temps quarante-neuf livres seize sous : ce qui fait une différence de près de la moitié. Cette différence, qui a été quelquefois beaucoup plus grande, pourra augmenter ou être réduite. Il faut songer à ces variations ; sans quoi on aurait une idée très-fausse des forces des anciens Etats, de leur commerce, de la paye de leurs soldats, et de toute leur économie.

Il paraît qu'il y avait alors huit fois moins d'espèces circulantes en Italie et vers les bords du Rhin, qu'il ne s'en trouve aujourd'hui. On n'en peut guère juger que par le prix des denrées nécessaires à la vie ; et je trouve la valeur de ces denrées, du temps de *Charlemagne*, huit fois moins chère qu'elle ne l'est de nos jours. Vingt-quatre livres de pain blanc valaient un denier d'argent, par les capitulaires. Ce denier était la quarantième partie d'un sou d'or, qui valait environ quatorze livres six sous de notre monnaie d'aujourd'hui. Ainsi la livre de pain revenait à un liard et

quelque chose, ce qui est en effet la huitième partie de notre prix ordinaire.

Dans les pays septentrionaux, l'argent était beaucoup plus rare : le prix d'un bœuf y fut fixé, par exemple, à un sou d'or. Nous verrons dans la suite comment le commerce et les richesses se sont étendus de proche en proche.

Sciences. Les sciences et les beaux arts ne pouvaient avoir que des commencemens bien faibles dans ces vastes pays, tout sauvages encore. *Eginhard*, secrétaire de *Charlemagne*, nous apprend que ce conquérant ne savait pas signer son nom. Cependant il conçut, par la force de son génie, combien les belles-lettres étaient nécessaires. Il fit venir de Rome des maîtres de grammaire et d'arithmétique. Les ruines de Rome fournissent tout à l'Occident, qui n'est pas encore formé. *Alcuin*, cet anglais alors fameux, et *Pierre de Pise*, qui enseigna un peu de grammaire à *Charlemagne*, avaient tous deux étudié à Rome.

Il y avait des chantres dans les églises de France; et ce qui est à remarquer, c'est qu'ils s'appelaient *chantres gaulois*. La race des conquérans francs n'avait cultivé aucun art. Ces gaulois prétendaient, comme aujourd'hui, disputer du chant avec les Romains. La musique grégorienne, qu'on attribue à St *Grégoire*, surnommé *le grand*, n'était pas sans mérite,

et avait quelque dignité dans sa simplicité. Les chantres gaulois, qui n'avaient point l'usage des anciennes notes alphabétiques, avaient corrompu ce chant, et prétendaient l'avoir embelli. *Charlemagne*, dans un de ses voyages en Italie, les obligea de se conformer à la musique de leurs maîtres. Le pape *Adrien* leur donna des livres de chant notés; et deux musiciens italiens furent établis pour enseigner la note alphabétique, l'un dans Metz, l'autre dans Soissons. Il fallut encore envoyer des orgues de Rome.

Il n'y avait point d'horloge sonnante dans les villes de son empire, et il n'y en eut que vers le treizième siècle. De là vient l'ancienne coutume qui se conserve encore en Allemagne, en Flandre, en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertissent de l'heure pendant la nuit. Le présent que le calife *Aaron-al-Raschild* fit à *Charlemagne* d'une horloge sonnante, fut regardé comme une merveille. A l'égard des sciences de l'esprit, de la saine philosophie, de la physique, de l'astronomie, des principes de la médecine, comment auraient-elles pu être connues? elles ne viennent que de naître parmi nous.

On comptait encore par nuits, et de là vient qu'en Angleterre on dit encore *sept nuits*, pour signifier une semaine, et *quatorze nuits*

pour deux ſemaines. La langue romance commençait à ſe former du mélange du latin avec le tudeſque. Ce langage eſt l'origine du français, de l'eſpagnol et de l'italien. Il dura juſqu'au temps de *Frédéric II*, et on le parle encore dans quelques villages des Griſons, et vers la Suiſſe.

Les vêtemens, qui ont toujours changé en Occident depuis la ruine de l'empire romain, étaient courts, excepté aux jours de cérémonie, où la ſaye était couverte d'un manteau ſouvent doublé de pelleterie. On tirait comme aujourd'hui ces fourrures du Nord, et ſur-tout de la Ruſſie. La chauſſure des Romains s'était conſervée. On remarque que *Charlemagne* ſe couvrait les jambes de bandes entrelacées en forme de brodequins, comme en uſent encore les montagnards d'Ecoſſe, ſeul peuple chez qui l'habillement guerrier des Romains s'eſt conſervé juſqu'à nos jours.

CHAPITRE XX.

De la religion du temps de Charlemagne.

Si nous tournons à préſent les yeux ſur les maux que les hommes s'attirèrent quand ils firent de la religion un inſtrument de leurs paſſions, ſur les uſages conſacrés, ſur les

abus de ces ufages, la querelle des *Iconoclaſtes* et des *Iconolatres* eſt d'abord ce qui préſente le plus grand objet.

L'impératrice *Irène*, tutrice de ſon malheureux fils *Conſtantin Porphyrogénète*, pour ſe frayer le chemin à l'Empire, flatte le peuple et les moines à qui le culte des images, proſcrit par tant d'empereurs depuis *Léon l'Iſaurien*, plaiſait encore. Elle y était elle-même attachée, parce que ſon mari les avait eues en horreur. On avait perſuadé à *Irène* que pour gouverner ſon époux, il fallait mettre ſous le chevet de ſon lit les images de certaines ſaintes. La crédulité entre même dans les eſprits politiques. L'empereur ſon mari avait puni les auteurs de cette ſuperſtition. *Irène*, après la mort de ſon mari, donne un libre cours à ſon goût et à ſon ambition. Voilà ce qui aſſemble, en 786, le ſecond concile de Nicée, ſeptième concile œcuménique, commencé d'abord à Conſtantinople. Elle fait élire pour patriarche un laïque, ſecrétaire d'Etat, nommé *Taraiſe*. Il y avait eu autrefois quelques exemples de ſéculiers élevés ainſi à l'évêché, ſans paſſer par les autres grades; mais alors cette coutume ne ſubſiſtait plus.

Second concile de Nicée.

Ce patriarche ouvrit le concile. La conduite du pape *Adrien* eſt très-remarquable. Il n'ana-

thématiſe pas ce ſecrétaire d'Etat qui ſe fait patriarche ; il proteſte ſeulement avec modeſtie, dans ſes lettres à *Irène*, contre le titre de patriarche univerſel ; mais il inſiſte qu'on lui rende les patrimoines de la Sicile. (1) Il redemande hautement ce peu de bien, tandis qu'il arrachait, ainſi que ſes prédéceſſeurs, le domaine utile de tant de belles terres qu'il aſſure avoir été données par *Pepin* et par *Charlemagne*. Cependant le concile œcuménique de Nicée, auquel préſident les légats du pape et ce miniſtre patriarche, rétablit le culte des images.

C'eſt une choſe avouée de tous les ſages critiques, que les pères de ce concile, qui étaient au nombre de trois cents cinquante, y rapportèrent beaucoup de pièces évidemment fauſſes ; beaucoup de miracles, dont le récit ſcandaliſerait dans nos jours ; beaucoup de livres apocryphes. Ces pièces fauſſes ne firent point de tort aux vraies, ſur leſquelles on décida.

Mais quand il fallut faire recevoir ce concile par *Charlemagne* et par les égliſes de France,

(1) Toute cette partie des lettres du pape ne fut pas même lue dans le concile, par ménagement pour *Irène* et pour *Taraiſe*. M. de *Voltaire* a fort adouci le ſcandale de la conduite plus politique que religieuſe d'*Adrien*. Voyez *Fleuri*, et les pièces originales de ces temps barbares qui ont été recueillies par les érudits des derniers ſiècles.

quel fut l'embarras du pape ? *Charles* s'était déclaré hautement contre les images. Il venait de faire écrire les livres qu'on nomme *Carolins*, dans lesquels ce culte est anathématisé. Ces livres sont écrits dans un latin assez pur ; ils font voir que *Charlemagne* avait réussi à faire revivre les lettres ; mais ils font voir aussi qu'il n'y a jamais eu de dispute théologique sans invectives. Le titre même est une injure. *Au nom de notre Seigneur et Sauveur* JESUS-CHRIST, *commence le livre de l'illustrissime et excellentissime* CHARLES, &c. *contre le synode impertinent et arrogant, tenu en Gréce pour adorer des images*. Le livre était attribué par le titre au roi *Charles*, comme on met sous le nom des rois les édits qu'ils n'ont point rédigés : il est certain que tous les peuples des royaumes de *Charlemagne* regardaient les Grecs comme des idolâtres.

Ce prince, en 794, assembla un concile à Francfort, auquel il présida selon l'usage des empereurs et des rois : concile composé de trois cents évêques ou abbés, tant d'Italie que de France, qui rejetèrent d'un consentement unanime le service (*servitium*) et l'adoration des images. Ce mot équivoque d'adoration était la source de tous ces différens ; car si les hommes définissaient les mots dont ils se servent, il y aurait moins de disputes ; et plus

Anathématisé par le concile de Francfort.

d'un royaume a été bouleverſé pour un mal entendu.

Habileté du pape.

Tandis que le pape *Adrien* envoyait en France les actes du ſecond concile de Nicée, il reçoit les livres Carolins, oppoſés à ce concile ; et on le preſſe au nom de *Charles* de déclarer hérétiques l'empereur de Conſtantinople et ſa mère. On voit aſſez par cette conduite de *Charles*, qu'il voulait ſe faire un nouveau droit de l'héréſie prétendue de l'empereur, pour lui enlever Rome ſous couleur de juſtice.

Le pape, partagé entre le concile de Nicée qu'il adoptait, et *Charlemagne* qu'il ménageait, prit un tempérament politique, qui devrait ſervir d'exemple dans toutes ces malheureuſes diſputes qui ont toujours diviſé les chrétiens. Il explique les livres Carolins d'une manière favorable au concile de Nicée, et par-là réfute le roi ſans lui déplaire ; il permet qu'on ne rende point de culte aux images ; ce qui était très-raiſonnable chez les Germains, à peine ſortis de l'idolâtrie, et chez les Francs encore groſſiers, qui n'avaient ni ſculpteurs ni peintres. Il exhorte en même temps à ne point briſer ces mêmes images. Ainſi il ſatisfait tout le monde, et laiſſe au temps à confirmer ou à abolir un culte encore douteux. Attentif à ménager les hommes, et à faire ſervir la

religion à ses intérêts, il écrit à *Charlemagne :* „ Je ne puis déclarer *Irène* et son fils hérétiques, après le concile de Nicée ; mais je „ les déclarerai tels, s'ils ne me rendent les „ biens de Sicile. „

On voit la même politique intéressée de ce pape dans une dispute encore plus délicate, et qui seule eût suffi en d'autres temps pour allumer des guerres civiles. On avait voulu savoir si le *Saint-Esprit* procède du *Père* et du *Fils*, ou du *Père* seulement.

Grande dispute sur le Saint-Esprit.

On avait d'abord dans l'Orient ajouté au premier concile de Nicée qu'il procédait du *Père ;* ensuite en Espagne, et puis en France et en Allemagne, on ajouta qu'il procédait du *Père* et du *Fils :* c'était la croyance de presque tout l'Empire de *Charles*. Ces mots du symbole attribué aux apôtres, *qui ex patre filioque procedit*, étaient sacrés pour les Français ; mais ces mêmes mots n'avaient jamais été adoptés à Rome. On presse, de la part de *Charlemagne*, le pape de se déclarer. Cette question décidée avec le temps par les lumières de l'Eglise romaine infaillible, semblait alors très-obscure. On citait des passages des Pères, et sur-tout celui de S[t] *Grégoire* de Nice, où il est dit, *qu'une personne est* cause, *et l'autre vient de* cause ; *l'une sort immédiatement de la première, l'autre en sort par le moyen du Fils*,

par lequel moyen le Fils ſe réſerve la propriété d'unique, ſans exclure l'Eſprit-ſaint de la relation du Père.

Ces autorités ne parurent pas alors aſſez claires. *Adrien I* ne décida rien : il ſavait qu'on pouvait être chrétien, ſans pénétrer dans la profondeur de tous les myſtères. Il répond qu'il ne condamne point le ſentiment du roi, mais ne change rien au ſymbole de Rome. Il apaiſe la diſpute en ne la jugeant pas, et en laiſſant à chacun ſes uſages. Il traite, en un mot, les affaires ſpirituelles en prince; et trop de princes les ont traitées en évêques.

Fauſſes décrétales.

Dès-lors la politique profonde des papes établiſſait peu à peu leur puiſſance. On fait bientôt après un recueil de faux actes connus aujourd'hui ſous le nom de *fauſſes décrétales.* C'eſt, dit-on, un eſpagnol, nommé *Iſidore Mercator*, ou *Piſcator*, ou *Peccator*, qui les digère. Ce ſont les évêques allemands, dont la bonne foi fut trompée, qui les répandent et les font valoir. On prétend avoir aujourd'hui des preuves inconteſtables, qu'elles furent compoſées par un *Algeram*, abbé de Senones, évêque de Metz : elles ſont en manuſcrit dans la bibliothèque du Vatican. Mais qu'importe leur auteur ? Dans ces fauſſes décrétales on ſuppoſe d'anciens canons, qui

ordonnent qu'on ne tiendra jamais un ſeul concile provincial ſans la permiſſion du pape, et que toutes les cauſes eccléſiaſtiques reſſortiront à lui. On y fait parler les ſucceſſeurs immédiats des apôtres; on leur ſuppoſe des écrits. Il eſt vrai que tout étant de ce mauvais ſtyle du huitième ſiècle, tout étant plein de fautes contre l'hiſtoire et la géographie, l'artifice était groſſier; mais c'étaient des hommes groſſiers qu'on trompait. On avait forgé dès la naiſſance du chriſtianiſme, comme on l'a déjà dit, de faux évangiles, les *vers ſibyllins*, les livres d'*Hermas*, les *conſtitutions apoſtoliques;* et mille autres écrits que la ſaine critique a réprouvés. Il eſt triſte que pour enſeigner la vérité on ait ſi ſouvent employé des actes de fauſſaire.

Ces fauſſes décrétales ont abuſé les hommes pendant huit ſiècles; et enfin, quand l'erreur a été reconnue, les uſages établis par elles ont ſubſiſté dans une partie de l'Egliſe: l'antiquité leur a tenu lieu d'authenticité.

Dès ces temps, les évêques d'Occident étaient des ſeigneurs temporels, et poſſédaient pluſieurs terres en fief; mais aucun n'était ſouverain indépendant. Les rois de France nommaient ſouvent aux évêchés; plus hardis en cela, et plus politiques que les empereurs des Grecs, et que les rois de Lombardie,

qui ſe contentaient d'interpoſer leur autorité dans les élections.

Gouvernement eccléſiaſtique.

Les premières égliſes chrétiennes s'étaient gouvernées en républiques ſur le modèle des ſynagogues. Ceux qui préſidaient à ces aſſemblées avaient pris inſenſiblement le titre d'évêque, d'un mot grec, dont les Grecs appelaient les gouverneurs de leurs colonies, et qui ſignifie *inſpecteur*. Les anciens de ces aſſemblées ſe nommaient prêtres, d'un autre mot grec, qui ſignifie *vieillard*.

Fauſſe loi.

Charlemagne, dans ſa vieilleſſe, accorda aux évêques un droit dont ſon propre fils devint la victime. Ils firent accroire à ce prince que dans le code rédigé ſous *Théodoſe*, une loi portait que ſi de deux ſéculiers en procès, l'un prenait un évêque pour juge, l'autre était obligé de ſe ſoumettre à ce jugement ſans en pouvoir appeler. Cette loi, qui jamais n'avait été exécutée, paſſe chez tous les critiques pour ſuppoſée. C'eſt la dernière du code Théodoſien ; elle eſt ſans date, ſans nom de conſuls. Elle a excité une guerre civile ſourde entre les tribunaux de la juſtice et les miniſtres du ſanctuaire ; mais comme en ce temps-là tout ce qui n'était pas clergé était en Occident d'une ignorance profonde, il faut s'étonner qu'on n'ait pas donné encore plus d'empire à ceux qui ſeuls étant un peu

inftruits, femblaient feuls mériter de juger les hommes.

Ainfi que les évêques difputaient l'autorité aux féculiers, les moines commençaient à la difputer aux évêques, qui pourtant étaient leurs maîtres par les canons. Ces moines étaient déjà trop riches pour obéir. Cette célèbre formule de *Marculfe* était bien fouvent mife en ufage : *Moi*, *pour le repos de mon ame*, *et pour n'être pas placé après ma mort parmi les boucs*, *je donne à tel monaftère*, *&c.* On crut, dès le premier fiècle de l'Eglife, que le monde allait finir ; on fe fondait fur un paffage de S[t] *Luc*, qui met ces paroles dans la bouche de JESUS-CHRIST : ,, Il y ,, aura des fignes dans le foleil, dans la ,, lune et dans les étoiles ; les nations feront ,, confternées ; la mer et les fleuves feront ,, un grand bruit ; les hommes sècheront de ,, frayeur dans l'attente de la révolution de ,, l'univers ; les puiffances des cieux feront ,, ébranlées, et alors ils verront le fils de ,, l'homme venant dans une nuée avec une ,, grande puiffance et une grande majefté. ,, Lorfque vous verrez arriver ces chofes, ,, fachez que le royaume de DIEU eft proche. ,, Je vous dis en vérité, en vérité, que cette ,, génération ne finira point fans que ces ,, chofes foient accomplies. ,,

Moines riches.

Fin du monde annoncée.

Plusieurs personnages pieux, ayant toujours pris à la lettre cette prédiction non accomplie, en attendaient l'accomplissement : ils pensaient que l'univers allait être détruit, et voyaient clairement le jugement dernier, où JESUS-CHRIST devait venir dans les nuées. On se fondait aussi sur l'épître de St *Paul* à ceux de Thessalonique, qui dit : *Nous qui sommes vivans, nous serons emportés dans l'air, au-devant de* JESUS. De-là toutes ces suppositions de tant de prodiges aperçus dans les airs. Chaque génération croyait être celle qui devait voir la fin du monde, et cette opinion se fortifiant dans les siècles suivans, on donnait ses terres aux moines, comme si elles eussent dû être préservées dans la conflagration générale. Beaucoup de chartes de donation commencent par ces mots : *Adventante mundi vespero.*

Abbés seigneurs.

Des abbés bénédictins, long-temps avant *Charlemagne*, étaient assez puissans pour se révolter. Un abbé de *Fontenelle* avait osé se mettre à la tête d'un parti contre *Charles Martel*, et assembler des troupes. Le héros fit trancher la tête au religieux ; exécution qui ne contribua pas peu à toutes ces révélations que tant de moines eurent depuis de la damnation de *Charles Martel.*

Avant ce temps on voit un abbé de St Rémi

de

de Reims, et l'évêque de cette ville, ſuſciter une guerre civile contre *Childebert*, au ſixième ſiècle : crime qui n'appartient qu'aux hommes puiſſans.

Les évêques et les abbés avaient beaucoup d'eſclaves. On reproche à l'abbé *Alcuin* d'en avoir eu juſqu'à vingt mille. Ce nombre n'eſt pas incroyable : *Alcuin* poſſédait pluſieurs abbayes dont les terres pouvaient être habitées par vingt mille hommes. Ces eſclaves, connus ſous le nom de *ſerfs*, ne pouvaient ſe marier ni changer de demeure ſans la permiſſion de l'abbé. Ils étaient obligés de marcher cinquante lieues avec leurs charrettes quand il l'ordonnait : ils travaillaient pour lui trois jours de la ſemaine ; et il partageait tous les fruits de la terre.

On ne pouvait, à la vérité, reprocher à ces bénédictins de violer, par leurs richeſſes, leur vœu de pauvreté ; car ils ne font point expreſſément ce vœu : ils ne s'engagent, quand ils ſont reçus dans l'ordre, qu'à obéir à leur abbé. On leur donna même ſouvent des terres incultes qu'ils défrichèrent de leurs mains, et qu'ils firent enſuite cultiver par des ſerfs. Ils formèrent des bourgades, des petites villes même autour de leurs monaſtères. Ils étudièrent ; ils furent les ſeuls qui conſervèrent les livres en les copiant ; et enfin,

dans ces temps barbares où les peuples étaient ſi miſérables, c'était une grande conſolation de trouver dans les cloîtres une retraite aſſurée contre la tyrannie.

En France et en Allemagne, plus d'un évêque allait au combat avec ſes ſerfs. *Charlemagne*, dans une lettre à *Fraſtade*, une de ſes femmes, lui parle d'un évêque qui a vaillamment combattu auprès de lui dans une bataille contre les Avares, peuples deſcendus des Scythes, qui habitaient vers le pays qu'on nomme à préſent l'Autriche. Je vois de ſon temps quatorze monaſtères qui doivent fournir des ſoldats. Pour peu qu'un abbé fût guerrier, rien ne l'empêchait de les conduire lui-même. Il eſt vrai qu'en 803, un parlement ſe plaignit à *Charlemagne* du trop grand nombre de prêtres qu'on avait tués à la guerre. Il fut défendu alors, mais inutilement, aux miniſtres de l'autel d'aller aux combats.

Clercs. Il n'était pas permis de ſe dire clerc ſans l'être, de porter la tonſure ſans appartenir à un évêque : de tels clercs s'appelaient *acéphales*. On les puniſſait comme vagabonds.

On ignorait cet état, aujourd'hui ſi commun, qui n'eſt ni ſéculier, ni eccléſiaſtique. Le titre d'abbé, qui ſignifie père, n'appartenait qu'aux chefs des monaſtères.

Les abbés avaient dès-lors le bâton paſtoral

que portaient les évêques, et qui avait été autrefois la marque de la dignité pontificale dans Rome païenne. Telle était la puiſſance de ces abbés ſur les moines, qu'ils les condamnaient quelquefois aux peines afflictives les plus cruelles. Ils prirent le barbare uſage des empereurs grecs, de faire brûler les yeux; et il fallut qu'un concile leur défendît cet attentat, qu'ils commençaient à regarder comme un droit.

CHAPITRE XXI.

Suite des rites religieux du temps de Charlemagne.

LA meſſe était différente de ce qu'elle eſt aujourd'hui, et plus encore de ce qu'elle était dans les premiers temps. Elle fut d'abord une cène, un feſtin nocturne; enſuite, la majeſté du culte augmentant avec le nombre des fidèles, cette aſſemblée de nuit ſe changea en une aſſemblée du matin: la meſſe devint à peu-près ce qu'eſt la grand'meſſe aujourd'hui. Il n'y eut, juſqu'au cinquième ſiècle, qu'une meſſe commune dans chaque égliſe. Le nom de *ſynaxe* qu'elle a chez les Grecs, et qui ſignifie *aſſemblée*, les formules qui ſubſiſtent et qui s'adreſſent à cette aſſemblée,

De la meſſe.

tout fait voir que les messes privées durent être long-temps inconnues. Ce sacrifice, cette assemblée, cette commune prière avait le nom de *missa* chez les Latins, parce que, selon quelques-uns, on renvoyait, *mittebantur*, les pénitens qui ne communiaient pas ; et selon d'autres, parce que la communion était envoyée, *missa erat*, à ceux qui ne pouvaient venir à l'église.

Il semble qu'on devrait savoir la date précise des établissemens de nos rites; mais aucune n'est connue. On ne sait en quel temps commença la messe, telle qu'on la dit aujourd'hui; on ignore l'origine précise du baptême par aspersion, de la confession auriculaire, de la communion avec du pain azyme, et sans vin ; on ne sait qui donna le premier le nom de sacrement au mariage, à la confirmation, à l'onction qu'on administre aux malades.

Messes. Quand le nombre des prêtres fut augmenté, on fut obligé de dire des messes particulières. Les hommes puissans eurent des aumôniers ; *Agobard*, évêque de Lyon, s'en plaint au neuvième siècle. *Denis le petit*, dans son Recueil des canons, et beaucoup d'autres, confirment que tous les fidèles communiaient à la messe publique. Ils apportaient, de son temps, le pain et le vin que le prêtre consacrait; chacun recevait le pain dans ses mains. Ce pain était

fermenté comme le pain ordinaire ; il y avait très-peu d'églifes où le pain fans levain fût en ufage : on donnait ce pain aux enfans comme aux adultes. La communion fous les deux efpèces était un ufage univerfel fous *Charlemagne ;* il fe conferva toujours chez les Grecs, et dura chez les Latins jufqu'au douzième fiècle : on voit même que dans le treizième il était encore pratiqué quelquefois. L'auteur de la relation de la victoire que remporta *Charles d'Anjou* fur *Mainfroi*, en 1264, rapporte que fes chevaliers communièrent avec le pain et le vin avant la bataille. L'ufage de tremper le pain dans le vin s'était établi avant *Charlemagne ;* celui de fucer le vin avec un chalumeau, ou un fyphon de métal, ne s'introduifit qu'environ deux cents ans après, et fut bientôt aboli. Tous ces rites, toutes ces pratiques changèrent felon la conjoncture des temps, et felon la prudence des pafteurs ; ou felon le caprice, comme tout change.

Communion.

L'Eglife latine était la feule qui priât dans une langue étrangère, inconnue au peuple. Les inondations des barbares, qui avaient introduit dans l'Europe leurs idiomes, en étaient caufe. Les Latins étaient encore les feuls qui conféraffent le baptême par la feule afperfion : indulgence très-naturelle pour des

enfans nés dans les climats rigoureux du septentrion, et convenance décente dans le climat chaud d'Italie. Les cérémonies du baptême des adultes, et de celui qu'on donnait aux enfans, n'étaient pas les mêmes : cette différence était indiquée par la nature.

Confession. La confeſſion auriculaire s'était introduite, dit-on, dès le ſixième ſiècle. Les évêques exigèrent d'abord que les clercs ſe confeſſaſſent à eux deux fois l'année, par les canons du concile d'Attigny, en 363 ; et c'eſt la première fois qu'elle fut commandée expreſſément. Les abbés ſoumirent leurs moines à ce joug, et les ſéculiers peu à peu le portèrent. La confeſſion publique ne fut jamais en uſage dans l'Occident ; car, lorſque les barbares embraſsèrent le chriſtianiſme, les abus et les ſcandales qu'elle entraînait après elle l'avaient abolie en Orient, ſous le patriarche *Nectaire*, à la fin du quatrième ſiècle ; mais ſouvent les pécheurs publics feſaient des pénitences publiques dans les égliſes d'Occident, ſurtout en Eſpagne, où l'invaſion des Sarrazins redoublait la ferveur des chrétiens humiliés. Je ne vois aucune trace, juſqu'au douzième ſiècle, de la formule de la confeſſion, ni des confeſſionnaux établis dans les égliſes, ni de la néceſſité préalable de ſe confeſſer immédiatement avant la communion.

Vous obſerverez que la confeſſion auriculaire n'était point reçue aux huitième et neuvième ſiècles dans les pays au delà de la Loire, dans le Languedoc, dans les Alpes. *Alcuin* s'en plaint dans ſes lettres. Les peuples de ces contrées ſemblent avoir eu toujours quelques diſpoſitions à s'en tenir aux uſages de la primitive Egliſe, et à rejeter les dogmes et les coutumes que l'Egliſe plus étendue jugea convenable d'adopter.

Aux huitième et neuvième ſiècles, il y avait trois carêmes, et quelquefois quatre, comme dans l'Egliſe grecque; et on ſe confeſſait d'ordinaire à ces quatre temps de l'année. Les commandemens de l'Egliſe, qui ne ſont bien connus qu'après le troiſième (*a*) concile de Latran, en 1215, imposèrent la néceſſité de faire une fois l'année ce qui ſemblait auparavant plus arbitraire. Carêmes.

Au temps de *Charlemagne*, il y avait des confeſſeurs dans les armées. *Charles* en avait un pour lui en titre d'office; il s'appelait *Valdon*, et était abbé d'Augie, près de Conſtance.

Il était permis de ſe confeſſer à un laïque, et même à une femme, en cas de néceſſité. (*b*) Cette permiſſion dura très-long-temps; c'eſt Laïques ont droit de confeſſer.

(*a*) Que d'autres nomment le quatrième.

(*b*) Voyez les Eclairciſſemens.

pourquoi *Joinville* dit qu'il confeſſa en Afrique un chevalier, et qu'il lui donna l'abſolution ſelon le pouvoir qu'il en avait. *Ce n'eſt pas tout-à-fait un ſacrement*, dit S[t] *Thomas*, *mais c'eſt comme ſacrement.*

Ancienneté de la confeſſion.

On peut regarder la confeſſion comme le plus grand frein des crimes ſecrets. Les ſages de l'antiquité avaient embraſſé l'ombre de cette pratique ſalutaire. On s'était confeſſé dans les expiations chez les Egyptiens et chez les Grecs, et dans preſque toutes les célébrations de leurs myſtères. *Marc-Aurèle*, en s'aſſociant aux myſtères de *Cérès-Eleuſine*, ſe confeſſa à l'Hiérophante.

Cet uſage, ſi ſaintement établi chez les chrétiens, fut malheureuſement depuis l'occaſion des plus funeſtes abus. La faibleſſe du ſexe rendit quelquefois les femmes plus dépendantes de leurs confeſſeurs que de leurs époux. Preſque tous ceux qui confeſsèrent les reines ſe ſervirent de cet empire ſecret et ſacré pour entrer dans les affaires d'Etat. Lorſqu'un religieux domina ſur la conſcience d'un ſouverain, tous ſes confrères s'en prévalurent; et pluſieurs employèrent le crédit du confeſſeur pour ſe venger de leurs ennemis. Enfin il arriva que, dans les diviſions entre les empereurs et les papes, dans les factions des villes, les prêtres ne donnaient pas l'abſolution à

ceux qui n'étaient pas de leur parti. C'eſt ce qu'on a vu en France, du temps du roi *Henri IV*, preſque tous les confeſſeurs refuſaient d'abſoudre les ſujets qui reconnaiſſaient leur roi. La facilité de ſéduire les jeunes perſonnes, et de les porter au crime, dans le tribunal même de la pénitence, fut encore un écueil très-dangereux. Telle eſt la déplorable condition des hommes, que les remèdes les plus divins ont été tournés en poiſons.

La religion chrétienne ne s'était point encore étendue au Nord, plus loin que les conquêtes de *Chârlemagne*. La Scandinavie, le Danemarck qu'on appelait le *pays des Normands*, avaient un culte que nous appelons ridiculement *idolâtrie*. La religion des idolâtres ſerait celle qui attribuerait la puiſſance divine à des figures, à des images; ce n'était pas celle des Scandinaves : ils n'avaient ni peintre ni ſculpteur. Ils adoraient *Odin*, et ils ſe figuraient qu'après la mort, le bonheur de l'homme conſiſtait à boire, dans la ſalle d'*Odin*, de la bière dans le crâne de ſes ennemis. On a encore de leurs anciennes chanſons traduites qui expriment cette idée. Il y avait long-temps que les peuples du Nord croyaient une autre vie. Les druides avaient enſeigné aux Celtes qu'ils renaîtraient pour combattre, et les prêtres de la Scandinavie perſuadaient aux

hommes qu'ils boiraient de la bière après leur mort.

La Pologne n'était ni moins barbare ni moins groſſière. Les Moſcovites, auſſi ſauvages que le reſte de la grande Tartarie, en ſavaient à peine aſſez pour être païens ; mais tous ces peuples vivaient en paix dans leur ignorance, heureux d'être inconnus à *Charlemagne*, qui vendait ſi cher la connaiſſance du chriſtianiſme.

Angleterre.

Les Anglais commençaient à recevoir la religion chrétienne. Elle y avait été apportée par *Conſtance Chlore*, protecteur ſecret de cette religion, alors opprimée. Elle n'y domina point ; l'ancien culte du pays eut le deſſus encore long-temps. Quelques miſſionnaires des Gaules cultivèrent groſſièrement un petit nombre de ces inſulaires. Le fameux *Pélage*, trop zélé défenſeur de la nature humaine, était né en Angleterre ; mais il n'y fut point élevé, et il faut le compter parmi les Romains.

L'Irlande qu'on appelait *Ecoſſe*, et l'Ecoſſe connue alors ſous le nom d'*Albanie*, ou du *pays des Pictes*, avait reçu auſſi quelques ſemences du chriſtianiſme, étouffées toujours par l'ancien culte qui dominait. Le moine *Colomban*, né en Irlande, était du ſixième ſiècle ; mais il paraît, par ſa retraite en France,

et par les monaſtères qu'il fonda en Bourgogne, qu'il y avait peu à faire, et beaucoup à craindre pour ceux qui cherchaient en Irlande et en Angleterre de ces établiſſemens riches et tranquilles, qu'on trouvait ailleurs à l'abri de la religion.

Après une extinction preſque totale du chriſtianiſme dans l'Angleterre, l'Ecoſſe et l'Irlande, la tendreſſe conjugale l'y fit renaître. *Ethelbert*, un des rois barbares Anglo-Saxons de l'heptarchie d'Angleterre, qui avait ſon petit royaume dans la province de Kent, où eſt Cantorbéri, voulut s'allier avec un roi de France. Il épouſa la fille de *Childebert*, roi de Paris. Cette princeſſe chrétienne, qui paſſa la mer avec un évêque de Soiſſons, diſpoſa ſon mari à recevoir le baptême, comme *Clotilde* avait ſoumis *Clovis*. Le pape *Grégoire le grand* envoya *Auguſtin*, que les Anglais nomment *Auſtin*, avec d'autres moines romains, en 598. Ils firent peu de converſions, car il faut au moins entendre la langue du pays pour en changer la religion; mais, favoriſés par la reine, ils bâtirent un monaſtère.

Ce fut proprement la reine qui convertit le petit royaume de Cantorbéri. Ses ſujets barbares, qui n'avaient point d'opinions, ſuivirent aiſément l'exemple de leurs ſouverains. Cet *Auguſtin* n'eut pas de peine à ſe faire

déclarer primat par *Grégoire le grand :* il eût voulu même l'être des Gaules; mais *Grégoire* lui écrivit qu'il ne pouvait lui donner de juridiction que ſur l'Angleterre. Il fut donc premier archevêque de Cantorbéri , premier primat de l'Angleterre. Il donna à l'un de ſes moines le titre d'évêque de Londres, à l'autre celui de Rocheſter. On ne peut mieux comparer ces évêques qu'à ceux d'Antioche et de Babylone , qu'on appelle évêques *in partibus infidelium.* Mais, avec le temps , la hiérarchie d'Angleterre ſe forma. Les monaſtères ſur-tout étaient très-riches, au huitième et au neuvième ſiècles. Ils mettaient au catalogue des ſaints tous les grands ſeigneurs qui leur avaient donné des terres; d'où vient que l'on trouve parmi leurs ſaints de ce temps-là ſept rois, ſept reines , huit princes, ſeize princeſſes. Leurs chroniques diſent que dix rois et onze reines finirent leurs jours dans des cloîtres. Il eſt croyable que ces dix rois et ces onze reines ſe firent ſeulement revêtir à leur mort d'habits religieux, et peut-être porter, à leurs dernières maladies, dans des couvens, comme on en a uſé en Eſpagne; mais non pas qu'en effet ils aient, en ſanté, renoncé aux affaires publiques, pour vivre en cénobites.

CHAPITRE XXII.

Suite des uſages du temps de Charlemagne. De la juſtice, des lois. Coutumes ſingulières. Epreuves.

DES comtes nommés par le roi rendaient ſommairement la juſtice. Ils avaient leurs diſtricts aſſignés. Ils devaient être inſtruits des lois, qui n'étaient ni ſi difficiles ni ſi nombreuſes que les nôtres. La procédure était ſimple, chacun plaidait ſa cauſe en France et en Allemagne. Rome ſeule, et ce qui en dépendait, avait encore retenu beaucoup de lois et de formalités de l'Empire romain. Les lois lombardes avaient lieu dans le reſte de l'Italie citérieure. Comtes.

Chaque comte avait ſous lui un lieutenant, nommé *viguier*; ſept aſſeſſeurs, *ſcabini;* et un greffier, *notarius.* Les comtes publiaient dans leur juridiction l'ordre des marches pour la guerre, enrôlaient les ſoldats ſous des centeniers, les menaient aux rendez-vous, et laiſſaient alors leurs lieutenans faire les fonctions de juge.

Les rois envoyaient des commiſſaires avec lettres expreſſes, *miſſi dominici*, qui examinaient la conduite des comtes. Ni ces commiſſaires ni

ces comtes ne condamnaient presque jamais à la mort ni à aucun supplice ; car si on en excepte la Saxe, où *Charlemagne* fit des lois de sang, presque tous les délits se rachetaient dans le reste de son empire. Le seul crime de rébellion était puni de mort, et les rois s'en réservaient le jugement. La loi salique, celle des Lombards, celle des Ripuaires, avaient évalué à prix d'argent la plupart des autres attentats, ainsi que nous l'avons vu.

Leur jurisprudence, qui paraît humaine, était peut-être en effet plus cruelle que la nôtre. Elle laissait la liberté de mal faire à quiconque pouvait la payer. La plus douce loi est celle qui, mettant le frein le plus terrible à l'iniquité, prévient ainsi le plus de crimes ; mais on ne connaissait pas encore la question, la torture, usage dangereux qui, comme on sait, ne sert que trop souvent à perdre l'innocent, et à sauver le coupable.

Les lois saliques furent remises en vigueur par *Charlemagne*. Parmi ces lois saliques, il s'en trouve une qui marque bien expressément dans quel mépris étaient tombés les Romains chez les peuples barbares. Le franc qui avait tué un citoyen romain ne payait que mille cinquante deniers ; et le romain payait pour le sang d'un franc deux mille cinq cents deniers.

Dans les caufes criminelles indécifes, on fe purgeait par ferment. Il fallait non-feulement que la partie accufée jurât, mais elle était obligée de produire un certain nombre de témoins qui juraient avec elle. Quand les deux parties oppofaient ferment à ferment, on permettait quelquefois le combat, tantôt à fer émoulu, tantôt à outrance.

Duels, jugemens de DIEU.

(*a*) Ces combats étaient appelés *le jugement de* DIEU; c'eft auffi le nom qu'on donnait à une des plus déplorables folies de ce gouvernement barbare. Les accufés étaient foumis à l'épreuve de l'eau froide, de l'eau bouillante ou du fer ardent. Le célèbre *Etienne Baluze* a raffemblé toutes les anciennes cérémonies de ces épreuves. Elles commençaient par la meffe; on y communiait l'accufé. On béniffait l'eau froide, on l'exorcifait; enfuite l'accufé était jeté garrotté dans l'eau. S'il tombait au fond, il était réputé innocent; s'il furnageait, il était jugé coupable. M. de *Fleuri*, dans fon Hiftoire eccléfiaftique, dit que c'était une manière sûre de ne trouver perfonne criminel. J'ofe croire que c'était une manière de faire périr beaucoup d'innocens. Il y a bien des gens qui ont la poitrine affez large et les poumons affez légers, pour ne point enfoncer, lorfqu'une groffe corde, qui

(*a*) Voyez le chapitre des duels.

les lie par plusieurs tours, fait avec leur corps un volume moins pesant qu'une pareille quantité d'eau. Cette malheureuse coutume, proscrite depuis dans les grandes villes, s'est conservée jusqu'à nos jours dans beaucoup de provinces. On y a très-souvent assujetti, même par sentence de juge, ceux qu'on fesait passer pour sorciers ; car rien ne dure si long-temps que la superstition, et il en a coûté la vie à plus d'un malheureux.

Le jugement de DIEU par l'eau chaude s'exécutait en fesant plonger le bras nu de l'accusé dans une cuve d'eau bouillante ; il fallait prendre au fond de la cuve un anneau béni. Le juge, en présence des prêtres et du peuple, enfermait dans un sac le bras du patient, scellait le sac de son cachet ; et si, trois jours après, il ne paraissait sur le bras aucune marque de brûlure, l'innocence était reconnue.

Epreuves. Tous les historiens rapportent l'exemple de la reine *Teutberge*, bru de l'empereur *Lothaire*, petit-fils de *Charlemagne*, accusée d'avoir commis un inceste avec son frère, moine et sous-diacre. Elle nomma un champion qui se soumit pour elle à l'épreuve de l'eau bouillante, en présence d'une cour nombreuse. Il prit l'anneau béni sans se brûler. Il est certain qu'on a des secrets pour soutenir l'action d'un petit

feu,

feu, ſans péril, pendant quelques ſecondes: j'en ai vu des exemples. Ces ſecrets étaient alors d'autant plus communs, qu'ils étaient plus néceſſaires; mais il n'en eſt point pour nous rendre abſolument impaſſibles. Il y a grande apparence que, dans ces étranges jugemens, on feſait ſubir l'épreuve d'une manière plus ou moins rigoureuſe, ſelon qu'on voulait condamner ou abſoudre.

Cette épreuve de l'eau bouillante était deſtinée particulièrement à la conviction de l'adultère. Ces coutumes ſont plus anciennes, et ſe ſont étendues plus loin qu'on ne penſe.

Epreuves païennes.

Les ſavans n'ignorent pas qu'en Sicile, dans le temple des dieux Paliques, on écrivait ſon ſerment qu'on jetait dans un baſſin d'eau, et que ſi le ſerment ſurnageait, l'accuſé était abſous. Le temple de Trezène était fameux par de pareilles épreuves. On trouve encore au bout de l'Orient, dans le Malabar et dans le Japon, des uſages ſemblables, fondés ſur la ſimplicité des premiers temps, et ſur la ſuperſtition commune à toutes les nations. Ces épreuves étaient autrefois ſi autoriſées en Phénicie, qu'on voit dans le Pentateuque que lorſque les Juifs errèrent dans le déſert, ils feſaient boire d'une eau mêlée avec de la cendre à leurs femmes ſoupçonnées d'adultère. Les coupables ne manquaient pas ſans doute

d'en crever, mais les femmes fidelles à leurs maris buvaient impunément. Il eſt dit, dans l'évangile de S[t] *Jacques*, que le grand-prêtre ayant fait boire de cette eau à *Marie* et à *Joſeph*, les deux époux ſe réconcilièrent.

La troiſième épreuve était celle d'une barre de fer ardent, qu'il fallait porter dans la main l'eſpace de neuf pas. Il était plus difficile de tromper dans cette épreuve que dans les autres; auſſi je ne vois perſonne qui s'y ſoit ſoumis dans ces ſiècles groſſiers. On veut ſavoir qui de l'Egliſe grecque ou de la latine établit ces uſages la première. On voit des exemples de ces épreuves à Conſtantinople juſqu'au treizième ſiècle, et *Pachimère* dit qu'il en a été témoin. Il eſt vraiſemblable que les Grecs communiquèrent aux Latins ces ſuperſtitions orientales.

A l'égard des lois civiles, voici ce qui me paraît de plus remarquable. Un homme qui n'avait point d'enfans pouvait en adopter. Les époux pouvaient ſe répudier en juſtice; et, après le divorce, il leur était permis de paſſer à d'autres noces. Nous avons, dans *Marculſe*, le détail de ces lois.

Mais ce qui paraîtra peut-être plus étonnant, et ce qui n'en eſt pas moins vrai, c'eſt qu'au livre deuxième de ces formules de *Marculſe*, on trouve que rien n'était plus permis

ni plus commun que de déroger à cette fameuse loi salique, par laquelle les filles n'héritaient pas. On amenait sa fille devant le comte ou le commissaire, et on disait : „ Ma chère fille, „ un usage ancien et impie ôte parmi nous „ toute portion paternelle aux filles ; mais „ ayant considéré cette impiété, j'ai vu que, „ comme vous m'avez été donnés tous de „ DIEU également, je dois vous aimer de „ même ; ainsi, ma chère fille, je veux que „ vous héritiez par portion égale avec vos „ frères dans toutes mes terres, &c. „

La loi salique regardée comme barbare.

On ne connaissait point chez les Francs, qui vivaient suivant la loi salique et ripuaire, cette distinction de nobles et de roturiers, de nobles de nom et d'armes, et de nobles *ab avo*, ou gens vivant noblement. Il n'y avait que deux ordres de citoyens, les libres et les serfs, à peu-près comme aujourd'hui dans les empires mahométans et à la Chine. Le terme *nobilis* n'est employé qu'une seule fois dans les capitulaires, au livre cinquième, pour signifier les officiers, les comtes, les centeniers.

Toutes les villes de l'Italie et de la France étaient gouvernées selon leur droit municipal. Les tributs qu'elles payaient au souverain consistaient en *foderum*, *paratum*, *mansionaticum*, fourrages, vivres, meubles de séjour. Les empereurs et les rois entretinrent long-temps

leurs cours avec leurs domaines, et ces droits étaient payés en nature quand ils voyageaient. Il nous reste un capitulaire de *Charlemagne* concernant ses métairies. Il entre dans le plus grand détail. Il ordonne qu'on lui rende un compte exact de ses troupeaux. Un des grands biens de la campagne consistait en abeilles, ce qui prouve que beaucoup de terres restaient en friche. Enfin les plus grandes choses et les plus petites de ce temps-là nous font voir des lois, des mœurs et des usages, dont à peine il reste des traces.

CHAPITRE XXIII.

Louis le faible, ou le débonnaire, déposé par ses enfans et par des prélats.

L'HISTOIRE des grands événemens de ce monde n'est guère que l'histoire des crimes. Il n'est point de siècle que l'ambition des séculiers et des ecclésiastiques n'ait rempli d'horreurs.

A peine *Charlemagne* est-il au tombeau, qu'une guerre civile désole sa famille et l'Empire.

Les archevêques de Milan et de Crémone allument les premiers feux. Leur prétexte est

que *Bernard*, roi d'Italie, eſt le chef de la maiſon carlovingienne, comme né du fils aîné de *Charlemagne*. Ces évêques ſe ſervent de ce roi *Bernard* pour exciter une guerre civile. On en voit aſſez la véritable raiſon dans cette fureur de remuer, et dans cette frénéſie d'ambition, qui s'autoriſe toujours des lois mêmes faites pour la réprimer. Un évêque d'Orléans entre dans leurs intrigues ; l'empereur et *Bernard*, l'oncle et le neveu lèvent des armées. On eſt prêt d'en venir aux mains à Châlons ſur Saône ; mais le parti de l'empereur gagne, par argent et par promeſſes, la moitié de l'armée d'Italie. On négocie, c'eſt-à-dire, on veut tromper. Le roi eſt aſſez imprudent pour venir dans le camp de ſon oncle. *Louis*, qu'on a nommé *le débonnaire*, parce qu'il était faible, et qui fut cruel par faibleſſe, fait crever les yeux à ſon neveu, qui lui demandait grâce à genoux. Le malheureux roi meurt dans les tourmens du corps et de l'eſprit, trois jours après cette exécution cruelle. Il fut enterré à Milan, et on grava ſur ſon tombeau : *Ci gît Bernard de ſainte mémoire*. Il ſemble que le nom de *ſaint* en ce temps-là ne fut qu'un titre honorifique. Alors *Louis* fait tondre et enfermer trois de ſes frères, dans la crainte qu'un jour le ſang de *Charlemagne*, trop reſpecté en eux, ne ſuſcitât des guerres. Ce ne fut pas

Le Débonnaire fait crever les yeux à ſon neveu *Bernard*.

819.

Saint : nom honorifique.

tout. L'empereur fait arrêter tous les partiſans de *Bernard*, que ce roi miſérable avait dénoncés à ſon oncle, ſous l'eſpoir de ſa grâce. Ils éprouvent le même ſupplice que le roi. Les eccléſiaſtiques ſont exceptés de la ſentence. On les épargne, eux qui étaient les auteurs de la guerre. La dépoſition ou l'exil ſont leur ſeul châtiment. *Louis* ménageait l'Egliſe, et l'Egliſe lui fit bientôt ſentir qu'il eût dû être moins cruel et plus ferme.

Dès l'an 817, *Louis* avait ſuivi le mauvais exemple de ſon père, en donnant des royaumes à ſes enfans; et n'ayant ni le courage d'eſprit de ſon père, ni l'autorité que ce courage donne, il s'expoſait à l'ingratitude. Oncle barbare et frère trop dur, il fut un père trop facile.

Ayant aſſocié à l'empire ſon fils aîné, *Lothaire*, donné l'Aquitaine au ſecond, nommé *Pepin*, la Bavière à *Louis*, ſon troiſième fils, il lui reſtait un jeune enfant d'une nouvelle femme; c'eſt ce *Charles le chauve*, qui fut depuis empereur. Il voulut, après le partage, ne pas laiſſer ſans Etats cet enfant d'une femme qu'il aimait.

Une des ſources du malheur de *Louis le faible*, et de tant de déſaſtres plus grands, qui depuis ont affligé l'europe, fut cet abus qui commençait à naître, d'accorder de la

puiſſance dans le monde à ceux qui ont renoncé au monde.

Vala, abbé de Corbie, ſon parent par bâtardiſe, commença cette ſcène mémorable. C'était un homme furieux par zèle ou par eſprit de faction, ou par tous les deux enſemble; et l'un de ces chefs de parti, qu'on a vu ſi ſouvent faire le mal en prêchant la vertu, et troubler tout par l'eſprit de la règle. L'abbé *Vala*.

Dans un parlement tenu, en 829, à Aix-la-chapelle, parlement où étaient entrés les abbés, parce qu'ils étaient ſeigneurs de grandes terres, ce *Vala* reproche publiquement à l'empereur tous les déſordres de l'Etat : *C'eſt vous*, lui dit-il, *qui en êtes coupable.* Il parle enſuite en particulier à chaque membre du parlement avec plus de ſédition. Il oſe accuſer l'impératrice *Judith* d'adultère. Il veut prévenir et empêcher les dons que l'empereur veut faire à ce fils qu'il a eu de l'impératrice. Il déshonore et trouble la famille royale, et par conſéquent l'Etat, ſous prétexte du bien de l'Etat même. Abbé ſéditieux.

Enfin l'empereur irrité renvoie *Vala* dans ſon monaſtère, d'où il n'eût jamais dû ſortir. Il ſe réſout, pour ſatisfaire ſa femme, à donner à ſon fils une petite partie de l'Allemagne vers le Rhin, le pays des Suiſſes et la Franche-Comté.

Si dans l'Europe les lois avaient été fondées ſur la puiſſance paternelle ; ſi les eſprits euſſent été pénétrés de la néceſſité du reſpect filial comme du premier de tous les devoirs, ainſi que je l'ai remarqué de la Chine, les trois enfans de l'empereur, qui avaient reçu de lui des couronnes, ne ſe feraient point révoltés contre leur père, qui donnait un héritage à un enfant du ſecond lit.

Evêques contre l'empereur.

D'abord ils ſe plaignirent : auſſitôt l'abbé de Corbie ſe joint à l'abbé de Saint-Denis, plus factieux encore, et qui ayant les abbayes de Saint-Médard de Soiſſons et de Saint-Germain-des-Prés, pouvait lever des troupes, et en leva enſuite. Les évêques de Vienne, de Lyon, d'Amiens, unis à ces moines, pouſſent les princes à la guerre civile, en déclarant rebelles à DIEU et à l'Egliſe, ceux qui ne feront pas de leur parti. En vain *Louis le débonnaire*, au lieu d'aſſembler des armées, convoque quatre conciles dans leſquels on fait de bonnes et d'inutiles lois. Ses trois fils prennent les armes. C'eſt, je crois, la première fois qu'on a vu trois enfans ſoulevés enſemble contre leur père. L'empereur arme à la fin. On voit deux camps remplis d'évêques, d'abbés et de moines. Mais du côté des princes eſt le pape *Grégoire IV*, dont le nom donne un grand poids à leur parti. C'était déjà l'intérêt

des

des papes d'abaiſſer les empereurs. Déjà *Etienne*, prédéceſſeur de *Grégoire*, s'était inſtallé dans la chaire pontificale, ſans l'agrément de *Louis le débonnaire*. Brouiller le père avec les enfans, ſemblait le moyen de s'agrandir ſur leurs ruines. Le pape *Grégoire* vient donc en France, et menace l'empereur de l'excommunier. Cette cérémonie d'excommunication n'emportait pas encore l'idée qu'on voulut lui attacher depuis. On n'oſait pas prétendre qu'un excommunié dût être privé de ſes biens par la ſeule excommunication; mais on croyait rendre un homme exécrable, et rompre par ce glaive tous les liens qui peuvent attacher les hommes à lui.

829. Evêques des Francs réſiſtent au pape.

Les évêques du parti de l'empereur ſe ſervent de leur droit, et font dire courageuſement au pape : SI EXCOMMUNICATURUS VENIET, EXCOMMUNICATUS ABIBIT ; *S'il vient pour excommunier, il retournera excommunié lui-même.* Ils lui écrivent avec fermeté, en le traitant, à la vérité, de pape, mais en même temps de frère. *Grégoire*, plus fier encore, leur mande : „ Le terme de frère ſent trop l'égalité, tenez-„ vous-en à celui de pape : reconnaiſſez ma „ ſupériorité, ſachez que l'autorité de ma „ chaire eſt au-deſſus de celle du trône de „ *Louis*. „ Enfin il élude dans cette lettre le ſerment qu'il a fait à l'empereur.

La guerre tourne en négociation. Le pontife ſe rend arbitre. Il va trouver l'empereur dans ſon camp. Il y a le même avantage que *Louis* avait eu autrefois ſur *Bernard*. Il ſéduit ſes troupes, ou il ſouffre qu'elles ſoient ſéduites; il trompe *Louis*, ou il eſt trompé lui-même par les rebelles, au nom deſquels il porte la parole. A peine le pape eſt-il ſorti du camp, que la nuit même, la moitié des troupes impériales paſſe du côté de *Lothaire*, ſon fils. Cette déſer-
830. tion arriva près de Bâle, ſur les confins de l'Alſace; et la plaine où le pape avait négocié
Champ du menſonge. s'appelle encore le *champ du menſonge*, nom qui pourrait être commun à pluſieurs lieux où l'on a négocié. Alors le monarque malheureux ſe rend priſonnier à ſes fils rebelles, avec ſa femme *Judith*, objet de leur haine. Il leur livre ſon fils, *Charles*, âgé de dix ans, prétexte innocent de la guerre. Dans des temps plus barbares, comme ſous *Clovis* et ſes enfans, ou dans des pays tels que Conſtantinople, je ne ſerais point ſurpris qu'on eût fait périr *Judith* et ſon fils, et même l'empereur. Les vainqueurs ſe contentèrent de faire raſer l'impératrice, de la mettre en priſon en Lombardie, de renfermer le jeune *Charles* dans le couvent de Prum, au milieu de la forêt des Ardennes, et de détrôner leur père. Il me ſemble qu'en liſant le déſaſtre de ce père trop bon, on reſſent au

moins une ſatisfaction ſecrète, quand on voit que ſes fils ne furent guère moins ingrats envers cet abbé *Vala*, le premier auteur de ces troubles, et envers le pape qui les avait ſi bien ſoutenus. Le pontife retourna à Rome, mépriſé des vainqueurs, et *Vala* ſe renferma dans un monaſtère en Italie.

Lothaire, d'autant plus coupable qu'il était aſſocié à l'empire, traîne ſon père priſonnier à Compiègne. Il y avait alors un abus funeſte introduit dans l'Egliſe, qui défendait de porter les armes, et d'exercer les fonctions civiles pendant le temps de la pénitence publique. Ces pénitences étaient rares, et ne tombaient guère que ſur quelques malheureux de la lie du peuple. On réſolut de faire ſubir à l'empereur ce ſupplice infamant, ſous le voile d'une humiliation chrétienne et volontaire, et de lui impoſer une pénitence perpétuelle, qui le dégraderait pour toujours.

Louis eſt intimidé : il a la lâcheté de condeſcendre à cette propoſition qu'on a la hardieſſe de lui faire. Un archevêque de Reims, nommé *Ebbon*, tiré de la condition ſervile, élevé à cette dignité par *Louis* même, malgré les lois, dépoſe ainſi ſon ſouverain et ſon bienfaiteur. On fait comparaître le ſouverain, entouré de trente évêques, de chanoines, de moines, dans l'égliſe de Notre-Dame de

833. *Louis le faible* en pénitence.

Soiſſons. Son fils *Lothaire*, préſent, y jouit de l'humiliation de ſon père. On fait étendre un cilice devant l'autel. L'archevêque ordonne à l'empereur d'ôter ſon baudrier, ſon épée, ſon habit, et de ſe proſterner ſur ce cilice. *Louis*, le viſage contre terre, demande lui-même la pénitence publique, qu'il ne méritait que trop en s'y ſoumettant. L'archevêque le force de lire à haute voix un écrit dans lequel il s'accuſe de ſacrilége et d'homicide. Le malheureux lit poſément la liſte de ſes crimes, parmi leſquels il eſt ſpécifié qu'il avait fait marcher ſes troupes en carême, et indiqué un parlement un jeudi ſaint. On dreſſe un procès verbal de toute cette action : monument encore ſubſiſtant d'inſolence et de baſſeſſe. Dans ce procès verbal on ne daigne pas ſeulement nommer *Louis* du nom d'empereur ; il y eſt appelé DOMINUS LUDOVICUS, *noble homme*, *vénérable homme* : c'eſt le titre qu'on donne aujourd'hui aux marguilliers de paroiſſe.

Exemple de pénitence.

On tâche toujours d'appuyer par des exemples les entrepriſes extraordinaires. Cette pénitence de *Louis* fut autoriſée par le ſouvenir d'un certain roi viſigoth, nommé *Vamba*, qui régnait en Eſpagne, en 681. C'eſt le même qui avait été oint à ſon couronnement. Il devint imbécille, et fut ſoumis à la pénitence publique dans un concile de Tolède. Il s'était

mis dans un cloître. Son fucceffeur, *Hervique*, avait reconnu qu'il tenait fa couronne des évêques. Ce fait était cité, comme fi un exemple pouvait juftifier un attentat. On alléguait encore la pénitence de l'empereur *Théodofe*; mais elle fut bien différente. Il avait fait maffacrer quinze mille citoyens à Theffalonique, non pas dans un mouvement de colère, comme on le dit tous les jours très-fauffement dans de vains panégyriques, mais après une longue délibération. Ce crime réfléchi pouvait attirer fur lui la vengeance des peuples, qui ne l'avaient pas élu pour en être égorgés. St *Ambroife* fit une très-belle action en lui refufant l'entrée de l'églife, et *Théodofe* en fit une très-fage d'apaifer un peu la haine de l'Empire, en s'abftenant d'entrer dans l'églife pendant huit mois. Eft-ce une fatisfaction pour le forfait le plus horrible, dont jamais un fouverain fe foit fouillé, d'être huit mois fans entendre la grand'meffe ?

Louis en prifon.

Louis fut enfermé un an dans une cellule du couvent de Saint-Médard de Soiffons, vêtu du fac de pénitent, fans domeftiques, fans confolation, mort pour le refte du monde. S'il n'avait eu qu'un fils, il était perdu pour toujours; mais fes trois enfans difputant fes dépouilles, leur défunion rendit au père fa liberté et fa couronne.

834. Transféré à Saint-Denis, deux de ſes fils, *Louis* et *Pepin*, vinrent le rétablir, et remettre entre ſes bras ſa femme et ſon fils *Charles*. L'aſſemblée de Soiſſons eſt anathématiſée par une autre à Thionville; mais il n'en coûta à l'archevêque de Reims que la perte de ſon ſiége; encore fut-il jugé et dépoſé dans la ſacriſtie : l'empereur l'avait été en public aux pieds de l'autel. Quelques évêques furent dépoſés auſſi. L'empereur ne put ou n'oſa les punir davantage.

Mort de *Louis le faible*, 20 juin 840. Bientôt après, un de ces mêmes enfans qui l'avaient rétabli, *Louis de Bavière*, ſe révolte encore. Le malheureux père mourut de chagrin dans une tente auprès de Maïence, en diſant: *Je pardonne à Louis; mais qu'il ſache qu'il m'a donné la mort.*

Il confirma, dit-on, ſolennellement par ſon teſtament la donation de *Pepin* et de *Charlemagne* à l'Egliſe de Rome.

Les mêmes doutes s'élèvent ſur cette confirmation, et ſur les dons qu'elle ratifie. Il eſt difficile de croire que *Charlemagne* et ſon fils aient donné aux papes Veniſe, la Sicile, la Sardaigne et la Corſe, pays ſur leſquels ils n'avaient, tout au plus, que la prétention diſputée du domaine ſuprême. Et dans quel temps *Louis* eût-il donné la Sicile qui appartenait aux empereurs grecs, et qui était infeſtée par les deſcentes continuelles des Arabes?

CHAPITRRE XXIV.

Etat de l'Europe après la mort de Louis le débonnaire ou le faible. L'Allemagne pour toujours séparée de l'empire franc ou français.

APRÈS la mort du fils de *Charlemagne*, ſon Empire éprouva ce qui était arrivé à celui d'*Alexandre*, et que nous verrons bientôt être la deſtinée de celui des califes. Fondé avec précipitation, il s'écroula de même : les guerres inteſtines le diviſèrent.

Il n'eſt pas ſurprenant que des princes qui avaient détrôné leur père, ſe ſoient voulu exterminer l'un l'autre. C'était à qui dépouillerait ſon frère. *Lothaire*, empereur, voulait tout. *Charles le chauve*, roi de France, et *Louis*, roi de Bavière, s'uniſſent contre lui. Un fils de *Pepin*, ce roi d'Aquitaine, fils du *Débonnaire*, et devenu roi après la mort de ſon père, ſe joint à *Lothaire*. Ils déſolent l'Empire ; ils l'épuiſent de ſoldats. Enfin deux rois contre 841.
deux rois, dont trois ſont frères, et dont l'autre eſt leur neveu, ſe livrent une bataille à Fontenai dans l'Auxerrois, dont l'horreur eſt digne des guerres civiles. Pluſieurs auteurs aſſurent qu'il y périt cent mille hommes. Il 842.

eſt vrai que ces auteurs ne ſont pas contemporains, et que du moins il eſt permis de douter que tant de ſang ait été répandu. L'empereur *Lothaire* fut vaincu. Cette bataille, comme tant d'autres, ne décida de rien. Il faut obſerver ſeulement que les évêques, qui avaient combattu dans l'armée de *Charles* et de *Louis*, firent jeûner leurs troupes, et prier DIEU pour les morts, et qu'il eût été plus chrétien de ne les point tuer que de prier pour eux. *Lothaire* donna alors au monde l'exemple d'une politique toute contraire à celle de *Charlemagne*.

Le vainqueur des Saxons les avait aſſujettis au chriſtianiſme comme à un frein néceſſaire. Quelques révoltes, et de fréquens retours à leur culte, avaient marqué leur horreur pour une religion qu'ils regardaient comme leur châtiment. *Lothaire*, pour ſe les attacher, leur donne une liberté entière de conſcience. La moitié du pays redevint idolâtre; mais fidelle à ſon roi. Cette conduite, et celle de *Charlemagne*, ſon grand-père, firent voir aux hommes combien diverſement les princes plient la religion à leurs intérêts. Ces intérêts ſont toujours la deſtinée de la terre. Un franc, un ſalien avait fondé le royaume de France; un fils du maire, ou majordôme, *Pepin*, avait fondé l'Empire franc. Trois frères le diviſent à jamais. Ces

Germanie et France ſéparées, en 843.

trois enfans dénaturés, *Lothaire*, *Louis de Bavière* et *Charles le chauve*, après avoir versé tant de sang à Fontenai, démembrent enfin l'Empire de *Charlemagne* par la fameuse paix de Verdun. *Charles II*, surnommé *le chauve*, eut la France; *Lothaire*, l'Italie, la Provence, le Dauphiné, le Languedoc, la Suisse, la Lorraine, l'Alsace, la Flandre; *Louis de Bavière*, ou *le Germanique*, eut l'Allemagne.

C'est à cette époque que les savans dans l'histoire commencent à donner le nom de Français aux Francs; c'est alors que l'Allemagne a ses lois particulières; c'est l'origine de son droit public, et en même temps de la haine entre les Français et les Allemands. Chacun des trois frères fut troublé dans son partage par des querelles ecclésiastiques, autant que par les divisions qui arrivent toujours entre des ennemis qui ont fait la paix malgré eux.

C'est au milieu de ces discordes que *Charles le chauve*, premier roi de la seule France, et *Louis le germanique*, premier roi de la seule Allemagne, assemblèrent un concile à Aix-la-chapelle contre *Lothaire*, et ce *Lothaire* est le premier empereur franc privé de l'Allemagne et de la France.

Empereurs déposés par des évêques.

Les prélats, d'un commun accord, déclarèrent *Lothaire* déchu de son droit à la couronne, et ses sujets déliés du serment de

fidélité : *Promettez-vous de mieux gouverner que lui ?* disent-ils aux deux frères *Charles* et *Louis* : *Nous le promettons*, répondirent les deux rois : *Et nous*, dit l'évêque qui préfidait : *nous vous permettons par l'autorité divine, et nous vous commandons de régner à fa place.* Ce commandement ridicule n'eut alors aucune fuite.

En voyant les évêques donner ainfi les couronnes, on fe tromperait fi on croyait qu'ils fuffent alors tels que des électeurs de l'Empire. Ils s'étaient rendus puiffans, à la vérité, mais aucun n'était fouverain. L'autorité de leur caractère et le refpect des peuples étaient des inftrumens dont les rois fe fervaient à leur gré. Il y avait dans ces eccléfiaftiques bien plus de faibleffe que de grandeur à décider ainfi du droit des rois fuivant les ordres du plus fort.

On ne doit pas être furpris que quelques années après, un archevêque de Sens, avec vingt autres évêques, ait ofé, dans des conjonctures pareilles, dépofer *Charles le chauve*, roi de France. Cet attentat fut commis pour plaire à *Louis de Bavière.* Ces monarques, auffi méchans rois que frères dénaturés, ne pouvant fe faire périr l'un l'autre, fe fefaient anathématifer tour à tour. Mais ce qui furprend, c'eft l'aveu que fait *Charles le chauve*, dans un écrit qu'il daigna publier contre

l'archevêque de Sens : *Au moins, cet archevêque ne devait pas me dépoſer avant que j'euſſe comparu devant les évêques qui m'avaient ſacré roi ; il fallait qu'auparavant j'euſſe ſubi leur jugement, ayant toujours été prêt à me ſoumettre à leurs corrections paternelles et à leur châtiment.* La race de *Charlemagne*, réduite à parler ainſi, marchait viſiblement à ſa ruine.

Je reviens à *Lothaire*, qui avait toujours un grand parti en Germanie, et qui était maître paiſible en Italie. Il paſſe les Alpes, fait couronner ſon fils *Louis*, qui vient juger dans Rome le pape *Sergius II.* Le pontiſe comparaît, répond juridiquement aux accuſations d'un évêque de Metz, ſe juſtifie, et prête enſuite ſerment de fidélité à ce même *Lothaire* dépoſé par ſes évêques. *Lothaire* même fit cette célèbre et inutile ordonnance, que, *pour éviter les ſéditions trop fréquentes, le pape ne ſera plus élu par le peuple, et que l'on avertira l'empereur de la vacance du ſaint-ſiége.*

Ordonnance que le pape ne ſera plus élu par le peuple, mais par l'empereur.

On s'étonne de voir l'empereur tantôt ſi humble, et tantôt ſi fier ; mais il avait une armée auprès de Rome quand le pape lui jura obéiſſance, et n'en avait point à Aix-la-chapelle quand les évêques le détrônèrent.

Leur ſentence ne fut qu'un ſcandale de plus ajouté aux déſolations de l'Europe. Les

provinces depuis les Alpes au Rhin ne ſavaient plus à qui elles devaient obéir. Les villes changeaient chaque jour de tyrans, les campagnes étaient ravagées tour à tour par différens partis. On n'entendait parler que de combats; et dans ces combats il y avait toujours des moines, des abbés, des évêques qui périſſaient les armes à la main. *Hugues*, un des fils de *Charlemagne*, forcé jadis à être moine, devenu depuis abbé de Saint-Quentin, fut tué devant Toulouſe avec l'abbé de *Ferrière :* deux évêques y furent faits priſonniers.

Cet incendie s'arrêta un moment pour recommencer avec plus de fureur. Les trois frères, *Lothaire*, *Charles* et *Louis*, firent de nouveaux partages, qui ne furent que de nouveaux ſujets de diviſions et de guerre.

855. L'empereur *Lothaire*, après avoir bouleverſé l'Europe ſans ſuccès et ſans gloire, ſe ſentant affaibli, vint ſe faire moine dans l'abbaye de Prum. Il ne vécut dans le froc que ſix jours, et mourut imbécille après avoir régné en tyran.

A la mort de ce troiſième empereur d'Occident, il s'éleva de nouveaux royaumes en Europe, comme des monceaux de terre après les ſecouſſes d'un grand tremblement.

Un autre *Lothaire*, fils de cet empereur, donna le nom de *Lotharinge* à une aſſez grande

étendue de pays, nommé depuis par contraction *Lorraine*, entre le Rhin, l'Efcaut, la Meufe et la mer. Le Brabant fut appelé *la baffe Lorraine;* le refte fut connu fous le nom de *la haute.* Aujourd'hui, de cette haute *Lorraine* il ne refte qu'une petite province de ce nom, engloutie depuis peu dans le royaume de France.

Un fecond fils de l'empereur *Lothaire*, nommé *Charles*, eut la Savoie, le Dauphiné, une partie du Lyonnais, de la Provence et du Languedoc. Cet Etat compofa le royaume d'Arles, du nom de la capitale, ville autrefois opulente et embellie par les Romains, mais alors petite, pauvre, ainfi que toutes les villes en-deçà des Alpes.

Un barbare, qu'on nomme *Salomon*, fe fit bientôt après roi de la Bretagne, dont une partie était encore païenne; mais tous ces royaumes tombèrent prefque auffi promptement qu'ils furent élevés.

Le fantôme d'empire romain fubfiftait. *Louis*, fecond fils de *Lothaire*, qui avait eu en partage une partie de l'Italie, fut proclamé empereur par l'évêque de Rome, *Sergius II*, en 855. Il ne réfidait point à Rome; il ne poffédait pas la neuvième partie de l'empire de *Charlemagne*, et n'avait en Italie qu'une autorité conteftée par les papes et par les

ducs de Bénévent, qui poſſédaient alors un Etat conſidérable.

Charles le chauve achète l'empire du pape.

Après ſa mort, arrivée en 875, ſi la loi ſalique avait été en vigueur dans la maiſon de *Charlemagne*, c'était à l'aîné de la maiſon qu'appartenait l'Empire. *Louis de Germanie*, aîné de la maiſon de *Charlemagne*, devait ſuccéder à ſon neveu mort ſans enfans; mais des troupes et de l'argent firent les droits de *Charles le chauve.* Il ferma les paſſages des Alpes à ſon frère, et ſe hâta d'aller à Rome avec quelques troupes. *Reginus*, les annales de Metz et de Fulde, aſſurent qu'il acheta l'Empire du pape *Jean VIII.* Le pape non-ſeulement ſe fit payer, mais, profitant de la conjoncture, il donna l'Empire en ſouverain, et *Charles* le reçut en vaſſal, proteſtant qu'il le tenait du pape, ainſi qu'il avait proteſté auparavant en France, en 859, qu'il devait ſubir le jugement des évêques, laiſſant toujours avilir ſa dignité pour en jouir.

Le Chauve empoiſonné, à ce qu'on dit.

Sous lui l'empire romain était donc compoſé de la France et de l'Italie. On dit qu'il mourut empoiſonné par ſon médecin, un juif, nommé *Sédécias*; mais perſonne n'a jamais dit par quelle raiſon ce médecin commit ce crime. Que pouvait-il gagner en empoiſonnant ſon maître? Auprès de qui eût-il trouvé une plus belle fortune? Aucun auteur ne parle du

ſupplice de ce médecin. Il faut donc douter de l'empoiſonnement, et faire réflexion ſeulement que l'Europe chrétienne était ſi ignorante, que les rois étaient obligés de choiſir pour leurs médecins des juifs et des arabes.

On voulait toujours ſaiſir cette ombre d'empire romain; et *Louis le bègue*, roi de France, fils de *Charles le chauve*, le diſputait aux autres deſcendans de *Charlemagne;* c'était toujours au pape qu'on le demandait. Un duc de Spolète, un marquis de Toſcane, inveſtis de ces Etats par *Charles le chauve*, ſe ſaiſirent du pape *Jean VIII*, et pillèrent une partie de Rome, pour le forcer, diſaient-ils, à donner l'Empire au roi de Bavière, *Carloman*, l'aîné de la race de *Charlemagne*. Non-ſeulement le pape *Jean VIII* était ainſi perſécuté dans Rome par des Italiens, mais il venait, en 877, de payer vingt-cinq mille livres peſant d'argent aux mahométans, poſſeſſeurs de la Sicile et du Garillan; c'était l'argent dont *Charles le chauve* avait acheté l'Empire. Il paſſa bientôt des mains du pape en celles des Sarrazins; et le pape même s'obligea, par un traité authentique, à leur en payer autant tous les ans.

Rome toujours pillée.

Tribut payé par le pape aux mahométans

Cependant ce pontife, tributaire des muſulmans, et priſonnier dans Rome, s'échappe, s'embarque, et paſſe en France. Il vient ſacrer

empereur *Louis le bègue*, dans la ville de Troyes, à l'exemple de *Léon III*, d'*Adrien* et d'*Etienne III*, perſécutés chez eux, et donnant ailleurs des couronnes.

Sous *Charles le gros*, empereur et roi de France, la déſolation de l'Europe redoubla. Plus le ſang de *Charlemagne* s'éloignait de ſa ſource, et plus il dégénérait. *Charles le gros* fut déclaré incapable de régner, par une aſſemblée de ſeigneurs français et allemands, qui le déposèrent auprès de Maïence dans une diète convoquée par lui même. Ce ne ſont point ici des évêques qui, en ſervant la paſſion d'un prince, ſemblent diſpoſer d'une couronne; ce furent les principaux ſeigneurs qui crurent avoir le droit de nommer celui qui devait les gouverner, et combattre à leur tête. On dit que le cerveau de *Charles le gros* était affaibli; il le fut toujours ſans doute, puiſqu'il ſe mit au point d'être détrôné ſans réſiſtance, de perdre à la fois l'Allemagne, la France et l'Italie, et de n'avoir enfin pour ſubſiſtance que la charité de l'archevêque de Maïence, qui daigna le nourrir. Il paraît bien qu'alors l'ordre de la ſucceſſion était compté pour rien, puiſqu'*Arnould*, bâtard de *Carloman*, fils de *Louis le bègue*, fut déclaré empereur, et qu'*Eudes* ou *Odon*, comte de Paris, fut roi de France. Il n'y avait alors ni

Charles le gros dépoſé.

887.

Un bâtard empereur.

droit

droit de naiſſance, ni droit d'élection reconnu. L'Europe était un chaos dans lequel le plus fort s'élevait ſur les ruines du plus faible, pour être enſuite précipité par d'autres. Toute cette hiſtoire n'eſt que celle de quelques capitaines barbares qui diſputaient avec des évêques la domination ſur des ſerfs imbécilles. Il manquait aux hommes deux choſes néceſſaires pour ſe ſouſtraire à tant d'horreurs, la raiſon et le courage.

CHAPITRE XXV.

Des Normands, vers le neuvième ſiècle.

Normands, bêtes féroces, égorgent d'autres bêtes.

TOUT étant diviſé, tout était malheureux et faible. Cette confuſion ouvrit un paſſage aux peuples de la Scandinavie et aux habitans des bords de la mer Baltique. Ces ſauvages trop nombreux, n'ayant à cultiver que des terres ingrates, manquant de manufactures, et privés des arts, ne cherchaient qu'à ſe répandre loin de leur patrie. Le brigandage et la piraterie leur étaient néceſſaires, comme le carnage aux bêtes féroces. En Allemagne on les appelait *Normands*, *hommes du Nord*, ſans diſtinction, comme nous diſons encore en général les *corſaires de Barbarie*. Dès le

quatrième ſiècle ils ſe mêlèrent aux flots des autres barbares, qui portèrent la déſolation juſqu'à Rome et en Afrique. On a vu que reſſerrés ſous *Charlemagne*, ils craignirent l'eſclavage. Dès le temps de *Louis le débonnaire*, ils commencèrent leurs courſes. Les forêts, dont ces pays étaient hériſſés, leur fourniſſaient aſſez de bois pour conſtruire leurs barques à deux voiles et à rames. Environ cent hommes tenaient dans ces bâtimens, avec leurs proviſions de bière, de biſcuit de mer, de fromage et de viande fumée. Ils côtoyaient les terres, deſcendaient où ils ne trouvaient point de réſiſtance, et retournaient chez eux avec leur butin, qu'ils partageaient enſuite ſelon les lois du brigandage, ainſi qu'il ſe pratique en Barbarie. Dès l'an 843, ils entrèrent en France par l'embouchure de la rivière de Seine, et mirent la ville de Rouen au pillage. Une autre flotte entra par la Loire, et dévaſta tout juſqu'en Touraine. Ils emmenaient les hommes en eſclavage, ils partageaient entre eux les femmes et les filles, prenant juſqu'aux enfans pour les élever dans leur métier de pirates. Les beſtiaux, les meubles, tout était emporté. Ils vendaient quelquefois ſur une côte ce qu'ils avaient pillé ſur une autre. Leurs premiers gains excitèrent la cupidité de leurs compa-

triotes indigens. Les habitans des côtes germaniques et gauloifes fe joignirent à eux, ainfi que tant de renégats de Provence et de Sicile ont fervi fur les vaiffeaux d'Alger.

En 844 ils couvrirent la mer de vaiffeaux. On les vit defcendre prefqu'à la fois en Angleterre, en France et en Efpagne. Il faut que le gouvernement des Français et des Anglais fût moins bon que celui des mahométans qui régnaient en Efpagne; car il n'y eut nulle mefure prife par les Français ni par les Anglais, pour empêcher ces irruptions; mais en Efpagne les Arabes gardèrent leurs côtes, et repoufsèrent enfin les pirates.

En 845, les Normands pillèrent Hambourg, et pénétrèrent avant dans l'Allemagne. Ce n'était plus alors un ramas de corfaires fans ordre : c'était une flotte de fix cents bateaux, qui portait une armée formidable. Un roi de Danemarck, nommé *Eric*, était à leur tête. Il gagna deux batailles avant de fe rembarquer. Ce roi des pirates, après être retourné chez lui avec les dépouilles allemandes, envoie en France un des chefs des corfaires, à qui les hiftoires donnent le nom de *Régnier*. Il remonte la Seine avec cent vingt voiles. Il n'y a point d'apparence que ces cent vingt voiles portaffent dix mille hommes. Cependant, avec un nombre probablement inférieur, il

Ils défolent l'Allemagne, l'Angleterre et la France.

pille Rouen une ſeconde fois, et vient juſqu'à Paris. Dans de pareilles invaſions, quand la faibleſſe du gouvernement n'a pourvu à rien, la terreur du peuple augmente le péril, et le plus grand nombre fuit devant le plus petit, Les Pariſiens, qui ſe défendirent dans d'autres temps avec tant de courage, abandonnèrent alors leur ville; et les Normands n'y trouvèrent que des maiſons de bois, qu'ils brûlèrent. Le malheureux roi, *Charles le chauve*, retranché à Saint-Denis avec peu de troupes, au lieu de s'oppoſer à ces barbares, acheta de quatorze mille marcs d'argent la retraite qu'ils daignèrent faire. Il eſt croyable que ces marcs étaient ce qu'on a appelé long-temps des marques, *marcas*, qui valaient environ un de nos demi-écus. On eſt indigné quand on lit dans nos auteurs que pluſieurs de ces barbares furent punis de mort ſubite pour avoir pillé l'égliſe de Saint-Germain-des-Prés. Ni les peuples, ni leurs ſaints ne ſe défendirent; mais les vaincus ſe donnent toujours la honteuſe conſolation de ſuppoſer des miracles opérés contre leurs vainqueurs.

Sottiſes de nos légendaires.

Charles le chauve, en achetant ainſi la paix, ne feſait que donner à ces pirates de nouveaux moyens de faire la guerre, et s'ôter celui de la ſoutenir. Les Normands ſe ſervirent de cet argent pour aller aſſiéger Bordeaux, qu'ils

pillèrent. Pour comble d'humiliation et d'horreur, un defcendant de *Charlemagne*, *Pepin*, roi d'Aquitaine, n'ayant pu leur réfifter, s'unit avec eux; et alors la France, vers l'an 858, fut entièrement ravagée. Les Normands, fortifiés de tout ce qui fe joignait à eux, défolèrent long-temps l'Allemagne, la Flandre, l'Angleterre. Nous avons vu depuis peu des armées de cent mille hommes pouvoir à peine prendre deux villes après des victoires fignalées : tant l'art de fortifier les places, et de préparer les reffources a été perfectionné. Mais alors des barbares, combattant d'autres barbares défunis, ne trouvaient, après le premier fuccès, prefque rien qui arrêtât leurs courfes. Vaincus quelquefois, ils reparaiffaient avec de nouvelles forces.

Godefroy, prince de Danemarck, à qui *Charles le gros* céda enfin une partie de la Hollande, en 882, pénètre de la Hollande en Flandre; fes Normands paffent de la Somme à l'Oife fans réfiftance, prennent et brûlent Pontoife, et arrivent par eau et par terre devant Paris.

Les Parifiens, qui s'attendaient alors à l'irruption des barbares, n'abandonnèrent point la ville, comme autrefois. Le comte de Paris, *Odon* ou *Eudes*, que fa valeur éleva depuis fur le trône de France, mit dans la 885.

Belle réfiftance des Parifiens.

ville un ordre qui anima les courages, et qui leur tint lieu de tours et de remparts.

Sigefroy, chef des Normands, preſſa le ſiége avec une fureur opiniâtre, mais non deſtituée d'art. Les Normands ſe ſervirent du bélier pour battre les murs. Cette invention eſt preſque auſſi ancienne que celle des murailles; car les hommes ſont auſſi induſtrieux pour détruire que pour édifier. Je ne m'écarterai ici qu'un moment de mon ſujet, pour obſerver que le cheval de Troye n'était préciſément que la même machine, laquelle on armait d'une tête de cheval de métal, comme on y mit depuis une tête de bélier, et c'eſt ce que *Pauſanias* nous apprend dans ſa deſcription de la Gréce. Ils firent brèche, et donnèrent trois aſſauts. Les Pariſiens les ſoutinrent avec un courage inébranlable. Ils avaient à leur tête non-ſeulement le comte *Eudes*, mais encore leur évêque *Goslin*, qui chaque jour, après avoir donné la bénédiction à ſon peuple, ſe mettait ſur la brèche, le caſque en tête, un carquois ſur le dos, et une hache à ſa ceinture; et ayant planté la croix ſur le rempart, combattait à ſa vue. Il paraît que cet évêque avait dans la ville autant d'autorité pour le moins que le comte *Eudes*, puiſque ce fut à lui que *Sigefroy* s'était d'abord adreſſé, pour entrer par ſa permiſſion dans Paris. Ce

prélat mourut de ſes fatigues au milieu du ſiége, laiſſant une mémoire reſpectable et chère; car s'il arma des mains que la religion réſervait ſeulement au miniſtère de l'autel, il les arma pour cet autel même et pour ſes citoyens, dans la cauſe la plus juſte, et pour la défenſe la plus néceſſaire, première loi naturelle, qui eſt toujours au-deſſus des lois de convention. Ses confrères ne s'étaient armés que dans des guerres civiles et contre des chrétiens. Peut-être, ſi l'apothéoſe eſt due à quelques hommes, eût-il mieux valu mettre dans le ciel ce prélat qui combattit et mourut pour ſon pays, que tant d'hommes obſcurs, dont la vertu, s'ils en ont eu, a été pour le moins inutile au monde.

Évêque courageux et grand homme.

Les Normands tinrent la ville aſſiégée une année et demie : les Pariſiens éprouvèrent toutes les horreurs qu'entraînent dans un long ſiége la famine et la contagion qui en ſont les ſuites, et ne furent point ébranlés. Au bout de ce temps, l'empereur *Charles le gros*, roi de France, parut enfin à leur ſecours, ſur le mont de Mars, qu'on appelle aujourd'hui *Montmartre ;* mais il n'oſa pas attaquer les Normands : il ne vint que pour acheter encore une trêve honteuſe. Ces barbares quittèrent Paris pour aller aſſiéger Sens, et piller la Bourgogne, tandis que *Charles* alla

dans Maïence aſſembler ce parlement qui lui ôta un trône dont il était ſi indigne.

Les Normands continuèrent leurs dévaſtations ; mais, quoiqu'ennemis du nom chrétien, il ne leur vint jamais en penſée de forcer perſonne à renoncer au chriſtianiſme. Ils étaient à peu-près tels que les Francs, les Goths, les Alains, les Huns, les Hérules, qui, en cherchant au cinquième ſiècle de nouvelles terres, loin d'impoſer une religion aux Romains, s'accommodèrent aiſément de la leur : ainſi les Turcs, en pillant l'empire des Califes, ſe ſont ſoumis à la religion mahométane.

Enfin *Rolon* ou *Raoul*, le plus illuſtre de ces brigands du Nord, après avoir été chaſſé du Danemarck, ayant raſſemblé en Scandinavie tous ceux qui voulurent s'attacher à ſa fortune, tenta de nouvelles aventures, et fonda l'eſpérance de ſa grandeur ſur la faibleſſe de l'Europe. Il aborda l'Angleterre, où ſes compatriotes étaient déjà établis ; mais après deux victoires inutiles, il tourna du côté de la France, que d'autres Normands ſavaient ruiner, mais qu'ils ne ſavaient pas aſſervir.

Rolon s'établit à Rouen.

Rolon fut le ſeul de ces barbares qui ceſſa d'en mériter le nom, en cherchant un établiſſement fixe. Maître de Rouen ſans peine, au lieu de la détruire, il en fit relever les

murailles

murailles et les tours. Rouen devint ſa place d'armes ; de-là il volait tantôt en Angleterre, tantôt en France, feſant la guerre avec politique comme avec fureur. La France était expirante ſous le règne de *Charles le ſimple*, roi de nom, et dont la monarchie était encore plus démembrée par les ducs, par les comtes et par les barons ſes ſujets, que par les Normands. *Charles le gros* n'avait donné que de l'or aux barbares : *Charles le ſimple* offrit à *Rolon* ſa fille et des provinces.

Raoul demanda d'abord la Normandie ; et on fut trop heureux de la lui céder. Il demanda enſuite la Bretagne ; on diſputa : mais il fallut la céder encore avec des clauſes que le plus fort explique toujours à ſon avantage. Ainſi la Bretagne, qui était tout à l'heure un royaume, devient un fief de la Neuſtrie ; et la Neuſtrie, qu'on s'accoutuma bientôt à nommer Normandie, du nom de ſes uſurpateurs, fut un Etat ſéparé, dont les ducs rendaient un vain hommage à la couronne de France.

912. Baſſeſſe de la cour de France.

L'archevêque de Rouen ſut perſuader à *Rolon* de ſe faire chrétien. Ce prince embraſſa volontiers une religion qui affermiſſait ſa puiſſance.

Les véritables conquérans ſont ceux qui ſavent faire des lois. Leur puiſſance eſt ſtable ;

les autres ſont des torrens qui paſſent. *Rolon*, paiſible, fut le ſeul légiſlateur de ſon temps dans le continent chrétien. On ſait avec quelle inflexibilité il rendit la juſtice. Il abolit le vol chez les Danois, qui n'avaient juſque-là vécu que de rapine. Long-temps après lui, ſon nom prononcé était un ordre aux officiers de juſtice d'accourir pour réprimer la violence; et de-là eſt venu cet uſage de la clameur de *Haro*, ſi connue en Normandie. Le ſang des Danois et des Francs mêlés enſemble produiſit enſuite dans ce pays ces héros qu'on verra conquérir l'Angleterre, Naples et Sicile.

CHAPITRE XXVI.

De l'Angleterre vers le neuvième ſiècle. Alfred le grand.

LES Anglais, ce peuple devenu puiſſant, célèbre par le commerce et par la guerre, gouverné par l'amour de ſes propres lois et de la vraie liberté, qui conſiſte à n'obéir qu'aux lois, n'étaient rien alors de ce qu'ils ſont aujourd'hui.

Ils n'étaient échappés du joug des Romains que pour tomber ſous celui de ces Saxons qui, ayant conquis l'Angleterre vers le ſixième ſiècle, furent conquis au huitième par

Charlemagne, dans leur propre pays natal. Ces ufurpateurs partagèrent l'Angleterre en fept 828.
petits cantons malheureux, qu'on appela royaumes. Ces fept provinces s'étaient enfin réunies fous le roi *Egbert*, de la race faxonne, lorfque les Normands vinrent ravager l'Angleterre, auffi-bien que la France. On prétend qu'en 852, ils remontèrent la Tamife avec trois cents voiles. Les Anglais ne fe défendirent guère mieux que les Francs. Ils payèrent comme eux leurs vainqueurs. Un roi, nommé *Ethelbert*, fuivit le malheureux exemple de *Charles le chauve*. Il donna de l'argent; la même faute eut la même punition. Les pirates fe fervirent de cet argent pour mieux fubjuguer le pays. Ils conquirent la moitié de l'Angleterre. Il fallait que les Anglais, nés courageux, et défendus par leur fituation, euffent dans leur gouvernement des vices bien effentiels, puifqu'ils furent toujours affujettis par des peuples qui ne devaient pas aborder impunément chez eux. Ce qu'on raconte des horribles dévaftations qui défolèrent cette île, furpaffe encore ce qu'on vient de voir en France. Il y a des temps où la terre entière n'eft qu'un théâtre de carnage, et ces temps font trop fréquens.

Le lecteur refpire enfin un peu, lorfque dans ces horreurs il voit s'élever quelque

grand homme qui tire ſa patrie de la ſervitude, et qui la gouverne en bon roi.

Je ne ſais s'il y a jamais eu ſur la terre un homme plus digne des reſpects de la poſtérité qu'*Alfred le grand*, qui rendit ces ſervices à ſa patrie, ſuppoſé que tout ce qu'on raconte de lui ſoit véritable.

872. Il ſuccédait à ſon frère *Ethelred I*, qui ne lui laiſſa qu'un droit conteſté ſur l'Angleterre, partagée plus que jamais en ſouverainetés, dont pluſieurs étaient poſſédées par les Danois. De nouveaux pirates venaient encore preſque chaque année diſputer aux premiers uſurpateurs le peu de dépouilles qui pouvaient reſter.

Alfred, n'ayant pour lui qu'une province de l'Oueſt, fut vaincu d'abord en bataille rangée par ces barbares, et abandonné de tout le monde. Il ne ſe retira point à Rome dans le collége anglais, comme *Butred*, ſon oncle, devenu roi d'une petite province, et chaſſé par les Danois; mais ſeul et ſans ſecours, il voulut périr ou venger ſa patrie. Il ſe cacha ſix mois chez un berger dans une chaumière environnée de marais. Le ſeul comte de *Dévon*, qui défendait encore un faible château, ſavait ſon ſecret. Enfin, ce comte ayant raſſemblé des troupes, et gagné quelque avantage, *Alfred*, couvert des haillons d'un berger,

osa se rendre dans le camp des Danois, en jouant de la harpe. Voyant ainsi par ses yeux la situation du camp et ses défauts, instruit d'une fête que les barbares devaient célébrer, il court au comte de *Dévon* qui avait des milices prêtes; il revient aux Danois avec une petite troupe, mais déterminée; il les surprend, et remporte une victoire complète. La discorde divisait alors les Danois. *Alfred* sut négocier comme combattre; et, ce qui est étrange, les Anglais et les Danois le reconnurent unanimement pour roi. Il n'y avait plus à réduire que Londres; il la prit, la fortifia, l'embellit, équipa des flottes, contint les Danois d'Angleterre, s'opposa aux descentes des autres, et s'appliqua ensuite pendant douze années d'une possession paisible à policer sa patrie. Ses lois furent douces, mais sévèrement exécutées. C'est lui qui fonda les Jurés, qui partagea l'Angleterre en shires ou comtés, et qui le premier encouragea ses sujets à commercer. Il prêta des vaisseaux et de l'argent à des hommes entreprenans et sages, qui allèrent jusqu'à Alexandrie; et de là, passant l'isthme de Suez, trafiquèrent dans la mer de Perse. Il institua des milices, il établit divers conseils, mit par-tout la règle, et la paix qui en est la suite.

Qui croirait même que cet *Alfred*, dans

des temps d'une ignorance générale, oſa envoyer un vaiſſeau pour tenter de trouver un paſſage aux Indes par le nord de l'Europe et de l'Aſie ? On a la relation de ce voyage écrite en anglo-ſaxon, et traduite en latin à Coppenhague, à la prière du comte de *Plelo*, ambaſſadeur de *Louis XV*. *Alfred* eſt le premier auteur de ces tentatives hardies que les Anglais, les Hollandais et les Ruſſes ont faites dans nos derniers temps. On voit par-là combien ce prince était au-deſſus de ſon ſiècle.

Il n'eſt point de véritablement grand homme qui n'ait un bon eſprit. *Alfred* jeta les fondemens de l'académie d'Oxfort. Il fit venir des livres de Rome. L'Angleterre toute barbare n'en avait preſque point. Il ſe plaignait qu'il n'y eût pas alors un prêtre anglais qui sût le latin. Pour lui, il le ſavait: il était même aſſez bon géomètre pour ce temps-là. Il poſſédait l'hiſtoire. On dit même qu'il feſait des vers en anglo-ſaxon. Les momens qu'il ne donnait pas aux ſoins de l'Etat, il les donnait à l'étude. Une ſage économie le mit en état d'être libéral. On voit qu'il rebâtit pluſieurs égliſes, mais aucun monaſtère. Il penſait ſans doute que dans un Etat déſolé qu'il fallait repeupler, il eût mal ſervi ſa patrie en favoriſant trop ces familles immenſes ſans père et ſans enfans, qui ſe perpétuent aux dépens de

la nation : auffi ne fut-il pas mis au nombre des faints; mais l'hiftoire, qui d'ailleurs ne lui reproche ni défaut ni faibleffe, le met au premier rang des héros utiles au genre humain qui, fans ces hommes extraordinaires, eût toujours été femblable aux bêtes farouches.

CHAPITRE XXVII.

De l'Efpagne et des mufulmans maures, aux huitième et neuvième fiècles.

VOUS avez vu des Etats bien malheureux et bien mal gouvernés; mais l'Efpagne, dont il faut tracer le tableau, fut plongée long-temps dans un état plus déplorable. Les barbares dont l'Europe fut inondée au commencement du cinquième fiècle, ravagèrent l'Efpagne comme les autres pays. Pourquoi l'Efpagne, qui s'était fi bien défendue contre les Romains, céda-t-elle tout d'un coup aux barbares? C'eft qu'elle était compofée de patriotes lorfque les Romains l'attaquèrent; mais fous le joug des Romains, elle ne fut plus compofée que d'efclaves, maltraités par des maîtres amollis; elle fut donc tout d'un coup la proie des Suèves, des Alains, des Vandales; aux Vandales

L'Efpagne qui réfifta aux Romains, ne réfifta point aux barbares.

ſuccédèrent les Viſigoths, qui commencèrent à s'établir dans l'Aquitaine et dans la Catalogne; tandis que les Oſtrogoths détruiſaient le ſiége de l'empire romain en Italie. Ces Oſtrogoths et ces Viſigoths étaient, comme on ſait, chrétiens; non pas de la communion des empereurs d'Orient, qui régnaient alors, mais de celle qui avait été long-temps reçue de l'Egliſe grecque, et qui croyait au CHRIST ſans le croire égal à DIEU. Les Eſpagnols, au contraire, étaient attachés au rite romain; ainſi les vainqueurs étaient d'une religion, et les vaincus d'une autre, ce qui appeſantiſſait encore l'eſclavage. Les diocèſes étaient partagés en évêques ariens et en évêques athanaſiens, comme en Italie; partage qui augmentait encore les malheurs publics. Les rois viſigoths voulurent faire en Eſpagne ce que fit, comme nous l'avons vu, le roi lombard, *Rotharis*, en Italie, et ce qu'avait fait *Conſtantin* à ſon avénement à l'empire: c'était de réunir par la liberté de conſcience les peuples diviſés par les dogmes.

Ariens en Eſpagne.

Le roi viſigoth *Leuvigilde*, prétendit réunir ceux qui croyaient à la conſubſtantialité, et ceux qui n'y croyaient pas. Son fils *Herminigilde* ſe révolta contre lui; il y avait encore alors un roitelet Suève, qui poſſédait la Galice et quelques places aux environs. Le fils rebelle

Révolte de ſaint *Herminigilde*.

ſe ligua avec ce Suève, et fit long-temps la guerre à ſon père ; enfin, n'ayant jamais voulu ſe ſoumettre, il fut vaincu, pris dans Cordoue, et tué par un officier du roi. L'Egliſe romaine en a fait un ſaint, ne conſidérant en lui que la religion romaine, qui fut le prétexte de ſa révolte.

Cette mémorable aventure arriva en 584, et je ne la rapporte que comme un des exemples de l'état funeſte où l'Eſpagne était réduite.

Ce royaume des Viſigoths n'était point héréditaire ; les évêques qui eurent d'abord en Eſpagne la même autorité qu'ils acquirent en France, du temps des Carlovingiens, feſaient et défeſaient les rois, avec les principaux ſeigneurs. Ce fut une nouvelle ſource de troubles continuels ; par exemple, ils élurent le bâtard *Liuva*, au mépris de ſes frères légitimes ; et ce *Liuva* ayant été aſſaſſiné par un capitaine goth, nommé *Vitteric*, ils élurent ce *Vitteric* ſans difficulté.

Imbécillité du roi *Vamba*.

Un de leurs meilleurs rois, nommé *Vamba*, dont nous avons déjà parlé, étant tombé malade, fut revêtu d'un ſac de pénitent, et ſe ſoumit à la pénitence publique qui devait, dit-on, le guérir ; il guérit en effet ; mais en qualité de pénitent, on lui déclara qu'il n'était pas capable des fonctions de la royauté, et il fut mis ſept jours dans un monaſtère.

Cet exemple fut cité en France, à la dépoſition de *Louis le faible.* (1)

Ce n'était pas ainſi que ſe laiſſaient traiter les premiers conquérans goths, qui ſubjuguèrent les Eſpagnes. Ils fondèrent un empire qui s'étendit de la Provence et du Languedoc à Ceuta et à Tanger en Afrique; mais cet empire ſi mal gouverné périt bientôt. Il y eut tant de rebellions en Eſpagne, qu'enfin le roi *Vitiza* déſarma une partie des ſujets, et fit abattre les murailles de pluſieurs villes. Par cette conduite, il forçait à l'obéiſſance, mais il ſe privait lui-même de ſecours et de retraites. Pour mettre le clergé dans ſon parti, il rendit dans une aſſemblée de la nation un édit par lequel il était permis aux évêques et aux prêtres de ſe marier.

Hiſtoire du comte *Julien* et de *Florinde*, très-ſuſpecte.

Rodrigue, dont il avait aſſaſſiné le père, l'aſſaſſina à ſon tour, et fut encore plus méchant que lui. Il ne faut pas chercher ailleurs la cauſe de la ſupériorité des muſulmans

(1) Il eſt le premier roi qui ait cru ajouter à ſes droits en ſe feſant ſacrer, et il fut le premier que les prêtres chaſsèrent du trône. Obligé, en qualité de pénitent et de moine, de quitter la royauté, il choiſit un ſucceſſeur qui aſſembla un concile à Tolède. Ce concile formé, comme tous ceux d'Eſpagne et des Gaules du même temps, d'un grand nombre d'évêques et de quelques ſeigneurs laïques, déclara les ſujets de *Vamba* dégagés envers lui du ſerment de fidélité, et anathématiſa quiconque ne reconnaîtrait point le nouveau roi, qui ſe garda bien de ſe faire ſacrer. L'aventure de *Vamba* dégoûta les rois d'Eſpagne de cette cérémonie.

en Efpagne. Je ne fais s'il eft bien vrai que *Rodrigue* eût violé *Florinde*, nommée la *Cava* ou la *Méchante*, fille malheureufement célèbre du comte *Julien*, et fi ce fut pour venger fon honneur que ce comte appela les Maures. Peut-être l'aventure de la *Cava* eft copiée en partie fur celle de *Lucrèce*; et ni l'une ni l'autre ne paraît appuyée fur des monumens bien authentiques. Il paraît que pour appeler les Africains, on n'avait pas befoin du prétexte d'un viol, qui eft d'ordinaire auffi difficile à prouver qu'à faire. Déjà, fous le roi *Vamba*, le comte *Hervig*, depuis roi, avait fait venir une armée des Maures. *Opas*, archevêque de Séville, qui fut le principal inftrument de la grande révolution, avait des intérêts plus chers à foutenir que la pudeur d'une fille. Cet évêque, fils de l'ufurpateur *Vitiza*, détrôné et affaffiné par l'ufurpateur *Rodrigue*, fut celui dont l'ambition fit venir les Maures pour la feconde fois. Le comte *Julien*, gendre de *Vitiza*, trouvait dans cette feule alliance affez de raifons pour fe foulever contre le tyran. Un autre évêque nommé *Torizo*, entre dans la confpiration d'*Opas* et du comte. Y a-t-il apparence que deux évêques fe fuffent ligués ainfi avec les ennemis du nom chrétien, s'ils ne s'était agi que d'une fille ?

Deux évêques appellent les mufulmans en Efpagne.

Les Mahométans étaient maîtres, comme ils le font encore, de toute cette partie de l'Afrique qui avait appartenu aux Romains. Ils venaient d'y jeter les premiers fondemens de la ville de Maroc, près du mont Atlas. Le calife *Valid Almanzor*, maître de cette belle partie de la terre, réfidait à Damas en Syrie. Son vice-roi *Muzza*, qui gouvernait l'Afrique, fit par un de fes lieutenans la conquête de toute l'Efpagne. Il y envoya d'abord fon général *Tarif*, qui gagna, en 714, cette célèbre bataille dans les plaines de Xerès, où *Rodrigue* perdit la vie. On prétend que les Sarrazins ne tinrent pas leurs promeffes à *Julien*, dont ils fe défiaient fans doute. L'archevêque *Opas* fut plus fatisfait d'eux. Il prêta ferment de fidélité aux Mahométans, et conferva fous eux beaucoup d'autorité fur les églifes chrétiennes, que les vainqueurs toléraient.

Veuve d'un roi d'Efpagne, époufe d'un mahométan.

Pour le roi *Rodrigue*, il fut fi peu regretté, que fa veuve *Egilone* époufa publiquement le jeune *Abdalis*, fils du conquérant *Muzza*, dont les armes avaient fait périr fon mari, et réduit en fervitude fon pays et fa religion.

Les vainqueurs n'abusèrent point du fuccès de leurs armes; ils laifsèrent aux vaincus leurs biens, leurs lois, leur culte, fatisfaits d'un tribut et de l'honneur de commander.

Non-ſeulement la veuve du roi *Rodrigue* épouſa le jeune *Abdalis ;* mais, à ſon exemple, le ſang des Maures et des Eſpagnols ſe mêla ſouvent. Les Eſpagnols, ſi ſcrupuleuſement attachés depuis à leur religion, la quittèrent en aſſez grand nombre pour qu'on leur donnât alors le nom de Moſarabes, qui ſignifiait, dit-on, moitié Arabes, au lieu de celui de Viſigoths que portait auparavant leur royaume. Ce nom de Moſarabes n'était point outrageant, puiſque les Arabes étaient les plus clémens de tous les conquérans de la terre, et qu'ils apportèrent en Eſpagne de nouvelles ſciences et de nouveaux arts.

L'Eſpagne avait été ſoumiſe en quatorze mois à l'empire des califes, à la réſerve des cavernes et des rochers de l'Aſturie. Le goth, *Pélage Teudomer*, parent du dernier roi *Rodrigue*, caché dans ces retraites, y conſerva ſa liberté. Je ne ſais comment on a pu donner le nom de roi à ce prince, qui en était peut-être digne, mais dont toute la royauté ſe borna à n'être point captif. Les hiſtoriens eſpagnols, et ceux qui les ont ſuivis, lui font remporter de grandes victoires, imaginent des miracles en ſa faveur, lui établiſſent une cour, lui donnent ſon fils *Favila* et ſon gendre *Alfonſe*, pour ſucceſſeurs tranquilles dans ce prétendu royaume. Mais

comment dans ce temps-là même les mahométans, qui ſous *Abdérame*, vers l'an 734, ſubjuguèrent la moitié de la France, auraient-ils laiſſé ſubſiſter derrière les Pyrénées ce royaume des Aſturies ? C'était beaucoup pour les chrétiens de pouvoir ſe réfugier dans ces montagnes, et d'y vivre de leurs courſes, en payant tribut aux mahométans. Ce ne fut que vers l'an 759, que les chrétiens commencèrent à tenir tête à leurs vainqueurs affaiblis par les victoires de *Charles Martel*, et par leurs diviſions ; mais eux-mêmes, plus diviſés entre eux que les mahométans, retombèrent bientôt ſous le joug. *Mauregat*, à qui il a plu aux hiſtoriens de donner le titre de
783. roi, eut la permiſſion de gouverner les Aſturies, et quelques terres voiſines, en rendant hommage, et en payant tribut. Il ſe ſoumit ſur-tout à fournir cent belles filles tous les ans pour le ſérail d'*Abdérame*. Ce fut long-temps la coutume des Arabes d'exiger de pareils tributs, et aujourd'hui les caravanes, dans les préſens qu'ils font aux Arabes du déſert, offrent toujours des filles nubiles.

Cette coutume eſt immémoriale. Un des anciens livres juifs, nommé en grec *Exode*, rapporte qu'un *Eléazar* prit trente-deux mille pucelles dans le déſert affreux du Madian. De ces trente-deux mille vierges on n'en ſacrifia

que trente-deux au dieu d'*Eléazar :* le reſte fut abandonné aux prêtres et aux ſoldats pour peupler.

On donne pour ſucceſſeur à ce *Mauregat*, un diacre, nommé *Vérémond*, chef de ces montagnards réfugiés, feſant le même hommage, et payant le même nombre de filles qu'il était obligé de fournir ſouvent. Eſt-ce-là un royaume, et ſont-ce-là des rois ?

Après la mort d'*Abdérame*, les émirs des provinces d'Eſpagne voulurent être indépendans. On a vu dans l'article de *Charlemagne*, qu'un d'eux, nommé *Ibna*, eut l'imprudence d'appeler ce conquérant à ſon ſecours. S'il y avait eu alors un véritable royaume chrétien en Eſpagne, *Charles* n'eût-il pas protégé ce royaume par ſes armes, plutôt que de ſe joindre à des mahométans ? Il prit cet émir ſous ſa protection, et ſe fit rendre hommage des terres qui ſont entre l'Ebre et les Pyrénées, que les muſulmans gardèrent. On voit, en 794, le maure *Abutar* rendre hommage à *Louis le débonnaire*, qui gouvernait l'Aquitaine ſous ſon père avec le titre de roi.

Quelque temps après, les diviſions augmentèrent chez les maures d'Eſpagne. Le conſeil de *Louis le débonnaire* en profita ; ſes troupes aſſiégèrent deux ans Barcelone, et *Louis* y entra en triomphe, en 796. Voilà le

commencement de la décadence des maures. Ces vainqueurs n'étaient plus ſoutenus par les Africains et par les califes dont ils avaient ſecoué le joug. Les ſucceſſeurs d'*Abdérame*, ayant établi le ſiége de leur royaume à Cordoue, étaient mal obéis des gouverneurs des autres provinces.

Alfonſe, de la race de *Pélage*, commença, dans ces conjonctures heureuſes, à rendre conſidérables les chrétiens eſpagnols retirés dans les Aſturies. Il refuſa le tribut ordinaire à des maîtres contre leſquels il pouvait combattre; et après quelques victoires, il ſe vit maître paiſible des Aſturies et de Léon, au commencement du neuvième ſiècle.

Alfonſe le chaſte: pourquoi? C'eſt par lui qu'il faut commencer de retrouver en Eſpagne des rois chrétiens. Cet *Alfonſe* était artificieux et cruel. On l'appelle *le chaſte*, parce qu'il fut le premier qui refuſa les cent filles aux maures. On ne ſonge pas qu'il ne ſoutint point la guerre pour avoir refuſé le tribut, mais que voulant ſe ſouſtraire à la domination des maures, et ne plus être tributaire, il fallait bien qu'il refusât les cent filles ainſi que le reſte.

Les ſuccès d'*Alfonſe*, malgré beaucoup de traverſes, enhardirent les chrétiens de Navarre à ſe donner un roi. Les Aragonois levèrent l'étendard ſous un comte: ainſi ſur la fin de

Louis

Louis le débonnaire, ni les Maures ni les Français n'eurent plus rien dans ces contrées ſtériles, mais le reſte de l'Eſpagne obéiſſait aux rois muſulmans. Ce fut alors que les Normands ravagèrent les côtes d'Eſpagne ; mais étant repouſſés, ils retournèrent piller la France et l'Angleterre.

On ne doit point être ſurpris que les Eſpagnols des Aſturies, de Léon, d'Aragon, aient été alors des barbares. La guerre qui avait ſuccédé à la ſervitude, ne les avait pas polis. Ils étaient dans une ſi profonde ignorance, qu'un *Alfonſe*, roi de Léon et des Aſturies, ſurnommé *le grand*, fut obligé de livrer l'éducation de ſon fils à des précepteurs mahométans.

Je ne ceſſe d'être étonné, quand je vois quels titres les hiſtoriens prodiguent aux rois. Cet *Alfonſe* qu'ils appellent *le grand*, fit crever les yeux à ſes quatre frères. Sa vie n'eſt qu'un tiſſu de cruautés et de perfidies. Ce roi finit par faire révolter contre lui ſes ſujets, et fut obligé de céder ſon petit royaume à ſon fils dom *Garcie*, l'an 910.

Ce titre de *Dom* était un abrégé de *dominus*, titre qui parut trop ambitieux à l'empereur *Auguſte*, parce qu'il ſignifiait *maître*, et que depuis on donna aux bénédictins, aux ſeigneurs eſpagnols, et enfin aux rois de ce

pays. Les seigneurs de terres commencèrent alors à prendre le titre de *rich-homes*, *ricos hombres :* riche signifiait possesseur de terres; car dans ces temps-là il n'y avait point parmi les chrétiens d'Espagne d'autres richesses. La grandesse n'était point encore connue. Le titre de grand ne fut en usage que trois siècles après, sous *Alfonse le sage*, dixième du nom, roi de Castille, dans le temps que l'Espagne commençait à devenir florissante.

CHAPITRE XXVIII.

Puissance des musulmans en Asie et en Europe, aux huitième et neuvième siècles. L'Italie attaquée par eux. Conduite magnanime du pape Léon IV.

Aaron-al-Raschild. LES mahométans, qui perdaient cette partie de l'Espagne qui confine à la France, s'étendaient par-tout ailleurs. Si j'envisage leur religion, je la vois embrassée dans l'Inde et sur les côtes orientales de l'Afrique, où ils trafiquaient. Si je regarde leurs conquêtes, d'abord le calife *Aaron-al-Raschild*, ou le *juste*, impose un tribut de soixante et dix mille écus d'or par an à l'impératrice *Irène*. L'empereur *Nicéphore* ayant ensuite refusé de payer le

tribut, *Aaron* prend l'île de Chypre, et vient ravager la Gréce. *Almamon*, ſon petit-fils, prince d'ailleurs ſi recommandable par ſon amour pour les ſciences et par ſon ſavoir, s'empare par ſes lieutenans de l'île de Crète, en 826. Les muſulmans bâtirent Candie, qu'ils ont repriſe de nos jours.

En 828, les mêmes Africains qui avaient ſubjugué l'Eſpagne, et fait des incurſions en Sicile, reviennent encore déſoler cette île fertile, encouragés par un ſicilien nommé *Euphemius* qui, ayant, à l'exemple de ſon empereur *Michel*, épouſé une religieuſe, pourſuivi par les lois que l'empereur s'était rendues favorables, fit à peu-près en Sicile ce que le comte *Julien* avait fait en Eſpagne.

Ni les empereurs grecs, ni ceux d'Occident, ne purent alors chaſſer de Sicile les muſulmans: tant l'Orient et l'Occident étaient mal gouvernés. Ces conquérans allaient ſe rendre maîtres de l'Italie, s'ils avaient été unis; mais leurs fautes ſauvèrent Rome, comme celles des Carthaginois la ſauvèrent autrefois. Ils partent de Sicile, en 846, avec une flotte nombreuſe. Ils entrent par l'embouchure du Tibre; et, ne trouvant qu'un pays preſque déſert, ils vont aſſiéger Rome. Ils prirent les dehors, et ayant pillé la riche Egliſe de St Pierre hors des murs, ils levèrent

le ſiége pour aller combattre une armée de Français qui venait ſecourir Rome, ſous un général de l'empereur *Lothaire*. L'armée françaiſe fut battue, mais la ville rafraîchie fut manquée; et cette expédition, qui devait être une conquête, ne devint, par la méſintelligence, qu'une incurſion de barbares. Ils revinrent bientôt après avec une armée formidable, qui ſemblait devoir détruire l'Italie, et faire une bourgade mahométane de la capitale du chriſtianiſme. Le pape *Léon IV*, prenant dans ce danger une autorité que les généraux de l'empereur *Lothaire* ſemblaient abandonner, ſe montra digne, en défendant Rome, d'y commander en ſouverain. Il avait employé les richeſſes de l'Egliſe à réparer les murailles, à élever des tours, à tendre des chaînes ſur le Tibre. Il arma les milices à ſes dépens, engagea les habitans de Naples et de Gayète à venir défendre les côtes et le port d'Oſtie, ſans manquer à la ſage précaution de prendre d'eux des otages, ſachant bien que ceux qui ſont aſſez puiſſans pour nous ſecourir, le ſont aſſez pour nous nuire. Il viſita lui même tous les poſtes, et reçut les Sarrazins à leur deſcente, non pas en équipage de guerrier, ainſi qu'en avait uſé *Goſlin*, évêque de Paris, dans une occaſion encore plus preſſante, mais comme un pontife qui

Pape *Léon*.

exhortait un peuple chrétien, et comme un roi qui veillait à la fureté de fes fujets. Il
était né romain. Le courage des premiers 849.
âges de la république revivait en lui dans un temps de lâcheté et de corruption, tel qu'un des beaux monumens de l'ancienne Rome, qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle.

Son courage et fes foins furent fecondés. On reçut les Sarrazins courageufement à leur defcente ; et la tempête ayant diffipé la moitié de leurs vaiffeaux, une partie de ces conquérans échappés au naufrage fut mife à la chaîne. Le pape rendit fa victoire utile, en fefant travailler aux fortifications de Rome et à fes embelliffemens les mêmes mains qui devaient les détruire. Les mahométans reftèrent cependant maîtres du Garillan, entre Capoue et Gayète, mais plutôt comme une colonie de corfaires indépendans, que comme des conquérans difciplinés.

Je vois donc, au neuvième fiècle, les mufulmans redoutables à la fois à Rome et à Conftantinople, maîtres de la Perfe, de la Syrie, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique jufqu'au mont Atlas, des trois quarts de l'Efpagne. Mais ces conquérans ne forment pas une nation, comme les Romains qui,

étendus presqu'autant qu'eux, n'avaient fait qu'un seul peuple.

Sous le fameux calife *Almamon*, vers l'an 815, un peu après la mort de *Charlemagne*, l'Egypte était indépendante, et le Grand-Caire fut la résidence d'un autre calife. Le prince de la Mauritanie Tangitane, sous le titre de *Miramolin*, étant maître absolu de l'empire de Maroc, la Nubie et la Libye obéissaient à un autre calife. Les *Abdérames*, qui avaient fondé le royaume de Cordoue, ne purent empêcher d'autres mahométans de fonder celui de Tolède. Toutes ces nouvelles dynasties révéraient dans le calife le successeur de leur prophète. Ainsi que les chrétiens allaient en foule en pélerinage à Rome, les mahométans de toutes les parties du monde allaient à la Mecque, gouvernée par un shérif que nommait le calife; et c'était principalement par ce pélerinage que le calife, maître de la Mecque, était vénérable à tous les princes de sa croyance. Mais ces princes, distinguant la religion de leurs intérêts, dépouillaient le calife en lui rendant hommage.

CHAPITRE XXIX.

De l'empire de Conſtantinople, aux huitième et neuvième ſiècles.

TANDIS que l'empire de *Charlemagne* ſe démembrait, que les inondations des Sarrazins et des Normands déſolaient l'Occident, l'empire de Conſtantinople ſubſiſtait comme un grand arbre, vigoureux encore, mais déjà vieux, dépouillé de quelques racines, et aſſailli de tous côtés par la tempête. Cet empire n'avait plus rien en Afrique; la Syrie et une partie de l'Aſie mineure lui étaient enlevées. Il défendait contre les muſulmans ſes frontières vers l'orient de la mer Noire; et tantôt vaincu, tantôt vainqueur, il aurait pu au moins ſe fortifier contre eux par cet uſage continuel de la guerre. Mais du côté du Danube, et vers le bord occidental de la mer Noire, d'autres ennemis le ravageaient. Une nation de Scythes, nommée les Abares ou Avares, les Bulgares, autres Scythes, dont la Bulgarie tient ſon nom, déſolaient tous ces beaux climats de la Romanie, où *Adrien* et *Trajan* avaient conſtruit de ſi belles villes, et ces grands chemins deſquels il ne ſubſiſte plus que quelques chauſſées.

Les Abares, ſur-tout, répandus dans la Hongrie et dans l'Autriche, ſe jetaient tantôt ſur l'empire d'Orient, tantôt ſur celui de *Charlemagne*. Ainſi, des frontières de la Perſe à celles de France, la terre était en proie à des incurſions preſque continuelles.

Horreurs abominables des empereurs chrétiens-grecs.

Si les frontières de l'empire grec étaient toujours reſſerrées et toujours déſolées, la capitale était le théâtre des révolutions et des crimes. Un mélange de l'artifice des Grecs et de la férocité des Thraces formait le caractère qui régnait à la cour. En effet, quel ſpectacle nous préſente Conſtantinople? *Maurice* et ſes cinq enfans maſſacrés : *Phocas* aſſaſſiné pour prix de ſes meurtres et de ſes inceſtes : *Conſtantin* empoiſonné par l'impératrice *Martine*, à qui on arrache la langue, tandis qu'on coupe le nez à *Héracléonas*, ſon fils : *Conſtant* qui fait égorger ſon frère : *Conſtant* aſſommé dans un bain par ſes domeſtiques : *Conſtantin Pogonat* qui fait crever les yeux à ſes deux frères : *Juſtinien II*, ſon fils, prêt à faire à Conſtantinople ce que *Théodoſe* fit à Theſſalonique, ſurpris, mutilé et enchaîné par *Léonce*, au moment qu'il allait faire égorger les principaux citoyens : *Léonce* bientôt traité lui-même comme il avait traité *Juſtinien II*; ce *Juſtinien* rétabli, feſant couler ſous ſes yeux, dans la place publique, le ſang de ſes ennemis, et périſſant enfin ſous

la

la main d'un bourreau : *Philippe Bardanès* détrôné et condamné à perdre les yeux : *Léon l'Isaurien* et *Constantin Copronyme* morts, à la vérité, dans leur lit, mais après un règne sanguinaire, aussi malheureux pour le prince que pour les sujets : l'impératrice *Irène*, la première femme qui monta sur le trône des *Césars*, et la première qui fit périr son fils pour régner : *Nicéphore*, son successeur, détesté de ses sujets, pris par les Bulgares, décollé, servant de pâture aux bêtes, tandis que son crâne sert de coupe à son vainqueur : enfin, *Michel Curopalate*, contemporain de *Charlemagne*, confiné dans un cloître, et mourant ainsi moins cruellement, mais plus honteusement que ses prédécesseurs. C'est ainsi que l'Empire est gouverné pendant trois cents ans. Quelle histoire de brigands obscurs, punis en place publique pour leurs crimes, est plus horrible et plus dégoûtante ?

Cependant il faut poursuivre : il faut voir, au neuvième siècle, *Léon l'Arménien*, brave guerrier, mais ennemi des images, assassiné à la messe dans le temps qu'il chantait une antienne : ses assassins s'applaudissant d'avoir tué un hérétique, vont tirer de prison un officier, nommé *Michel le bègue*, condamné à la mort par le sénat, et qui, au lieu d'être exécuté, reçoit la pourpre impériale. Ce fut lui

qui, étant amoureux d'une religieuse, se fit prier par le sénat de l'épouser, sans qu'aucun évêque osât être d'un sentiment contraire. Ce fait est d'autant plus digne d'attention, que presqu'en même temps on voit *Euphémius*, en Sicile, poursuivi criminellement pour un semblable mariage; et, quelque temps après, on condamne à Constantinople le mariage très-légitime de l'empereur *Léon le philosophe*. Où est donc le pays où l'on trouve alors des lois et des mœurs? ce n'est pas dans notre occident.

Cette ancienne querelle des images troublait toujours l'Empire. La cour était tantôt favorable, tantôt contraire à leur culte, selon qu'elle voyait pencher l'esprit du grand nombre. *Michel le bègue* commença par les consacrer, et finit par les abattre.

Son successeur *Théophile*, qui régna environ douze ans, depuis 829 jusqu'à 842, se déclara contre ce culte : on a écrit qu'il ne croyait point la résurrection, qu'il niait l'existence des démons, et qu'il n'admettait pas JESUS-CHRIST pour DIEU. Il se peut faire qu'un empereur pensât ainsi; mais faut-il croire, je ne dis pas sur les princes seulement, mais sur les particuliers, la voix des ennemis qui, sans prouver aucun fait, décrient la religion et les mœurs des hommes qui n'ont pas pensé comme eux?

Ce *Théophile*, fils de *Michel le bègue*, fut preſque le ſeul empereur qui eût ſuccédé paiſiblement à ſon père depuis deux ſiècles. Sous lui les adorateurs des images furent plus perſécutés que jamais. On conçoit aiſément par ces longues perſécutions, que tous les citoyens étaient diviſés.

Il eſt remarquable que deux femmes aient rétabli les images. L'une eſt l'impératrice *Irène*, veuve de *Léon IV;* et l'autre l'impératrice *Théodora*, veuve de *Théophile*.

Théodora, perſécutrice ſanguinaire.

Théodora, maîtreſſe de l'empire d'Orient ſous le jeune *Michel*, ſon fils, perſécuta à ſon tour les ennemis des images. Elle porta ſon zèle ou ſa politique plus loin. Il y avait encore dans l'Aſie mineure un grand nombre de manichéens qui vivaient paiſibles, parce que la fureur d'enthouſiaſme, qui n'eſt guère que dans les ſectes naiſſantes, était paſſée. Ils étaient riches par le commerce. Soit qu'on en voulût à leurs opinions ou à leurs biens, on fit contre eux des édits ſévères, qui furent exécutés avec cruauté. La perſécution leur rendit leur premier fanatiſme. On en fit périr 846.
des milliers dans les ſupplices. Le reſte déſeſpéré ſe révolta. Il en paſſa plus de quarante mille chez les muſulmans; et ces manichéens, auparavant ſi tranquilles, devinrent des ennemis irréconciliables, qui joints aux Sarrazins

ravagèrent l'Afie mineure jufqu'aux portes de la ville impériale, dépeuplée par une pefte horrible, en 842, et devenue un objet de pitié.

La pefte, proprement dite, eft une maladie particulière aux peuples de l'Afrique, comme la petite vérole. C'eft de ces pays qu'elle vient toujours par des vaiffeaux marchands. Elle inonderait l'Europe, fans les fages précautions qu'on prend dans nos ports; et probablement l'inattention du gouvernement laiffa entrer la contagion dans la ville impériale.

Cette même inattention expofa l'Empire à un autre fléau. Les Ruffes s'embarquèrent vers le port qu'on nomme aujourd'hui Azoph, fur la mer Noire, et vinrent ravager tous les rivages du Pont-Euxin. Les Arabes d'un autre côté poufsèrent encore leurs conquêtes par-delà l'Arménie, et dans l'Afie mineure. Enfin *Michel le jeune*, après un règne cruel et infor-
867. tuné, fut affaffiné par *Bafile*, qu'il avait tiré de la plus baffe condition pour l'affocier à l'empire.

L'adminiftration de *Bafile* ne fut guère plus heureufe. C'eft fous fon règne qu'eft l'époque du grand fchifme qui divifa l'Eglife grecque de la latine. C'eft cet affaffin qu'on regarda comme jufte, quand il fit dépofer le patriarche *Photius*.

Les malheurs de l'Empire ne furent pas beaucoup réparés ſous *Léon*, qu'on appela le *philoſophe ;* non qu'il fût un *Antonin*, un *Marc-Aurèle*, un *Julien*, un *Aaron-al-Raſchild*, un *Alfred*, mais parce qu'il était ſavant. Il paſſe pour avoir le premier ouvert un chemin aux Turcs, qui ſi long-temps après ont pris Conſtantinople.

Les Turcs qui combattirent depuis les Sarrazins, et qui, mêlés à eux, furent leur ſoutien et les deſtructeurs de l'empire grec, avaient-ils déjà envoyé des colonies dans ces contrées voiſines du Danube ? On n'a guère d'hiſtoires véritables de ces émigrations des barbares.

Il n'y a que trop d'apparence que les hommes ont ainſi vécu long-temps. A peine un pays était un peu cultivé, qu'il était envahi par une nation affamée, chaſſée à ſon tour par une autre. Les Gaulois n'étaient-ils pas deſcendus en Italie ? n'avaient-ils pas couru juſque dans l'Aſie mineure ? Vingt peuples de la grande Tartarie n'ont-ils pas cherché de nouvelles terres ? Les Suiſſes n'avaient-ils pas mis le feu à leurs bourgades, pour aller ſe tranſplanter en Languedoc, quand *Céſar* les contraignit de retourner labourer leurs terres ? et qu'étaient *Pharamond* et *Clovis*, ſinon des barbares tranſplantés qui ne trouvèrent point de *Céſar ?*

Malgré tant de désastres, Constantinople fut encore long-temps la ville chrétienne la plus opulente, la plus peuplée, la plus recommandable par les arts. Sa situation seule, par laquelle elle domine sur deux mers, la rendait nécessairement commerçante. La peste de 842, toute destructive qu'elle avait été, ne fut qu'un fléau passager. Les villes de commerce, et où la cour réside, se repeuplent toujours par l'affluence des voisins. Les arts mécaniques et les beaux arts même ne périssent point dans une vaste capitale qui est le séjour des riches.

Toutes ces révolutions subites du palais, les crimes de tant d'empereurs égorgés les uns par les autres, sont des orages qui ne tombent guère sur des hommes cachés qui cultivent en paix des professions qu'on n'envie point.

Les richesses n'étaient point épuisées : on dit qu'en 857, *Théodora*, mère de *Michel*, en se démettant malgré elle de la régence, et traitée à peu-près par son fils comme *Marie de Médicis* le fut de nos jours par *Louis XIII*, fit voir à l'empereur qu'il y avait dans le trésor cent neuf mille livres pesant d'or, et trois cents mille livres d'argent.

Un gouvernement sage pouvait donc encore maintenir l'Empire dans sa puissance. Il était

reſſerré, mais non tout-à-fait démembré ; changeant d'empereurs, mais toujours uni ſous celui qui ſe revêtait de la pourpre ; enfin plus riche, plus plein de reſſources, plus puiſſant que celui d'Allemagne. Cependant il n'eſt plus, et l'empire d'Allemagne ſubſiſte encore.

Les horribles révolutions qu'on vient de voir effraient et dégoûtent ; cependant il faut convenir que depuis *Conſtantin*, ſurnommé *le grand*, l'empire de Conſtantinople n'avait guère été autrement gouverné ; et, ſi vous en exceptez *Julien* et deux ou trois autres, quel empereur ne ſouilla pas le trône d'abominations et de crimes ?

CHAPITRE XXX.

De l'Italie ; des papes ; du divorce de Lothaire, roi de Lorraine ; et des autres affaires de l'Egliſe, aux huitième et neuvième ſiècles.

POUR ne pas perdre le fil qui lie tant d'événemens, ſouvenons-nous avec quelle prudence les papes ſe conduiſirent ſous *Pepin* et ſous *Charlemagne*, comme ils aſſoupirent habilement les querelles de religion, et comme chacun d'eux établit ſourdement les fondemens de la grandeur pontificale.

Leur pouvoir était déjà très-grand, puiſque *Grégoire IV* rebâtit le port d'Oſtie, et que *Léon IV* fortifia Rome à ſes dépens. Mais tous les papes ne pouvaient être de grands hommes, et toutes les conjonctures ne pouvaient leur être favorables. Chaque vacance de ſiége cauſait les mêmes troubles que l'élection d'un roi en produit en Pologne. Le pape élu avait à ménager à la fois le ſénat romain, le peuple et l'empereur. La nobleſſe romaine avait grande part au gouvernement : elle éliſait alors deux conſuls tous les ans. Elle créait un préfet, qui était une eſpèce de tribun du peuple. Il y avait un tribunal de douze ſénateurs ; et c'étaient ces ſénateurs qui nommaient les principaux officiers du duché de Rome. Ce gouvernement municipal avait tantôt plus, tantôt moins d'autorité. Les papes avaient à Rome plutôt un grand crédit qu'une puiſſance légiſlative.

Gouvernement de Rome.

S'ils n'étaient pas ſouverains de Rome, ils ne perdaient aucune occaſion d'agir en ſouverains de l'Egliſe d'Occident. Les évêques ſe conſtituaient juges des rois, et les papes juges des évêques. Tant de conflits d'autorité, ce mélange de religion, de ſuperſtition, de faibleſſe, de méchanceté dans toutes les cours, l'inſuffiſance des lois, tout cela ne peut être mieux connu que par l'aventure du mariage et du divorce de *Lothaire*, roi de Lorraine, neveu de *Charles le chauve*.

Charlemagne avait répudié une de ſes femmes, et en avait épouſé une autre, non-ſeulement avec l'approbation du pape *Etienne*, mais ſur ſes preſſantes ſollicitations. Les rois francs, *Gontran*, *Caribert*, *Sigebert*, *Chilperic*, *Dagobert*, avaient eu pluſieurs femmes à la fois ſans qu'on eût murmuré; et ſi c'était un ſcandale, il était ſans trouble. Le temps change tout. *Lothaire*, marié avec *Teutberge*, fille d'un duc de la Bourgogne Transjurane, prétend la répudier pour un inceſte avec ſon frère, dont elle eſt accuſée, et épouſer ſa maîtreſſe *Valrade*. Toute la ſuite de cette aventure eſt d'une ſingularité nouvelle. D'abord la reine *Teutberge* ſe juſtifie par l'épreuve de l'eau bouillante. Son avocat plonge la main dans un vaſe, au fond duquel il ramaſſe impunément un anneau béni. Le roi ſe plaint qu'on a employé la fourberie dans cette épreuve. Il eſt bien sûr que ſi elle fut faite, l'avocat de la reine était inſtruit d'un ſecret de préparer la peau à ſoutenir l'action de l'eau bouillante. Aucune académie des ſciences n'a, de nos jours, tenté de connaître ſur ces épreuves ce que ſavaient alors les charlatans.

Polygamie très-ordinaire en Europe chez les princes.

Aventure d'un roi de Lorraine et de ſa femme.

Le ſuccès de cette épreuve paſſait pour un miracle, pour le jugement de DIEU même; et cependant *Teutberge*, que le ciel juſtifie, avoue à pluſieurs évêques, en préſence de ſon 862.

confeſſeur, qu'elle eſt coupable. Il n'y a guère d'apparence qu'un roi qui voulait ſe ſéparer de ſa femme ſur une imputation d'adultère, eût imaginé de l'accuſer d'un inceſte avec ſon frère, ſi le fait n'avait pas été public. On ne va pas ſuppoſer un crime ſi recherché, ſi rare, ſi difficile à prouver : il faut d'ailleurs que, dans ces temps-là, ce qu'on appelle aujourd'hui honneur ne fût point du tout connu. Le roi et la reine ſe couvrent tous deux de honte, l'un par ſon accuſation, l'autre par ſon aveu. Deux conciles nationaux ſont aſſemblés, qui permettent le divorce.

Nicolas I juge un roi.

Le pape *Nicolas I* caſſe les deux conciles. Il dépoſe *Gontier*, archevêque de Cologne, qui avait été le plus ardent dans l'affaire du divorce. *Gontier* écrit auſſitôt à toutes les égliſes: „ Quoique le ſeigneur *Nicolas*, qu'on nomme „ pape, et qui ſe compte pape et empereur, „ nous ait excommuniés, nous avons réſiſté „ à ſa folie. „ Enſuite, dans ſon écrit, s'adreſſant au pape même : „ Nous ne rece- „ vons point, dit-il, votre maudite ſentence ; „ nous la mépriſons ; nous vous rejetons „ vous-même de notre communion, nous „ contentant de celle des évêques nos frères „ que vous mépriſez, &c. „

Un frère de l'archevêque de Cologne porta lui-même cette proteſtation à Rome, et la mit,

l'épée à la main, ſur le tombeau où les Romains prétendent que repoſent les cendres de ſaint *Pierre*. Mais bientôt après, l'état politique des affaires ayant changé, ce même archevêque changea auſſi. Il vint au mont Caſſin ſe jeter aux genoux du pape *Adrien II*, ſucceſſeur de *Nicolas*. „ Je déclare, dit-il, devant DIEU et „ devant ſes ſaints, à vous, monſeigneur „ *Adrien*, ſouverain pontife, aux évêques qui „ vous ſont ſoumis, et à toute l'aſſemblée, que „ je ſupporte humblement la ſentence de „ dépoſition donnée canoniquement contre „ moi par le pape *Nicolas*, &c. „ On ſent combien un exemple de cette eſpèce affermiſſait la ſupériorité de l'Egliſe romaine, et les conjonctures rendaient ces exemples fréquens.

Ce même *Nicolas I* excommunie la ſeconde femme de *Lothaire*, et ordonne à ce prince de reprendre la première. Toute l'Europe prend part à ces événemens. L'empereur *Louis II*, frère de *Charles le chauve*, et oncle de *Lothaire*, ſe déclare d'abord violemment pour ſon neveu contre le pape. Cet empereur, qui réſidait alors en Italie, menace *Nicolas I*; il y a du ſang de répandu, et l'Italie eſt en alarme. On négocie, on cabale de tous côtés. *Teutberge* va plaider à Rome; *Valrade*, ſa rivale, entreprend le voyage, et n'oſe l'achever. *Lothaire*, excommunié, s'y tranſporte, et va demander pardon

Excommunications.

à *Adrien*, ſucceſſeur de *Nicolas*, dans la crainte où il eſt que ſon oncle *le chauve*, armé contre lui au nom de l'Egliſe, ne s'empare de ſon royaume de Lorraine. *Adrien II*, en lui donnant la communion dans Rome, lui fait jurer qu'il n'a point uſé des droits du mariage avec *Valrade*, depuis l'ordre que le pape *Nicolas* lui avait donné de s'en abſtenir. *Lothaire* fait ſerment, communie, et meurt quelque temps après. Tous les hiſtoriens ne manquent pas de dire qu'il eſt mort en punition de ſon parjure, et que les domeſtiques qui ont juré avec lui ſont morts dans l'année.

Le droit qu'exercèrent en cette occaſion *Nicolas I* et *Adrien II*, était fondé ſur les fauſſes décrétales, déjà regardées comme un code univerſel. Le contrat civil qui unit deux époux, étant devenu un ſacrement, était ſoumis au jugement de l'Egliſe.

Cette aventure eſt le premier ſcandale touchant le mariage des têtes couronnées en Occident. On a vu depuis les rois de France *Robert*, *Philippe I*, *Philippe-Auguſte* excommuniés par les papes pour des cauſes à peu-près ſemblables, ou même pour des mariages contractés entre parens très-éloignés. Les évêques nationaux prétendirent long-temps devoir être les juges de ces cauſes. Les pontifes de Rome les évoquèrent toujours à eux.

On n'examine point ici ſi cette nouvelle juriſprudence eſt utile ou dangereuſe ; on n'écrit ni comme juriſconſulte ni comme controverſiſte : mais toutes les provinces chrétiennes ont été troublées par ces ſcandales. Les anciens Romains et les peuples orientaux furent plus heureux en ce point. Les droits des pères de famille, le ſecret de leur lit n'y furent jamais en proie à la curioſité publique. On ne connaît point chez eux de pareils procès au ſujet d'un mariage ou d'un divorce.

Ce deſcendant de *Charlemagne* fut le premier qui alla plaider à trois cents lieues de chez lui devant un juge étranger, pour ſavoir quelle femme il devait aimer. Les peuples furent ſur le point d'être les victimes de ce différent. *Louis le débonnaire* avait été le premier exemple du pouvoir des évêques ſur les empereurs. *Lothaire de Lorraine* fut l'époque du pouvoir des papes ſur les évêques. Il réſulte de toute l'hiſtoire de ces temps-là, que la ſociété avait peu de règles certaines chez les nations occidentales, que les Etats avaient peu de lois, et que l'Egliſe voulait leur en donner.

CHAPITRE XXXI.

De Photius, et du ſchiſme entre l'Orient et l'Occident.

858. LA plus grande affaire que l'Egliſe eût alors, et qui en eſt encore une très-importante aujourd'hui, fut l'origine de la ſéparation totale des Grecs et des Latins. La chaire patriarchale de Conſtantinople étant, ainſi que le trône, l'objet de l'ambition, était ſujette aux mêmes révolutions. L'empereur *Michel III*, mécontent du patriarche *Ignace*, l'obligea à ſigner lui-même ſa dépoſition, et mit à ſa place *Photius*, eunuque du palais, homme d'une grande qualité, d'un vaſte génie, et d'une ſcience univerſelle. Il était grand écuyer et miniſtre d'Etat. Les évêques, pour l'ordonner patriarche, le firent paſſer en ſix jours par tous les degrés. Le premier jour on le fit moine, parce que les moines étaient regardés dans l'Egliſe grecque comme feſant partie de la hiérarchie : le ſecond jour il fut lecteur, le troiſième ſous-diacre, puis diacre, prêtre, et enfin patriarche, le jour de Noël, en 858.

Le pape *Nicolas* prit le parti d'*Ignace*, et excommunia *Photius*. Il lui reprochait ſur-tout

d'avoir paſſé de l'état de laïque à celui d'évêque avec tant de rapidité ; mais *Photius* répondait, avec raiſon, que S[t] *Ambroiſe*, gouverneur de Milan, et à peine chrétien, avait joint la dignité d'évêque à celle de gouverneur plus rapidement encore. *Photius* excommunia donc le pape à ſon tour, et le déclara dépoſé. Il prit le titre de patriarche œcuménique, et accuſa hautement d'héréſie les evêques d'Occident de la communion du pape. Le plus grand reproche qu'il leur feſait, roulait ſur la proceſſion du père et du fils. *Des hommes*, dit-il dans une de ſes lettres, *ſortis des ténèbres de l'Occident, ont tout corrompu par leur ignorance. Le comble de leur impiété eſt d'ajouter de nouvelles paroles au ſacré ſymbole autoriſé par tous les conciles, en diſant que le S[t] Eſprit ne procède pas du père ſeulement, mais encore du fils ; ce qui eſt renoncer au chriſtianiſme.*

Mépris des Grecs pour l'Egliſe latine.

On voit, par ce paſſage et par beaucoup d'autres, quelle ſupériorité les Grecs affectaient en tout ſur les Latins. Ils prétendaient que l'Egliſe romaine devait tout à la grecque, juſqu'aux noms des uſages, des cérémonies, des myſtères, des dignités. *Baptême*, *euchariſtie*, *liturgie*, *diocèſe*, *paroiſſe*, *évêque*, *prêtre*, *diacre*, *moine*, *égliſe*, tout eſt grec. Ils regardaient les Latins comme des diſciples ignorans, révoltés contre leurs maîtres, dont ils ne ſavaient pas

même la langue. Ils nous accufaient d'ignorer le catéchifme, enfin de n'être pas chrétiens.

Les autres fujets d'anathême étaient, que les Latins fe fervaient alors communément de pain non levé pour l'euchariftie, mangeaient des œufs et du fromage en carême, et que leurs prêtres ne fe fefaient point rafer la barbe. Etranges raifons pour brouiller l'Occident avec l'Orient!

Mais quiconque eft jufte avouera que *Photius* était non-feulement le plus favant homme de
867. l'Eglife, mais un grand évêque. Il fe conduifit comme St *Ambroife*, quand *Bafile*, affaffin de l'empereur *Michel*, fe préfenta dans l'églife de Sophie : *Vous êtes indigne d'approcher des faints myftères*, lui dit-il à haute voix, *vous qui avez les mains encore fouillées du fang de votre bienfaiteur.* *Photius* ne trouva pas un *Théodofe* dans *Bafile.* Ce tyran fit une chofe jufte par vengeance. Il rétablit *Ignace* dans le fiége patriarchal, et chaffa *Photius.* Rome profita de cette
869. conjoncture pour faire affembler à Conftantinople le huitième concile œcuménique, compofé de trois cents évêques. Les légats du pape préfidèrent, mais ils ne favaient pas le grec, et parmi les autres évêques très-peu favaient le latin. *Photius* y fut univerfellement condamné comme intrus, et foumis à la pénitence publique. On figna pour les cinq patriarches avant

de

de figner pour le pape, ce qui eft fort extraordinaire; car, puifque les légats eurent la première place, ils devaient figner les premiers. Mais en tout cela, les queftions qui partageaient l'Orient et l'Occident ne furent point agitées: on ne voulait que dépofer *Photius*.

Quelque temps après, le vrai patriarche *Ignace*, étant mort, *Photius* eut l'adreffe de fe faire rétablir par l'empereur *Bafile*. Le pape *Jean VIII* le reçut à fa communion, le reconnut, lui écrivit; et malgré ce huitième concile œcuménique qui avait anathématifé ce patriarche, le pape envoya fes légats à un autre concile à Conftantinople, dans lequel *Photius*, 879.
fut reconnu innocent par quatre cents évêques, dont trois cents l'avaient auparavant condamné. Les légats de ce même fiége de Rome, qui l'avaient anathématifé, fervirent eux-mêmes à caffer le huitième concile œcuménique.

Variations remarquables.

Combien tout change chez les hommes! combien ce qui était faux devient vrai felon les temps! Les légats de *Jean VIII* s'écrient en plein concile: *Si quelqu'un ne reconnaît pas Photius, que fon partage foit avec Judas.* Le concile s'écrie: *Longues années au patriarche Photius, et au patriarche de Rome, Jean.*

Enfin, à la fuite des actes du concile, on voit une lettre du pape à ce favant patriarche, dans laquelle il lui dit: *Nous penfons comme*

vous ; nous tenons pour transgresseurs de la parole de DIEU, *nous rangeons avec Judas ceux qui ont ajouté au symbole, que le St Esprit procède du Père et du Fils; mais nous croyons qu'il faut user de douceur avec eux, et les exhorter à renoncer à ce blasphême.*

Il est donc clair que l'Eglise romaine et la grecque pensaient alors différemment de ce qu'on pense aujourd'hui. L'Eglise romaine adopta depuis la procession du Père et du Fils; et il arriva même qu'en 1274, l'empereur *Michel Paléologue*, implorant contre les Turcs une nouvelle croisade, envoya au second concile de Lyon son patriarche et son chancelier, qui chantèrent, avec le concile, en latin, *qui ex patre filioque procedit.* Mais l'Eglise grecque retourna encore à son opinion, et sembla la quitter encore dans la réunion passagère qui se fit avec *Eugène IV.* Que les hommes apprennent de-là à se tolérer les uns les autres. Voilà des variations et des disputes sur un point fondamental, qui n'ont ni excité de troubles, ni rempli les prisons, ni allumé les bûchers.

Tolérance nécessaire.

On a blâmé les déférences du pape *Jean VIII* pour le patriarche *Photius ;* on n'a pas assez songé que ce pontife avait alors besoin de l'empereur *Basile.* Un roi de Bulgarie, nommé *Bogoris*, gagné par l'habileté de sa femme qui était chrétienne, s'était converti, à l'exemple

de *Clovis* et du roi *Egbert*. Il s'agiſſait de ſavoir de quel patriarchat cette nouvelle province chrétienne dépendrait. Conſtantinople et Rome ſe la diſputaient. La déciſion dépendait de l'empereur *Baſile*. Voilà en partie le ſujet des complaiſances qu'eut l'évêque de Rome pour celui de Conſtantinople.

Il ne faut pas oublier que dans ce concile, ainſi que dans le précédent, il y eut des *cardinaux*. On nommait ainſi des prêtres et des diacres qui ſervaient de conſeils aux métropolitains. Il y en avait à Rome comme dans d'autres égliſes. Ils étaient déjà diſtingués; mais ils ſignaient après les évêques et les abbés.

Le pape donna, par ſes lettres et par ſes légats, le titre de *votre ſainteté* au patriarche *Photius*. Les autres patriarches ſont auſſi appelés *papes* dans ce concile. C'eſt un nom grec, commun à tous les prêtres, et qui peu à peu eſt devenu le titre diſtinctif du métropolitain de Rome.

L'Egliſe de Conſtantinople diſpute la ſupériorité à celle de Rome.

Il paraît que *Jean VIII* ſe conduiſait avec prudence; car ſes ſucceſſeurs s'étant brouillés avec l'empire grec, et ayant adopté le huitième concile œcuménique de 869, et rejeté l'autre qui abſolvait *Photius*, la paix établie par *Jean VIII* fut alors rompue. *Photius* éclata contre l'Egliſe romaine, la traita d'hérétique

au ſujet de cet article du *filioque procedit*, des œufs en carême, de l'euchariſtie faite avec du pain ſans levain, et de pluſieurs autres uſages. Mais le grand point de la diviſion était la primatie. *Photius* et ſes ſucceſſeurs voulaient être les premiers évêques du chriſtianiſme, et ne pouvaient ſouffrir que l'évêque de Rome, d'une ville qu'ils regardaient alors comme barbare, ſéparée de l'empire par ſa rebellion, et en proie à qui voudrait s'en emparer, jouît de la préſéance ſur l'évêque de la ville impériale. Le patriarche de Conſtantinople avait alors dans ſon diſtrict toutes les égliſes de la Sicile et de la Pouille; et le ſiége romain, en paſſant ſous une domination étrangère, avait perdu à la fois dans ces provinces ſon patrimoine et ſes droits de métropolitain. L'Egliſe grecque mépriſait l'Egliſe romaine. Les ſciences floriſſaient à Conſtantinople, mais à Rome tout tombait, juſqu'à la langue latine; et quoiqu'on y fût plus inſtruit que dans tout le reſte de l'Occident, ce peu de ſcience ſe reſſentait de ces temps malheureux. Les Grecs ſe vengeaient bien de la ſupériorité que les Romains avaient eue ſur eux depuis le temps de *Lucrèce* et de *Cicéron* juſqu'à *Corneille Tacite*. Ils ne parlaient des Romains qu'avec ironie. L'évêque *Luitprand*, envoyé depuis en ambaſſade à Conſtantinople par les *Othons*, rapporte que

les Grecs n'appelaient S[t] *Grégoire le grand* que *Grégoire dialogue*, parce qu'en effet ses dialogues sont d'un homme trop simple. Le temps a tout changé. Les papes sont devenus de grands souverains, Rome le centre de la politesse et des arts, l'Eglise latine savante; et le patriarche de Constantinople n'est plus qu'un esclave, évêque d'un peuple esclave.

Photius, qui eut dans sa vie plus de revers que de gloire, fut déposé par des intrigues de cour, et mourut malheureux; mais ses successeurs, attachés à ses prétentions, les soutinrent avec vigueur.

Le pape *Jean VIII* mourut encore plus malheureusement. Les annales de Fulde disent qu'il fut assassiné à coups de marteau. Les temps suivans nous feront voir le siége pontifical souvent ensanglanté, et Rome toujours un grand objet pour les nations, mais toujours à plaindre. 882.

Moine fouetté pour la grâce efficace.

Le dogme ne troubla point encore l'Eglise d'Occident: à peine a-t-on conservé la mémoire d'une petite dispute excitée, en 846, par un bénédictin, nommé *Jean Godescalc*, sur la prédestination et sur la grâce: l'événement fit voir combien il est dangereux de traiter ces matières, et sur-tout de disputer contre un adversaire puissant. Ce moine, prenant à la lettre plusieurs expressions de S[t] *Augustin*,

enseignait la prédestination absolue et éternelle du petit nombre des élus, et du grand nombre des réprouvés. L'archevêque de Reims, *Hincmar*, homme violent dans les affaires ecclésiastiques comme dans les civiles, lui dit *qu'il était prédestiné à être condamné et à être fouetté.* En effet, il le fit anathématiser dans un petit concile, en 850. On l'exposa tout nu en présence de l'empereur *Charles le chauve*, et il fut fouetté depuis les épaules jusqu'aux jambes par des moines.

Cette dispute impertinente, dans laquelle les deux partis ont également tort, ne s'est que trop renouvelée. Vous verrez chez les Hollandais un synode de Dordrecht, composé des partisans de l'opinion de *Godescalc*, faire pis que fouetter les sectateurs d'*Hincmar*. Vous verrez, au contraire, en France, les jésuites du parti d'*Hincmar* poursuivre autant qu'ils le pourront les jansénistes attachés aux dogmes de *Godescalc*; et ces querelles, qui sont la honte des nations policées, ne finiront que quand il y aura plus de philosophes que de docteurs.

Convulsionnaires

Je ne ferais aucune mention d'une folie épidémique, qui saisit le peuple de Dijon, en 844, à l'occasion d'un St *Bénigne*, qui donnait, disait-on, des couvulsions à ceux qui priaient sur son tombeau : je ne parlerais pas, dis-je,

de cette fuperftition populaire, fi elle ne s'était renouvelée de nos jours avec fureur dans des circonftances toutes pareilles. Les mêmes folies femblent être deftinées à reparaître de temps en temps fur la fcène du monde ; mais auffi le bon fens eft le même dans tous les temps ; et on n'a rien dit de fi fage fur les miracles modernes opérés au tombeau de je ne fais quel diacre de Paris, que ce que dit, en 844, un évêque de Lyon fur ceux de Dijon. „ Voilà un étrange faint, qui eftropie ceux „ qui ont recours à lui : il me femble que les „ miracles devaient être faits pour guérir les „ maladies, et non pour en donner. „

Ces minuties ne troublaient point la paix en Occident, et les querelles théologiques y étaient alors comptées pour rien, parce qu'on ne penfait qu'à s'agrandir. Elles avaient plus de poids en Orient, parce que les prélats n'y ayant jamais eu de puiffance temporelle, cherchaient à fe faire valoir par les guerres de plume. Il y a encore une autre caufe de la paix théologique en Occident, c'eft l'ignorance qui au moins produifit ce bien parmi les maux infinis dont elle était caufe.

CHAPITRE XXXII.

Etat de l'empire d'Occident, à la fin du neuvième siècle.

L'EMPIRE d'Occident ne subsista plus que de nom. *Arnould*, *Arnolse* ou *Arnold*, bâtard
888. de *Carloman*, se rendit maître de l'Allemagne; mais l'Italie était partagée entre deux seigneurs, tous deux du sang de *Charlemagne* par les femmes: l'un était un duc de Spolète, nommé *Gui*; l'autre *Bérenger*, duc de Frioul, tous deux investis de ces duchés par *Charles le chauve*, tous deux prétendans à l'empire aussi-bien qu'au royaume de France. *Arnould*, en qualité d'empereur, regardait aussi la France comme lui appartenant de droit, tandis que la France, détachée de l'empire, était partagée entre *Charles le simple*, qui la perdait, et le roi *Eudes*, grand-oncle de *Hugues-Capet*, qui l'usurpait.

Un *Bozon*, roi d'Arles, disputait encore l'empire. Le pape *Formose*, évêque peu accrédité de la malheureuse Rome, ne pouvait que donner l'onction sacrée au plus fort. Il cou-
894. ronna ce *Gui* de Spolète. L'année d'après il couronna *Bérenger* vainqueur; et il fut forcé de sacrer enfin cet *Arnould*, qui vint assiéger

Rome

Rome, et la prit d'affaut. Le ferment équivoque que reçut *Arnould* des Romains prouve que déjà les papes prétendaient à la fouveraineté de Rome. Tel était ce ferment : ” Je jure ” par les faints myftères que, fauf mon hon- ” neur, ma loi et ma fidélité à monfeigneur ” *Formofe*, pape, je ferai fidèle à l'empereur ” *Arnould*. ”

Papes veulent régner à Rome.

Les papes étaient alors en quelque forte femblables aux califes de Bagdat qui, révérés dans tous les Etats mufulmans comme les chefs de la religion, n'avaient plus guère d'autre droit que celui de donner les inveftitures des royaumes à ceux qui les demandaient les armes à la main; mais il y avait entre les califes et les papes cette différence, que les califes étaient tombés du premier trône de la terre, et que les papes s'élevaient infenfiblement.

Il n'y avait réellement plus d'empire, ni de droit ni de fait. Les Romains, qui s'étaient donnés à *Charlemagne* par acclamation, ne voulaient plus reconnaître des bâtards, des étrangers, à peine maîtres d'une partie de la Germanie.

Les Romains ne veulent plus d'empereur.

Le peuple romain dans fon abaiffement, dans fon mélange avec tant d'étrangers, confervait encore, comme aujourd'hui, cette fierté fecrète que donne la grandeur paffée.

Il trouvait inſupportable que des Bructères, des Cattes, des Marcomans, ſe diſſent les ſucceſſeurs des *Céſars*, et que les rives du Mein, et la forêt Hercinie fuſſent le centre de l'empire de *Titus* et de *Trajan*.

On frémiſſait à Rome d'indignation, et on riait en même temps de pitié, lorſqu'on apprenait qu'après la mort d'*Arnould*, ſon fils *Hiludovic*, que nous appelons *Louis*, avait été déſigné empereur des Romains, à l'âge de trois ou quatre ans, dans un village barbare, nommé Forcheim, par quelques leuds et évêques germains. Cet enfant ne fut jamais compté parmi les empereurs; mais on le regardait dans l'Allemagne comme celui qui devait ſuccéder à *Charlemagne* et aux *Céſars*. C'était en effet un étrange empire romain que ce gouvernement, qui n'avait alors ni les pays entre le Rhin et la Meuſe, ni la France, ni la Bourgogne, ni l'Eſpagne, ni rien enfin dans l'Italie: et pas même une maiſon dans Rome qu'on pût dire appartenir à l'empereur.

Du temps de ce *Louis*, dernier prince allemand du ſang de *Charlemagne* par bâtardiſe, mort en 912, l'Allemagne fut ce qu'était la France, une contrée dévaſtée par les guerres civiles et étrangères, ſous un prince élu en tumulte et mal obéi.

Tout eſt révolution dans les gouvernemens:

c'en eſt une frappante que de voir une partie de ces Saxons ſauvages traités par *Charlemagne* comme les Ilotes par les Lacédémoniens, donner ou prendre au bout de cent douze ans cette même dignité, qui n'était plus dans la maiſon de leur vainqueur. *Othon*, duc de Saxe, après la mort de *Louis*, met, dit-on, 912.
par ſon crédit, la couronne d'Allemagne ſur la tête de *Conrad*, duc de Franconie; et après la mort de *Conrad*, le fils du duc *Othon* de Saxe, *Henri l'oiſeleur*, eſt élu. Tous ceux 919.
qui s'étaient faits princes héréditaires en Germanie, joints aux évêques, feſaient ces élections, et y appelaient alors les principaux citoyens des bourgades.

CHAPITRE XXXIII.

Des fiefs et de l'empire.

La force qui a tout fait dans ce monde, avait donné l'Italie, et les Gaules aux Romains. Les barbares uſurpèrent leurs conquêtes. Le père de *Charlemagne* uſurpa les Gaules ſur les rois francs. Les gouverneurs ſous la race de *Charlemagne* uſurpèrent tout ce qu'ils purent. Les rois lombards avaient déjà établi des fiefs en Italie. Ce fut le modèle ſur lequel ſe

réglèrent les ducs et les comtes dès le temps de *Charles le chauve.* Peu à peu leurs gouvernemens devinrent des patrimoines. Les évêques de plusieurs grands siéges, déjà puissans par leur dignité, n'avaient plus qu'un pas à faire pour être princes : et ce pas fut bientôt fait.

Evêques et abbés princes.

De-là vient la puissance séculière des évêques de Maïence, de Cologne, de Trèves, de Vurtzbourg, et de tant d'autres en Allemagne et en France. Les archevêques de Reims, de Lyon, de Beauvais, de Langres, de Laon, s'attribuèrent les droits régaliens. Cette puissance des ecclésiastiques ne dura pas en France; mais en Allemagne elle est affermie pour long-temps. Enfin les moines eux-mêmes devinrent princes, les abbés de Fulde, de Saint-Gal, de Kempten, de Corbie, &c. étaient de petits rois dans les pays où, quatre-vingts ans auparavant, ils défrichaient de leurs mains quelques terres que des propriétaires charitables leur avaient données. Tous ces seigneurs, ducs, comtes, marquis, évêques, abbés, rendaient hommage au souverain. On a long-temps cherché l'origine de ce gouvernement féodal. Il est à croire qu'il n'en a point d'autre que l'ancienne coutume de toutes les nations, d'imposer un hommage et un tribut au plus faible. On sait qu'ensuite les empereurs romains donnèrent des terres à

perpétuité à de certaines conditions. On en trouve des exemples dans les vies d'*Alexandre Sévère* et de *Probus*. Les Lombards furent les premiers qui érigèrent des duchés relevant en fief de leur royaume. Spolète et Bénévent furent ſous les rois lombards des duchés héréditaires.

Avant *Charlemagne*, *Taſſillon* poſſédait le duché de Bavière, à condition d'un hommage; et ce duché eût appartenu à ſes deſcendans, ſi *Charlemagne*, ayant vaincu ce prince, n'eût dépouillé le père et les enfans.

Bientôt point de ville libre en Allemagne, ainſi point de commerce, point de grandes richeſſes. Les villes au-delà du Rhin n'avaient pas même de murailles. Cet Etat, qui pouvait être ſi puiſſant, était devenu ſi faible par le nombre et la diviſion de ſes maîtres, que l'empereur *Conrad* fut obligé de promettre un tribut annuel aux Hongrois, Huns ou Pannoniens, ſi bien contenus par *Charlemagne*, et ſoumis depuis par les empereurs de la maiſon d'Autriche. Mais alors ils ſemblaient être ce qu'ils avaient été ſous *Attila*. Ils ravageaient l'Allemagne, les frontières de la France. Ils deſcendaient en Italie par le Tirol, après avoir pillé la Bavière, et revenaient enſuite avec les dépouilles de tant de nations.

C'eſt au règne de *Henri l'oiſeleur* que ſe

débrouilla un peu le chaos de l'Allemagne. Ses limites étaient alors le fleuve de l'Oder, la Bohême, la Moravie, la Hongrie, les rivages du Rhin, de l'Efcaut, de la Mofelle, de la Meufe; et vers le feptentrion, la Poméranie et le Holftein étaient fes barrières.

Il faut que *Henri l'oifeleur* fût un des rois les plus dignes de régner. Sous lui les feigneurs de l'Allemagne, fi divifés, font réunis. Le
920. premier fruit de cette réunion eft l'affranchiffement du tribut qu'on payait aux Hongrois, et une grande victoire remportée fur cette nation terrible. Il fit entourer de murailles la plupart des villes d'Allemagne. Il inftitua des milices. On lui attribua même l'invention de quelques jeux militaires qui donnaient quelques idées des tournois. Enfin l'Allemagne refpirait; mais il ne paraît pas qu'elle prétendît être l'Empire romain. L'archevêque de Maïence avait facré *Henri l'oifeleur*. Aucun légat du pape, aucun envoyé des Romains n'y avait affifté. L'Allemagne fembla pendant tout ce règne oublier l'Italie.

Il n'en fut pas ainfi fous *Othon le grand* que les princes allemands, les évêques et les abbés élurent unanimement après la mort de *Henri*, fon père. L'héritier reconnu d'un prince puiffant, qui a fondé ou rétabli un Etat, eft toujours plus puiffant que fon père, s'il ne

manque pas de courage; car il entre dans une carrière déjà ouverte; il commence où ſon prédéceſſeur a fini. Ainſi *Alexandre* avait été plus loin que *Philippe*, ſon père; *Charlemagne* plus loin que *Pepin*; et *Othon le grand* paſſa de beaucoup *Henri l'oiſeleur*.

CHAPITRE XXXIV.

D'Othon le grand, au dixième ſiècle.

OTHON, qui rétablit une partie de l'empire de *Charlemagne*, étendit comme lui la religion chrétienne en Germanie par des victoires. Il força les Danois, les armes à la main, à payer tribut, et à recevoir le baptême qui leur avait 948.
été prêché un ſiècle auparavant, et qui était preſque entièrement aboli.

Ces Danois ou Normands qui avaient conquis la Neuſtrie et l'Angleterre, ravagé la France et l'Allemagne, reçurent des lois d'*Othon*. Il établit des évêques en Danemarck, qui furent alors ſoumis à l'archevêque de Hambourg, métropolitain des égliſes barbares, fondées depuis peu dans le Holſtein, dans la Suède, dans le Danemarck. Tout le chriſtianiſme conſiſtait à faire le ſigne de la croix. Il ſoumit la Bohème après une guerre opiniâtre. C'eſt depuis lui que la Bohème, et même

le Danemarck, furent réputés provinces de l'Empire; mais les Danois ſecouèrent bientôt le joug.

L'empereur ſemble juger les rois.

Othon s'était ainſi rendu l'homme le plus conſidérable de l'Occident, et l'arbitre des princes. Son autorité était ſi grande, et l'état de la France ſi déplorable alors, que *Louis d'Outremer*, fils de *Charles le ſimple*, deſcendant de *Charlemagne*, était venu, en 948, à un concile d'évêques que tenait *Othon* près de Maïence; ce roi de France dit ces propres mots rédigés dans les actes: „ J'ai été reconnu „ roi, et ſacré par les ſuffrages de tous les „ ſeigneurs et de toute la nobleſſe de France: „ *Hugues* toutefois m'a chaſſé, m'a pris frau- „ duleuſement, et m'a retenu priſonnier un „ an entier, et je n'ai pu obtenir ma liberté „ qu'en lui laiſſant la ville de Laon qui reſtait „ ſeule à la reine *Gerberge*, pour y tenir ſa „ cour avec mes ſerviteurs. Si on prétend „ que j'aie commis quelque crime qui méritât „ un tel traitement, je ſuis prêt à m'en purger „ au jugement d'un concile, et ſuivant l'ordre „ du roi *Othon*, ou par le combat ſingulier. „

Ce diſcours important prouve à la fois bien des choſes; les prétentions des empereurs de juger les rois, la puiſſance d'*Othon*, la faibleſſe de la France, la coutume des combats ſinguliers, et enfin l'uſage qui s'établiſſait de

donner les couronnes, non par le droit du ſang, mais par les ſuffrages des ſeigneurs, uſage bientôt après aboli en France.

Tel était le pouvoir d'*Othon le grand*, quand il fut invité à paſſer les Alpes par les Italiens mêmes qui, toujours factieux et faibles, ne pouvaient ni obéir à leurs compatriotes, ni être libres, ni ſe défendre à la fois contre les Sarrazins et les Hongrois dont les incurſions infeſtaient encore leur pays.

L'Italie, qui dans ſes ruines était toujours la plus riche et la plus floriſſante contrée de l'Occident, était déchirée ſans ceſſe par des tyrans. Mais Rome, dans ces diviſions, donnait encore le mouvement aux autres villes d'Italie. Qu'on ſonge à ce qu'était Paris dans le temps de la Fronde, et plus encore ſous *Charles l'inſenſé*, et à ce qu'était Londres ſous l'infortuné *Charles I*, ou dans les guerres civiles des *Yorck* et des *Lancaſtre*, on aura quelque idée de l'état de Rome, au dixième ſiècle. La chaire pontificale était opprimée, déshonorée et ſanglante. L'élection des papes ſe feſait d'une manière dont on n'a guère d'exemples, ni avant, ni après.

CHAPITRE XXXV.

De la papauté, au dixième ſiècle, avant qu'Othon le grand ſe rendît maître de Rome.

Les ſcandales et les troubles inteſtins qui affligèrent Rome et ſon Egliſe, au dixième ſiècle, et qui continuèrent long-temps après, n'étaient arrivés ni ſous les empereurs grecs et latins, ni ſous les rois goths, ni ſous les rois lombards, ni ſous *Charlemagne*. Ils ſont viſiblement la ſuite de l'anarchie ; et cette anarchie eut ſa ſource dans ce que les papes avaient fait pour la prévenir, dans la politique qu'ils avaient eue d'appeler les Francs en Italie. S'ils avaient en effet poſſédé toutes les terres qu'on prétend que *Charlemagne* leur donna, ils auraient été plus grands ſouverains qu'ils ne le ſont aujourd'hui. L'ordre et la règle euſſent été dans les élections et dans le gouvernement, comme on les y voit. Mais on leur diſputa tout ce qu'ils voulurent avoir : l'Italie fut toujours l'objet de l'ambition des étrangers : le ſort de Rome fut toujours incertain. Il ne faut jamais perdre de vue que le grand but des Romains était de rétablir l'ancienne république, que des tyrans s'élevaient dans l'Italie et dans Rome, que les élections

des évêques ne furent presque jamais libres, et que tout était abandonné aux factions.

Scandales de Rome.

Formose, fils du prêtre *Léon*, étant évêque de Porto, avait été à la tête d'une faction contre *Jean VIII*, et deux fois excommunié par ce pape ; mais ces excommunications, qui furent bientôt après si terribles aux têtes couronnées, le furent si peu pour *Formose*, qu'il se fit élire pape, en 890.

Le pape *Formose* exhumé et condamné.

Etienne VI ou *VII*, aussi fils de prêtre, successeur de *Formose*, homme qui joignit l'esprit du fanatisme à celui de la faction, ayant toujours été l'ennemi de *Formose*, fit exhumer son corps qui était embaumé, et l'ayant revêtu des habits pontificaux, le fit comparaître dans un concile assemblé pour juger sa mémoire. On donna au mort un avocat ; on lui fit son procès en forme ; le cadavre fut déclaré coupable d'avoir changé d'évêché, et d'avoir quitté celui de Porto pour celui de Rome ; et pour réparation de ce crime, on lui trancha la tête par la main du bourreau ; on lui coupa trois doigts ; et on le jeta dans le Tibre.

Le pape *Etienne VI* se rendit si odieux par cette farce aussi horrible que folle, que les amis de *Formose* ayant soulevé les citoyens, le chargèrent de fers, et l'étranglèrent en prison.

La faction ennemie de cet *Etienne* fit repêcher le corps de *Formoſe*, et le fit enterrer pontificalement une ſeconde fois.

Une proſtituée gouverne Rome.

907.

Cette querelle échauffait les eſprits. *Sergius III*, qui rempliſſait Rome de ſes brigues pour ſe faire pape, fut exilé par ſon rival, *Jean IX*, ami de *Formoſe;* mais, reconnu pape après la mort de *Jean IX*, il condamna *Formoſe* encore. Dans ces troubles, *Théodora*, mère de *Marozie* qu'elle maria depuis au marquis de Toſcanelle, et d'une autre *Théodora*, toutes trois célèbres par leurs galanteries, avait à Rome la principale autorité. *Sergius* n'avait été élu que par les intrigues de *Théodora* la mère. Il eut, étant pape, un fils de *Marozie*, qu'il éleva publiquement dans ſon palais. Il ne paraît pas qu'il fût haï des Romains qui, naturellement voluptueux, ſuivaient ſes exemples plus qu'ils ne les blâmaient.

Son amant eſt fait pape par elle.

912.

Après ſa mort, les deux ſœurs, *Marozie* et *Théodora*, procurèrent la chaire de Rome à un de leurs favoris, nommé *Landon;* mais ce *Landon* étant mort, la jeune *Théodora* fit élire pape ſon amant, *Jean X*, évêque de Bologne, puis de Ravenne, et enfin de Rome. On ne lui reprocha point, comme à *Formoſe*, d'avoir changé d'évêché. Ces papes, condamnés par la poſtérité comme évêques peu religieux, n'étaient point d'indignes princes, il s'en faut

beaucoup. Ce *Jean X*, que l'amour fit pape, était un homme de génie et de courage : il fit ce que tous les papes ses prédécesseurs n'avaient pu faire ; il chassa les Sarrazins de cette partie de l'Italie, nommée le Garillan.

Pour réussir dans cette expédition, il eut l'adresse d'obtenir des troupes de l'empereur de Constantinople, quoique cet empereur eût à se plaindre autant des Romains rebelles que des Sarrazins. Il fit armer le comte de Capoue. Il obtint des milices de Toscane, et marcha lui-même à la tête de cette armée, menant avec lui un jeune fils de *Marozie* et du marquis *Adelbert*. Ayant chassé les Mahométans du voisinage de Rome, il voulait aussi délivrer l'Italie des Allemands et des autres étrangers.

L'Italie était envahie presqu'à la fois par les *Bérengers*, par un roi de Bourgogne, par un roi d'Arles. Il les empêcha tous de dominer dans Rome. Mais au bout de quelques années, *Guido*, frère utérin de *Hugo*, roi d'Arles, tyran de l'Italie, ayant épousé *Marozie* toute puissante à Rome, cette même *Marozie* conspira contre le pape si long-temps amant de sa sœur. Il fut surpris, mis aux fers, et étouffé entre deux matelas. 929.

Marozie fait pape son fils, bâtard d'un pape.

Marozie, maîtresse de Rome, fit élire pape un nommé *Léon* qu'elle fit mourir en prison

au bout de quelques mois. Enſuite, ayant donné le ſiége de Rome à un homme obſcur, qui ne vécut que deux ans, elle mit enfin ſur
931. la chaire pontificale *Jean XI*, ſon propre fils, qu'elle avait eu de ſon adultère avec *Sergius III*.

Jean XI n'avait que vingt-quatre ans, quand ſa mère le fit pape; elle ne lui conféra cette dignité qu'à condition qu'il s'en tiendrait uniquement aux fonctions d'évêque, et qu'il ne ferait que le chapelain de ſa mère.

On prétend que *Marozie* empoiſonna alors ſon mari *Guido*, marquis de Toſcanelle. Ce qui eſt vrai, c'eſt qu'elle épouſa le frère de ſon mari, *Hugo*, roi de Lombardie, et le mit en poſſeſſion de Rome, ſe flattant d'être avec lui impératrice; mais un fils du premier lit de *Marozie* ſe mit alors à la tête des Romains contre ſa mère, chaſſa *Hugo* de Rome, renferma *Marozie* et le pape ſon fils dans le môle d'Adrien, qu'on appelle aujourd'hui le château Saint-Ange. On prétend que *Jean XI* y mourut empoiſonné.

Un *Etienne XIII*, allemand de naiſſance, élu en 939, fut par cette naiſſance ſeule ſi odieux aux Romains, que dans une ſédition le peuple lui balafra le viſage, au point qu'il ne put jamais depuis paraître en public.

956. Quelque temps après, un petit-fils de *Marozie*, nommé *Octavien Sporco*, fut élu

pape, à l'âge de dix-huit ans, par le crédit de ſa famille. Il prit le nom de *Jean XII*, en mémoire de *Jean XI*, ſon oncle. C'eſt le premier pape qui ait changé ſon nom à ſon avénement au pontificat. Il n'était point dans les ordres quand ſa famille le fit pontife. Ce *Jean* était patrice de Rome, et ayant la même dignité qu'avait eu *Charlemagne*, il réuniſſait par le ſiége pontifical les droits des deux puiſſances, et le pouvoir le plus légitime. Mais il était jeune, livré à la débauche, et n'était pas d'ailleurs un puiſſant prince.

On s'étonne que ſous tant de papes ſi ſcandaleux et ſi peu puiſſans, l'Egliſe romaine ne perdit ni ſes prérogatives, ni ſes prétentions; mais alors preſque toutes les autres égliſes étaient ainſi gouvernées. Le clergé d'Italie pouvait mépriſer de tels papes, mais il reſpectait la papauté, d'autant plus qu'il y aſpirait : enfin, dans l'opinion des hommes, la place était ſacrée, quand la perſonne était odieuſe.

Pendant que Rome et l'Egliſe étaient ainſi déchirées, *Bérenger*, qu'on appelle le *jeune*, diſputait l'Italie à *Hugues* d'Arles. Les Italiens, comme le dit *Luitprand*, contemporain, voulaient toujours avoir deux maîtres pour n'en avoir réellement aucun : fauſſe et malheureuſe politique qui les feſait changer de

Jean XII appelle les Allemands en Italie ; c'eſt la ſource de tous les malheurs de ce pays.

tyrans et de malheurs. Tel était l'état déplorable de ce beau pays, lorſqu'*Othon le grand* y fut appelé par les plaintes de preſque toutes les villes, et même par ce jeune pape *Jean XII*, réduit à faire venir les Allemands qu'il ne pouvait ſouffrir.

CHAPITRE XXXVI.

Suite de l'empire d'Othon et de l'état de l'Italie.

961. OTHON entra en Italie, et il s'y conduiſit
962. comme *Charlemagne*. Il vainquit *Bérenger*, qui en affectait la ſouveraineté. Il ſe fit ſacrer et couronner empereur des Romains par les mains du pape, prit le nom de *Céſar* et d'*Auguſte*, et obligea le pape à lui faire ſerment de fidélité ſur le tombeau dans lequel on dit que repoſe le corps de St *Pierre*. On dreſſa un inſtrument authentique de cet acte. Le clergé et la nobleſſe romaine ſe ſoumettent à ne jamais élire de pape qu'en préſence des commiſſaires de l'empereur. Dans cet acte, *Othon* confirme les donations de *Pepin*, de *Charlemagne*, de *Louis le débonnaire*, ſans ſpécifier quelles ſont ces donations ſi conteſtées; „ ſauf en tout notre puiſſance, dit-il, et celle „ de notre fils et de nos deſcendans. „ Cet

inſtrument,

inſtrument, écrit en lettres d'or, ſouſcrit par ſept évêques d'Allemagne, cinq comtes, deux abbés et pluſieurs prélats italiens, eſt gardé encore au château Saint-Ange, à ce que dit *Baronius*. La date eſt du 13 février 962.

Mais comment l'empereur *Othon* pouvait-il donner par cet acte, confirmatif de celui de *Charlemagne*, la ville même de Rome, que jamais *Charlemagne* ne donna ? Comment pouvait-il faire préſent du duché de Bénévent qu'il ne poſſédait pas, et qui appartenait encore à ſes ducs? Comment aurait-il donné la Corſe et la Sicile que les Sarrazins occupaient? Ou *Othon* fut trompé, ou cet acte eſt faux, il en faut convenir.

On dit, et *Mézerai* le dit après d'autres, que *Lothaire*, roi de France, et *Hugues-Capet*, depuis roi, aſſiſtèrent à ce couronnement. Les rois de France étaient alors ſi faibles, qu'ils pouvaient ſervir d'ornement au ſacre d'un empereur ; mais le nom de *Lothaire* et de *Hugues-Capet* ne ſe trouve pas dans les ſignatures vraies ou fauſſes de cet acte.

Quoi qu'il en ſoit, l'imprudence de *Jean XII* d'avoir appelé les Allemands à Rome, fut la ſource de toutes les calamités dont Rome et l'Italie furent affligées pendant tant de ſiècles.

Le pape s'étant ainſi donné un maître, quand il ne voulait qu'un protecteur, lui fut

bientôt infidèle. Il ſe ligua contre l'empereur avec *Bérenger* même, réfugié chez les mahométans qui venaient de ſe cantonner ſur les côtes de Provence. Il fit venir le fils de *Bérenger* à Rome, tandis qu'*Othon* était à Pavie. Il envoya chez les Hongrois pour les ſolliciter à rentrer en Allemagne; mais il n'était pas aſſez puiſſant pour ſoutenir cette action hardie, et l'empereur l'était aſſez pour le punir.

Othon dépoſe le pape qui l'avait appelé à ſon ſecours.

Othon revint donc de Pavie à Rome; et s'étant aſſuré de la ville, il tint un concile dans lequel il fit juridiquement le procès au pape. On aſſembla les ſeigneurs allemands et romains, quarante évêques, dix-ſept cardinaux dans l'égliſe de Saint-Pierre; et là, en préſence de tout le peuple, on accuſa le ſaint-père d'avoir joui de pluſieurs femmes, et ſur-tout d'une nommée *Etiennette*, concubine de ſon père, qui était morte en couche. Les autres chefs d'accuſation étaient, d'avoir fait évêque de Todi un enfant de dix ans, d'avoir vendu les ordinations et les bénéfices, d'avoir fait crever les yeux à ſon parrain, d'avoir châtré un cardinal, et enſuite de l'avoir fait mourir; enfin de ne pas croire en JESUS-CHRIST, et d'avoir invoqué le diable: deux choſes qui ſemblent ſe contredire. On mêlait donc, comme il arrive preſque toujours, de fauſſes accuſations à de véritables; mais on ne parla

point du tout de la ſeule raiſon pour laquelle le concile était aſſemblé. L'empereur craignait ſans doute de réveiller cette révolte et cette conſpiration dans laquelle les accuſateurs même du pape avaient trempé. Ce jeune pontife, qui avait alors vingt-ſept ans, parut dépoſé pour ſes inceſtes et ſes ſcandales, et le fut en effet, pour avoir voulu, ainſi que tous les Romains, détruire la puiſſance allemande dans Rome.

Othon ne put ſe rendre maître de ſa perſonne ; ou s'il le put, il fit une faute en le laiſſant libre. A peine avait-il fait élire le pape *Léon VIII* qui, ſi l'on en croit le diſcours d'*Arnoud*, évêque d'Orléans, n'était ni eccléſiaſtique, ni même chrétien ; à peine en avait-il reçu l'hommage, et avait-il quitté Rome, dont probablement il ne devait pas s'écarter, que *Jean XII* eut le courage de faire ſoulever les Romains ; et, oppoſant alors concile à concile, on dépoſa *Léon VIII*. On ordonna que *jamais l'inférieur ne pourrait ôter le rang à ſon ſupérieur.*

Vengeance du pape *Jean XII.*

Le pape, par cette déciſion, n'entendait pas ſeulement que jamais les évêques et les cardinaux ne pourraient dépoſer le pape ; mais on déſignait auſſi l'empereur que les évêques de Rome regardaient toujours comme un ſéculier qui devait à l'Egliſe l'hommage

et les fermens qu'il exigeait d'elle. Le cardinal nommé *Jean*, qui avait écrit et lu les accufations contre le pape, eut la main droite coupée. On arracha la langue, on coupa le nez et deux doigts à celui qui avait fervi de greffier au concile de dépofition.

Hypocrifie commune.

Au refte, dans tous ces conciles où préfidaient la faction et la vengeance, on citait toujours l'évangile et les pères, on implorait les lumières du Saint-Efprit, on parlait en fon nom, on fefait même des réglemens utiles; et qui lirait ces actes fans connaître l'hiftoire, croirait lire les actes des faints. Si JESUS-CHRIST était alors revenu au monde, qu'aurait-il dit en voyant tant d'hypocrifie et tant d'abominations dans fon Eglife?

Tout cela fe fefait prefque fous les yeux de l'empereur; et qui fait jufqu'où le courage et le reffentiment du jeune pontife, le foulèvement des Romains en fa faveur, la haine des autres villes d'Italie contre les Allemands, euffent pu porter cette révolution? Mais le
964. pape *Jean XII* fut affaffiné trois mois après, entre les bras d'une femme mariée, par les mains du mari qui vengeait fa honte. Il mourut de fes bleffures au bout de huit jours. On a écrit que, ne croyant pas à la religion dont il était pontife, il ne voulut pas recevoir en mourant le viatique.

Ce pape, ou plutôt ce patrice, avait tellement animé les Romains, qu'ils osèrent, même après sa mort, soutenir un siége; et ne se rendirent qu'à l'extrémité. *Othon*, deux fois vainqueur de Rome, fut le maître de l'Italie comme de l'Allemagne.

Le pape *Léon*, créé par lui, le sénat, les principaux du peuple, le clergé de Rome, solennellement assemblés dans Saint-Jean de Latran, confirmèrent à l'empereur le droit de se choisir un successeur au royaume d'Italie, d'établir le pape, et de donner l'investiture aux évêques. Après tant de traités et de sermens formés par la crainte, il fallait des empereurs qui demeurassent à Rome pour les faire observer.

A peine l'empereur *Othon* était retourné en Allemagne, que les Romains voulurent être libres. Ils mirent en prison leur nouveau pape, créature de l'empereur. Le préfet de Rome, les tribuns, le sénat, voulurent faire revivre les anciennes lois; mais ce qui dans un temps est une entreprise de héros, devient dans d'autres une révolte de séditieux. *Othon* revole en Italie, fait pendre une partie du sénat; et le préfet de Rome, qui avait voulu être un *Brutus*, fut fouetté dans les carrefours, pro- 966.
mené nu sur un âne, et jeté dans un cachot où il mourut de faim.

CHAPITRE XXXVII.

Des empereurs Othon II et III, et de Rome.

Tel fut à peu-près l'état de Rome ſous *Othon le grand*, *Othon II* et *Othon III.* Les Allemands tenaient les Romains ſubjugués, et les Romains briſaient leurs fers dès qu'ils le pouvaient.

Un pape élu par l'ordre de l'empereur, ou nommé par lui, devenait l'objet de l'exécration des Romains. L'idée de rétablir la république vivait toujours dans leurs cœurs ; mais cette noble ambition ne produiſait que des misères humiliantes et affreuſes.

Crimes et malheurs dans Rome.

Othon II marche à Rome comme ſon père. Quel gouvernement ! quel empire et quel pontificat ! Un conſul, nommé *Creſcentius*, fils du pape *Jean X* et de la fameuſe *Marozie*, prenant avec ce titre de conſul la haine de la royauté, ſouleva Rome contre *Othon II.* Il fit mourir en priſon *Benoît VI*, créature de l'empereur ; et l'autorité d'*Othon* quoique éloigné ayant, dans ces troubles, donné avant ſon arrivée la chaire romaine au chancelier de l'Empire en Italie, qui fut pape ſous le nom de *Jean XIV*, ce malheureux pape fut

une nouvelle victime que le parti romain immola. Le pape *Boniface VII*, créature du conſul *Creſcentius* , déjà ſouillé du ſang de *Benoît VI*, fit encore périr *Jean XIV*. Les temps de *Caligula*, de *Néron*, de *Vitellius*, ne produiſirent ni des infortunes plus déplorables, ni de plus grandes barbaries ; mais les attentats et les malheurs de ces papes ſont obſcurs comme eux. Ces tragédies ſanglantes ſe jouaient ſur le théâtre de Rome, mais petit et ruiné ; et celles des *Céſars* avaient pour théâtre le monde connu.

Cependant *Othon II* arrive à Rome, en 981. Les papes autrefois avaient fait venir les Francs en Italie, et s'étaient ſouſtraits à l'autorité des empereurs d'Orient. Que font-ils maintenant? Ils eſſaient de retourner en apparence à leurs anciens maîtres ; et, ayant imprudemment appelé les empereurs ſaxons, ils veulent les chaſſer. Ce même *Boniface VII* était allé à Conſtantinople preſſer les empereurs *Baſile* et *Conſtantin* de venir rétablir le trône des *Céſars*. Rome ne ſavait, ni ce qu'elle était, ni à qui elle était. Le conſul *Creſcentius* et le ſénat voulaient rétablir la république. Le pape ne voulait en effet ni république ni maître. *Othon II* voulait régner. Il entre donc dans Rome ; il y invite à dîner les principaux ſénateurs, et les partiſans du conſul : et ſi l'on en

Barbarie d'*Othon II.*

croit *Geoffroi* de Viterbe, il les fit tous égorger au milieu d'un repas. Voilà le pape délivré par son ennemi des sénateurs républicains. Mais il faut se délivrer de ce tyran. Ce n'est pas assez des troupes de l'empereur d'Orient, qui viennent dans la Pouille, le pape y joint les Sarrazins. Si le massacre des sénateurs dans ce répas sanglant, rapporté par *Geoffroi*, est véritable, il valait mieux sans doute avoir les mahométans pour protecteurs, que ce saxon sanguinaire pour maître. Il est vaincu par les Grecs ; il l'est par les musulmans ; il tombe captif entre leurs mains, mais il leur échappe ; et, profitant de la division de ses ennemis, il rentre encore dans Rome où il meurt en 983.

Son neveu pape : autre pape chassé et maltraité.

Après sa mort, le consul *Crescentius* maintint quelque temps l'ombre de la république romaine. Il chassa du siége pontifical *Grégoire V*, neveu de l'empereur *Othon III.* Mais enfin Rome fut encore assiégée et prise. *Crescentius*, attiré hors du château Saint-Ange, sur l'espérance d'un accommodement, et sur la foi des sermens de l'empereur, eut la tête tranchée. Son corps fut pendu par les pieds, et le nouveau pape, élu par les Romains sous le nom de *Jean XVI*, eut les yeux crevés et le nez coupé. On le jeta en cet état du haut du château Saint-Ange dans la place.

Les

Les Romains renouvellèrent alors à *Othon III* les ſermens faits à *Othon I* et à *Charlemagne ;* et il aſſigna aux papes les terres de la Marche d'Ancone pour ſoutenir leur dignité.

Après les trois *Othon*, ce combat de la domination allemande, et de la liberté italique, reſta long-temps dans les mêmes termes. Sous les empereurs *Henri II de Bavière*, et *Conrad II le Salique*, dès qu'un empereur était occupé en allemagne, il s'élevait un parti en Italie. *Henri II* y vint, comme les *Othon*, diſſiper des factions, confirmer aux papes les donations des empereurs, et recevoir les mêmes hommages. Cependant la papauté était à l'encan, ainſi que preſque tous les autres évêchés.

Romains toujours oppoſés aux empereurs.

Benoît VIII, *Jean XIX* l'achetèrent publiquement l'un après l'autre : ils étaient frères de la maiſon des marquis de *Toſcanelle*, toujours puiſſante à Rome depuis le temps des *Marozie* et des *Théodora.*

Après leur mort, pour perpétuer le pontificat dans leur maiſon, on acheta encore les ſuffrages pour un enfant de douze ans. C'était *Benoît IX* qui eut l'évêché de Rome de la 1034.
même manière qu'on voit encore aujourd'hui tant de familles acheter, mais en ſecret, des bénéfices pour des enfans.

Triumvirat de papes. Le désordre n'eut plus de bornes. On vit, sous le pontificat de ce *Benoît IX*, deux autres papes élus à prix d'argent, et trois papes dans Rome s'excommunier réciproquement ; mais, par une conciliation heureuse qui étouffa une guerre civile, ces trois papes s'accordèrent à partager les revenus de l'Eglise, et à vivre en paix chacun avec sa maîtresse.

Ce triumvirat pacifique et singulier ne dura qu'autant qu'ils eurent de l'argent ; et enfin, quand ils n'en eurent plus, chacun vendit sa part de la papauté au diacre *Gratien*, homme de qualité, fort riche. Mais, comme le jeune *Benoît IX* avait été élu long-temps avant les deux autres, on lui laissa, par un accord solennel, la jouissance du tribut que l'Angleterre payait alors à Rome, qu'on appelait le *denier de St Pierre*, et auquel un roi danois d'Angleterre, nommé *Etelvolft*, *Edelvolf*, ou *Ethelulfe*, s'était soumis en 852.

Ce *Gratien*, qui prit le nom de *Grégoire VI*, jouissait paisiblement du pontificat, lorsque l'empereur *Henri III*, fils de *Conrad II le salique*, vint à Rome.

Jamais empereur n'y exerça plus d'autorité. Il exila *Grégoire VI*, et nomma pape, *Suidger*, son chancelier, évêque de Bamberg, sans qu'on osât murmurer.

1048. Après la mort de cet allemand, qui parmi

les papes eſt appelé *Clément II*, l'empereur, qui était en Allemagne, y créa pape un bavarois, nommé *Popon :* c'eſt *Damaſe II* qui, avec le brevet de l'empereur, alla ſe faire reconnaître à Rome. Il fut introniſé, malgré ce *Benoît IX* qui voulait encore rentrer dans la chaire pontificale après l'avoir vendue.

Ce bavarois étant mort vingt-trois jours après ſon introniſation, l'empereur donna la papauté à ſon couſin *Brunon*, de la maiſon de *Lorraine*, qu'il transféra de l'évêché de Toul à celui de Rome par une autorité abſolue. Si cette autorité des empereurs avait duré, les papes n'euſſent été que leurs chapelains, et l'Italie eût été eſclave.

Ce pontife prit le nom de *Léon IX ;* on l'a mis au rang des ſaints. Nous le verrons à la tête d'une armée combattre les princes normands fondateurs du royaume de Naples, et tomber captif entre leurs mains.

Il y aurait eu des empereurs, s'ils avaient demeuré à Rome.

Si les empereurs euſſent pu demeurer à Rome, on voit, par la faibleſſe des Romains, par les diviſions de l'Italie, et par la puiſſance de l'Allemagne, qu'ils euſſent été toujours les ſouverains des papes, et qu'en effet il y aurait eu un empire romain. Mais ces rois électifs d'Allemagne ne pouvaient ſe fixer à Rome, loin des princes allemands trop redoutables à leurs maîtres. Les voiſins étaient

toujours prêts d'envahir les frontières. Il fallait combattre tantôt les Danois, tantôt les Polonais et les Hongrois. C'eſt ce qui ſauva quelque temps l'Italie d'un joug contre lequel elle ſe ſerait en vain débattue.

La cour de Conſtantinople mépriſe la cour romaine.

Jamais Rome et l'Egliſe latine ne furent plus mépriſées à Conſtantinople que dans ces temps malheureux. *Luitprand*, l'ambaſſadeur d'*Othon I* auprès de l'empereur *Nicéphore Phocas*, nous apprend que les habitans de Rome n'étaient point appelés romains, mais lombards, dans la ville impériale. Les évêques de Rome n'y étaient regardés que comme des brigands ſchiſmatiques. Le ſéjour de St *Pierre* à Rome était conſidéré comme une fable abſurde, fondée uniquement ſur ce que St *Pierre* avait dit, dans une de ſes épîtres, qu'il était à Babylone, et qu'on s'était aviſé de prétendre que Babylone ſignifiait Rome : on ne feſait guère plus de cas à Conſtantinople des empereurs ſaxons qu'on traitait de barbares.

Cependant la cour de Conſtantinople ne valait pas mieux que celle des empereurs germaniques. Mais il y avait dans l'empire grec plus de commerce, d'induſtrie, de richeſſes, que dans l'empire latin : tout était déchu dans l'Europe occidentale, depuis les temps brillans de *Charlemagne*. La férocité et la

débauche, l'anarchie et la pauvreté étaient dans tous les états. Jamais l'ignorance ne fut plus univerſelle. Il ne ſe feſait pourtant pas moins de miracles que dans d'autres temps; il y en a eu dans chaque ſiècle, et ce n'eſt guère que depuis l'établiſſement des académies des ſciences dans l'Europe, qu'on ne voit plus de miracles chez les nations éclairées; et que, ſi l'on en voit, la ſaine phyſique les réduit bientôt à leur valeur.

CHAPITRE XXXVIII.

De la France, vers le temps de Hugues-Capet.

PENDANT que l'Allemagne commençait à prendre ainſi une nouvelle forme d'adminiſtration, et que Rome et l'Italie n'en avaient aucune, la France devenait, comme l'Allemagne, un gouvernement entièrement féodal.

Ce royaume s'étendait des environs de l'Eſcaut et de la Meuſe, juſqu'à la mer Britannique, et des Pyrénées au Rhône. C'était alors ſes bornes; car, quoique tant d'hiſtoriens prétendent que ce grand fief de la France allait par-delà les Pyrénées juſqu'à l'Ebre, il ne paraît point du tout que les Eſpagnols de ces provinces, entre l'Ebre et les Pyrénées,

fuſſent ſoumis au faible gouvernement de France, en combattant contre les mahométans.

Anarchie féodale en France.

La France, dans laquelle ni la Provence, ni le Dauphiné n'étaient compris, était un aſſez grand royaume; mais il s'en fallait beaucoup que le roi de France fût un grand ſouverain. *Louis*, le dernier des deſcendans de *Charlemagne*, n'avait plus pour tout domaine que les villes de Laon et de Soiſſons, et quelques terres qu'on lui conteſtait. L'hommage rendu par la Normandie ne ſervait qu'à donner au roi un vaſſal qui aurait pu ſoudoyer ſon maître. Chaque province avait ou ſes comtes ou ſes ducs héréditaires; celui qui n'avait pu ſe ſaiſir que de deux ou trois bourgades, rendait hommage aux uſurpateurs d'une province; et qui n'avait qu'un château, relevait de celui qui avait uſurpé une ville. De tout cela s'était fait cet aſſemblage monſtrueux de membres qui ne formaient point un corps.

Le temps et la néceſſité établirent que les ſeigneurs des grands fiefs marcheraient avec des troupes au ſecours du roi. Tel ſeigneur devait quarante jours de ſervice, tel autre vingt-cinq. Les arrière-vaſſaux marchaient aux ordres de leurs ſeigneurs immédiats. Mais ſi tous ces ſeigneurs particuliers ſervaient l'Etat quelques jours, ils ſe feſaient la guerre

entre eux preſque toute l'année. En vain les conciles, qui dans ces temps de crimes ordonnèrent ſouvent des choſes juſtes, avaient réglé qu'on ne ſe battrait point depuis le jeudi juſqu'au point du jour du lundi, et dans les temps de Pâques et dans d'autres ſolennités; ces réglemens, n'étant point appuyés d'une juſtice coërcitive, étaient ſans vigueur. Chaque château était la capitale d'un petit état de brigands; chaque monaſtère était en armes: leurs avocats, qu'on appelait *avoyers*, inſtitués dans les premiers temps pour préſenter leurs requêtes au prince, et ménager leurs affaires, étaient les généraux de leurs troupes: les moiſſons étaient ou brûlées, ou coupées avant le temps, ou défendues l'épée à la main; les villes preſque réduites en ſolitude, et les campagnes dépeuplées par de longues famines.

Il ſemble que ce royaume ſans chef, ſans police, ſans ordre, dût être la proie de l'étranger; mais une anarchie preſque ſemblable dans tous les royaumes, fit ſa ſureté; et quand, ſous les *Othon*, l'Allemagne fut plus à craindre, les guerres inteſtines l'occupèrent.

Coutumes féodales.

C'eſt de ces temps barbares que nous tenons l'uſage de rendre hommage pour une maiſon et pour un bourg au ſeigneur d'un

autre village. Un praticien, un marchand, qui ſe trouve poſſeſſeur d'un ancien fief, reçoit foi et hommage d'un autre bourgeois, ou d'un pair du royaume qui aura acheté un arrière-fief dans ſa mouvance. Les lois de fief ne ſubſiſtent plus, mais ces vieilles coutumes de mouvances, d'hommages, de redevances ſubſiſtent encore : dans la plupart des tribunaux on admet cette maxime, *Nulle terre ſans ſeigneur :* comme ſi ce n'était pas aſſez d'appartenir à la patrie.

Armées. Quand la France, l'Italie et l'Allemagne furent ainſi partagées ſous un nombre innombrable de petits tyrans, les armées, dont la principale force avait été l'infanterie ſous *Charlemagne*, ainſi que ſous les Romains, ne furent plus que de la cavalerie. On ne connut plus que les gendarmes ; les gens de pied n'avaient pas ce nom, parce qu'en comparaiſon des hommes de cheval, ils n'étaient point armés.

Les moindres poſſeſſeurs de châtellenies ne ſe mettaient en campagne qu'avec le plus de chevaux qu'ils pouvaient ; et le faſte conſiſtait alors à mener avec ſoi des écuyers, qu'on appela *vaslets*, du mot *vaſſalet*, petit vaſſal. L'honneur étant donc mis à ne combattre qu'à cheval, on prit l'habitude de porter une armure complète de fer, qui eût accablé un

homme à pied de ſon poids. Les braſſarts, les cuiſſarts, furent une partie de l'habillement. On prétend que *Charlemagne* en avait eu, mais ce fut vers l'an 1000 que l'uſage en fut commun.

Quiconque était riche, devint preſqu'invulnérable à la guerre; et c'était alors qu'on ſe ſervit plus que jamais de maſſues, pour aſſommer ces chevaliers que les pointes ne pouvaient percer. Le plus grand commerce alors fut en cuiraſſes, en boucliers, en caſques ornés de plumes.

Les payſans qu'on traînait à la guerre, ſeuls expoſés et mépriſés, ſervaient de pionniers plutôt que de combattans. Les chevaux, plus eſtimés qu'eux, furent bardés de fer, leur tête fut armée de chanfreins.

On ne connut guère alors de lois que celles Lois. que les plus puiſſans firent pour le ſervice des fiefs. Tous les autres objets de la juſtice diſtributive furent abandonnés au caprice des maîtres-d'hôtels, prévôts, baillis, nommés par les poſſeſſeurs des terres.

Les ſénats de ces villes, qui ſous *Charlemagne* et ſous les Romains avaient joui du gouvernement municipal, furent obligés preſque partout. Le mot de *ſenior*, *ſeigneur*, affecté longtemps à ces principaux du ſénat des villes, ne fut plus donné qu'aux poſſeſſeurs des fiefs.

Pairs. Le terme de pair commençait alors à s'introduire dans la langue gallo-tudefque, qu'on parlait en France. On fait qu'il venait du mot latin *par*, qui fignifie *égal* ou *confrère*. On ne s'en était fervi que dans ce fens, fous la première et la feconde race des rois de France. Les enfans de *Louis le débonnaire* s'appelèrent *Pares* dans une de leurs entrevues, l'an 851; et, long-temps auparavant, *Dagobert* donne le nom de *pairs* à des moines. *Godegrand*, évêque de Metz, du temps de *Charlemagne*, appelle *pairs* des évêques et des abbés, ainfi que le marque le favant *du Cange*. Les vaffaux d'un même feigneur s'accoutumèrent donc à s'appeler *pairs*.

Alfred le grand avait établi en Angleterre les jurés : c'était des pairs dans chaque profeffion. Un homme, dans une caufe criminelle, choififfait douze hommes de fa profeffion pour être fes juges. Quelques vaffaux en France en usèrent ainfi ; mais le nombre des pairs n'était pas pour cela déterminé à douze. Il y en avait dans chaque fief autant que de barons, qui relevaient du même feigneur, et qui étaient pairs entre eux, mais non pairs de leur feigneur féodal.

Les princes qui rendaient un hommage immédiat à la couronne, tels que les ducs de Guienne, de Normandie, de Bourgogne,

les comtes de Flandre, de Toulouſe, étaient donc en effet des pairs de France.

Hugues-Capet n'était pas le moins puiſſant. Il poſſédait depuis long-temps le duché de France, qui s'étendait juſqu'en Touraine. Il était comte de Paris. De vaſtes domaines en Picardie et en Champagne lui donnaient encore une grande autorité dans ces provinces. Son frère avait ce qui compoſe aujourd'hui le duché de Bourgogne. Son grand-père *Robert*, et ſon grand-oncle *Eudes* ou *Odon*, avaient tous deux porté la couronne du temps de *Charles le ſimple*. *Hugues*, ſon père, ſurnommé l'abbé, à cauſe des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Martin de Tours, de Saint-Germain-des-Prés, et de tant d'autres qu'il poſſédait, avait ébranlé et gouverné la France. Ainſi l'on peut dire que depuis l'année 910, où le roi *Eudes* commença ſon règne, ſa maiſon a gouverné preſque ſans interruption; et que ſi on excepte *Hugues* l'abbé, qui ne voulut pas prendre la couronne royale, elle forme une ſuite de ſouverains de plus de huit cents cinquante ans: filiation unique parmi les rois.

Hugues-Capet.

On ſait comment *Hugues-Capet*, duc de France, comte de Paris, enleva la couronne au duc *Charles*, oncle du dernier roi *Louis V*. Si les ſuffrages euſſent été libres, le ſang de

987.
Hugues-Capet s'empare du royaume à force ouverte.

Charlemagne reſpecté, et le droit de ſucceſſion auſſi ſacré qu'aujourd'hui, *Charles* aurait été roi de France. Ce ne fut point un parlement de la nation qui le priva du droit de ſes ancêtres, comme l'ont dit tant d'hiſtoriens, ce fut ce qui fait et défait les rois, la force aidée de la prudence.

Tandis que *Louis*, ce dernier roi du ſang *Carlovingien*, était prêt à finir, à l'âge de vingt-trois ans, ſa vie obſcure, par une maladie de langueur, *Hugues-Capet* aſſemblait déjà ſes forces; et, loin de recourir à l'autorité d'un parlement, il ſut diſſiper avec ſes troupes un parlement qui ſe tenait à Compiègne, pour aſſurer la ſucceſſion à *Charles*. La lettre de *Gerbert*, depuis archevêque de Reims, et pape ſous le nom de *Silveſtre II*, déterrée par *Ducheſne*, en eſt un témoignage authentique.

Charles, duc de Brabant et de Hainaut, Etats qui compoſaient la baſſe-Lorraine, ſuccomba ſous un rival plus puiſſant et plus heureux que lui: trahi par l'évêque de Laon, ſurpris et livré à *Hugues-Capet*, il mourut captif dans la tour d'Orléans; et deux enfans mâles, qui ne purent le venger, mais dont l'un eut cette baſſe-Lorraine, furent les derniers princes de la poſtérité maſculine de *Charlemagne*. *Hugues-Capet*, devenu roi de ſes pairs, n'en eut pas un plus grand domaine.

CHAPITRE XXXIX.

Etat de la France, aux dixième et onzième siècles. Excommunication du roi Robert.

La France démembrée languit dans des malheurs obſcurs, depuis *Charles le gros* juſqu'à *Philippe I*, arrière-petit-fils de *Hugues-Capet*, près de deux cents cinquante années. Nous verrons ſi les croiſades, qui ſignalèrent le règne de *Philippe I*, à la fin du onzième ſiècle, rendirent la France plus floriſſante. Mais dans l'eſpace de temps dont je parle, tout nue fut que confuſion, tyrannie, barbarie et pauvreté. Chaque ſeigneur un peu conſidérable, feſait battre monnaie, mais c'était à qui l'altèrerait. Les belles manufactures étaient en Gréce et en Italie. Les Français ne pouvaient les imiter dans des villes ſans liberté, ou, comme on a parlé long-temps, ſans priviléges, et dans un pays ſans union.

De tous les événemens de ce temps, le 999.
plus digne de l'attention d'un citoyen eſt l'excommunication du roi *Robert*. Il avait épouſé *Berthe*, ſa couſine au quatrième degré; mariage en ſoi légitime, et de plus, néceſſaire au bien de l'Etat. Nous avons vu de nos jours des particuliers épouſer leurs nièces,

et acheter au prix ordinaire les difpenfes à Rome, comme fi Rome avait des droits fur des mariages qui fe font à Paris. Le roi de France n'éprouva pas autant d'indulgence. L'Eglife romaine dans l'aviliffement et les fcandales où elle était plongée, ofa impofer au roi une pénitence de fept ans, lui ordonna de quitter fa femme, l'excommunia en cas de refus. Le pape interdit tous les évêques qui avaient affifté à ce mariage, et leur ordonna de venir à Rome lui demander pardon. Tant d'infolence paraît incroyable ; mais l'ignorante fuperftition de ces temps peut l'avoir foufferte, et la politique peut l'avoir caufée. *Grégoire V*, qui fulmina cette excommunication, était allemand, et gouverné par *Gerbert*, ci-devant archevêque de Reims, devenu ennemi de la maifon de France. L'empereur *Othon III*, peu ami de *Robert*, affifta lui-même au concile où l'excommunication fut prononcée. Tout cela fait croire que la raifon d'Etat eut autant de part à cet attentat que le fanatifme.

Superftition horrible, mais non prouvée.

Les hiftoriens difent que cette excommunication fit en France tant d'effet, que tous les courtifans du roi et fes propres domeftiques l'abandonnèrent, et qu'il ne lui refta que deux ferviteurs qui jetaient au feu le refte de fes repas, ayant horreur de ce qu'avait touché un excommunié. Quelque dégradée que fut alors

la raiſon humaine, il n'y a pas d'apparence que l'abſurdité pût aller ſi loin. Le premier auteur qui rapporte cet excès de l'abrutiſſement de la cour de France eſt le cardinal *Pierre Damien*, qui n'écrivit que ſoixante-cinq ans après. Il rapporte qu'en punition de cet inceſte prétendu, la reine accoucha d'un monſtre; mais il n'y eut rien de monſtrueux dans toute cette affaire, que l'audace du pape, et la faibleſſe du roi qui ſe ſépara de ſa femme.

Les excommunications, les interdits ſont des foudres qui n'embraſent un Etat que quand ils trouvent des matières combuſtibles. Il n'y en avait point alors; mais peut-être *Robert* craignait-il qu'il ne s'en formât.

Autres ſuperſtitions.

La condeſcendance du roi *Robert* enhardit tellement les papes, que ſon petit-fils *Philippe I* fut excommunié comme lui. D'abord le fameux *Grégoire VII* le menaça de le dépoſer, s'il ne 1075.
ſe juſtifiait de l'accuſation de ſimonie devant ſes nonces. Un autre pape l'excommunia en effet. *Philippe* s'était dégoûté de ſa femme, et était amoureux de *Bertrade*, épouſe du comte d'*Anjou*. Il ſe ſervit du miniſtère des lois pour caſſer ſon mariage, ſous prétexte de parenté: et *Bertrade*, ſa maîtreſſe, fit caſſer le ſien avec le comte d'*Anjou*, ſous le même prétexte.

Le roi et ſa maîtreſſe furent enſuite mariés ſolennellement par les mains d'un évêque de

Bayeux. Ils étaient condamnables ; mais ils avaient au moins rendu ce respect aux lois, de se servir d'elles pour couvrir leurs fautes. Quoi qu'il en soit, un pape avait excommunié *Robert*, pour avoir épousé sa parente, et un autre pape excommunia *Philippe* pour avoir quitté sa parente. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'*Urbain II*, qui prononça cette sentence, la prononça dans les propres Etats du roi, à Clermont en Auvergne, où il venait chercher un asile, et dans ce même concile où nous verrons qu'il prêcha la croisade.

Cependant il ne paraît point que *Philippe* excommunié ait été en horreur à ses sujets : c'est une raison de plus pour douter de cet abandon général où l'on dit que le roi *Robert* avait été réduit.

Une russe, épouse du roi *Henri I.*

Ce qu'il y eut d'assez remarquable, c'est le mariage du roi *Henri*, père de *Philippe*, avec une princesse de Russie, fille d'un duc, nommé *Jaraslau*. On ne sait si cette Russie était la Russie noire, la blanche, ou la rouge. Cette princesse était-elle née idolâtre, ou chrétienne, ou grecque ? changea-t-elle de religion pour épouser un roi de France ? Comment, dans un temps où la communication entre les Etats de l'Europe était si rare, un roi de France eut-il connaissance d'une princesse du pays des anciens Scythes ? Qui proposa cet étrange

mariage ?

mariage ? L'hiſtoire de ces temps obſcurs ne ſatisfait à aucune de ces queſtions.

Il eſt à croire que le roi des Français, *Henri I*, rechercha cette alliance, afin de ne pas s'expoſer à des querelles eccléſiaſtiques. De toutes les ſuperſtitions de ces temps-là, ce n'était pas la moins nuiſible au bien des Etats, que celle de ne pouvoir épouſer ſa parente au ſeptième degré. Preſque tous les ſouverains de l'Europe étaient parens de *Henri*. Quoi qu'il en ſoit, *Anne*, fille d'un *Jaraſlau*, duc inconnu d'une Ruſſie alors ignorée, fut reine de France ; et il eſt à remarquer qu'après la mort de ſon mari, elle n'eut point la régence, et n'y prétendit point. Les lois changent ſelon les temps. Ce fut le comte de Flandre, un des vaſſaux du royaume, qui en fut régent. La reine veuve ſe remaria à un comte de *Crépi*. Tout cela ſerait ſingulier aujourd'hui, et ne le fut point alors.

En général, ſi on compare ces ſiècles au nôtre, ils paraiſſent l'enfance du genre humain, dans tout ce qui regarde le gouvernement, la religion, le commerce, les arts, les droits des citoyens.

C'eſt ſur-tout un ſpectacle étrange que l'aviliſſement, le ſcandale de Rome et ſa puiſſance d'opinion ſubſiſtant dans les eſprits au milieu de ſon abaiſſement, cette foule de papes

créés par les empereurs, l'efclavage de ces pontifes, leur pouvoir immenfe dès qu'ils font maîtres, et l'exceffif abus de ce pouvoir. *Silveſtre II*, *Gerbert*, ce favant du dixième fiècle, qui paffa pour un magicien, parce qu'un arabe lui avait enfeigné l'arithmétique, et quelques élémens de géométrie, ce précepteur d'*Othon III*, chaffé de fon archevêché de Reims du temps du roi *Robert*, nommé pape par l'empereur *Othon III*, conferve encore la réputation d'un homme éclairé, et d'un pape fage. Cependant, voici ce que rapporte la chronique d'*Ademar Chabanois*, fon contemporain et fon admirateur.

Un feigneur de France, *Gui*, vicomte de Limoges, difpute quelques droits de l'abbaye de Brantôme à un *Grimoàd*, évêque d'Angoulême; l'évêque l'excommunie; le vicomte fait mettre l'évêque en prifon. Ces violences réciproques étaient très-communes dans toute l'Europe, où la violence tenait lieu de loi.

Etrange jugement à Rome contre un feigneur français.

Le refpect pour Rome était alors fi grand dans cette anarchie univerfelle, que l'évêque, forti de fa prifon, et le vicomte de Limoges, allèrent tous deux de France à Rome plaider leur caufe devant le pape *Silveſtre II*, en plein confiftoire. Le croira-t-on? Ce feigneur fut condamné à être tiré à quatre chevaux; et la fentence eût été exécutée, s'il ne fe fût

évadé. L'excès commis par ce ſeigneur, en feſant empriſonner un évêque qui n'était pas ſon ſujet, ſes remords, ſa ſoumiſſion pour Rome, la ſentence auſſi barbare qu'abſurde du conſiſtoire, peignent parfaitement le caractère de ces temps agreſtes.

Au reſte, ni le roi des Français, *Henri I*, fils de *Robert*, ni *Philippe I*, fils de *Henri*, ne furent connus par aucun événement mémorable ; mais, de leur temps, leurs vaſſaux et arrière vaſſaux conquirent des royaumes.

Nous allons voir comment quelques aventuriers de la province de Normandie, ſans biens, ſans terres, et preſque ſans ſoldats, fondèrent la monarchie des deux Siciles, qui depuis fut un ſi grand ſujet de diſcorde entre les empereurs de la dynaſtie de Suabe et les papes, entre les maiſons d'Anjou et d'Aragon, entre celles d'Autriche et de France.

CHAPITRE XL.

Conquête de Naples et de Sicile par des gentilshommes normands.

QUAND *Charlemagne* prit le nom d'empereur, ce nom ne lui donna que ce que ſes armes pouvaient lui aſſurer. Il ſe prétendait dominateur ſuprême du duché de Bénévent, qui

composait alors une grande partie des Etats connus aujourd'hui sous le nom de royaume de Naples. Les ducs de Bénévent, plus heureux que les rois lombards, lui résistèrent ainsi qu'à ses successeurs. La Pouille, la Calabre, la Sicile furent en proie aux incursions des Arabes. Les empereurs grecs et latins se disputaient en vain la souveraineté de ces pays. Plusieurs seigneurs particuliers en partageaient les dépouilles avec les Sarrazins. Les peuples ne savaient à qui ils appartenaient, ni s'ils étaient de la communion romaine, ou de la grecque, ou mahométans. L'empereur *Othon I* exerça son autorité dans ces pays en qualité du plus fort. Il érigea Capoue en principauté. *Othon II*, moins heureux, fut battu par les Grecs et par les Arabes réunis contre lui. Les empereurs d'Orient restèrent alors en possession de la Pouille et de la Calabre qu'ils gouvernaient par un catapan. Des seigneurs avaient usurpé Salerne. Ceux qui possédaient Bénévent et Capoue, envahissaient ce qu'ils pouvaient des terres du catapan; et le catapan les dépouillait à son tour. Naples et Gayète étaient de petites républiques comme Sienne et Luques : l'esprit de l'ancienne Gréce semblait s'être réfugié dans ces deux petits territoires. Il y avait de la grandeur à vouloir être libres, tandis que tous les peuples d'alentour

Anarchie dans la Pouille, ou Appulie.

étaient des efclaves qui changeaient de maîtres. Les mahométans, cantonnés dans plufieurs châteaux, pillaient également les Grecs et les Latins : les églifes des provinces du catapan étaient foumifes au métropolitain de Conftantinople, les autres à celui de Rome. Les mœurs fe reffentaient du mélange de tant de peuples, de tant de gouvernemens et de religions. L'efprit naturel des habitans ne jetait aucune étincelle. On ne reconnaiffait plus le pays qui avait produit *Horace* et *Cicéron*, et qui devait faire naître *le Taffe*. Voilà dans quelle fituation était cette fertile contrée aux dixième et onzième fiècles, de Gayète et du Garillan jufqu'à Otrante.

Beaux exploits de gentils-hommes normands

Le goût des pélerinages et des aventures de chevalerie régnait alors. Les temps d'anarchie font ceux qui produifent l'excès de l'héroïfme : fon effor eft plus retenu dans les gouvernemens réglés. Cinquante ou foixante français, étant partis, en 983, des côtes de Normandie pour aller à Jérufalem, pafsèrent à leur retour fur la mer de Naples, et arrivèrent dans Salerne, dans le temps que cette ville, affiégée par les mahométans, venait de fe racheter à prix d'argent. Ils trouvent les Salertins occupés à raffembler le prix de leur rançon, et les vainqueurs livrés dans leur camp à la fécurité d'une joie brutale et de la

débauche. Cette poignée d'étrangers reproche aux aſſiégés la lâcheté de leur ſoumiſſion ; et dans l'inſtant, marchant avec audace au milieu de la nuit, ſuivis de quelques ſalertins qui oſent les imiter, ils fondent dans le camp des Sarrazins, les étonnent, les mettent en fuite, les forcent de remonter en déſordre ſur leurs vaiſſeaux, et non-ſeulement ſauvent les tréſors de Salerne, mais ils y ajoutent les dépouilles des ennemis.

Le prince de Salerne étonné veut les combler de préſens, et eſt encore plus étonné qu'ils les refuſent ; ils ſont traités long-temps à Salerne comme des héros libérateurs le méritaient. On leur fait promettre de revenir. L'honneur, attaché à un événement ſi ſurprenant, engage bientôt d'autres normands à paſſer à Salerne et à Bénévent. Les Normands reprennent l'habitude de leurs pères, de traverſer les mers pour combattre. Ils ſervent tantôt l'empereur grec, tantôt les princes du pays, tantôt les papes. Il ne leur importe pour qui ils ſe ſignalent, pourvu qu'ils recueillent le fruit de leurs travaux. Il s'était élevé un duc à Naples, qui avait aſſervi la république naiſſante. Ce duc de Naples eſt trop heureux de faire alliance avec ce petit nombre de normands, qui le ſecourent contre un duc
1030. de Bénévent. Ils fondent la ville d'Averſe

entre ces deux territoires : c'eſt la première ſouveraineté acquiſe par leur valeur.

Bientôt après arrivent trois fils de *Tancrède* de *Hauteville*, du territoire de Coutance, *Guillaume*, ſurnommé *fier-à-bras*, *Drogon* et *Humfroi*. Rien ne reſſemble plus aux temps fabuleux. Ces trois frères avec les Normands d'Averſe, accompagnent le catapan dans la Sicile. *Guillaume fier-à-bras* tue le général arabe, donne aux Grecs la victoire ; et la Sicile allait retourner aux Grecs, s'ils n'avaient paséte ingrats. Mais le catapan craignit ces français qui le défendaient ; il leur fit des injuſtices, et il s'attira leur vengeance. Ils tournent leurs armes contre lui. Trois à quatre cents normands s'emparent de preſque toute la Pouille. 1041.
Le fait paraît incroyable ; mais les aventuriers du pays ſe joignaient à eux, et devenaient de bons ſoldats ſous de tels maîtres. Les Calabrois, qui cherchaient la fortune par le courage, devenaient autant de Normands. *Guillaume fier-à-bras* ſe fait lui-même comte de la Pouille, ſans conſulter ni empereur, ni pape, ni ſeigneurs voiſins. Il ne conſulta que les ſoldats, comme ont fait tous les premiers rois de tous les pays. Chaque capitaine normand eut une ville ou un village pour ſon partage.

Les fils de *Tancrède*.

Fier-à-bras étant mort, ſon frère *Drogon* 1046.
eſt élu ſouverain de la Pouille. Alors *Robert*

Guiſcard et ſes deux jeunes frères quittent encore Coutance pour avoir part à tant de fortune. Le vieux *Tancrède* eſt étonné de ſe voir père d'une race de conquérans. Le nom des Normands feſait trembler tous les voiſins de la Pouille, et même les papes. *Robert Guiſcard* et ſes frères, ſuivis d'une foule de leurs compatriotes, vont par petites troupes en pélerinage à Rome. Ils marchent inconnus, le bourdon à la main, et arrivent enfin dans la Pouille.

1047. L'empereur *Henri III*, aſſez fort alors pour régner dans Rome, ne le fut pas aſſez pour s'oppoſer d'abord à ces conquérans. Il leur donna ſolennellement l'inveſtiture de ce qu'ils avaient envahi. Ils poſſédaient alors la Pouille entière, le comté d'Averſe, la moitié du Bénéventin.

Voilà donc cette maiſon devenue bientôt après maiſon royale, fondatrice des royaumes de Naples et de Sicile, feudataire de l'Empire. Comment s'eſt-il pu faire que cette portion de l'Empire en ait été ſitôt détachée, et ſoit devenue un fief de l'évêché de Rome, dans le temps que les papes ne poſſédaient preſque point de terrain, qu'ils n'étaient point maîtres à Rome, qu'on ne les reconnaiſſait pas même dans la Marche d'Ancone, qu'*Othon le grand* leur avait, dit-on, donnée ? Cet événement

eſt

eſt preſque auſſi étonnant que les conquêtes des gentilshommes normands. Voici l'explication de cette énigme. Le pape *Léon IX* voulut avoir la ville de Bénévent qui appartenait aux princes de la race des rois lombards dépoſſédés par *Charlemagne*. L'empereur 1053.
Henri III lui donna en effet cette ville, qui n'était point à lui, en échange du fief de Bamberg en Allemagne. Les ſouverains pontifes ſont maîtres aujourd'hui de Bénévent en vertu de cette donation. Les nouveaux princes normands étaient des voiſins dangereux. Il n'y a point de conquêtes ſans de très-grandes injuſtices : ils en commettaient, et l'empereur aurait voulu avoir des vaſſaux moins rédoutables. *Léon IX*, après les avoir excommuniés, ſe mit en tête de les aller combattre avec une armée d'allemands, que *Henri III* lui fournit. L'hiſtoire ne dit point comment les dépouilles devaient être partagées. Elle dit ſeulement que l'armée était nombreuſe, que le pape y joignit des troupes italiennes qui s'enrôlèrent comme pour une guerre ſainte; et que parmi les capitaines il y eut beaucoup d'évêques. Les Normands qui avaient toujours vaincu en petit nombre, étaient quatre fois moins forts que le pape; mais ils étaient accoutumés à combattre. *Robert Guiſcard*, ſon frère *Humfroi*, le comte d'Averſe

Le pape fait priſonnier par les princes normands en 1053.

Richard, chacun à la tête d'une troupe aguerrie, taillèrent en pièces l'armée allemande, et firent disparaître l'italienne. Le pape s'enfuit à Civitade, dans la capitanate, près du champ de bataille; les Normands le suivent, le prennent, l'emmènent prisonnier dans cette même ville de Bénévent, qui était le premier sujet de cette entreprise.

On a fait un saint de ce pape *Léon IX*. Apparemment qu'il fit pénitence d'avoir fait inutilement répandre tant de sang, et d'avoir mené tant d'ecclésiastiques à la guerre. Il est sûr qu'il s'en repentit, sur-tout quand il vit avec quel respect le traitèrent ses vainqueurs, et avec quelle inflexibilité ils le gardèrent prisonnier une année entière. Ils rendirent Bénévent aux princes lombards, et ce ne fut qu'après l'extinction de cette maison que les papes eurent enfin la ville.

On conçoit aisément que les princes normands étaient plus piqués contre l'empereur qui avait fourni une armée redoutable, que contre le pape qui l'avait commandée. Il fallait s'affranchir pour jamais des prétentions ou des droits de deux Empires entre lesquels ils se trouvaient. Ils continuent leurs conquêtes, ils s'emparent de la Calabre et de Capoue pendant la minorité de l'empereur *Henri IV*, et tandis que le gouvernement des Grecs est plus faible qu'une minorité.

C'étaient les enfans de *Tancrède de Hauteville* qui conquéraient la Calabre ; c'étaient les descendans des premiers libérateurs qui conquéraient Capoue. Ces deux dynasties victorieuses n'eurent point de ces querelles qui divisent si souvent les vainqueurs, et qui les affaiblissent. L'utilité de l'histoire demande ici que je m'arrête un moment, pour observer que *Richard* d'Averse, qui subjugua Capoue, se fit couronner avec les mêmes cérémonies du sacre et de l'huile sainte, qu'on avait employées pour l'usurpateur *Pepin*, père de *Charlemagne*. Les ducs de Bénévent s'étaient toujours fait sacrer ainsi. Les successeurs de *Richard* en usèrent de même. Rien ne fait mieux voir que chacun établit les usages à son choix.

Origine de l'hommage des rois de Naples aux papes.

Robert Guiscard, duc de la Pouille et de la Calabre, *Richard*, comte d'Averse et de Capoue, tous deux par le droit de l'épée, tous deux voulant être indépendans des empereurs, mirent en usage pour leurs souverainetés une précaution que beaucoup de particuliers prenaient dans ce temps de troubles et de rapines pour leurs biens de patrimoine : on les donnait à l'Eglise sous le nom d'offrande, d'*oblata*, et on en jouissait moyennant une légère redevance. C'était la ressource des faibles, dans les gouvernemens orageux de

l'Italie. Les Normands, quoique puiſſans, l'employèrent comme une ſauve-garde contre des empereurs qui pouvaient devenir plus puiſſans. *Robert Guiſcard* et *Richard* de Capoue, excommuniés par le pape *Léon IX*, l'avaient tenu en captivité. Ces mêmes vainqueurs, excommuniés par *Nicolas II*, lui rendirent hommage

1059. *Robert Guiſcard* et le comte de Capoue mirent donc ſous la protection de l'Egliſe, entre les mains de *Nicolas II*, non-ſeulement tout ce qu'ils avaient pris, mais tout ce qu'ils pourraient prendre. Le duc *Robert* fit hommage de la Sicile même qu'il n'avait point encore. Il ſe déclara feudataire du ſaint-ſiége pour tous ſes Etats, promit une redevance de douze deniers par chaque charrue, ce qui était beaucoup. Cet hommage était un acte de piété politique, qui pouvait être regardé comme le denier de St *Pierre* que payait l'Angleterre au ſaint-ſiége, comme les deux livres d'or que lui donnèrent les premiers rois de Portugal; enfin, comme la ſoumiſſion volontaire de tant de royaumes à l'Egliſe.

Naples, vaſſale de l'empire; depuis de l'Egliſe romaine.

Mais ſelon toutes les lois du droit féodal, établies en Europe, ces princes, vaſſaux de l'Empire, ne pouvaient choiſir un autre ſuzerain. Ils devenaient coupables de félonie envers l'empereur; ils le mettaient en droit

de confiſquer leurs Etats. Les querelles qui ſurvinrent entre le ſacerdoce et l'Empire, et encore plus les propres forces des princes normands, mirent les empereurs hors d'état d'exercer leurs droits. Ces conquérans, en ſe feſant vaſſaux des papes, devinrent les protecteurs, et ſouvent les maîtres de leurs nouveaux ſuzerains. Le duc *Robert*, ayant reçu un étendard du pape, et devenu capitaine de l'Egliſe, de ſon ennemi qu'il était, paſſe en Sicile avec ſon frère *Roger :* ils font la conquête de cette île ſur les Grecs et ſur les Arabes qui la partageaient alors. Les mahométans et les Grecs ſe ſoumirent à condition 1067.
qu'ils conſerveraient leurs religions et leurs uſages.

Il fallait achever la conquête de tout ce qui compoſe aujourd'hui le royaume de Naples. Il reſtait encore des princes de Salerne, deſcendans de ceux qui avaient les premiers attiré les Normands dans ce pays. Les Normands enfin les chaſsèrent ; le duc *Robert* leur prit la Salerne : ils ſe réfugièrent dans la campagne de Rome ſous la protection de *Grégoire VII*, de ce même pape qui feſait trembler les empereurs. *Robert*, ce vaſſal et ce défenſeur de l'Egliſe, les y pourſuit; *Grégoire VII* ne manque pas de l'excommunier, et le fruit de l'excommunication eſt la

conquête de tout le Bénéventin, que fait *Robert* après la mort du dernier duc de Bénévent de la race lombarde.

Grégoire VII, que nous verrons ſi fier et ſi terrible avec les empereurs et les rois, n'a plus que des complaiſances pour l'excom-
1077. munié *Robert*. Il lui donne l'abſolution, et en reçoit la ville de Bénévent, qui depuis ce temps-là eſt toujours demeurée au ſaint-ſiége.

Bientôt après éclatent les grandes querelles dont nous parlerons entre l'empereur *Henri IV*
1084. et ce même *Grégoire VII*. *Henri* s'était rendu maître de Rome, et aſſiégeait le pape dans ce château qu'on a depuis appelé le château Saint-Ange. *Robert* accourt alors de la Dalmatie où il feſait des conquêtes nouvelles, délivre le pape malgré les Allemands et les Romains réunis contre lui, ſe rend maître de ſa perſonne, et l'emmène à Salerne où ce pape, qui dépoſait tant de rois, mourut le captif et le protégé d'un gentilhomme normand.

Grégoire VII meurt captif.

Il ne faut point être étonné ſi tant de romans nous repréſentent des chevaliers errans, devenus de grands ſouverains par leurs exploits, et entrant dans la famille des empereurs. C'eſt préciſément ce qui arriva à *Robert Guiſcard*, et ce que nous verrons plus d'une fois au temps des croiſades. *Robert* maria ſa

fille à *Conftantin*, fils de l'empereur de Conftantinople, *Michel Ducas*. Ce mariage ne fut pas heureux. Il eut bientôt fa fille et fon gendre à venger, et réfolut d'aller détrôner l'empereur d'Orient après avoir humilié celui d'Occident.

La cour de Conftantinople n'était qu'un continuel orage. *Michel Ducas* fut chaffé du trône par *Nicéphore*, furnommé *Botoniate*. *Conftantin*, gendre de *Robert*, fut fait eunuque; et enfin *Alexis Comnène*, qui eut depuis tant à fe plaindre des croifés, monta fur le trône. *Robert*, pendant ces révolutions s'avançait
déjà par la Dalmatie, par la Macédoine, et 1084.
portait la terreur jufqu'à Conftantinople. *Bohémond*, fon fils d'un premier lit, fi fameux dans les croifades, l'accompagnait à cette conquête d'un Empire. Nous voyons par-là combien *Alexis Comnène* eut raifon de craindre les croifades, puifque *Bohémond* commença par vouloir le détrôner.

La mort de *Robert*, dans l'île de Corfou, 1085.
mit fin à fes entreprifes. La princeffe *Anne Comnène*, fille de l'empereur *Alexis*, laquelle écrivit une partie de cette hiftoire, ne regarde *Robert* que comme un brigand, et s'indigne qu'il ait eu l'audace de marier fa fille au fils d'un empereur. Elle devait fonger que l'hiftoire même de l'Empire lui fourniffait des

exemples de fortunes plus confidérables, et que tout cède dans le monde à la force et à la puiffance.

CHAPITRE XLI.

De la Sicile en particulier, et du droit de légation dans cette île.

L'IDÉE de conquérir l'empire de Conftantinople s'évanouit avec la vie de *Robert;* mais les établiffemens de fa famille s'affermirent en Italie. Le comte *Roger*, fon frère, refta maître de la Sicile; le duc *Roger*, fon fils, demeura poffeffeur de prefque tous les pays qui ont le nom de royaume de Naples; *Bohémond*, fon autre fils, alla depuis conquérir Antioche, après avoir inutilement tenté de partager les Etats du duc *Roger*, fon frère.

Pourquoi ni le comte *Roger*, fouverain de Sicile, ni fon neveu *Roger*, duc de la Pouille, ne prirent-ils point dès-lors le titre de rois? Il faut du temps à tout. *Roger Guifcard*, le premier conquérant, avait été invefti comme duc par le pape *Nicolas II. Roger*, fon frère, avait été invefti par *Robert Guifcard*, en qualité de comte de Sicile. Toutes ces cérémonies ne donnaient que des noms, et n'ajoutaient

rien au pouvoir. Mais ce comte de Sicile eut un droit qui s'eſt conſervé toujours, et qu'aucun roi de l'Europe n'a eu : il devint un ſecond pape dans ſon île.

Origine des droits eccléſiaſtiques des rois de Sicile.

Les papes s'étaient mis en poſſeſſion d'envoyer dans toute la chrétienté des légats qu'on nommait *à latere*, qui exerçaient une juridiction ſur toutes les égliſes, en exigeaient des décimes, donnaient les bénéfices, exerçaient et étendaient le pouvoir pontifical autant que les conjonctures et les intérêts des rois le permettaient. Le temporel, preſque toujours mêlé au ſpirituel, leur était ſoumis ; ils attiraient à leur tribunal les cauſes civiles. Pour peu que le ſacré s'y joignît au profane, mariages, teſtamens, promeſſes par ſerment, tout était de leur reſſort. C'était des proconſuls que l'empereur eccléſiaſtique des chrétiens déléguait dans tout l'Occident. C'eſt par-là que Rome, toujours faible, toujours dans l'anarchie, eſclave quelquefois des Allemands, et en proie à tous les fléaux, continua d'être la maîtreſſe des nations. C'eſt par-là que l'hiſtoire de chaque peuple eſt toujours l'hiſtoire de Rome.

Urbain II envoya un légat en Sicile dès que le comte *Roger* eut enlevé cette île aux mahométans et aux Grecs, et que l'Egliſe latine y fut établie. C'était de tous les pays

celui qui semblait en effet avoir le plus de besoin d'un légat, pour y régler la hiérarchie, chez un peuple dont la moitié était musulmane, et dont l'autre était de la communion grecque. Cependant ce fut le seul pays où la légation fut proscrite pour toujours. Le comte *Roger*, bienfaiteur de l'Eglise latine à laquelle il rendait la Sicile, ne put souffrir qu'on envoyât un roi sous le nom de légat dans le pays de sa conquête.

Le pape *Urbain*, uniquement occupé des croisades, et voulant ménager une famille de héros si nécessaire à cette grande entreprise,
1098. accorda, la dernière année de sa vie, une bulle au comte *Roger*, par laquelle il révoqua son légat, et créa *Roger* et ses successeurs légats nés du saint-siége en Sicile, leur attribuant tous les droits et toute l'autorité de cette dignité, qui était à la fois spirituelle et temporelle. C'est-là ce fameux droit qu'on appelle la *monarchie de Sicile*, c'est-à-dire, le droit attaché à cette monarchie, droit que depuis les papes ont voulu anéantir, et que les rois de Sicile ont maintenu. Si cette prérogative est incompatible avec la hiérarchie chrétienne, il est évident qu'*Urbain* ne put pas la donner; si c'est un objet de discipline que la religion ne réprouve pas, il est aussi évident que chaque royaume est en droit de se l'attribuer.

Ce privilége, au fond, n'eſt que le droit de *Conſtantin* et de tous les empereurs de préſider à toute la police de leurs Etats ; cependant il n'y a eu dans toute l'Europe catholique qu'un gentilhomme normand qui ait ſu ſe donner cette prérogative aux portes de Rome.

Le fils de ce comte *Roger* recueillit tout l'héritage de la maiſon normande ; il ſe fit couronner et ſacrer roi de Sicile et de la Pouille. Naples, qui était alors une petite ville, n'était point encore à lui, et ne pouvait donner le nom au royaume. Elle s'était toujours maintenue en république ſous un duc qui relevait des empereurs de Conſtantinople ; et ce duc avait juſqu'alors échappé par des préſens à l'ambition de la famille conquérante.

1130. Premier roi de Naples et de Sicile.

Ce premier roi *Roger* fit hommage au ſaint-ſiége. Il y avait alors deux papes : l'un le fils d'un juif, nommé *Léon*, qui s'appelait *Anaclet*, et que St *Bernard* appelle *judaïcam ſobolem*, race hébraïque ; l'autre s'appelait *Innocent II*. Le roi *Roger* reconnut *Anaclet*, parce que l'empereur *Lothaire II* reconnaiſſait *Innocent ;* et ce fut à cet *Anaclet* qu'il rendit ſon vain hommage.

Les empereurs ne pouvaient regarder les conquérans normands que comme des uſurpateurs : auſſi St *Bernard*, qui entrait dans toutes les affaires des papes et des rois, écrivait

Saint *Bernard* déclare la ſuzeraineté du pape une uſurpation.

contre *Roger* auſſi-bien que contre ce fils d'un juif qui s'était fait élire pape à prix d'argent. *L'un*, dit-il, *a uſurpé la chaire de St Pierre, l'autre a uſurpé la Sicile; c'eſt à Céſar à les punir.* Il était donc évident alors que la ſuzeraineté du pape ſur ces deux provinces n'était qu'une uſurpation.

Le roi *Roger* ſoutenait *Anaclet*, qui fut toujours reconnu dans Rome. *Lothaire* prend cette occaſion pour enlever aux Normands leurs conquêtes. Il marche vers la Pouille avec le pape *Innocent II.* Il paraît bien que ces Normands avaient eu raiſon de ne pas vouloir dépendre des empereurs, et de mettre entre l'Empire et Naples une barrière. *Roger*, à peine roi, fut ſur le point de tout perdre. Il aſſiégeait Naples quand l'empereur s'avance contre lui: il perd des batailles; il perd preſque toutes ſes provinces dans le continent. *Innocent II* l'excommunie et le pourſuit. St *Bernard* était avec l'empereur et le pape. Il voulut en vain ménager un accommodement. *Roger* vaincu
1137. ſe retire en Sicile. L'empereur meurt. Tout change alors. Le roi *Roger* et ſon fils reprennent leurs provinces. Le pape *Innocent II* reconnu enfin dans Rome, ligué avec les princes à qui *Lothaire* avait donné ces provinces, ennemi implacable du roi, marche comme *Léon IX*, à la tête d'une armée. Il eſt vaincu

et pris comme lui. Que peut-il faire alors? il fait comme ſes prédéceſſeurs : il donne des abſolutions et des inveſtitures, et il ſe fait des protecteurs contre l'Empire, de cette même maiſon normande contre laquelle il avait appelé l'Empire à ſon ſecours. 1139. Autre pape pris par les princes normands

Bientôt après, le roi ſubjugue Naples et le peu qui reſtait encore pour arrondir ſon royaume de Gaiette juſqu'à Brindes. La monarchie ſe forme telle qu'elle eſt aujourd'hui. Naples devient la capitale tranquille du royaume, et les arts commencent à renaître un peu dans ces belles provinces.

Après avoir vu comment des gentilshommes de Coutance fondèrent le royaume de Naples et de Sicile, il faut voir comment un duc de Normandie, pair de France, conquit l'Angleterre. C'eſt une choſe bien frappante que toutes ces invaſions, toutes ces émigrations, qui continuèrent depuis la fin du quatrième ſiècle juſqu'au commencement du quatorzième, et qui finirent par les croiſades. Toutes les nations de l'Europe ont été mêlées, et il n'y en a eu preſqu'aucune qui n'ait eu ſes uſurpateurs.

CHAPITRE XLII.

Conquête de l'Angleterre, par Guillaume, duc de Normandie.

TANDIS que les enfans de *Tancrède de Hauteville*, fondaient ſi loin des royaumes, les ducs de leur nation en acquéraient un qui eſt devenu plus conſidérable que les deux Siciles. La nation britannique était, malgré ſa fierté, deſtinée à ſe voir toujours gouvernée par des étrangers. Après la mort d'*Alfred*, arrivée en 900, l'Angleterre retomba dans la confuſion et la barbarie. Les anciens Anglo-Saxons, ſes premiers vainqueurs, et les Danois, ſes uſurpateurs nouveaux, s'en diſputaient toujours la poſſeſſion; et de nouveaux pirates danois venaient encore ſouvent partager les dépouilles. Ces pirates continuaient d'être ſi terribles, et les Anglais ſi faibles, que, vers l'année 1000, on ne put ſe racheter d'eux qu'en payant quarante-huit mille livres ſterling. On impoſa, pour lever cette ſomme, une taxe qui dura depuis aſſez long-temps en Angleterre, ainſi que la plupart des autres taxes, qu'on continue toujours de lever après le beſoin. Ce tribut humiliant fut appelé argent danois, *Danngeld*.

Canut, roi de Danemarck, qu'on a nommé *le grand*, et qui n'a fait que de grandes cruautés, réunit ſous ſa domination le Danemarck et l'Angleterre. Les naturels anglais furent traités alors comme des eſclaves. Les auteurs de ce temps avouent que quand un anglais rencontrait un danois, il fallait qu'il s'arrêtât jusqu'à ce que le danois eût paſſé. 1017.

1041. *Edouard le ſaint*, ou *le confeſſeur*.

La race de *Canut* ayant manqué, les états du royaume reprenant leur liberté, déférèrent la couronne à *Edouard*, un deſcendant des anciens Anglo-Saxons, qu'on appelle *le ſaint* ou *le confeſſeur*. Une des grandes fautes, ou un des grands malheurs de ce roi, fut de n'avoir point d'enfans de ſa femme *Edithe*, fille du plus puiſſant ſeigneur du royaume. Il haïſſait ſa femme, ainſi que ſa propre mère, pour des raiſons d'Etat ; et les fit éloigner l'une et l'autre. La ſtérilité de ſon mariage ſervit à ſa canoniſation. On prétendit qu'il avait fait vœu de chaſteté : vœu téméraire dans un mari, et abſurde dans un roi qui avait beſoin d'héritiers. Ce vœu, s'il fut réel, prépara de nouveaux fers à l'Angleterre.

Ecrouelles.

Au reſte, les moines ont écrit que cet *Edouard* fut le premier roi de l'Europe qui eut le don de guérir les écrouelles. Il avait déjà rendu la vue à ſept ou huit aveugles, quand une pauvre femme attaquée d'une

humeur froide se présenta devant lui : il la guérit incontinent en fesant le signe de la croix, et la rendit féconde, de stérile qu'elle était auparavant. Les rois d'Angleterre se sont attribué depuis le privilége, non pas de guérir les aveugles, mais de toucher les écrouelles qu'ils ne guérissaient pas.

S[t] *Louis* en France, comme suzerain des rois d'Angleterre, toucha les écrouelles, et ses successeurs jouirent de cette prérogative. *Guillaume III* la négligea en Angleterre ; et le temps viendra que la raison, qui commence à faire quelques progrès en France, abolira cette coutume. (1)

Vous voyez toujours les usages et les mœurs de ces temps-là absolument différens des nôtres.

Guillaume le bâtard. *Guillaume*, duc de Normandie, qui conquit

(1) Non-seulement *Louis XVI* a été sacré, ce qui dans ce siècle ne pouvait avoir d'autre avantage que de prolonger un peu parmi le peuple le règne de la superstition, et de valoir de gros profits aux fournisseurs de la cour, mais même il a touché des écrouelles, suivant l'usage établi. *Louis XV* en avait touché à son sacre. Une bonne femme de Valenciennes imagina qu'elle ferait fortune si elle pouvait faire accroire que le roi l'avait guérie. Moitié espérance, moitié crainte, des médecins constatèrent la guérison. L'intendant de Valenciennes s'empressa d'en envoyer le procès-verbal authentique ; il reçut des bureaux la réponse suivante : *Monsieur, la prérogative qu'ont les rois de France de guérir les écrouelles, est établie sur des preuves si authentiques, qu'elle n'a pas besoin d'être confirmée par des faits particuliers.* Un siècle plus tôt, les bureaux eussent mis leur politique à paraître dupes. Un siècle plus tard, aucun intendant n'osera plus leur envoyer des procès-verbaux de miracles, quand même il serait capable d'y croire.

l'Angleterre,

l'Angleterre, loin d'avoir aucun droit ſur ce royaume, n'en avait pas même ſur la Normandie ſi la naiſſance donnait les droits. Son père, le duc *Robert*, qui ne s'était jamais marié, l'avait eu de la fille d'un pelletier de Falaiſe, que l'hiſtoire appelle *Harlot*, terme qui ſignifiait et ſignifie encore aujourd'hui en anglais *concubine* ou *femme publique*. L'uſage des concubines, permis dans tout l'Orient et dans la loi des Juifs, ne l'était pas dans la nouvelle loi: il était autoriſé par la coutume. On rougiſſait ſi peu d'être né d'une pareille union, que ſouvent *Guillaume*, en écrivant, ſignait *le bâtard Guillaume*. Il eſt reſté une lettre de lui au comte *Alain* de Bretagne, dans laquelle il ſigne ainſi. Les bâtards héritaient ſouvent; car dans tous les pays où les hommes n'étaient pas gouvernés par des lois fixes, publiques et reconnues, il eſt clair que la volonté d'un prince puiſſant était le ſeul code. *Guillaume* fut déclaré par ſon père et par les états héritier du duché, et il ſe maintint enſuite par ſon habileté et par ſa valeur contre tous ceux qui lui diſputèrent ſon domaine. Il régnait paiſiblement en Normandie, et la Bretagne lui rendait hommage, lorſqu'*Edouard le confeſſeur* étant mort, il prétendit au royaume d'Angleterre.

Le droit de fucceffion ne paraiffait alors établi dans aucun Etat de l'Europe. La couronne d'Allemagne était élective : l'Efpagne était partagée entre les chrétiens et les mufulmans : la Lombardie changeait chaque jour de maître. La race *Carlovingienne*, détrônée en France, fefait voir ce que peut la force contre le droit du fang. *Edouard le confeffeur* n'avait point joui du trône à titre d'héritage. *Harold*, fucceffeur d'*Edouard*, n'était point de fa race; mais il avait le plus inconteftable de tous les droits, les fuffrages de toute la nation. *Guillaume le bâtard* n'avait pour lui ni le droit d'élection, ni celui d'héritage, ni même aucun parti en Angleterre. Il prétendit que dans un voyage qu'il fit autrefois dans cette île, le roi *Edouard* avait fait en fa faveur un teftament que perfonne ne vit jamais. Il difait encore qu'autrefois il avait délivré de prifon *Harold*, et qu'*Harold* lui avait cédé fes droits fur l'Angleterre. Il appuya fes faibles raifons d'une forte armée.

Nul droit de fucceffion alors.

Les barons de Normandie, affemblés en forme d'états, refusèrent de l'argent à leur duc pour cette expédition, parce que, s'il ne réuffiffait pas, la Normandie en refterait appauvrie, et qu'un heureux fuccès la rendrait province d'Angleterre; mais plufieurs normands hafardèrent leur fortune avec leur

duc. Un ſeul ſeigneur, nommé *Fitz-Othbern*, équipa quarante vaiſſeaux à ſes dépens. Le comte de Flandre, beau-père du duc *Guillaume*, le ſecourut de quelque argent. Le pape *Alexandre II* entra dans ſes intérêts. Il excommunia tous ceux qui s'oppoſeraient aux deſſeins de *Guillaume*. C'était ſe jouer de la religion ; mais les peuples étaient accoutumés à ces profanations, et les princes en profitaient. *Guillaume* partit de Saint-Valeri avec une flotte nombreuſe ; on ne ſait combien il avait de vaiſſeaux ni de ſoldats. Il aborda ſur les côtes de Suſſex ; et bientôt après ſe donna dans cette province la fameuſe bataille de Haſtings, qui décida ſeule du ſort de l'Angleterre. Les anciennes chroniques nous apprennent qu'au premier rang de l'armée normande, un écuyer, nommé *Taillefer*, monté ſur un cheval armé, chanta la chanſon de *Roland*, qui fut ſi long-temps dans la bouche des Français, ſans qu'il en ſoit reſté le moindre fragment. Ce *Taillefer*, après avoir entonné la chanſon que les ſoldats répétaient, ſe jeta le premier parmi les Anglais, et fut tué. Le roi *Harold* et le duc de Normandie quittèrent leurs chevaux, et combattirent à pied : la bataille dura ſix heures. La gendarmerie à cheval, qui commençait à faire ailleurs toute la force des armées, ne paraît pas avoir

14 octob. 1066.

Bataille de Haſtings.

Chanſon de *Roland*.

été employée dans cette journée. Les troupes de part et d'autre étaient composées des fantassins. *Harold* et deux de ses frères y furent tués. Le vainqueur s'approcha de Londres, portant devant lui une bannière bénite que le pape lui avait envoyée. Cette bannière fut l'étendard auquel tous les évêques se rallièrent en sa faveur. Ils vinrent aux portes avec le magistrat de Londres lui offrir la couronne, qu'on ne pouvait refuser au vainqueur.

Quelques auteurs appellent ce couronnement une élection libre, un acte d'autorité du parlement d'Angleterre. C'est précisément l'autorité des esclaves faits à la guerre, qui accorderaient à leurs maîtres le droit de les fustiger.

Guillaume, ayant reçu une bannière du pape pour cette expédition, lui envoya en récompense l'étendard du roi *Harold* tué dans la bataille, et une petite partie du petit trésor que pouvait avoir alors un roi anglais. C'était un présent considérable pour ce pape *Alexandre II* qui disputait encore son siége à *Honorius II*, et qui, sur la fin d'une longue guerre civile dans Rome, était réduit à l'indigence. Ainsi un barbare, fils d'une prostituée, meurtrier d'un roi légitime, partage les dépouilles de ce roi avec un autre barbare; car ôtez les noms de duc de Normandie, de roi d'Angleterre

et de pape, tout ſe réduit à l'action d'un voleur normand, et d'un receleur lombard : et c'eſt au fond à quoi toute uſurpation ſe réduit.

Véritable idée des conquêtes.

Guillaume ſut gouverner comme il ſut conquérir. Pluſieurs révoltes étouffées, des irruptions de Danois rendues inutiles, des lois rigoureuſes durement exécutées, ſignalèrent ſon règne. Anciens Bretons, Danois, Anglo-Saxons, tous furent confondus dans le même eſclavage. Les Normands qui avaient eu part à ſa victoire partagèrent par ſes bienfaits les terres des vaincus. De-là toutes ces familles normandes, dont les deſcendans, ou du moins les noms, ſubſiſtent encore en Angleterre. Il fit faire un dénombrement exact de tous les biens des ſujets de quelque nature qu'ils fuſſent. On prétend qu'il en profita pour ſe faire en Angleterre un revenu de quatre cents mille livres ſterling, environ cent vingt millions de France. Il eſt évident qu'en cela les hiſtoriens ſe ſont trompés. L'Etat d'Angleterre d'aujourd'hui, qui comprend l'Ecoſſe et l'Irlande, n'a pas un plus gros revenu, ſi vous en déduiſez ce qu'on paye pour les anciennes dettes du gouvernement. Ce qui eſt sûr, c'eſt que *Guillaume* abolit toutes les lois du pays, pour y introduire celles de Normandie. Il ordonna qu'on plaidât en normand ; et depuis

Gouvernement de *Guillaume le bâtard.*

lui, tous les actes furent expédiés en cette langue, jusqu'à *Edouard III*. Il voulut que la langue des vainqueurs fût la seule du pays. Des écoles de la langue normande furent établies dans toutes les villes et les bourgades. Cette langue était le français mêlé d'un peu de danois : idiome barbare, qui n'avait aucun avantage sur celui qu'on parlait en Angleterre. On prétend qu'il traitait non-seulement la nation vaincue avec dureté, mais qu'il affectait encore des caprices tyranniques. On en donne pour exemple la *loi du couvre-feu*, par laquelle il fallait, au son de la cloche, éteindre le feu dans chaque maison à huit heures du soir. Mais cette loi, bien loin d'être tyrannique, n'est qu'une ancienne police établie presque dans toutes les villes du Nord : elle s'est long-temps conservée dans les cloîtres. Les maisons étaient bâties de bois, et la crainte du feu était un objet des plus importans de la police générale.

Ridicule tyrannie imputée à *Guillaume*.

On lui reproche encore d'avoir détruit tous les villages qui se trouvaient dans un circuit de quinze lieues, pour en faire une forêt dans laquelle il pût goûter le plaisir de la chasse. Une telle action est trop insensée pour être vraisemblable. Les historiens ne font pas attention qu'il faut au moins vingt années pour qu'un nouveau plant d'arbres devienne

une forêt propre à la chaſſe. On lui fait ſemer cette forêt en 1080. Il avait alors ſoixante-trois ans. Quelle apparence y a-t-il qu'un homme raiſonnable ait à cet âge détruit des villages, pour ſemer quinze lieues en bois, dans l'eſpérance d'y chaſſer un jour ?

Le conquérant de l'Angleterre fut la terreur du roi de France *Philippe I*, qui voulut abaiſſer trop tard un vaſſal ſi puiſſant, et qui ſe jeta ſur le Maine, dépendant alors de la Normandie. *Guillaume* repaſſa la mer, reprit le Maine, et contraignit le roi de France à demander la paix.

Grégoire VII veut l'hommage de l'Angleterre.

Les prétentions de la cour de Rome n'éclatèrent jamais plus ſingulièrement qu'avec ce prince. Le pape *Grégoire VII* prit le temps qu'il feſait la guerre à la France, pour demander qu'il lui rendît hommage du royaume d'Angleterre. Cet hommage était fondé ſur cet ancien denier de St *Pierre*, que l'Angleterre payait à l'Egliſe de Rome : il revenait à environ vingt ſous de notre monnaie par chaque maiſon ; offrande regardée en Angleterre comme une forte aumône, et à Rome comme un tribut. *Guillaume le conquérant* fit dire au pape qu'il pourrait bien continuer l'aumône ; mais, au lieu de faire hommage, il fit défenſe en Angleterre de reconnaître d'autre pape que celui qu'il approuverait. La propoſition

de *Grégoire VII* devint par-là ridicule à force d'être audacieuse. C'est ce même pape qui bouleversait l'Europe pour élever le sacerdoce au-dessus de l'Empire ; mais, avant de parler de cette querelle mémorable, et des croisades qui prirent naissance dans ces temps, il faut voir en peu de mots en quel état étaient les autres pays de l'Europe.

CHAPITRE XLIII.

De l'état de l'Europe, aux dixième et onzième siècles.

Le nord de l'Europe commence à être chrétien.

LA Moscovie, ou plutôt la Ziovie, avait commencé à connaître un peu de christianisme vers la fin du dixième siècle. Les femmes étaient destinées à changer la religion des royaumes. Une sœur des empereurs *Basile* et *Constantin*, mariée à un grand duc ou grand knès de Moscovie, nommé *Volodimer*, obint de son mari qu'il se fît baptiser. Les Moscovites, quoiqu'esclaves de leur maître, ne suivirent qu'avec le temps son exemple ; et enfin dans ces siècles d'ignorance, ils ne prirent guère du rite grec que les superstitions.

Au reste, les ducs de Moscovie ne se nommaient pas encore czars, ou tsars, ou tchards ; ils

ils n'ont pris ce titre que quand ils ont été les maîtres des pays vers Casan appartenant à des tsars. C'est un terme slavon imité du persan, et dans la bible slavonne le roi *David* est appelé le *csar David.*

Environ dans ce temps-là, une femme attira encore la Pologne au christianisme. *Micislas*, duc de Pologne, fut converti par sa femme, sœur du duc de Bohème. J'ai déjà remarqué que les Bulgares avaient reçu la foi de la même manière. *Giselle*, sœur de l'empereur *Henri II*, fit encore chrétien son mari, roi de Hongrie, dans la première année du onzième siècle; ainsi il est très-vrai que la moitié de l'Europe doit aux femmes son christianisme.

La Suède, chez qui il avait été prêché dès le neuvième siècle, était redevenue idolâtre. La Bohème, et tout ce qui est au nord de l'Elbe, renonça au christianisme. Toutes les 1013.
côtes de la mer Baltique vers l'Orient étaient païennes. Les Hongrois retournèrent au 1047.
paganisme. Mais toutes ces nations étaient beaucoup plus loin encore d'être polies que d'être chrétiennes.

La Suède, probablement depuis long-temps épuisée d'habitans par ces anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, paraît dans les huitième, neuvième et onzième siècles comme ensevelie dans sa barbarie, sans guerre

et ſans commerce avec ſes voiſins ; elle n'a part à aucun grand événement, et n'en fut probablement que plus heureuſe.

La Pologne, beaucoup plus barbare que chrétienne, conſerva juſqu'au treizième ſiècle toutes les coutumes des anciens Sarmates, comme celles de tuer leurs enfans qui naiſſaient imparfaits, et les vieillards invalides. *Albert*, ſurnommé *le grand*, dans ces ſiècles d'ignorance, alla en Pologne pour y déraciner ces coutumes affreuſes qui durèrent juſqu'au milieu du treizième ſiècle, et on n'en put venir à bout qu'avec le temps. Tout le reſte du Nord vivait dans un état ſauvage ; état de la nature humaine, quand l'art ne l'a pas changée.

L'empire de Conſtantinople n'était ni plus reſſerré, ni plus agrandi que nous l'avons vu au neuvième ſiècle. A l'Occident, il ſe défendait contre les Bulgares ; à l'Orient, au Nord et au Midi, contre les Turcs et les Arabes.

On a vu en général ce qu'était l'Italie : des ſeigneurs particuliers partageaient tout le pays depuis Rome juſqu'à la mer de la Calabre, et les Normands en avaient la plus grande partie. Florence, Milan, Pavie, ſe gouvernaient par leurs magiſtrats ſous des comtes ou ſous des ducs nommés par les empereurs. Bologne était plus libre.

La maiſon de *Maurienne*, dont deſcendent

les ducs de Savoie, rois de Sardaigne, commençait à s'établir. Elle poſſédait comme fief de l'Empire le comté héréditaire de Savoie et de Maurienne, depuis qu'un *Berthol*, tige de 888.
cette maiſon, avait eu ce petit démembrement du royaume de Bourgogne. Il y eut cent ſeigneurs en France beaucoup plus conſidérables que les comtes de Savoie; mais tous ont été enfin accablés ſous le pouvoir du ſeigneur dominant; tous ont cédé l'un après l'autre à des maiſons nouvelles, élevées par la faveur des rois. Il ne reſte plus de trace de leur ancienne grandeur. La maiſon de *Maurienne*, cachée dans ſes montagnes, s'eſt agrandie de ſiècle en ſiècle, et eſt devenue égale aux plus grands monarques.

Les Suiſſes et les Griſons, qui compoſaient un Etat quatre fois plus puiſſant que la Savoie, et qui était, comme elle, un démembrement de la Bourgogne, obéiſſaient aux baillis que les empereurs nommaient.

Venife et Gènes.

Deux villes maritimes d'Italie commençaient à s'élever, non pas par ces invaſions ſubites qui ont fait les droits de preſque tous les princes qui ont paſſé ſous nos yeux, mais par une induſtrie ſage qui dégénéra auſſi bientôt en eſprit de conquête. Ces deux villes étaient Gènes et Veniſe. Gènes, célèbre du temps des Romains, regardait *Charlemagne* comme

ſon reſtaurateur. Cet empereur l'avait rebâtie quelque temps après que les Goths l'avaient détruite. Gouvernée par des comtes ſous *Charlemagne* et ſes premiers deſcendans, elle fut ſaccagée au dixième ſiècle par les mahométans; et preſque tous ſes citoyens furent emmenés en ſervitude. Mais comme c'était un port commerçant, elle fut bientôt repeuplée. Le négoce, qui l'avait fait fleurir, ſervit à la rétablir. Elle devint alors une république. Elle prit l'île de Corſe ſur les Arabes qui s'en étaient emparés. Les papes exigèrent un tribut pour cette île, non-ſeulement parce qu'ils y avaient poſſédé autrefois des patrimoines, mais parce qu'ils ſe prétendaient ſuzerains de tous les royaumes conquis ſur les infidèles. Les Génois payèrent ce tribut au commencement du onzième ſiècle; mais bientôt après ils s'en affranchirent ſous le pontificat de *Lucius II*. Enfin leur ambition croiſſant avec leurs richeſſes, de marchands ils voulurent devenir conquérans.

Commencemens de Veniſe.

La ville de Veniſe, bien moins ancienne que Gènes, affectait le frivole honneur d'une plus ancienne liberté, et jouiſſait de la gloire ſolide d'une puiſſance bien ſupérieure. Ce ne fut d'abord qu'une retraite de pêcheurs et de quelques fugitifs, qui s'y réfugièrent au commencement du cinquième ſiècle, quand

les Huns et les Goths ravageaient l'Italie. Il n'y avait pour toute ville que des cabanes ſur le Rialto. Le nom de Veniſe n'était point encore connu. Ce Rialto, bien loin d'être libre, fut pendant trente années une ſimple bourgade appartenante à la ville de Padoue, qui la gouvernait par des conſuls. La viciſſitude des choſes a mis depuis Padoue ſous le joug de Veniſe.

Il n'y a aucune preuve que ſous les rois lombards Veniſe ait eu une liberté reconnue. Il eſt plus vraiſemblable que ſes habitans furent oubliés dans leurs marais.

Le Rialto et les petites îles voiſines ne commencèrent qu'en 709 à ſe gouverner par leurs magiſtrats. Ils furent alors indépendans de Padoue, et ſe regardèrent comme une république.

Premier doge.

C'eſt en 709 qu'ils eurent leur premier doge, qui ne fut qu'un tribun du peuple élu par des bourgeois. Pluſieurs familles, qui donnèrent leur voix à ce premier doge, ſubſiſtent encore. Elles ſont les plus anciens nobles de l'Europe, ſans en excepter aucune maiſon, et prouvent que la nobleſſe peut s'acquérir autrement qu'en poſſédant un château, ou en payant des patentes à un ſouverain.

Héraclée, capitale de l'Etat vénitien.

Héraclée fut le premier ſiége de cette république juſqu'à la mort de ſon troiſième doge.

Ce ne fut que vers la ſin du neuvième ſiècle que ces inſulaires, retirés plus avant dans leurs lagunes, donnèrent à cet aſſemblage de petites îles, qui formèrent une ville, le nom de Veniſe, du nom de cette côte qu'on appelait *terræ Venetorum*. Les habitans de ces marais ne pouvaient ſubſiſter que par leur commerce. La néceſſité fut l'origine de leur puiſſance. Il n'eſt pas aſſurément bien décidé que cette république fût alors indépendante.
950. On voit que *Bérenger*, reconnu quelque temps empereur en Italie, accorda au doge le privilége de battre monnaie. Ces doges mêmes étaient obligés d'envoyer aux empereurs, en redevance, un manteau de drap d'or tous les ans; et *Othon III* leur remit, en 998, cette eſpèce de petit tribut. Mais ces légères marques de vaſſalité n'ôtaient rien à la véritable puiſſance de Veniſe; car, tandis que les Vénitiens payaient un manteau d'étoffe d'or aux empereurs, ils acquirent par leur argent et par leurs armes toute la province d'Iſtrie, et preſque toutes les côtes de Dalmatie, Spalatro, Raguſe, Narenza. Leur doge prenait, vers le milieu du dixième ſiècle, le titre de *duc de Dalmatie;* mais ces conquêtes enrichiſſaient moins Veniſe que le commerce, dans lequel elle ſurpaſſait encore les Génois; car, tandis que les barons d'Allemagne et de France

bâtiſſaient des donjons et opprimaient les peuples, Veniſe attirait leur argent, en leur fourniſſant toutes les denrées de l'Orient. La Méditerranée était déjà couverte de leurs vaiſſeaux, et elle s'enrichiſſait de l'ignorance et de la barbarie des nations ſeptentrionales de l'Europe.

CHAPITRE XLIV.

De l'Eſpagne et des Mahométans de ce royaume, juſqu'au commencement du douzième ſiècle.

L'ESPAGNE était toujours partagée entre les mahométans et les chrétiens; mais les chrétiens n'en avaient pas la quatrième partie, et ce coin de terre était la contrée la plus ſtérile. L'Aſturie, dont les princes prenaient le titre de *roi de Léon;* une partie de la vieille Caſtille, gouvernée par des comtes; Barcelone et la moitié de la Catalogne, auſſi ſous un comte; la Navarre, qui avait un roi; une partie de l'Aragon, unie quelque temps à la Navarre; voilà ce qui compoſait les Etats des chrétiens. Les Maures poſſédaient le Portugal, la Murcie, l'Andalouſie, Valence, Grenade, Tortoſe, et s'étendaient au milieu des terres par-delà les montagnes de la Caſtille et de Sarragoſſe. Le ſéjour des rois mahométans

était toujours à Cordoue. Ils y avaient bâti cette grande mosquée, dont la voûte est soutenue de trois cents soixante-cinq colonnes de marbre précieux, et qui porte encore parmi les chrétiens le nom de la *Mesquita*, mosquée, quoiqu'elle soit devenue cathédrale.

Politesse des Maures en Espagne.

Les arts y fleurissaient : les plaisirs recherchés, la magnificence, la galanterie régnaient à la cour des rois maures. Les tournois, les combats à la barrière sont peut-être de l'invention de ces arabes. Ils avaient des spectacles, des théâtres qui, tout grossiers qu'ils étaient, montraient du moins que les autres peuples étaient moins polis que ces mahométans. Cordoue était le seul pays de l'Occident où la géométrie, l'astronomie, la chimie, la médecine fussent cultivées. *Sanche*
956. *le gros*, roi de Léon, fut obligé de s'aller mettre à Cordoue entre les mains d'un fameux médecin arabe qui, invité par le roi, voulut que le roi vînt à lui.

Cordoue est un pays de délices, arrosé par le Guadalquivir, où des forêts de citronniers, d'orangers, de grenadiers, parfument l'air ; et où tout invite à la mollesse. Le luxe et le plaisir corrompirent enfin les rois musulmans. Leur domination fut, au dixième siècle, comme celle de presque tous les princes chrétiens,

partagée en petits Etats. Tolède, Murcie, Valence, Hueſca même, eurent leurs rois. C'était le temps d'accabler cette puiſſance diviſée; mais les chrétiens d'Eſpagne étaient plus diviſés encore. Ils ſe feſaient une guerre continuelle, ſe réuniſſaient pour ſe trahir, et s'alliaient ſouvent avec les muſulmans. *Alfonſe V*, roi de Léon, donna même ſa ſœur

Mariage des mahométans avec des chrétiennes.

Thérèſe en mariage au ſultan *Abdala*, roi de 1000.
Tolède.

Les jalouſies produiſent plus de crimes entre les petits princes qu'entre les grands ſouverains. La guerre ſeule peut décider du ſort des vaſtes Etats; mais les ſurpriſes, les perfidies, les aſſaſſinats, les empoiſonnemens ſont plus communs entre des rivaux voiſins qui, ayant beaucoup d'ambition et peu de reſſources, mettent en œuvre tout ce qui peut ſuppléer à la force. C'eſt ainſi qu'un *Sanche Garcie*, comte de Caſtille, empoiſonna ſa mère, à la findu dixième ſiècle, et que ſon fils dom *Garcie* fut poignardé par trois ſeigneurs du pays, dans le temps qu'il allait ſe marier.

Enfin *Ferdinand*, fils de *Sanche*, roi de 1035.
Navarre et d'Aragon, réunit ſous ſa puiſſance la vieille Caſtille, dont ſa famille avait hérité
par le meurtre de ce dom *Garcie*, et le 1036.
royaume de Léon dont il dépouilla ſon beau-frère, qu'il tua dans une bataille.

Alors la Castille devint un royaume, et Léon en fut une province. Ce *Ferdinand*, non content d'avoir ôté la couronne de Léon et la vie à son beau-frère, enleva aussi la Navarre à son propre frère, qu'il fit assassiner dans une bataille qu'il lui livra. C'est ce *Ferdinand* à qui les Espagnols ont prodigué le nom de *grand*, apparemment pour déshonorer ce titre trop prodigué aux usurpateurs.

Son père, dom *Sanche*, surnommé aussi *le grand*, pour avoir succédé aux comtes de Castille, et pour avoir marié un de ses fils à la princesse des Asturies, s'était fait proclamer empereur, et dom *Ferdinand* voulut aussi prendre ce titre. Il est sûr qu'il n'est, ni ne peut être de titre affecté aux souverains, que ceux qu'ils veulent prendre, et que l'usage leur donne. Le nom d'empereur signifiait partout l'héritier des *Césars* et le maître de l'empire romain, ou du moins celui qui prétendait l'être. Il n'y a pas d'apparence que cette appellation pût être le titre distinctif d'un prince mal affermi, qui gouvernait la quatrième partie de l'Espagne.

L'empereur *Henri III* mortifia la fierté castillane, en demandant à *Ferdinand* l'hommage de ses petits Etats comme d'un fief de l'Empire. Il est difficile de dire quelle était la plus mauvaise prétention, celle de l'empereur

allemand, ou celle de l'efpagnol. Ces idées vaines n'eurent aucun effet, et l'Etat de *Ferdinand* refta un petit royaume libre.

C'eft fous le règne de ce *Ferdinand* que vivait *Rodrigue*, furnommé *le Cid*, qui en effet époufa depuis *Chimène*, dont il avait tué le père. Tous ceux qui ne connaiffent cette hiftoire que par la tragédie fi célèbre dans le fiècle paffé, croient que le roi dom *Ferdinand* poffédait l'Andaloufie. *Le Cid.*

Les fameux exploits du *Cid* furent d'abord d'aider dom *Sanche*, fils aîné de *Ferdinand*, à dépouiller fes frères et fes fœurs de l'héritage que leur avait laiffé leur père. Mais dom *Sanche* ayant été affaffiné dans une de ces expéditions injuftes, fes frères rentrèrent 1073. dans leurs Etats.

Alors il y eut près de vingt rois en Efpagne, foit chrétiens foit mufulmans; outre ces vingt rois un nombre confidérable de feigneurs indépendans et pauvres, qui venaient à cheval, armés de toutes pièces, et fuivis de quelques écuyers, offrir leurs fervices aux princes ou aux princeffes qui étaient en guerre. Cette coutume, déjà répandue en Europe, ne fut nulle part plus accréditée qu'en Efpagne. Les princes à qui ces chevaliers s'engageaient, leur ceignaient le baudrier, et leur fefaient préfent d'une épée, dont ils leur donnaient

un coup léger fur l'épaule. Les chevaliers chrétiens ajoutèrent d'autres cérémonies à l'accolade. Ils fesaient la veille des armes devant un autel de la Vierge ; les mufulmans fe contentaient de fe faire ceindre un cimeterre. Ce fut-là l'origine des chevaliers errans, et de tant de combats particuliers. Le plus célèbre fut celui qui fe fit après la mort du roi dom *Sanche*, affaffiné en affiégeant fa fœur *Ouraca*, dans la ville de Zamore. Trois chevaliers foutinrent l'innocence de l'infante contre dom *Diègue de Lare* qui l'accufait. Ils combattirent l'un après l'autre en champ clos, en préfence des juges nommés de part et d'autre. Dom *Diègue* renverfa et tua deux des chevaliers de l'infante ; et le cheval du troifième ayant les rènes coupées, et emportant fon maître hors des barrières, le combat fut jugé indécis.

Parmi tant de chevaliers, le *Cid* fut celui qui fe diftingua le plus contre les mufulmans. Plufieurs chevaliers fe rangèrent fous fa bannière ; et tous enfemble avec leurs écuyers et leurs gendarmes compofaient une armée couverte de fer, montée fur les plus beaux chevaux du pays. Le *Cid* vainquit plus d'un petit roi maure ; et s'étant enfuite fortifié dans la ville d'Alcafas, il s'y forma une fouveraineté.

Enfin il persuada à son maître *Alfonse VI*, roi de la vieille Castille, d'assiéger la ville de Tolède, et lui offrit tous ses chevaliers pour cette entreprise. Le bruit de ce siége et la réputation du *Cid* appelèrent de l'Italie et de la France beaucoup de chevaliers et de princes. *Raimond*, comte de Toulouse, et deux princes du sang de France, de la branche de Bourgogne, vinrent à ce siége. Le roi mahométan, nommé *Hiaja*, était fils d'un des plus généreux princes dont l'histoire ait conservé le nom. *Almamon*, son père, avait donné dans Tolède un asile à ce même roi *Alfonse*, que son frère *Sanche* persécutait alors. Ils avaient vécu long-temps ensemble dans une amitié peu commune; et *Almamon*, loin de le retenir, quand après la mort de *Sanche* il devint roi, et par conséquent à craindre, lui avait fait part de ses trésors. On dit même qu'ils s'étaient séparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan sortit des murs pour reprocher au roi *Alfonse* son ingratitude envers son bienfaiteur; et il y eut plus d'un combat singulier sous les murs de Tolède.

Le siége dura une année. Enfin Tolède capitula, mais à condition que l'on traiterait les musulmans comme ils en avaient usé avec les chrétiens, qu'on leur laisserait leur religion et leurs lois; promesse qu'on tint d'abord,

et que le temps fit violer. Toute la Castille neuve se rendit ensuite au *Cid*, qui en prit possession au nom d'*Alfonse*; et Madrid, petite place qui devait un jour être la capitale de l'Espagne, fut pour la première fois au pouvoir des chrétiens.

Plusieurs familles vinrent de France s'établir dans Tolède. On leur donna des priviléges qu'on appelle même encore en Espagne *franchises*. Le roi *Alfonse* fit une assemblée d'évêques, laquelle sans le concours du peuple, autrefois nécessaire, élut pour évêque de Tolède un prêtre, nommé *Bernard*, à qui le pape *Urbain II* conféra la primatie d'Espagne, à la prière du roi. La conquête fut presque toute pour l'Eglise; mais le primat eut l'imprudence d'en abuser, en violant les conditions que le roi avait jurées aux Maures. La grande mosquée devait rester aux mahométans. L'archevêque, pendant l'absence du roi, en fit une église, et excita contre lui une sédition. *Alfonse* revint à Tolède, irrité contre l'indiscrétion du prélat. Il apaisa le soulèvement, en rendant la mosquée aux Arabes, et en menaçant de punir l'archevêque. Il engagea les musulmans à lui demander eux-mêmes la grâce du prélat chrétien, et ils furent contens et soumis.

Alfonse augmenta encore par un mariage

les Etats qu'il gagnait par l'épée du *Cid.* Soit politique, foit goût, il époufa *Zaïd*, fille de *Benadat*, nouveau roi maure d'Andaloufie, et reçut en dot plufieurs villes. On ne dit point que cette époufe d'*Alfonfe* ait embraffé le chriftianifme. Les Maures paffaient encore pour une nation fupérieure : on fe tenait honoré de s'allier à eux ; le furnom de *Rodrigue* était maure ; et de-là vient qu'on appela les Efpagnols *Maranas.*

Alfonfe, roi d'Efpagne, époufe une mahométane ; ufage commun.

On reproche à ce roi *Alfonfe* d'avoir conjointement avec fon beau-père appelé en Efpagne d'autres mahométans d'Afrique. Il eft difficile de croire qu'il ait fait une fi étrange faute contre la politique : mais les rois fe conduifent quelquefois contre la vraifemblance. Quoi qu'il en foit, une armée de maures vient fondre d'Afrique en Efpagne, et augmenter la confufion où tout était alors. Le *Miramolin*, qui régnait à Maroc, envoie fon général *Abénada* au fecours du roi d'Andaloufie. Ce général trahit non-feulement ce roi même à qui il était envoyé, mais encore le *Miramolin*, au nom duquel il venait. Enfin le *Miramolin*, irrité, vient lui-même combattre fon général perfide, qui fefait la guerre aux autres mahométans, tandis que les chrétiens étaient auffi divifés entre eux.

L'Efpagne était ainfi déchirée par les

Le Cid. mahométans et les chrétiens, lorſque *le Cid* dom *Rodrigue*, à la tête de ſa chevalerie, ſubjugua le royaume de Valence. Il y avait en Eſpagne peu de rois plus puiſſans que lui : mais il n'en prit pas le nom, ſoit qu'il préférât le titre de *Cid*, ſoit que l'eſprit de chevalerie le rendît fidèle au roi *Alfonſe*, ſon maître. Cependant il gouverna Valence avec l'autorité d'un ſouverain, recevant des ambaſſadeurs, et reſpecté de toutes les nations. De tous ceux qui ſe ſont élevés par leur courage ſans rien uſurper, il n'y en a pas eu un ſeul qui ait eu autant de puiſſance et de gloire que *le Cid*.

Après ſa mort, arrivée l'an 196, les rois de Caſtille et d'Aragon continuèrent toujours leurs guerres contre les Maures : l'Eſpagne ne fut jamais plus ſanglante et plus déſolée ; triſte effet de l'ancienne conſpiration de l'archevêque *Opas* et du comte *Julien*, qui feſait, au bout de quatre cents ans, et fit encore long-temps après les malheurs de l'Eſpagne.

C'était donc depuis le milieu du onzième ſiècle juſqu'à la fin que *le Cid* ſe rendit ſi célèbre en Europe ; c'était le temps brillant de la chevalerie ; mais c'était auſſi le temps des emportemens audacieux de *Grégoire VII*, des malheurs de l'Allemagne et de l'Italie, et de la première croiſade.

CHAPITRE

CHAPITRE XLV.

De la religion et de la superstition, aux dixième et onzième siècles.

LES héréſies ſemblent être le fruit d'un peu de ſcience et de loiſir. On a vu que l'état où était l'Egliſe au dixième ſiècle ne permettait guère le loiſir ni l'étude. Tout le monde était armé, et on ne ſe diſputait que des richeſſes. Cependant en France, du temps du roi *Robert*, il y eut quelques prêtres, et entre autres un nommé *Etienne*, confeſſeur de la reine *Conſtance*, accuſés d'héréſie. On ne les appela manichéens que pour leur donner un nom plus odieux ; car ni eux ni leurs juges ne pouvaient guère connaître la philoſophie du perſan *Manès*. C'était probablement des enthouſiaſtes qui tendaient à une perfection outrée, pour dominer ſur les eſprits. C'eſt le caractère de tous les chefs de ſectes. On leur imputa des crimes horribles, et des ſentimens dénaturés, dont on charge toujours ceux dont on ne connaît pas les dogmes. Ils furent juri- 1028.
diquement accuſés de réciter les litanies à l'honneur des diables, d'éteindre enſuite les lumières, de ſe mêler indifféremment, et de

Hérétiques brûlés vifs ſous le roi *Robert*, et en ſa préſence.

brûler le premier des enfans qui naiſſaient de ces inceſtes, pour en avaler les cendres. Ce ſont à peu-près les reproches qu'on fesait aux premiers chrétiens. Les hérétiques dont je parle étaient ſur-tout accuſés d'enſeigner que DIEU n'eſt point venu ſur la terre, qu'il n'a pu naître d'une vierge, qu'il n'eſt ni mort ni reſſuſcité. En ce cas ils n'étaient pas chrétiens. Je vois que les accuſations de cette eſpèce ſe contrediſent toujours.

Ceux qu'on appelait manichéens, ceux qu'on nomma depuis Albigeois, Vaudois, Lollars, et qui reparurent ſi ſouvent ſous tant d'autres noms, étaient des reſtes des premiers chrétiens des Gaules, attachés à pluſieurs anciens uſages que la cour romaine changea depuis, et à des opinions vagues que le temps diſſipe. Par exemple, ces premiers chrétiens n'avaient point connu les images; la confeſſion auriculaire ne leur avait pas d'abord été commandée. Il ne faut pas croire que du temps de *Clovis*, et avant lui, on fût parfaitement inſtruit dans les Alpes du dogme de la tranſſubſtantiation et de pluſieurs autres. On vit au huitième ſiècle *Claude*, archevêque de Turin, adopter la plupart des ſentimens qui ſont aujourd'hui le fondement de la religion proteſtante, et prétendre que ces ſentimens étaient ceux de la primitive Egliſe. Il y a

Origine des communions de l'Europe, ſéparées de Rome.

presque toujours un petit troupeau séparé du grand ; et depuis le commencement du onzième siècle, ce petit troupeau fut dispersé ou égorgé quand il voulut trop paraître.

Le roi *Robert* et sa femme, *Constance*, se transportèrent à Orléans, où se tenaient quelques assemblées de ceux qu'on appelait manichéens. Les évêques firent brûler treize de ces malheureux. Le roi, la reine assistèrent à ce spectacle indigne de leur majesté. Jamais, avant cette exécution, on n'avait en France livré au dernier supplice aucun de ceux qui dogmatisent sur ce qu'ils n'entendent point. Il est vrai que *Priscillien*, au cinquième siècle, avait été condamné à la mort dans Trèves avec sept de ses disciples ; mais la ville de Trèves, qui était alors dans les Gaules, n'est plus annexée à la France depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Ce qu'il faut observer, c'est que S[t] *Martin* ne voulut point communiquer avec les évêques qui avaient demandé le sang de *Priscillien*. Il disait hautement qu'il était horrible de condamner des hommes à la mort parce qu'ils se trompent. Il ne se trouva point de S[t] *Martin* du temps du roi *Robert*.

Bel exemple de tolérance, mal imité.

Il s'élevait alors quelques légers nuages sur l'eucharistie ; mais ils ne formaient point encore d'orages. Ce sujet de querelle, qui ne devait être qu'un sujet d'adoration et de

ſilence, avait échappé à l'imagination ardente des chrétiens grecs. Il fut probablement négligé, parce qu'il ne laiſſait nulle priſe à cette métaphyſique, cultivée par les docteurs depuis qu'ils eurent adopté les idées de *Platon*. Ils avaient trouvé de quoi exercer cette philoſophie dans l'explication de la Trinité, dans la conſubſtantialité du Verbe, dans l'union des deux natures et des deux volontés, enfin dans l'abyme de la prédeſtination. La queſtion, ſi du pain et du vin ſont changés en la ſeconde perſonne de la trinité, et par conſéquent en DIEU; ſi on mange et on boit cette ſeconde perſonne réellement ou ſeulement par la foi; cette queſtion, dis-je, était d'un autre genre, qui ne paraiſſait pas ſoumis à la philoſophie de ces temps. Auſſi on ſe contenta de faire la cène le ſoir, dans les premiers âges du chriſtianiſme, et de communier à la meſſe ſous les deux eſpèces, au temps dont je parle, ſans que les peuples euſſent une idée fixe et déterminée ſur ce myſtère étrange.

Euchariſtie, ignorance et diſputes.

Il paraît que dans beaucoup d'Egliſes, et ſur-tout en Angleterre, on croyait qu'on ne mangeait et qu'on ne buvait DIEU que ſpirituellement. On trouve dans la bibliothèque Bodléienne une homélie du dixième ſiècle, dans laquelle ſont ces propres mots : » C'eſt

„ véritablement par la consécration le corps „ et le sang de JESUS-CHRIST, non corporellement, mais spirituellement. Le corps „ dans lequel JESUS-CHRIST souffrit, et „ le corps eucharistique sont entièrement „ différens. Le premier était composé de chair „ et d'os animés par une ame raisonnable; „ mais ce que nous nommons eucharistie, „ n'a ni sang, ni os, ni ame. Nous devons „ donc l'entendre dans un sens spirituel. „ (1)

(1) „ Si vous trouvez un précepte qui défende ou un crime „ ou une action honteuse, (*aut facinus aut flagitium*) qui prescrive une conduite sage ou un acte de bienfesance, ce précepte n'est pas une figure; mais si un précepte paraît ordonner „ un crime ou une action honteuse; s'il paraît condamner „ une conduite sage ou un acte de bienfesance, il faut l'entendre dans le sens figuré. *Si vous ne mangez la chair du fils* „ *de l'homme, si vous ne buvez point son sang, vous n'aurez point* „ *la vie au dedans de vous.* Ce précepte semble ordonner *un* „ *crime ou une action honteuse.* C'est donc une figure qui nous „ ordonne de nous unir à la passion du Seigneur, et de garder „ dans notre mémoire, avec douceur et avec fruit, que sa „ chair a été crucifiée et blessée pour nous.

„ *Si præceptiva locutio est aut flagitium aut facinus vetans, aut* „ *utilitatem aut beneficentiam jubens, non est figurata. Si autem* „ *flagitium aut facinus videtur jubere, aut utilitatem aut beneficentiam vetare, figurata est.* Nisi manducaveritis, *inquit*, carnem „ filii hominis, et sanguinem biberitis, non habebitis vitam „ in vobis: *facinus vel flagitium videtur jubere: figura est ergo* „ *præcipiens passioni dominicæ communicandum, et suaviter atquè* „ *utiliter recondendum in memoria, quòd pro nobis caro ejus crucifixa* „ *et vulnerata sit.* „ Saint *Augustin*, livre III de la Doctrine chrétienne.

Au concile de Constantinople, en 754, plus de trois cents évêques dirent que l'eucharistie était la seule *image* permise de JESUS-CHRIST; que cette image était sous la figure de pain, parce que, si elle avait eu l'apparence de la figure humaine,

Jean Scot, furnommé *Erigène*, parce qu'il était d'Irlande, avait long-temps auparavant, fous le règne de *Charles le chauve*, et même, à ce qu'il dit, par ordre de cet empereur, foutenu à peu-près la même opinion.

Ratram ne croit pas la préfence réelle.

Du temps de *Jean Scot*, *Ratram*, moine de Corbie, et d'autres avaient écrit fur ce myftère d'une manière à faire penfer qu'ils ne croyaient pas ce qu'on appela depuis la *préfence réelle*; car *Ratram*, dans fon écrit adreffé à l'empereur *Charles le chauve*, dit en termes exprès: „ C'eft le corps de JESUS-CHRIST qui eft vu, „ reçu, et mangé, non par les fens corporels, „ mais par les yeux de l'efprit fidèle. „ *Il*

elle aurait pu entraîner à l'idolâtrie, &c. ils paraiffaient donc ne pas admettre la réalité. Dans le fecond concile de Nicée, où celui de Conftantinople fut rejeté, et que nous regardons comme œcuménique, on répondit à ces raifonnemens, et on fe rapprocha davantage de la doctrine actuelle de l'Eglife romaine; mais cette difcuffion paraît moins intéreffer le concile que le culte des images, et on ne la traite qu'incidemment. Le concile de Francfort, en Occident, rejeta, comme on fait, ce fecond concile de Nicée, fans faire aucune attention à cette difpute fur l'euchariftie. Mais l'on pouvait préfager dès-lors que les querelles fur la réalité ne tarderaient pas à troubler l'Eglife.

Ces actes, du fecond concile de Nicée, qui prouvent d'ailleurs dans quelle ignorance et dans quelle honteufe crédulité l'Eglife était alors plongée, font antérieurs à *Pafchafe Ratbert*.

Remarquons que la réalité, ou du moins la doctrine qui s'en approchait le plus, avait pour partifans ceux du culte des images, et que les décifions de l'Eglife ont toujours été en faveur de l'opinion la plus oppofée à la raifon, et la plus propre à frapper les efprits du peuple. (Voyez pages 289, 290.)

eſt évident, ajoute-t-il, *qu'il n'y a aucun changement dans le pain et dans le vin ; ils ne ſont donc que ce qu'ils étaient auparavant.* Il finit par dire, après avoir cité S[t] Auguſtin, *que le pain appelé corps, et le vin appelé ſang, ſont une figure, parce que c'eſt un myſtère.*

D'autres paſſages de *Ratram* ſont équivoques ; quelques-uns, contradictoires aux premiers, paraiſſaient favorables à la *préſence réelle;* mais de quelque manière qu'il s'entendît et qu'on l'entendît, on écrivit contre lui. Un autre moine bénédictin, nommé *Paſchaſe Ratbert*, qui vivait à peu-près dans le même temps, a paſſé pour être le premier qui ait développé ce ſentiment en termes exprès, en diſant *que le pain était le véritable corps qui était ſorti de la Vierge, et le vin avec l'eau, le véritable ſang coulé du côté de* JESUS *réellement, et non pas en figure.* Cette diſpute produiſit celle des ſtercoriſtes ou ſtercoraniſtes qui, oſant examiner phyſiquement un objet de la foi, prétendirent qu'on digérait le pain et le vin ſacrés, et qu'ils ſuivaient le ſort ordinaire des alimens.

Comme ces queſtions ſe traitaient en latin, et que les laïques, alors occupés uniquement de la guerre, prenaient peu de part aux diſputes de l'école, elles ne produiſirent heureuſement aucun trouble. Les peuples n'avaient

qu'une idée vague et obſcure de la plupart des myſtères : ils ont toujours reçu leurs dogmes comme la monnaie, ſans examiner le poids et le titre.

Bérenger enſeigne publiquement que DIEU n'eſt pas dans le pain conſacré.

Enfin *Bérenger*, archidiacre d'Angers, enſeigna vers 1050, par écrit et dans la chaire, que le corps véritable de JESUS-CHRIST n'eſt point et ne peut être ſous les apparences du pain et du vin.

Il affirmait que ce qui aurait donné une indigeſtion, s'il avait été mangé en trop grande quantité, ne pouvait être qu'un aliment; que ce qui aurait enivré, ſi on en avait trop bu, était une liqueur réelle; qu'il n'y avait point de blancheur ſans un objet blanc, point de rondeur ſans un objet rond; qu'il eſt phyſiquement impoſſible que le même corps puiſſe être en mille lieux à la fois. Ses propoſitions révoltèrent d'autant plus que *Bérenger*, ayant une très-grande réputation, avait d'autant plus d'ennemis. Celui qui ſe diſtingua le plus contre lui fut *Lanfranc*, de race lombarde, né à Pavie, qui était venu chercher une fortune en France. Il balançait la réputation de *Bérenger*. Voici comme il s'y prenait pour le confondre dans ſon traité *De corpore Domini*.

Réfutation de *Bérenger*.

» On peut dire, avec vérité, que le corps
» de notre Seigneur dans l'euchariſtie eſt le

» même

„ même qui eſt ſorti de la Vierge, et que ce „ n'eſt pas le même. C'eſt le même quant à „ l'eſſence et aux propriétés de la véritable „ nature, et ce n'eſt pas le même quant „ aux eſpèces du pain et du vin; de ſorte „ qu'il eſt le même quant à la ſubſtance, et „ qu'il n'eſt pas le même quant à la forme. „

Cette déciſion théologique parut être en général celle de l'Egliſe. *Bérenger* n'avait raiſonné qu'en philoſophe. Il s'agiſſait d'un objet de la foi, d'un myſtère que l'Egliſe reconnaiſſait comme incompréhenſible. Il était du corps de l'Egliſe; il était payé par elle; il devait donc avoir la même foi qu'elle, et ſoumettre ſa raiſon comme elle, diſait-on. Il fut condamné au concile de Paris, en 1050, condamné encore à Rome, en 1079, et obligé de prononcer ſa rétractation; mais cette rétractation forcée ne fit que graver plus avant ſes ſentimens dans ſon cœur. Il mourut dans ſon opinion, qui ne fit alors ni ſchiſme, ni guerre civile. Le temporel ſeul était le grand objet qui occupait l'ambition des bénéficiers et des moines. L'autre ſource, qui devait faire verſer tant de ſang, n'était pas encore ouverte. (2)

(2) On pouvait cependant prévoir déjà les guerres purement religieuſes. Le concile de Paris, tenu contre *Bérenger*, en 1050, déclare que „ ſi *Bérenger* ne ſe rétractait avec ſes

C'eſt après la diſpute et la condamnation de *Bérenger*, que l'Egliſe inſtitua l'uſage de l'élévation de l'hoſtie, afin que le peuple, en l'adorant, ne doutât pas de la réalité qu'on avait combattue; mais le terme de tranſſubſtantiation ne fut pas encore attaché à ce myſtère; il ne fut adopté qu'en 1215, dans un concile de Latran.

L'opinion de *Scot*, de *Ratram*, de *Bérenger*, ne fut pas enſevelie; elle ſe perpétua chez quelques eccléſiaſtiques; elle paſſa aux Vaudois, aux Albigeois, aux huſſites, aux proteſtans, comme nous le verrons.

Vous avez dû obſerver que dans toutes les diſputes qui ont animé les chrétiens les uns contre les autres, depuis la naiſſance de l'Egliſe, Rome s'eſt toujours décidée pour l'opinion qui ſoumettait le plus l'eſprit humain, et qui anéantiſſait le plus le raiſonnement : je ne parle ici que de l'hiſtorique; je mets à part l'inſpiration de l'Egliſe et ſon infaillibilité, qui ne ſont pas du reſſort de l'hiſtoire. Il eſt certain qu'en feſant du mariage un ſacrement, on feſait de la fidélité des époux un devoir plus ſaint, et de l'adultère une faute

„ ſectateurs, toute l'armée de France, ayant le clergé à la „ tête, *en habit eccléſiaſtique*, irait les chercher quelque part „ qu'ils fuſſent, et les aſſiéger juſqu'à ce qu'ils ſe ſoumiſſent „ à la foi catholique, ou qu'ils fuſſent pris pour *être punis* „ *de mort*. „ *Fleuri*.

plus odieufe ; que la croyance d'un Dieu réellement préfent dans l'euchariftie, paffant dans la bouche et dans l'eftomac d'un communiant, le rempliffait d'une terreur religieufe. Quel refpect ne devait-on pas avoir pour ceux qui changeaient d'un mot le pain en Dieu, et fur-tout pour le chef d'une religion qui opérait un tel prodige? Quand la fimple raifon humaine combattit ces myftères, elle affaiblit l'objet de fa vénération ; et la multiplicité des prêtres, en rendant le prodige trop commun, le rendit moins refpectable aux peuples.

Il ne faut pas omettre l'ufage qui commença à s'introduire dans le onzième fiècle, de racheter par les aumônes et par les prières des vivans les peines des morts, de délivrer leurs ames du purgatoire, et l'établiffement d'une fête follennelle confacrée à cette piété.

Purgatoire: fête des morts.

L'opinion d'un purgatoire, ainfi que d'un enfer, eft de la plus haute antiquité ; mais elle n'eft nulle part fi clairement exprimée que dans le fixième livre de l'Enéide de *Virgile*, dans lequel on retrouve la plupart des myftères de la religion des Gentils.

Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum
Supplicia expendunt, &c.

Cette idée fut peu à peu fanctifiée dans le chriftianifme, et on la porta jufqu'à croire que

l'on pouvait par des prières modérer les arrêts de la Providence, et obtenir de DIEU la grâce d'un mort condamné dans l'autre vie à des peines paſſagères.

Le cardinal *Pierre Damien*, celui-là même qui conte que la femme du roi *Robert* accoucha d'une oie, rapporte qu'un pélerin revenant de Jéruſalem fut jeté par la tempête dans une île où il trouva un bon ermite, lequel lui apprit que cette île était habitée par les diables; que ſon voiſinage était tout couvert de flammes, dans leſquelles les diables plongeaient les ames des trépaſſés; que ces mêmes diables ne ceſſaient de crier et de hurler contre S[t] *Odillon*, abbé de Cluni, leur ennemi mortel. Les prières de cet *Odillon*, diſaient-ils, et celles de ſes moines, nous enlèvent toujours quelque ame.

Ce rapport ayant été fait à *Odillon*, il inſtitua dans ſon couvent de Cluni la fête des morts. Il n'y avait dans cette fête qu'un grand fonds d'humanité et de piété; et ces ſentimens pouvaient ſervir d'excuſe à la fable du pélerin. L'Egliſe adopta bientôt cette ſolennité, et en fit une fête d'obligation. On attacha de grandes indulgences aux prières pour les morts. Si on s'en était tenu là, ce n'eût été qu'une dévotion; mais bientôt elle dégénéra en abus: on vendit cher les indulgences; les moines

mendians, ſur-tout, ſe firent payer pour tirer les ames du purgatoire ; ils ne parlèrent que d'apparitions des trépaſſés, d'ames plaintives qui venaient demander du ſecours, de morts ſubites et de châtimens éternels de ceux qui en avaient refuſé. Le brigandage ſuccéda à la piété crédule, et ce fut une des raiſons qui dans la ſuite des temps fit perdre à l'Egliſe romaine la moitié de l'Europe.

On croit bien que l'ignorance de ces ſiècles affermiſſait les ſuperſtitions populaires. J'en rapporterai quelques exemples qui ont longtemps exercé la crédulité humaine. On prétend que l'empereur *Othon III* fit périr ſa femme, *Marie d'Aragon*, pour cauſe d'adultère. Il eſt très-poſſible qu'un prince cruel et dévot, tel qu'on peint *Othon III*, envoie au ſupplice ſa femme moins débauchée que lui. Mais vingt auteurs ont écrit, et *Maimbourg* a répété après eux, et d'autres ont répété après *Maimbourg*, que l'impératrice ayant fait des avances à un jeune comte italien, qui les refuſa par vertu, elle accuſa ce comte auprès de l'empereur de l'avoir voulu ſéduire, et que le comte fut puni de mort. La veuve du comte, dit-on, vint, la tête de ſon mari à la main, demander juſtice, et prouver ſon innocence. Cette veuve demande d'être admiſe à l'épreuve du fer ardent. Elle tint tant qu'on voulut une barre

Epreuves, fables.

de fer toute rouge dans ſes mains, ſans ſe brûler; et ce prodige ſervant de preuve juridique, l'impératrice fut condamnée à être brûlée vive.

Maimbourg aurait dû faire réflexion que cette fable eſt rapportée par des auteurs qui ont écrit très-long-temps après le règne d'*Othon III;* qu'on ne dit pas ſeulement les noms de ce comte italien et de cette veuve qui maniait ſi impunément des barres de fer rouge: il eſt même très-douteux qu'il y ait jamais eu une *Marie d'Aragon*, femme d'*Othon III.* Enfin, quand même des auteurs contemporains auraient authentiquement rendu compte d'un tel événement, ils ne mériteraient pas plus de croyance que les ſorciers qui dépoſent en juſtice qu'ils ont aſſiſté aû ſabbat.

L'aventure de la barre de fer doit faire révoquer en doute le ſupplice de la prétendue impératrice *Marie d'Aragon*, rapporté dans tant de dictionnaires d'hiſtoires, où dans chaque page le menſonge eſt joint à la vérité.

Le ſecond évènement eſt du même genre. On prétend que *Henri II*, ſucceſſeur d'*Othon III*, éprouva la fidélité de ſa femme *Cunégonde*, en la feſant marcher pieds nus ſur neuf ſocs de charrue, rougis au feu. Cette hiſtoire, rapportée dans tant de martyrologes, mérite la même réponſe que celle de la femme d'*Othon*.

Didier, abbé du Mont-Caſſin, et pluſieurs autres écrivains rapportent un fait à peu-près ſemblable, et qui eſt plus célèbre. En 1063, des moines de Florence, mécontens de leur évêque, allèrent crier à la ville et à la campagne : „ Notre évêque eſt un ſimoniaque et „ un ſcélérat : „ et ils eurent, dit-on, la hardieſſe de promettre qu'ils prouveraient cette accuſation par l'épreuve du feu. On prit donc jour pour cette cérémonie, et ce fut le mercredi de la première ſemaine du carême. Deux bûchers furent dreſſés, chacun de dix pieds de long ſur cinq de large, ſéparés par un ſentier d'un pied et demi de largeur, rempli de bois ſec. Les deux bûchers ayant été allumés, et cet eſpace réduit en charbons, le moine, *Pierre Aldobrandin*, paſſe à travers ſur ce ſentier à pas graves et meſurés, et revient même prendre, au milieu des flammes, ſon manipule qu'il avait laiſſé tomber. Voilà ce que pluſieurs hiſtoriens diſent qu'on ne peut nier qu'en renverſant tous les fondemens de l'hiſtoire ; mais il eſt ſûr qu'on ne peut le croire ſans renverſer tous les fondemens de la raiſon.

Petrus igneus.

Il ſe peut faire ſans doute qu'un homme paſſe très-rapidement entre deux bûchers, et même ſur des charbons, ſans être tout-à-fait brûlé ; mais y paſſer et y repaſſer d'un pas

grave pour reprendre ſon manipule, c'eſt une de ces aventures de la *Légende dorée*, dont il n'eſt plus permis de parler à des hommes raiſonnables.

Combat pour le miſſel.

La dernière épreuve que je rapporterai, eſt celle dont on ſe ſervit pour décider en Eſpagne, après la priſe de Tolède, ſi on devait réciter l'office romain, ou celui qu'on appelait moſarabique. On convint d'abord unanimement de terminer la querelle par le duel. Deux champions armés de toutes pièces combattirent dans toutes les règles de la chevalerie. Dom *Ruis de Martanza*, chevalier du miſſel moſarabique, fit perdre les arçons à ſon adverſaire, et le renverſa mourant. Mais la reine, qui avait beaucoup d'inclination pour le miſſel romain, voulut qu'on tentât l'épreuve du feu. Toutes les lois de la chevalerie s'y oppoſaient. Cependant on jeta au feu les deux miſſels, qui probablement furent brûlés; et le roi, pour ne mécontenter perſonne, convint que quelques égliſes prieraient DIEU ſelon le rituel romain, et que d'autres garderaient le moſarabique.

La fête des fous.

Tout ce que la religion a de plus auguſte était défiguré dans preſque tout l'Occident par les coutumes les plus ridicules. La fête des fous, celle des ânes étaient établies dans la plupart des égliſes. On créait aux jours

ſolennels un évêque des fous ; on feſait entrer dans la nef un âne en chappe, et en bonnet quarré. L'âne était révéré en mémoire de celui qui porta JESUS-CHRIST.

Les danſes dans l'égliſe, les feſtins ſur l'autel, les diſſolutions, les farces obſcènes étaient les cérémonies de ces fêtes dont l'uſage extravagant dura environ ſept ſiècles dans pluſieurs diocèſes. A n'enviſager que les coutumes que je viens de rapporter, on croirait voir le portrait des Nègres et des Hottentots ; et il faut avouer qu'en plus d'une choſe nous n'avons pas été ſupérieurs à eux.

Rome a ſouvent condamné ces coutumes barbares, auſſi-bien que le duel et les épreuves. Il y eut toujours dans les rites de l'Egliſe romaine, malgré tous les troubles et tous les ſcandales, plus de décence, plus de gravité qu'ailleurs ; et on ſentait qu'en tout, cette Egliſe, quand elle était libre et bien gouvernée, était faite pour donner des leçons aux autres.

CHAPITRE XLVI.

De l'Empire, de l'Italie, de l'empereur Henri IV et de Grégoire VII. De Rome et de l'Empire, dans le onzième siècle. De la donation de la comtesse Mathilde. De la fin malheureuse de l'empereur Henri IV, et du pape Grégoire VII.

Il est temps de revenir aux ruines de Rome et à cette ombre du trône des Césars, qui reparaissait en Allemagne.

On ne savait encore qui dominerait dans Rome, et quel serait le sort de l'Italie. Les empereurs allemands se croyaient de droit maîtres de tout l'Occident; mais à peine étaient-ils souverains en Allemagne, où le grand gouvernement féodal des seigneurs et des évêques commençait à jeter de profondes racines. Les princes normands, conquérans de la Pouille et de la Calabre, formaient une nouvelle puissance. L'exemple des Vénitiens inspirait aux grandes villes d'Italie l'amour de la liberté. Les papes n'étaient pas encore souverains, et voulaient l'être.

Le droit des empereurs de nommer les papes commençait à s'affermir; mais on sent

bien que tout devait changer à la première circonſtance favorable. Elle arriva bientôt, à la minorité de l'empereur *Henri IV*, reconnu du vivant de *Henri III*, ſon père, pour ſon ſucceſſeur. 1056.

Dès le temps même de *Henri III*, la puiſſance impériale diminuait en Italie. Sa ſœur, comteſſe ou ducheſſe de Toſcane, mère de cette véritable bienfaitrice des papes, la comteſſe *Mathilde d'Eſt*, contribua plus que perſonne à ſoulever l'Italie contre ſon frère. Elle poſſédait, avec le marquiſat de Mantoue, la Toſcane et une partie de la Lombardie. Ayant eu l'imprudence de venir à la cour d'Allemagne, on l'arrêta long-temps priſonnière. Sa fille, la comteſſe *Mathilde*, hérita de ſon ambition et de ſa haine pour la maiſon impériale.

Pendant la minorité de *Henri IV*, les brigues, l'argent et les guerres civiles firent pluſieurs papes. Enfin on élut, en 1054, *Alexandre II*, ſans conſulter la cour impériale. En vain cette cour nomma un autre pape : ſon parti n'était pas le plus fort en Italie. *Alexandre II* l'emporta, et chaſſa de Rome ſon compétiteur. C'eſt ce même *Alexandre II* que nous avons vu vendre ſa bénédiction au bâtard *Guillaume* de Normandie, uſurpateur de l'Angleterre.

Henri IV, devenu majeur, ſe vit empereur d'Italie et d'Allemagne, preſque ſans pouvoir. Une partie des princes ſéculiers et eccléſiaſtiques de ſa patrie ſe liguèrent contre lui ; et l'on ſait qu'il ne pouvait être maître de l'Italie qu'à la tête d'une armée, qui lui manquait. Son pouvoir était peu de choſe, ſon courage était au-deſſus de ſa fortune.

1073. Quelques auteurs rapportent qu'étant accuſé, dans la diète de Vurtzbourg, d'avoir voulu faire aſſaſſiner les ducs de Suabe et de Carinthie, il offrit de ſe battre en duel contre l'accuſateur, qui était un ſimple gentilhomme. Le jour fut déterminé pour le combat; et l'accuſateur, en ne paraiſſant pas, ſembla juſtifier l'empereur.

Dès que l'autorité d'un prince eſt conteſtée, ſes mœurs ſont toujours attaquées. On lui reprochait publiquement d'avoir des maîtreſſes, tandis que les moindres clercs en avaient impunément. Il voulait ſe ſéparer de ſa femme, fille d'un marquis de Ferrare, avec laquelle il diſait n'avoir jamais pu conſommer ſon mariage. Quelques emportemens de ſa jeuneſſe aigriſſaient encore les eſprits, et ſa conduite affaibliſſait ſon pouvoir.

Quel était *Grégoire VII.*

Il y avait alors à Rome un moine de Cluni, devenu cardinal, homme inquiet, ardent, entreprenant, qui ſavait mêler quelquefois

l'artifice à l'ardeur de ſon zèle pour les prétentions de l'Egliſe. *Hildebrand* était le nom de cet homme audacieux, qui fut depuis ce célèbre *Grégoire VII*, né à Soane en Toſcane, de parens inconnus, élevé à Rome, reçu moine de Cluni ſous l'abbé *Odillon*, député depuis à Rome pour les intérêts de ſon ordre, employé après par les papes dans toutes ces affaires qui demandent de la ſoupleſſe et de la fermeté, et déjà célèbre en Italie par un zèle intrépide. La voix publique le déſignait pour le ſucceſſeur d'*Alexandre II*, dont il gouvernait le pontificat. Tous les portraits, ou flatteurs ou odieux, que tant d'écrivains ont faits de lui, ſe trouvent dans le tableau d'un peintre napolitain qui peignit *Grégoire* tenant une houlette dans une main, et un fouet dans l'autre, foulant des ſceptres à ſes pieds, et ayant à côté de lui les filets et les poiſſons de St *Pierre*.

Grégoire engagea le pape *Alexandre* à faire un coup d'éclat inoui, à ſommer le jeune *Henri* de venir comparaître à Rome devant le tribunal du ſaint-ſiége. C'eſt le premier exemple d'une telle entrepriſe. Et dans quel temps la haſarde-t-on? lorſque Rome était toute accoutumée par *Henri III*, père de *Henri IV*, à recevoir ſes évêques ſur un ſimple ordre de l'empereur. C'était préciſément cette ſervitude dont *Grégoire* voulait ſecouer le joug : et pour

1073. Le pape oſe citer devant lui l'empereur *Henri IV*.

empêcher les empereurs de donner des lois dans Rome, il voulait que le pape en donnât aux empereurs. Cette hardieſſe n'eut point de ſuite. Il ſemble qu'*Alexandre II* était un enfant perdu, qu'*Hildebrand* détachait contre l'Empire avant d'engager la bataille. La mort d'*Alexandre* ſuivit bientôt ce premier acte d'hoſtilité.

1073. Hardieſſe de *Grégoire VII.* *Hildebrand* eut le crédit de ſe faire élire et introniſer par le peuple romain, ſans attendre la permiſſion de l'empereur. Bientôt il obtint cette permiſſion en promettant d'être fidèle. *Henri IV* reçut ſes excuſes. Son chancelier d'Italie alla confirmer à Rome l'élection du pape; et *Henri*, que tous ſes courtiſans avertiſſaient de craindre *Grégoire VII*, dit hautement que ce pape ne pouvait être ingrat à ſon bienfaiteur. Mais à peine *Grégoire* eſt-il aſſuré du pontificat, qu'il déclare excommuniés tous ceux qui recevront des bénéfices des mains de laïques, et tout laïque qui les conférera. Il avait conçu le deſſein d'ôter à tous les collateurs ſéculiers le droit d'inveſtir les eccléſiaſtiques. C'était mettre l'Egliſe aux priſes avec tous les rois. Son humeur violente éclate en même temps contre *Philippe I*, roi de France. Il s'agiſſait de quelques marchands italiens que les Français avaient rançonnés. Le pape écrit une lettre circulaire aux évêques de France : „ Votre „ roi, leur dit-il, eſt moins roi que tyran; il

„ paſſe ſa vie dans l'infamie et dans le crime : „ et après ces paroles indiſcrètes, ſuit la menace ordinaire de l'excommunication.

Bientôt après, tandis que l'empereur *Henri* eſt occupé dans une guerre civile contre les Saxons, le pape lui envoie deux légats pour lui ordonner de venir répondre aux accuſations intentées contre lui, d'avoir donné l'inveſtiture des bénéfices, et pour l'excommunier en cas de refus. Les deux porteurs d'un ordre ſi étrange trouvent l'empereur vainqueur des Saxons, comblé de gloire, et plus puiſſant qu'on ne l'eſpérait. On peut ſe figurer avec quelle hauteur un empereur de vingt-cinq ans, victorieux et jaloux de ſon rang, reçut une telle ambaſſade. Il n'en fit pas le châtiment exemplaire, que l'opinion de ces temps-là ne permettait pas, et n'oppoſa en apparence que du mépris à l'audace : il abandonna ces légats 1076.
indiſcrets aux inſultes des valets de ſa cour.

Preſqu'au même temps, le pape excommunia encore ces Normands, princes de la Pouille et de la Calabre, (comme nous l'avons dit précédemment.) Tant d'excommunications à la fois paraîtraient aujourd'hui le comble de la folie. Mais qu'on faſſe réflexion que *Grégoire VII*, en menaçant le roi de France, adreſſait ſa bulle au duc d'Aquitaine, vaſſal du roi, auſſi puiſſant que le roi même ; que,

quand il éclatait contre l'empereur, il avait pour lui une partie de l'Italie, la comteſſe *Mathilde*, Rome, et la moitié de l'Allemagne; qu'à l'égard des Normands, ils étaient dans ce temps-là ſes ennemis déclarés : alors *Grégoire VII* paraîtra plus violent et plus audacieux qu'inſenſé. Il ſentait qu'en élevant ſa dignité au-deſſus de l'empereur et de tous les rois, il ſerait ſecondé des autres Egliſes, flattées d'être les membres d'un chef qui humiliait la puiſſance ſéculière. Son deſſein était formé non-ſeulement de ſecouer le joug des empereurs, mais de mettre Rome, empereurs et rois ſous le joug de la papauté. Il pouvait lui en coûter la vie, il devait même s'y attendre; et le péril donne de la gloire.

Grégoire VII en priſon.

Henri IV, trop occupé en Allemagne, ne pouvait paſſer en Italie. Il parut ſe venger d'abord moins comme un empereur allemand que comme un ſeigneur italien. Au lieu d'employer un général et une armée, il ſe ſervit, dit-on, d'un bandit, nommé *Cencius*, très-conſidéré par ſes brigandages, qui ſaiſit le pape dans Sainte-Marie-majeure, dans le temps qu'il officiait; des ſatellites déterminés frappèrent le pontife, et l'enſanglantèrent. On le mena priſonnier dans une tour dont *Cencius* s'était rendu maître; et on lui fit payer cher ſa liberté.

Henri

Henri IV agit un peu plus en prince, en convoquant à Worms un concile d'évêques, d'abbés et de docteurs, dans lequel il fit déposer le pape. Toutes les voix, à deux près, concoururent à la déposition. Mais il manquait à ce concile des troupes pour l'aller faire respecter à Rome. *Henri* ne fit que commettre son autorité, en écrivant au pape qu'il le déposait, et au peuple romain qu'il lui défendait de reconnaître *Grégoire.* 1076.

Il dépose l'empereur.

Dès que le pape eut reçu ces lettres inutiles, il parla ainsi dans un concile à Rome : " De la part de DIEU tout-puissant, et par " notre autorité, je défends à *Henri*, fils de " notre empereur *Henri*, de gouverner le " royaume teutonique et l'Italie ; j'absous " tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont " fait ou feront ; et je défends que qui que " ce soit le serve jamais comme roi. " On sait que c'est-là le premier exemple d'un pape qui prétend ôter la couronne à un souverain. Nous avons vu auparavant des évêques déposer *Louis le débonnaire* ; mais il y avait au moins un voile à cet attentat. Ils condamnaient *Louis*, en apparence seulement, à la pénitence publique ; et personne n'avait jamais osé parler, depuis la fondation de l'Eglise, comme *Grégoire VII.* Les lettres circulaires du pape respirèrent le même esprit que sa sentence.

Il y redit plusieurs fois que les évêques sont au-dessus des rois, et faits pour les juger; expressions non moins adroites que hardies, qui devaient ranger sous son étendard tous les prélats du monde.

Il y a grande apparence que, quand *Grégoire VII* déposa ainsi son souverain par de simples paroles, il savait bien qu'il serait secondé par les guerres civiles d'Allemagne, qui recommencèrent avec plus de fureur. Un évêque d'Utrecht avait servi à faire condamner *Grégoire*. On prétendit que cet évêque, mourant d'une mort soudaine et douloureuse, s'était repenti de la déposition du pape, comme d'un sacrilége. Les remords vrais ou faux de l'évêque en donnèrent au peuple. Ce n'était plus le temps où l'Allemagne était unie sous les *Othon*. *Henri IV* se vit entouré près de Spire par l'armée des confédérés, qui se prévalaient de la bulle du pape. Le gouvernement féodal devait alors amener de pareilles révolutions. Chaque prince allemand était jaloux de la puissance impériale, comme le haut baronage en France était jaloux de celle de son roi. Le feu des guerres civiles couvait toujours, et une bulle lancée à propos pouvait l'allumer.

Henri IV persécuté.

Les princes confédérés ne donnèrent la liberté à *Henri IV* qu'à condition qu'il vivrait en particulier et en excommunié dans Spire,

ſans faire aucune fonction ni de chrétien ni de roi, en attendant que le pape vînt préſider dans Augsbourg à une aſſemblée de princes et d'évêques, qui devait le juger.

Il paraît que des princes qui avaient le droit d'élire l'empereur, avaient auſſi celui de le dépoſer; mais vouloir faire préſider le pape à ce jugement, c'était le reconnaître pour juge naturel de l'Empereur et de l'Empire. Ce fut le triomphe de *Grégoire VII* et de la papauté. *Henri IV*, réduit à ces extrémités, augmenta encore beaucoup ce triomphe.

Il demande pardon au pape à genoux.

Il voulut prévenir ce jugement fatal d'Augsbourg : et par une réſolution inouie, paſſant par les Alpes du Tyrol avec peu de domeſtiques, il alla demander au pape ſon abſolution. *Grégoire VII* était alors avec la comteſſe *Mathilde* dans la ville de Canoſſe, l'ancien Canuſium, ſur l'Apennin près de Reggio, fortereſſe qui paſſait pour imprenable. Cet empereur, déjà célèbre par des batailles gagnées, ſe préſente à la porte de la fortereſſe, ſans gardes, ſans ſuite. On l'arrête dans la ſeconde enceinte; on le dépouille de ſes habits; on le revêt d'un cilice; il reſte pieds nus dans la cour : c'était au mois de janvier 1077. On le fit jeûner trois jours, ſans l'admettre à baiſer les pieds du pape qui, pendant ce temps, était enfermé avec la comteſſe

Mathilde, dont il était depuis long-temps le directeur. Il n'eſt pas ſurprenant que les ennemis de ce pape lui aient reproché ſa conduite avec *Mathilde*. Il eſt vrai qu'il avait ſoixante-deux ans; mais il était directeur, *Mathilde* était femme, jeune et faible. Le langage de la dévotion, qu'on trouve dans les lettres du pape à la princeſſe, comparé avec les emportemens de ſon ambition, pouvait faire ſoupçonner que la religion ſervait de maſque à toutes ſes paſſions. Mais aucun fait, aucun indice n'a jamais fait tourner ces ſoupçons en certitude. Les hypocrites voluptueux n'ont ni un enthouſiaſme ſi permanent, ni un zèle ſi intrépide. *Grégoire* paſſait pour auſtère, et c'était par-là qu'il était dangereux.

Enfin l'empereur eut la permiſſion de ſe proſterner aux pieds du pontife, qui voulut bien l'abſoudre, en le feſant jurer qu'il attendrait le jugement juridique du pape à Augsbourg, et qu'il lui ſerait en tout parfaitement ſoumis. Quelques évêques et quelques ſeigneurs allemands du parti de *Henri* firent la même ſoumiſſion. *Grégoire VII* ſe croyant alors, non ſans vraiſemblance, le maître des couronnes de la terre, écrivit, dans pluſieurs lettres, que ſon devoir était d'abaiſſer les rois.

L'Italie prend parti contre le pape.

La Lombardie, qui tenait encore pour l'empereur, fut ſi indignée de l'aviliſſement

où il s'était réduit, qu'elle fut prête de l'abandonner. On y haïssait *Grégoire VII* beaucoup plus qu'en Allemagne. Heureusement pour l'empereur, cette haine des violences du pape l'emporta sur l'indignation qu'inspirait la bassesse du prince. Il en profita ; et, par un changement de fortune nouveau pour des empereurs teutoniques, il se trouva enfin très-fort en Italie quand l'Allemagne l'abandonnait. Toute la Lombardie fut en armes contre le pape, tandis que *Grégoire VII* soulevait l'Allemagne contre l'empereur.

D'un côté, ce pape agissait secrètement pour faire élire un autre césar en Allemagne ; et *Henri* n'omettait rien pour faire élire un 1078.
autre pape par les Italiens. Les Allemands élurent donc pour empereur *Rodolphe*, duc de Suabe : et d'abord *Grégoire VII* écrivit qu'il jugerait entre *Henri* et *Rodolphe*, et qu'il donnerait la couronne à celui qui lui serait le plus soumis. *Henri* s'étant plus fié à ses troupes qu'au saint-père, mais ayant eu quelques mauvais succès, le pape, plus fier, excom- 1080.
munia encore *Henri*. „ Je lui ôte la couronne, „ dit-il, et je donne le royaume teutonique „ à *Rodolphe* : „ et pour faire croire qu'il donnait en effet les empires, il fit présent à ce *Rodolphe* d'une couronne d'or, où ce vers était gravé :

Grégoire donne l'empire.

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

La pierre a donné à Pierre la couronne, et Pierre la donne à Rodolphe.

Ce vers raſſemble à la fois un jeu de mots puéril, et une fierté qui étaient également la ſuite de l'eſprit du temps.

Henri donne la papauté.

Cependant, en Allemagne, le parti de *Henri* ſe fortifiait. Ce même prince qui, couvert d'un cilice et pieds nus, avait attendu trois jours la miſéricorde de celui qu'il croyait ſon ſujet, prit deux réſolutions plus hardies, de dépoſer un pape, et de combattre ſon
1080. compétiteur. Il raſſemble, à Brixen dans le Tyrol, une vingtaine d'évêques qui, chargés de la procuration des prélats de Lombardie, excommunient et dépoſent *Grégoire VII*, *comme fauteur des tyrans*, *ſimoniaque*, *ſacrilége et magicien.* On élit pour pape, dans cette aſſemblée, *Guibert*, archevêque de Ravenne. Tandis que ce nouveau pape court en Lombardie exciter les peuples contre *Grégoire*, *Henri IV*, à la tête d'une armée, va combattre ſon rival *Rodolphe*. Eſt-ce excès d'enthouſiaſme, eſt-ce ce qu'on appelle fraude pieuſe, qui portait alors *Grégoire VII* à prophétiſer que *Henri*

Grégoire accuſé de magie.

ſerait vaincu et tué dans cette guerre? *Que je ne ſois point pape*, dit-il dans ſa lettre aux évêques allemands de ſon parti, *ſi cela n'arrive*

avant la Saint-Pierre. La ſaine raiſon nous apprend que quiconque prédit l'avenir eſt un fourbe ou un inſenſé. Mais conſidérons quelles erreurs régnaient dans les eſprits des hommes. L'aſtrologie judiciaire fut toujours la ſuperſtition des ſavans. On reproche à *Grégoire* d'avoir cru aux aſtrologues. L'acte de ſa dépoſition à Brixen porte qu'il ſe mêlait de deviner, d'expliquer les ſonges ; et c'eſt ſur ce fondement qu'on l'accuſait de magie. On l'a traité d'impoſteur au ſujet de cette fauſſe et étrange prophétie. Il ſe peut faire qu'il ne fut que crédule, emporté et fou furieux.

Sa prédiction retomba ſur *Rodolphe*, ſa créature. Il fut vaincu. *Godefroi de Bouillon*, neveu de la comteſſe *Mathilde*, le même qui depuis conquit Jéruſalem, tua dans la mêlée 1080.
cet empereur que le pape ſe vantait d'avoir nommé. Qui croirait qu'alors le pape, au lieu de rechercher *Henri*, écrivit à tous les évêques teutoniques, qu'il fallait élire un autre ſouverain, à condition qu'il rendrait hommage au pape, comme ſon vaſſal ? De telles lettres prouvent que la faction contre *Henri* en Allemagne était encore très-puiſſante.

C'était dans ce temps même que ce pape ordonnait à ſes légats en France d'exiger en tribut un denier d'argent par an pour chaque maiſon, ainſi qu'en Angleterre.

Prétentions absurdes de *Grégoire VII.*

Il traitait l'Eſpagne plus deſpotiquement; il prétendait en être le ſeigneur ſuzerain et domanial; et il dit dans ſa ſeizième épître, qu'*il vaut mieux qu'elle appartienne aux Sarrazins, que de ne pas rendre hommage au ſaint-ſiége.*

Il écrivit au roi de Hongrie, *Salomon*, roi d'un pays à peine chrétien : *Vous pouvez apprendre des anciens de votre pays que le royaume de Hongrie appartient à l'Egliſe romaine.*

Quelque téméraires que paraiſſent les entrepriſes, elles ſont toujours la ſuite des opinions dominantes. Il faut certainement que l'ignorance eût mis alors dans beaucoup de têtes, que l'Egliſe était la maîtreſſe des royaumes, puiſque le pape écrivait toujours de ce ſtyle.

Grande et vraie donation au ſiége de Rome.

Son inflexibilité avec *Henri* n'était pas non plus ſans fondement. Il avait tellement prévalu ſur l'eſprit de la comteſſe *Mathilde*, qu'elle avait fait une donation authentique de ſes Etats au ſaint-ſiége, s'en réſervant ſeulement l'uſufruit ſa vie durant. On ne ſait s'il y eut un acte, un contrat de cette conceſſion. La coutume était de mettre ſur l'autel une motte de terre, quand on donnait ſes biens à l'Egliſe : des témoins tenaient lieu de contrat. On prétend que *Mathilde* donna deux fois tous ſes biens au ſaint-ſiège. (*a*)

(*a*) Voyez le Dictionn. philoſoph. à l'article DONATIONS.

La

La vérité de cette donation, confirmée depuis par ſon teſtament, ne fut point révoquée en doute par *Henri IV*. C'eſt le titre le plus authentique que les papes aient réclamé. Mais ce titre même fut un nouveau ſujet de querelles. La comteſſe *Mathilde* poſſédait la Toſcane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaiſance, Ferrare, Modène, une partie de l'Ombrie et du duché de Spolète, Vérone, preſque tout ce qui eſt appelé aujourd'hui le patrimoine de S[t] *Pierre*, de Viterbe juſqu'à Orviette, avec une partie de la Marche d'Ancone.

Henri III avait concédé l'uſufruit de cette Marche d'Ancône aux papes; mais cette conceſſion n'avait pas empêché la mère de la comteſſe *Mathilde* de ſe mettre en poſſeſſion des villes qu'elle avait cru lui appartenir. Il ſemble que *Mathilde* voulut réparer après ſa mort le tort qu'elle feſait au ſaint-ſiége pendant ſa vie. Mais elle ne pouvait donner les fiefs qui étaient inaliénables; et les empereurs prétendirent que tout ſon patrimoine était fief de l'Empire. C'était donner des terres à conquérir, et laiſſer des guerres après elle. *Henri IV*, comme héritier et comme ſeigneur ſuzerain, ne vit dans une telle donation que la violation des droits de l'Empire. Cependant

à la longue, il a fallu céder au faint-fiége une partie de ces Etats.

1083. *Henri IV*, pourfuivant fa vengeance, vint enfin affiéger le pape dans Rome. Il prend cette partie de la ville en-deçà du Tibre, qu'on appelle la Léonine. Il négocie avec les citoyens, tandis qu'il menace le pape; il gagne les principaux de Rome par argent Le peuple fe jette aux genoux de *Grégoire*, pour le prier de détourner les malheurs d'un fiége, et de fléchir fous l'empereur. Le pontife, inébranlable, répond qu'il faut que l'empereur renouvelle fa pénitence, s'il veut obtenir fon pardon.

Rome prife par *Henri IV*.

Cependant le fiége traînait en longueur. *Henri IV*, tantôt préfent au fiége, tantôt forcé de courir éteindre des révoltes en Allemagne,
1083. prit enfin la ville d'affaut. Il eft fingulier que les empereurs d'Allemagne aient pris tant de fois Rome, et n'y aient jamais régné. Reftait *Grégoire VII* à prendre. Réfugié dans le château Saint-Ange, il y bravait et excommuniait fon vainqueur.

Rome était bien punie de l'intrépidité de fon pape. *Robert Guifcard*, duc de la Pouille, l'un de ces fameux normands dont j'ai parlé, prit le temps de l'abfence de l'empereur, pour venir délivrer le pontife; mais en même temps il pilla Rome, également ravagée et par les

Impériaux qui assiégeaient le pontife, et par les Napolitains qui le délivraient. *Grégoire VII* mourut quelque temps après à Salerne, laissant une mémoire chère et respectable au clergé romain, qui partagea sa fierté odieuse aux empereurs et à tout bon citoyen qui considère les effets de son ambition inflexible. L'Eglise, dont il fut le vengeur et la victime, l'a mis au nombre des saints, (3) comme les peuples de l'antiquité déifiaient leurs défenseurs. Les sages l'ont mis au nombre des fous..

24 mai 1085.

La comtesse *Mathilde*, privée du pape *Grégoire*, se remaria bientôt après avec le

(3) Voyez le Dictionnaire philos., article GREGOIRE VII.

Benoît XIII imagina, dans le dix-huitième siècle, de canoniser ce pape ennemi des rois, et de toute autorité séculière, ce perturbateur de l'Europe, l'auteur de tant de guerres et de scandales, l'amant hypocrite ou du moins le directeur très-indiscret de *Mathilde*, le séducteur qui avait abusé de son crédit sur sa pénitente pour se faire donner son patrimoine, un homme enfin convaincu, par ses propres lettres, d'avoir commis un parjure et d'avoir fait de fausses prophéties, c'est-à-dire, d'avoir été un insensé ou un fripon. Voilà les hommes que, dans le siècle où nous vivons, Rome met au nombre des saints. Et les prêtres de l'Eglise romaine osent encore parler de morale! ils osent accuser de sédition ceux qui prennent la défense de l'humanité contre leurs prétentions séditieuses!

Le parlement de Paris voulut sévir contre cet attentat de *Benoît XIII;* mais le cardinal de *Fleuri* trahit, en faveur de la cour de Rome, les intérêts de son prince et ceux de la nation. Ce n'est pas que *Fleuri* fût dévot, ni même hypocrite; mais il aimait par goût les intrigues de prêtres, et il haïssait les parlemens, que sa poltronnerie lui fesait croire dangereux pour l'autorité royale.

jeune prince *Guelfe*, fils de *Guelfe*, duc de Bavière. On vit alors de quelle imprudence était sa donation, si elle est vraie. Elle avait quarante-deux ans, et elle pouvait encore avoir des enfans qui eussent hérité d'une guerre civile.

La mort de *Grégoire VII* n'éteignit point l'incendie qu'il avait allumé. Ses successeurs se gardèrent bien de faire approuver leurs élections par l'empereur. L'Eglise était loin de rendre hommage : elle en exigeait ; et l'empereur excommunié n'était pas d'ailleurs compté au rang des hommes. Un moine, abbé du Mont-Cassin, fut élu pape après le moine *Hildebrand*; mais il ne fit que passer. *Urbain II*, né en France dans l'obscurité, qui siégea onze ans, fut un nouvel ennemi de l'empereur.

Fond de la querelle entre l'empire et le sacerdoce.

Il me paraît sensible que le vrai fond de la querelle était que les papes et les Romains ne voulaient point d'empereurs à Rome ; et le prétexte, qu'on voulait rendre sacré, était que les papes, dépositaires des droits de l'Eglise, ne pouvaient souffrir que des princes profanes investissent les évêques par la crosse et l'anneau. Il était bien clair que les évêques, sujets des princes et enrichis par eux, devaient un hommage des terres qu'ils tenaient de leurs bienfaits. Les empereurs et les rois ne

prétendaient pas donner le Saint Efprit; mais ils voulaient l'hommage du temporel qu'ils avaient donné. La forme d'une croffe et d'un anneau étaient des acceffoires à la queftion principale. Mais il arriva ce qui arrive prefque toujours dans les difputes ; on négligea le fond, et on fe battit pour une cérémonie indifférente.

Henri IV, toujours excommunié et toujours perfécuté fur ce prétexte par tous les papes de fon temps, éprouva les malheurs que peuvent caufer les guerres de religion et les guerres civiles. *Urbain II* fufcita contre lui fon propre fils *Conrad ;* et après la mort de ce fils dénaturé, fon frère, qui fut depuis l'empereur *Henri V*, fit la guerre à fon père. Ce fut pour la feconde fois depuis *Charlemagne*, que les papes contribuèrent à mettre les armes aux mains des enfans contre leurs pères. Et vous remarquerez que cet *Urbain II* eft le même qui excommunia *Philippe I* en France, et qui ordonna la première croifade. Il ne fut pas feulement la caufe de la mort malheureufe de *Henri IV*, il fut la caufe de la mort de plus de deux millions d'hommes. *Tantùm religio potuit fuadere malorum !*

Henri IV, trompé par *Henri* fon fils, comme 1106
Louis le débonnaire l'avait été par les fiens, fut enfermé dans Maïence. Deux légats l'y

dépofent ; deux députés de la diète, envoyés par fon fils, lui arrachent les ornemens impériaux.

Mort affreufe de l'empereur *Henri IV.* 7 augufte.

Bientôt après, échappé de fa prifon, pauvre, errant et fans fecours, il mourut à Liége plus miférable encore que *Grégoire VII*, et plus obfcurément, après avoir fi long-temps tenu les yeux de l'Europe ouverts fur fes victoires, fur fes grandeurs, fur fes infortunes, fur fes vices et fes vertus. Il s'écriait en mourant : DIEU *des vengeances*, *vous vengerez ce parricide.* De tout temps les hommes ont imaginé que DIEU exauçait les malédictions des mourans, et fur-tout des pères. Erreur utile et refpectable, fi elle arrêtait le crime. Une autre erreur, plus généralement répandue parmi nous, fefait croire que les excommuniés étaient damnés. Le fils d'*Henri IV* mit le comble à fon impiété, en affectant la piété atroce de déterrer le corps de fon père, inhumé dans la cathédrale de Liége, et de le faire porter dans une cave à Spire. Ce fut ainfi qu'il confomma fon hypocrifie dénaturée.

Privé de fépulture.

Réflexion trop vraie.

Arrêtez-vous un moment près du cadavre exhumé de ce célèbre empereur *Henri IV*, plus malheureux que notre *Henri IV*, roi de France. Cherchez d'où viennent tant d'humiliations et d'infortunes d'un côté, tant d'audace de l'autre, tant de chofes horribles

réputées facrées, tant de princes immolés à la religion : vous en verrez l'unique origine dans la populace ; c'eft elle qui donne le mouvement à la fuperftition. C'eft pour les forgerons et les bucherons de l'Allemagne que l'empereur avait paru pieds nus devant l'évêque de Rome ; c'eft le commun peuple, efclave de la fuperftition, qui veut que fes maîtres en foient les efclaves. Dès que vous avez fouffert que vos fujets foient aveuglés par le fanatifme, ils vous forcent à paraître fanatique comme eux ; et fi vous fecouez le joug qu'ils portent et qu'ils aiment, ils fe foulèvent. Vous avez cru que plus les chaînes de la religion, qui doivent être douces, feraient pefantes et dures, plus vos peuples feraient foumis ; vous vous êtes trompé : ils fe fervent de ces chaînes pour vous gêner fur le trône, ou pour vous en faire defcendre.

CHAPITRE XLVII.

De l'empereur Henri V et de Rome, jufqu'à Frédéric I.

CE même *Henri V*, qui avait détrôné et exhumé fon père, une bulle du pape à la main, foutint les mêmes droits de *Henri IV* contre l'Eglife, dès qu'il fut maître.

Henri V ayant condamné fon pere, l'imite.

Déjà les papes ſavaient ſe faire un appui des rois de France contre les empereurs. Les prétentions de la papauté attaquaient, il eſt vrai, tous les ſouverains ; mais on ménageait, par des négociations, ceux qu'on inſultait par des bulles. Les rois de France ne prétendaient rien à Rome. Ils étaient voiſins et jaloux des empereurs qui voulaient dominer ſur les rois. Ils étaient donc les alliés naturels des papes. Auſſi *Paſchal II* vint en France, et implora le ſecours du roi *Philippe I.* Ses ſucceſſeurs en usèrent ſouvent de même. Les domaines que poſſédait le ſaint-ſiége, le droit qu'il réclamait en vertu des prétendues donations de *Pepin* et de *Charlemagne*, la donation réelle de la comteſſe *Mathilde*, ne feſaient point encore du pape un ſouverain puiſſant. Toutes ces terres étaient ou conteſtées, ou poſſédées par d'autres. L'empereur ſoutenait, non ſans raiſon, que les Etats de *Mathilde* lui devaient revenir comme un fief de l'Empire ; ainſi les papes combattaient pour le
1107. ſpirituel et pour le temporel. *Paſcal II* n'obtint du roi *Philippe* que la permiſſion de tenir un concile à Troyes. Le gouvernement était trop faible, trop diviſé pour lui donner des troupes.

Henri V, ayant terminé par des traités une guerre de peu de durée contre la Pologne, ſut tellement intéreſſer les princes de l'Empire à

ſoutenir ſes droits, que ces mêmes princes, qui avaient aidé à détrôner ſon père en vertu des bulles des papes, ſe réunirent avec lui pour faire annuller dans Rome ces mêmes bulles.

Il deſcend donc des Alpes avec une armée, et Rome fut encore teinte de ſang pour cette querelle de la croſſe et de l'anneau. Les traités, les parjures, les excommunications, les meurtres ſe ſuivirent avec rapidité. *Paſchal II*, ayant ſolennellement rendu les inveſtitures avec ferment ſur l'évangile, fit annuller ſon ſerment par les cardinaux; nouvelle manière de manquer à ſa parole. Il ſe laiſſa traiter de lâche et de prévaricateur en plein concile, afin d'être forcé à reprendre ce qu'il avait donné. Alors nouvelle irruption de l'empereur à Rome; car preſque jamais ces céſars n'y allèrent que pour des querelles eccléſiaſtiques, dont la plus grande était le couronnement. Enfin, après avoir créé, dépoſé, chaſſé, rappelé des papes, *Henri V*, auſſi ſouvent excommunié que ſon père, et inquiété comme lui par ſes grands vaſſaux d'Allemagne, fut obligé de terminer la guerre des inveſtitures, en renonçant à cette croſſe et à cet anneau. Il fit plus; il ſe déſiſta ſolennellement du droit que s'étaient attribué les empereurs, ainſi que les rois de France, de nommer aux évêchés,

Henri V cède enfin aux papes.

1122.

ou d'interpofer tellement leur autorité dans les élections, qu'ils en étaient abfolument les maîtres.

Il fut donc décidé, dans un concile tenu à Rome, que les rois ne donneraient plus aux bénéficiers canoniquement élus les inveftitures par un bâton recourbé, mais par une baguette. L'empereur ratifia en Allemagne les décrets de ce concile : ainfi finit cette guerre fanglante et abfurde. Mais le concile, en décidant avec quelle efpèce de bâton on donnerait les évêchés, fe garda bien d'entamer la queftion, fi l'empereur devait confirmer l'élection du pape; fi le pape était fon vaffal; fi tous les biens de la comteffe *Mathilde* appartenaient à l'Eglife ou à l'Empire. Il femblait qu'on tînt en réferve ces alimens d'une guerre nouvelle.

1125. Après la mort de *Henri V*, qui ne laiffa point d'enfans, l'Empire, toujours électif, eft conféré par dix électeurs à un prince de la maifon de Saxe : c'eft *Lothaire II.* Il y avait bien moins d'intrigues et de difcorde pour le trône impérial que pour la chaire pontificale; car quoiqu'en 1059, un concile tenu par *Nicolas II* eût ordonné que le pape ferait élu par les cardinaux évêques, nulle forme, nulle règle certaine n'était encore introduite dans les élections. Ce vice effentiel du gouvernement avait pour origine une inftitution

Election des papes, fources de guerres civiles.

refpectable. Les premiers chrétiens, tous égaux et tous obfcurs, liés enfemble par la crainte commune des magiftrats, gouvernaient fecrètement leur fociété pauvre et fainte à la pluralité des voix. Les richeffes ayant pris depuis la place de l'indigence, il ne refta de la primitive Eglife que cette liberté populaire devenue quelquefois licence. Les cardinaux, évêques, prêtres et clercs, qui formaient le confeil des papes, avaient une grande part à l'élection; mais le refte du clergé voulait jouir de fon ancien droit, le peuple croyait fon fuffrage néceffaire; et toutes ces voix n'étaient rien au jugement des empereurs.

Pierre de Léon, petit-fils d'un juif très- 1130.
opulent, fut élu par une faction; *Innocent II* le fut par une autre. Ce fut encore une guerre civile. Le fils du juif, comme le plus riche, refta maître de Rome, et fut protégé par *Roger*, roi de Sicile, (comme nous l'avons vu au chap. XLI.) l'autre, plus habile et plus heureux, fut reconnu en France et en Allemagne.

C'eft ici un trait d'hiftoire qu'il ne faut pas négliger. Cet *Innocent* II, pour avoir le fuffrage de l'empereur, lui cède, à lui et à fes enfans, l'ufufruit de tous les domaines de la comteffe *Mathilde*, par un acte daté du 13 juin 1133. Enfin celui qu'on appelait le pape juif,

étant mort, après avoir ſiégé huit ans, *Innocent II* fut poſſeſſeur paiſible; il y eut quelques années de trève entre l'Empire et le ſacerdoce. L'enthouſiaſme des croiſades, qui était alors dans ſa force, entraînait ailleurs les eſprits.

Amour de la liberté, c'eſt-à-dire, des lois en Italie.

Mais Rome ne fut pas tranquille. L'ancien amour de la liberté reproduiſait de temps en temps quelques racines. Pluſieurs villes d'Italie avaient profité de ces troubles pour s'ériger en républiques, comme Florence, Sienne, Bologne, Milan, Pavie. On avait les grands exemples de Gènes, de Veniſe, de Piſe; et Rome ſe ſouvenait d'avoir été la ville des *Scipion*. Le peuple rétablit une ombre de ſénat, que les cardinaux avaient aboli. On créa un patrice au lieu de deux conſuls. Le
1144. nouveau ſénat ſignifia au pape *Lucius II*, que la ſouveraineté réſidait dans le peuple romain, et que l'évêque ne devait avoir ſoin que de l'Egliſe.

Ces ſénateurs s'étant retranchés au capitole, le pape *Lucius* les aſſiégea en perſonne. Il y reçut un coup de pierre à la tête, et en mourut quelques jours après.

En ce temps, *Arnaud de Breſcia*, un de ces hommes à enthouſiaſme, dangereux aux autres et à eux-mêmes, prêchait de ville en ville contre les richeſſes immenſes des eccléſiaſtiques,

et contre leur luxe. Il vint à Rome, où il trouva les esprits disposés à l'entendre. Il se flattait de réformer les papes, et de contribuer à rendre Rome libre. *Eugène III*, auparavant moine à Cîteaux et à Clervaux, était alors pontife. S[t] *Bernard* lui écrivait : „ Gardez-vous des Romains : ils sont odieux au „ ciel et à la terre, impies envers DIEU, sédi„ tieux entre eux, jaloux de leurs voisins, „ cruels envers les étrangers : ils n'aiment „ personne, et ne sont aimés de personne; „ et voulant se faire craindre de tous, ils „ craignent tout le monde, &c. „ Si on comparait ces antithèses de *Bernard* avec la vie de tant de papes, on excuserait un peuple qui, portant le nom romain, cherchait à n'avoir point de maître.

Portrait des Romains par saint *Bernard*.

Le pape *Eugène III* sut ramener ce peuple, 1155.
accoutumé à tous les jougs. Le sénat subsista encore quelques années. Mais *Arnaud de Brescia*, pour fruit de ses sermons, fut brûlé à Rome sous *Adrien IV*. Destinée ordinaire des réformateurs qui ont plus d'indiscrétion que de puissance.

Je crois devoir observer que cet *Adrien IV*, né anglais, était parvenu à ce faîte des grandeurs, du plus vil état où les hommes puissent naître. Fils d'un mendiant, et mendiant lui-même, errant de pays en pays avant de

pouvoir être reçu valet chez des moines de Valence en Dauphiné, il était enfin devenu pape.

On n'a jamais que les ſentimens de ſa fortune préſente. *Adrien IV* eut d'autant plus d'élévation dans l'eſprit, qu'il était parvenu d'un état plus abject. L'Egliſe romaine a toujours eu cet avantage de pouvoir donner au mérite ce qu'ailleurs on donne à la naiſſance; et on peut même remarquer que parmi les papes, ceux qui ont montré le plus de hauteur ſont ceux qui naquirent dans la condition la plus vile. Aujourd'hui en Allemagne il y a des couvens ou l'on ne reçoit que des nobles. L'eſprit de Rome a plus de grandeur et moins de vanité.

CHAPITRE XLVIII.

De Frédéric Barberouſſe. Cérémonies du couronnement des empereurs et des papes. Suite des guerres de la liberté italique contre la puiſſance allemande. Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, et bienfaiteur du genre humain.

1152. FREDERIC I, qu'on nomme communément *Barberouſſe*, régnait alors en Allemagne; il avait été élu après la mort de *Conrad III*, ſon

oncle, non-feulement par les feigneurs allemands, mais auffi par les Lombards, qui donnèrent cette fois leur fuffrage. *Frédéric* était un homme comparable à *Othon* et à *Charlemagne*. Il fallut aller prendre à Rome cette couronne impériale, que les papes donnaient à la fois avec fierté et avec regret, voulant couronner un vaffal, et affligés d'avoir un maître. Cette fituation toujours équivoque des papes, des empereurs, des Romains et des principales villes d'Italie, fefait répandre du fang à chaque couronnement d'un céfar. La coutume était que, quand l'empereur s'approchait pour fe faire couronner, le pape fe fortifiait, le peuple fe cantonnait, l'Italie était en armes. L'empereur promettait qu'il n'attenterait ni à la vie, ni aux membres, ni à l'honneur du pape, des cardinaux et des magiftrats : le pape de fon côté fefait le même ferment à l'empereur et à fes officiers. Telle était alors la confufe anarchie de l'Occident chrétien, que les deux premiers perfonnages de cette petite partie du monde, l'un fe vantant d'être le fucceffeur des céfars, l'autre le fucceffeur de JESUS-CHRIST, et l'un devant donner l'onction facrée à l'autre, tous deux étaient obligés de jurer qu'ils ne feraient point affaffins pour le temps de la cérémonie. Un chevalier armé de toutes pièces fit ce ferment au pontife *Adrien IV*,

Sermens réciproques des empereurs et des papes de ne fe point faire affaffiner.

au nom de l'empereur, et le pape fit ſon ſerment devant le chevalier.

Cérémonies ſingulières.

Le couronnement ou exaltation des papes était accompagné alors de cérémonies auſſi extraordinaires, et qui tenaient de la ſimplicité plus encore que de la barbarie. On poſait d'abord le pape élu ſur une chaiſe percée, appelée *Stercorarium*, enſuite ſur un ſiége de porphyre, ſur lequel on lui donnait deux clefs; de-là ſur un troiſième ſiége, où il recevait douze pièces de couleur. Toutes ces coutumes, que le temps avait introduites, ont été abolies par le temps. Quand l'empereur *Frédéric* eut fait ſon ſerment, le pape *Adrien IV* vint le trouver à quelques milles de Rome.

Il était établi par le cérémonial romain que l'empereur devait ſe proſterner devant le pape, lui baiſer les pieds, lui tenir l'étrier, et conduire la haquenée blanche du ſaint-père par la bride l'eſpace de neuf pas romains. Ce n'était pas ainſi que les papes avaient reçu *Charlemagne*. L'empereur *Frédéric* trouva le cérémonial outrageant, et refuſa de s'y ſoumettre. Alors tous les cardinaux s'enfuirent, comme ſi le prince, par un ſacrilége, avait donné le ſignal d'une guerre civile. Mais la chancellerie romaine, qui tenait regiſtre de tout, lui fit voir que ſes prédéceſſeurs avaient rendu ces devoirs. Je ne ſais ſi aucun autre

empereur

empereur que *Lothaire II*, fucceffeur de *Henri V*, avait mené le cheval du pape par la bride. La cérémonie de baifer les pieds, qui était d'ufage, ne révoltait point la fierté de *Frédéric;* et celle de la bride et de l'étrier l'indignait, parce qu'elle parut nouvelle. Son orgueil accepta enfin ces deux prétendus affronts, qu'il n'envifagea que comme de vaines marques d'humilité chrétienne, et que la cour de Rome regardait comme des preuves de fujétion. Celui qui fe difait le maître du monde, *caput orbis*, fe fit palefrenier d'un gueux qui avait vécu d'aumônes.

Les députés du peuple romain, devenus auffi plus hardis depuis que prefque toutes les villes de l'Italie avaient fonné le tocfin de la liberté, voulurent traiter de leur côté avec l'empereur; mais ayant commencé leur harangue en difant: » Grand roi, nous vous avons » fait citoyen et notre prince, d'étranger que » vous étiez: » l'empereur, fatigué de tous côtés de tant d'orgeuil, leur impofa filence, et leur dit en propres mots: » Rome n'eft » plus ce qu'elle a été; il n'eft pas vrai que » vous m'ayez appelé et fait votre prince: » *Charlemagne* et *Othon* vous ont conquis par » la valeur: je fuis votre maître par une » poffeffion légitime. » Il les renvoya ainfi, et fut inauguré, hors des murs, par le pape

qui lui mit le ſceptre et l'épée en main, et la couronne ſur la tête.

1155, 18 juin. Empire, bénéfice à la collation du pape.

On ſavait ſi peu ce que c'était que l'empire, toutes les prétentions étaient ſi contradictoires, que d'un côté le peuple romain ſe ſouleva, et il y eut beaucoup de ſang verſé, parce que le pape avait couronné l'empereur ſans l'ordre du ſénat et du peuple; et de l'autre côté le pape *Adrien* écrivait dans toutes ſes lettres, qu'il avait conféré à *Frédéric* le bénéfice de l'empire romain. *Beneficium imperii romani.* Ce mot de *beneficium* ſignifiait un fief à la lettre. Il fit de plus expoſer en public, à Rome, un tableau qui repréſentait *Lothaire II* aux genoux du pape *Alexandre II*, tenant les mains jointes entre celles du pontife, ce qui était la marque diſtinctive de la vaſſalité. L'inſcription du tableau était:

Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores:
Poſt homo fit papæ, ſumit quo dante coronam.

„ Le roi jure à la porte le maintien des hon-
„ neurs de Rome, et devient vaſſal du pape,
„ qui lui donne la couronne. „

Frédéric, étant à Beſançon (reſte du royaume de Bourgogne, appartenant à *Frédéric* par ſon mariage) apprit ces attentats, et s'en plaignit. Un cardinal préſent répondit: „ Hé de qui

tient-il donc l'empire, s'il ne le tient du pape ?" *Othon*, comte palatin, fut prêt de le percer de l'épée de l'Empire, qu'il tenait à la main. Le cardinal s'enfuit, le pape négocia. Les allemands tranchaient tout alors par le glaive, et la cour romaine se sauvait par des équivoques.

Papes donnent des couronnes, et n'en ont point.

Roger, vainqueur en Sicile des musulmans, et au royaume de Naples des chrétiens, avait en baisant les pieds du pape *Urbain II*, son prisonnier, obtenu de lui l'investiture; et avait fait modérer la redevance à six cents *besans d'or* ou *squifates*, monnaie qui vaut environ dix livres de France d'aujourd'hui. Le pape *Adrien*, assiégé par *Guillaume*, lui céda 1156.
jusqu'à des prétentions ecclésiastiques. Il consentit qu'il n'y eût jamais dans l'île de Sicile ni légation ni appellation au saint-siége, que que quand le roi le voudrait ainsi. C'est depuis ce temps que les rois de Sicile, seuls rois vassaux des papes, sont eux-mêmes d'autres papes dans cette île. Les pontifes de Rome, ainsi adorés et maltraités, ressemblaient aux idoles que les Indiens battent pour en obtenir des bienfaits.

Adrien IV fait les rois de Sicile papes chez eux.

Adrien IV se dédommageait avec les autres rois qui avaient besoin de lui. Il écrivait au roi d'Angleterre *Henri II*. " On ne doute pas, et " vous le savez, que l'Irlande et toutes les

„ îles qui ont reçu la foi, appartiennent à „ l'Eglise de Rome : or, si vous voulez entrer „ dans cette île pour en chasser les vices, y „ faire observer les lois, et faire payer le denier „ de St *Pierre* par an, pour chaque maison, „ nous vous l'accordons avec plaisir. „

Il donne l'Irlande. Si quelques réflexions me sont permises dans cet essai sur l'histoire de ce monde, je considère qu'il est bien étrangement gouverné. Un mendiant d'Angleterre devenu évêque de Rome, donne de son autorité l'île d'Irlande à un homme qui veut l'usurper. Les papes avaient soutenu des guerres pour cette investiture par la crosse et l'anneau, et *Adrien IV* avait envoyé au roi *Henri II* un anneau en signe de l'investiture de l'Irlande. Un roi qui eût donné un anneau en conférant une prébende, eût été sacrilége.

Grandes actions de *Barberousse* L'intrépide activité de *Frédéric barberousse* suffisait à peine pour subjuguer, et les papes qui contestaient l'empire, et Rome qui refusait le joug, et toutes les villes d'Italie qui voulaient la liberté. Il fallait réprimer en même temps la Bohème qui l'inquiétait, les Polonais qui lui fesaient la guerre. Il vint à bout de tout. La Pologne vaincue fut érigée
1158. par lui en royaume tributaire. Il pacifia la Bohème, érigée déjà en royaume par *Henri IV*, en 1086. On dit que le roi de Danemarck

reçut de lui l'inveſtiture. Il s'aſſura de la fidélité des princes de l'Empire, en ſe rendant redoutable aux étrangers ; et revola dans l'Italie, qui fondait ſa liberté ſur les embarras du monarque. Il la trouva toute en confuſion, moins encore par ces efforts des villes pour leur liberté, que par cette fureur de parti qui troublait, comme vous l'avez vu, toutes les élections des papes.

Après la mort d'*Adrien IV*, deux factions élifent en tumulte ceux qu'on nomme *Victor II* et *Alexandre III*. Il fallait bien que les alliés de l'empereur reconnuſſent le même pape que lui, et que les rois jaloux de l'empereur reconnuſſent l'autre. Le ſcandale de Rome était donc néceſſairement le ſignal de la diviſion de l'Europe. *Victor II* fut le pape de *Frédéric barberouſſe*. L'Allemagne, la Bohème, la moitié de l'Italie lui adhérèrent. Le reſte reconnut *Alexandre*. Ce fut en l'honneur de cet *Alexandre* que les Milanais, ennemis de l'empereur, bâtirent Alexandrie. Les partiſans de *Frédéric* voulurent en vain qu'on la nommât *Céſarée ;* mais le nom du pape prévalut, et elle fut nommée *Alexandrie de la paille ;* ſurnom qui fait ſentir la différence de cette petite ville, et des autres de ce nom, bâties autrefois en l'honneur du véritable *Alexandre*.

1160. Schiſme à Rome.

Heureux ce ſiècle s'il n'eût produit que de

telles disputes! mais les Allemands voulaient toujours dominer en Italie, et les Italiens voulaient être libres. Ils avaient certes un droit plus naturel à la liberté, qu'un allemand n'en avait d'être leur maître.

Les Milanais donnent l'exemple. Les bourgeois, devenus soldats, surprennent vers Lodi les troupes de l'empereur, et les battent. S'ils avaient été secondés par les autres villes, l'Italie prenait une face nouvelle. Mais *Frédéric*
1162. rétablit son armée. Il assiége Milan, il condamne par un édit les citoyens à la servitude, fait raser les murs et les maisons, et semer du sel sur leurs ruines. C'était bien justifier les papes que d'en user ainsi. Brescia, Plaisance, furent démantelées par le vainqueur. Les autres villes qui avaient aspiré à la liberté perdirent leurs priviléges. Mais le pape *Alexandre*, qui les avait toutes excitées, revint à Rome après la mort de son rival. Il rapporta avec lui la guerre civile. *Frédéric* fit élire un autre pape, et celui-ci mort, il en fit nommer encore un autre. Alors *Alexandre III* se réfugie en France, asile naturel de tout pape ennemi d'un empereur : mais le feu qu'il a allumé reste dans toute sa force. Les villes d'Italie se liguent ensemble pour le maintien de leur liberté. Les Milanais rebâtissent Milan malgré l'empereur. Le pape enfin en négociant fut plus fort

Pape habile triomphe de *Barberousse*, guerrier.

que l'empereur en combattant. Il fallut que *Frédéric Barberousse* pliât. Venise eut l'honneur de la réconciliation. L'empereur, le pape, 1177.
une foule de princes et de cardinaux se rendirent dans cette ville, déjà maîtresse de la mer, et une des merveilles du monde. L'empereur y finit la querelle en reconnaissant le pape, en baisant ses pieds, et en tenant son étrier sur le rivage de la mer. Tout fut à l'avantage de l'Eglise. *Frédéric Barberousse* promit de restituer ce qui appartenait au saint-siége; cependant les terres de la comtesse *Mathilde* ne furent pas spécifiées. L'empereur fit une trêve de six ans avec les villes d'Italie. Milan qu'on rebâtissait, Pavie, Brescia et tant d'autres remercièrent le pape de leur avoir rendu cette liberté précieuse pour laquelle elles combattaient; et le saint-père, pénétré d'une joie pure, s'écriait : „ DIEU a voulu qu'un „ vieillard et qu'un prêtre triomphât sans „ combattre d'un empereur puissant et ter„ rible. „

Il est très-remarquable que dans ces longues dissentions le pape *Alexandre III*, qui avait fait souvent cette cérémonie d'excommunier l'empereur n'alla jamais jusqu'à le déposer. Cette conduite ne prouve-t-elle pas non-seulement beaucoup de sagesse dans ce pontife, mais une condamnation générale des excès de *Grégoire VII*?

Après la pacification de l'Italie, *Frédéric*
1190. *Barberousse* partit pour les guerres de croisades, et mourut pour s'être baigné dans le Cidnus, de la maladie dont *Alexandre le grand* avait échappé autrefois si difficilement, pour s'être jeté tout en sueur dans ce fleuve. Cette maladie était probablement une pleurésie.

Frédéric fut de tous les empereurs celui qui porta le plus loin ses prétentions. Il avait fait décider à Bologne, en 1158, par les docteurs en droit, que l'empire du monde entier lui appartenait, et que l'opinion contraire était une hérésie. Ce qui était plus réel, c'est qu'à son couronnement dans Rome, le sénat et le peuple lui prêtèrent serment de fidélité. Serment devenu inutile quand le pape *Alexandre III* triompha de lui dans le congrès de Venise. L'empereur de Constantinople *Isaac l'Ange*, ne lui donnait que le titre d'avocat de l'Eglise romaine : et Rome fit tout le mal qu'elle put à son avocat.

Pour le pape *Alexandre*, il vécut encore quatre ans dans un repos glorieux, chéri dans Rome et dans l'Italie. Il établit dans un nombreux concile, que, désormais, pour être élu pape canoniquement, il suffirait d'avoir les deux tiers des voix des seuls cardinaux : Mais cette règle ne put prévenir les schismes qui furent depuis causés par ce qu'on appelle

en

en Italie *la rabbia papale.* L'élection d'un pape fut long-temps accompagnée d'une guerre civile. Les horreurs des ſucceſſeurs de *Néron* juſqu'à *Veſpaſien*, n'enſanglantèrent l'Italie que pendant quatre ans; et la rage du pontificat enſanglanta l'Europe pendant deux ſiècles.

CHAPITRE XLIX.

De l'empereur Henri VI, et de Rome.

La querelle de Rome et de l'Empire, plus ou moins envenimée, ſubſiſtait toujours. On a écrit que *Henri VI*, fils de l'empereur *Frédéric Barberouſſe*, ayant reçu à genoux la couronne impériale de *Céleſtin III*, ce pape, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans, la fit tomber d'un coup de pied de la tête de l'empereur. Ce fait n'eſt pas vraiſemblable; mais c'eſt aſſez qu'on l'ait cru, pour faire voir juſqu'où l'animoſité était pouſſée. Si le pape en eût uſé ainſi, cette indécence n'eût été qu'un trait de faibleſſe.

Empereur, vaſſal du pape.

Ce couronnement de *Henri VI* préſente un plus grand objet et de plus grands intérêts. Il voulait régner dans les deux Siciles; il ſe ſoumettait, quoiqu'empereur, à recevoir l'inveſtiture du pape pour des Etats dont on avait

fait d'abord hommage à l'Empire, et dont il ſe croyait à la fois le ſuzerain et le propriétaire. Il demande à être le vaſſal lige du pape, et le pape le refuſe. Les Romains ne voulaient point de *Henri VI* pour voiſin, Naples n'en voulait point pour maître ; mais il le fut malgré eux.

Il ſemble qu'il y ait des peuples faits pour ſervir toujours, et pour attendre quel ſera l'étranger qui voudra les ſubjuguer. Il ne reſtait de la race légitime des conquérans normands que la princeſſe *Conſtance*, fille du roi *Roger I*, mariée à *Henri VI*. *Tancrède*, bâtard de cette race, avait été reconnu roi par le peuple et par le ſaint-ſiége. Qui devait l'emporter, ou ce *Tancrède* qui avait le droit de l'élection, ou *Henri* qui avait le droit de ſa femme ? les armes devaient décider. En vain, après la mort de *Tancrède*, les deux Siciles
1193. proclamèrent ſon jeune fils : il fallait que *Henri* prévalût.

Empereur *Henri VI*, très-cruel.

Une des plus grandes lâchetés qu'un ſouverain puiſſe commettre, ſervit à ſes conquêtes. L'intrépide roi d'Angleterre, *Richard cœur de lion*, en revenant d'une de ces croiſades dont nous parlerons, fait naufrage près de la Dalmatie ; il paſſe ſur les terres d'un duc d'Au-
1194. triche. Ce duc viole l'hoſpitalité, charge de fers le roi d'Angleterre, le vend à l'empereur

Henri VI, comme les Arabes vendent leurs eſclaves. *Henri* en tire une groſſe rançon, et avec cet argent va conquérir les deux Siciles ; il fait exhumer le corps du roi *Tancrède ;* et, par une barbarie auſſi atroce qu'inutile, le bourreau coupe la tête au cadavre. On crève les yeux au jeune roi ſon fils, on le fait eunuque, on le confine dans une priſon à Coire chez les Griſons. On enferme ſes ſœurs en Alſace avec leur mère. Les partiſans de cette famille infortunée, ſoit barons, ſoit évêques, périſſent dans les ſupplices. Tous les tréſors ſont enlevés et portés en Allemagne.

Ainſi paſsèrent Naples et Sicile aux Allemands, après avoir été conquis par des Français. Ainſi vingt provinces ont été ſous la domination de ſouverains que la nature a placés à trois cents lieues d'elles : éternel ſujet de diſcorde, et preuve de la ſageſſe d'une loi telle que la *ſalique ;* loi qui ſerait encore plus utile à un petit Etat qu'à un grand. *Henri VI* alors fut beaucoup plus puiſſant que *Frédéric Barberouſſe*. Preſque deſpotique en Allemagne, ſouverain en Lombardie, à Naples, en Sicile, ſuzerain de Rome, tout tremblait ſous lui. Sa cruauté le perdit ; ſa propre femme *Conſtance*, dont il avait exterminé la famille, conſpira contre ce tyran, et enfin, dit-on, le fit empoiſonner.

1198. A la mort de *Henri VI*, l'empire d'Allemagne eſt diviſé. La France ne l'était pas; c'eſt que les rois de France avaient été aſſez prudens ou aſſez heureux pour établir l'ordre de la ſucceſſion. Mais ce titre d'empire, que l'Allemagne affectait, ſervait à rendre la couronne élective. Tout évêque et tout grand ſeigneur donnait ſa voix. Ce droit d'élire, et d'être élu, flattait l'ambition des princes, et fit quelquefois les malheurs de l'Etat.

1198. Le jeune *Frédéric II*, fils de *Henri VI*, ſortait du berceau. Une faction l'élit empereur, et donne à ſon oncle *Philippe* le titre de *roi des Romains*. Un autre parti couronne *Othon de Saxe*, ſon neveu. (*a*) Les papes tirèrent bien un autre fruit des diviſions de l'Allemagne, que les empereurs n'avaient fait de celles d'Italie.

Innocent III, pape puiſſant.

Innocent III, fils d'un gentilhomme d'Agnani près de Rome, bâtit enfin l'édifice de la puiſſance temporelle, dont ſes prédéceſſeurs avaient amaſſé les matériaux pendant quatre cents ans. Excommunier *Philippe*, vouloir détrôner le jeune *Frédéric*, prétendre exclure à jamais du trône d'Allemagne et d'Italie cette maiſon de Suabe ſi odieuſe aux papes, ſe conſtituer juge des rois, c'était le ſtyle devenu

(*a*) C'eſt cet empereur *Philippe* qui érigea la Bohème en royaume. Il fut aſſaſſiné par un ſeigneur de Vittelsbac, en 1208.

ordinaire depuis *Grégoire VII.* Mais *Innocent III* ne s'en tint pas à ces formules. L'occafion était trop belle, il obtint ce qu'on appelle le patrimoine de S[t] *Pierre*, fi long-temps contefté. C'était une partie de l'héritage de la fameufe comteffe *Mathilde.*

La Romagne, l'Ombrie, la Marche d'Ancone, Orbitello, Viterbe, reconnurent le pape pour fouverain. Il domina en effet d'une mer à l'autre. La république romaine n'en avait pas tant conquis dans fes quatre premiers fiècles; et ces pays ne lui valaient pas ce qu'ils valaient aux papes. *Innocent III* conquit même Rome : le nouveau fénat plia fous lui : il fut le fénat du pape, et non des Romains. Le titre de conful fut aboli. Les pontifes de Rome commencèrent alors à être rois en effet; et la religion les rendait, fuivant les occurrences, les maîtres des rois. Cette grande puiffance temporelle en Italie ne fut pas de durée.

C'était un fpectacle intéreffant que ce qui fe paffait alors entre les chefs de l'Eglife, la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Rome donnait toujours le mouvement à toutes les affaires de l'Europe. Vous avez vu les querelles du facerdoce et de l'Empire jufqu'au pape *Innocent III*, et jufqu'aux empereurs *Philippe*, *Henri* et *Othon*, pendant que *Frédéric II*

était jeune encore. Il faut jeter les yeux ſur la France, ſur l'Angleterre et ſur les intérêts que ces royaumes avaient à démêler avec l'Allemagne.

CHAPITRE L.

Etat de la France et de l'Angleterre, pendant le douzième ſiècle, juſqu'au règne de St Louis, de Jean ſans terre et de Henri III. Grand changement dans l'adminiſtration publique en Angleterre et en France. Meurtre de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéri. L'Angleterre devenue province du domaine de Rome, &c. Le pape Innocent III joue les rois de France et d'Angleterre.

Gouvernement féodal.

Le gouvernement féodal était en vigueur dans preſque toute l'Europe, et les lois de la chevalerie par-tout à peu-près les mêmes. Il était ſur-tout établi dans l'Empire, en France, en Angleterre, en Eſpagne, par les lois des fiefs, que ſi le ſeigneur d'un fief diſait à ſon homme lige: „ Venez-vous-en avec moi, car „ je veux guerroyer le roi monſeigneur, qui „ me dénie juſtice: „ l'homme lige devait d'abord aller trouver le roi, et lui demander

s'il était vrai qu'il eût refusé justice à ce seigneur? en cas de refus, l'homme lige devait marcher contre le roi, au service de ce seigneur le nombre de jours prescrits, ou perdre son fief. Un tel réglement pouvait être intitulé, *Ordonnance pour faire la guerre civile.*

L'empereur *Frédéric Barberousse* abolit cette 1158.
loi établie par l'usage, et l'usage l'a conservée malgré lui dans l'Empire, toutes les fois que les grands vassaux ont été assez puissans pour faire la guerre à leur chef. Elle fut en vigueur en France jusqu'au temps de l'extinction de la maison de *Bourgogne.* Le gouvernement féodal fit bientôt place en Angleterre à la liberté ; il a cédé en Espagne au pouvoir absolu.

Dans les premiers temps de la race de *Hugues*, nommée improprement *Capétienne*, du sobriquet donné à ce roi, tous les petits vassaux combattaient contre les grands, et les rois avaient souvent les armes à la main contre les barons du duché de France. La race des anciens pirates danois, qui régnait en Normandie, et en Angleterre, favorisait toujours ce désordre. C'est ce qui fit que *Louis le gros* eut tant de peine à soumettre un sire de *Couci*, un baron de *Corbeil*, un sire de *Mont-lhéri*, un sire du village de Puiset, un seigneur de *Baudouin*, de *Châteaufort* : on ne voit pas

même qu'il ait osé et pu faire condamner à mort ces vassaux. Les choses sont bien changées en France.

L'Angleterre, dès le temps de *Henri I*, fut gouvernée comme la France. On comptait en Angleterre, sous le roi *Etienne*, fils de *Henri I*, mille châteaux fortifiés. Les rois de France et d'Angleterre ne pouvaient rien alors sans le consentement et le secours de cette multitude de barons : et c'était, comme on l'a déjà vu, le règne de la confusion.

Louis le jeune renonce à sa femme et à ses provinces.

1152.

Le roi de France, *Louis le jeune*, acquit un grand domaine par un mariage; mais il le perdit par un divorce. *Eléonore*, sa femme, héritière de la Guienne et du Poitou, lui fit des affronts qu'un mari devait ignorer. Fatiguée de l'accompagner dans ces croisades illustres et malheureuses, elle se dédommagea des ennuis que lui causait, à ce qu'elle disait, un roi qu'elle traitait toujours de moine. Le roi fit casser son mariage sous prétexte de parenté. Ceux qui ont blâmé ce prince de ne pas retenir la dot, en répudiant sa femme, ne songent pas qu'alors un roi de France n'était pas assez puissant pour commettre une telle injustice. Mais ce divorce était un des plus grands objets du droit public que les historiens auraient bien dû approfondir. Le mariage fut cassé à Beaugenci par un concile d'évêques de France,

ſur le vain prétexte qu'*Eléonore* était arrière-couſine de *Louis :* encore fallut-il que des ſeigneurs gaſcons fiſſent ſerment que les deux époux étaient parens, comme ſi l'on ne pouvait connaître que par un ſerment une telle vérité. Il n'eſt que trop certain que ce mariage était nul par les lois ſuperſtitieuſes de ces temps d'ignorance. Si le mariage était nul, les deux princeſſes qui en étaient nées étaient donc bâtardes; elles furent pourtant mariées en qualité de filles très-légitimes. Le mariage d'*Eléonore*, leur mère, fut donc toujours réputé valide, malgré la déciſion du concile. Ce concile ne prononça donc pas la nullité, mais la caſſation, le divorce; et dans ce procès de divorce, le roi ſe garda bien d'accuſer ſa femme d'adultère : ce fut proprement une répudiation en plein concile ſur le plus frivole des motifs.

Il reſte à ſavoir comment, ſelon la loi du chriſtianiſme, *Eléonore* et *Louis* pouvaient ſe remarier. Il eſt aſſez connu par S[t] *Matthieu* et par S[t] *Luc*, qu'un homme ne peut ni ſe marier après avoir répudié ſa femme, ni épouſer une répudiée. Cette loi eſt émanée expreſſément de la bouche du CHRIST, et cependant elle n'a jamais été obſervée. Que de ſujets d'excommunications, d'interdits, de troubles et de guerres, ſi les papes alors avaient voulu ſe mêler d'une

pareille affaire dans laquelle ils ſont entrés tant de fois !

Un deſcendant du conquérant *Guillaume*, *Henri II*, depuis roi d'Angleterre, déjà maître de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, moins difficile que *Louis le jeune*, crut pouvoir ſans honte épouſer une femme galante, qui lui donnait la Guienne et le Poitou. Bientôt après, il fut roi d'Angleterre : et le roi de France en reçut l'hommage lige, qu'il eût voulu rendre au roi anglais pour tant d'Etats.

Le gouvernement féodal déplaiſait également aux rois de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Ces rois s'y prirent preſque de même, et preſqu'en même temps, pour avoir des troupes indépendamment de leurs vaſſaux. Le roi *Louis le jeune* donna des priviléges à toutes les villes de ſon domaine, à condition que chaque paroiſſe marcherait à l'armée, ſous la bannière du ſaint de ſon égliſe, comme les rois marchaient eux-mêmes ſous la bannière de S[t] *Denis*. Pluſieurs ſerfs, alors affranchis, devinrent citoyens ; et les citoyens eurent le droit d'élire leurs officiers municipaux, leurs échevins et leurs maires.

C'eſt vers les années 1137 et 1138, qu'il faut fixer cette époque du rétabliſſement de ce gouvernement municipal des cités et des

bourgs. *Henri II*, roi d'Angleterre, donna les mêmes priviléges à plusieurs villes pour en tirer de l'argent, avec lequel il pourrait lever des troupes.

Les empereurs en usèrent à peu-près de 1166.
même en Allemagne. Spire, par exemple, acheta le droit de se choisir des bourgmestres, malgré l'évêque qui s'y opposa. La liberté, naturelle aux hommes, renaquit du besoin d'argent où étaient les princes. Mais cette liberté n'était qu'une moindre servitude, en comparaison de ces villes d'Italie qui alors s'érigèrent en républiques.

L'Italie citérieure se formait sur le plan de l'ancienne Gréce. La plupart de ces grandes villes libres et confédérées semblaient devoir former une république respectable; mais de petits et de grands tyrans la détruisirent bientôt.

Les papes avaient à négocier à la fois avec chacune de ces villes, avec le royaume de Naples, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et l'Espagne. Tous eurent avec les papes des démêlés, et l'avantage demeura toujours au pontife.

Le roi de France, *Louis le jeune*, ayant 1242.
donné l'exclusion à un de ses sujets, nommé *Pierre la Châtre*, pour l'évêché de Bourges; l'évêque, élu malgré lui, et soutenu par

Rome, mit en interdit les domaines royaux de ſon évêché : de-là ſuit une guerre civile ; mais elle ne finit que par une négociation, en reconnaiſſant l'évêque, et en priant le pape de faire lever l'interdit.

Roi d'Angleterre qui renonce au droit de régale.

Les rois d'Angleterre eurent bien d'autres querelles avec l'Egliſe. Un des rois dont la mémoire eſt la plus reſpectée chez les Anglais, eſt *Henri I*, le troiſième roi depuis la conquête, qui commença à régner en 1100. Ils lui ſavent bon gré d'avoir aboli la loi du couvre-feu, qui les gênait. Il fixa dans ſes Etats les mêmes poids et les mêmes meſures, ouvrage d'un ſage légiſlateur, qui fut aiſément exécuté en Angleterre, et toujours inutilement propoſé en France. Il confirma les lois de St *Edouard*, que ſon père *Guillaume le conquérant*, avait abrogées. Enfin, pour mettre le clergé dans ſes intérêts, il renonça au droit de régale qui lui donnait l'uſufruit des bénéfices vacans : droit que les rois de France ont conſervé.

Il ſigna ſur-tout une charte, remplie de priviléges qu'il accordait à la nation : première origine des libertés d'Angleterre, tant accrues dans la ſuite. *Guillaume le conquérant*, ſon père, avait traité les Anglais en eſclaves qu'il ne craignait pas. Si *Henri*, ſon fils, les ménagea tant, c'eſt qu'il en avait beſoin. Il

était cadet, il raviſſait le ſceptre à ſon aîné 1103.
Robert. Voilà la ſource de tant d'indulgences. Mais, tout adroit et tout maître qu'il était, il ne put empêcher ſon clergé et Rome de s'élever contre lui pour ces mêmes inveſtitures. Il fallut qu'il s'en déſiſtât, et qu'il ſe contentât de l'hommage que les évêques lui feſaient pour le temporel.

La France était exempte de ces troubles; la cérémonie de la croſſe n'y avait pas lieu, et on ne peut attaquer tout le monde à la fois.

Il s'en fallait peu que les évêques anglais ne fuſſent princes temporels dans leurs évêchés: du moins les plus grands vaſſaux de la couronne ne les ſurpaſſaient pas en grandeur et en richeſſes. Sous *Etienne*, ſucceſſeur de *Henri I*, un évêque de Salisbury, nommé *Roger*, marié et vivant publiquement avec celle qu'il reconnaiſſait pour ſa femme, fait la guerre au roi ſon ſouverain; et dans un de ces châteaux, pris pendant cette guerre, on trouva, dit-on, quarante mille marcs d'argent. Si ce ſont des marcs, des demi-livres, c'eſt une ſomme exorbitante; ſi ce ſont des marques, des écus, c'eſt encore beaucoup dans un temps où l'eſpèce était ſi rare.

Après ce règne d'*Etienne*, troublé par des guerres civiles, l'Angleterre prenait une

nouvelle face ſous *Henri II*, qui réuniſſait la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, la Guienne avec l'Angleterre, excepté la Cornouaille, non encore ſoumiſe. Tout y était tranquille, lorſque ce bonheur fut troublé par la grande querelle du roi et de *Thomas Becquet*, qu'on appelle S[t] *Thomas de Cantorbéri*.

Hiſtoire de *Thomas Becquet*, ou ſaint *Thomas de Cantorbéri*.

Ce *Thomas Becquet*, avocat élevé par le roi *Henri II* à la dignité de chancelier, et enfin à celle d'archevêque de Cantorbéri, primat d'Angleterre et légat du pape, devint l'ennemi de la première perſonne de l'Etat, dès qu'il fut la ſeconde. Un prêtre commit un meurtre. Le primat ordonna qu'il ſerait ſeulement privé de ſon bénéfice. Le roi indigné lui reprocha qu'un laïque en cas pareil étant puni de mort, c'était inviter les eccléſiaſtiques au crime, que de proportionner ſi peu la peine au délit. L'archevêque ſoutint qu'aucun eccléſiaſtique ne pouvait être puni de mort, et renvoya ſes lettres de chancelier pour être entièrement indépendant. Le roi, dans un parlement, propoſa qu'aucun évêque n'allât à Rome, qu'aucun ſujet n'appelât au ſaint-ſiége, qu'aucun vaſſal et officier de la couronne ne fût excommunié et ſuſpendu de ſes fonctions, ſans permiſſion du ſouverain; qu'enfin les crimes du clergé fuſſent ſoumis aux juges ordinaires.

Tous les pairs féculiers pafsèrent ces propofitions. *Thomas Becquet* les rejeta d'abord. Enfin il figna des lois fi juftes; mais il s'accufa auprès du pape d'avoir trahi les droits de l'Eglife, et promit de n'avoir plus de telles complaifances.

Accufé devant les pairs d'avoir malverfé pendant qu'il était chancelier, il refufa de répondre, fous prétexte qu'il était archevêque. Condamné à la prifon, comme féditieux, par les pairs eccléfiaftiques et féculiers, il s'enfuit en France, et alla trouver *Louis le jeune*, ennemi naturel du roi d'Angleterre. Quand il fut en France, il excommunia la plupart des feigneurs, qui compofaient le confeil de *Henri*. Il lui écrivait: *Je vous dois, à la vérité, révérence comme à mon roi; mais je vous dois châtiment comme à mon fils fpirituel.* Il le menaçait dans fa lettre d'être changé en bête comme *Nabuchodonofor*, quoiqu'après tout il n'y eût pas un grand rapport entre *Nabuchodonofor* et *Henri II.*

Le roi d'Angleterre fit tout ce qu'il put pour engager l'archevêque à rentrer dans fon devoir. Il prit dans un de fes voyages *Louis le jeune*, fon feigneur fuzerain, pour arbitre : ,, Que l'archevêque, dit-il à *Louis*
,, en propre mots, agiffe avec moi comme le
,, plus faint de fes prédéceffeurs en a ufé

„ avec le moindre des miens, et je ferai „ fatisfait. „ Il fe fit une paix fimulée entre le roi et le prélat. *Becquet* revint donc en Angleterre; mais il n'y revint que pour excommunier tous les eccléfiaftiques, évêques, chanoines, curés, qui s'étaient déclarés contre
1170. lui. Ils fe plaignirent au roi, qui était alors en Normandie. Enfin *Henri II*, outré de colère, s'écria : „ Eft-il poffible qu'aucun „ de mes ferviteurs ne me vengera de ce „ brouillon de prêtre ? „

Ces paroles, plus qu'indifcrètes, femblaient mettre le poignard à la main de quiconque croirait le fervir en affaffinant celui qui ne devait être puni que par les lois.

Thomas affaffiné. 1070. Quatre de fes domeftiques allèrent à Kenterburi, que nous nommons Cantorbéri; ils affommèrent à coups de maffue l'archevêque au pied de l'autel. Ainfi un homme qu'on aurait pu traiter en rebelle, devint un martyr; et le roi fut chargé de la honte et de l'horreur de ce meurtre.

L'hiftoire ne dit point quelle juftice on fit de ces quatre affaffins : il femble qu'on n'en ait fait que du roi.

On a déjà vu comme *Adrien IV* donna à *Henri II* la permiffion d'ufurper l'Irlande. Le pape *Alexandre III*, fucceffeur d'*Adrien IV*, confirma cette permiffion, à condition que le

roi

roi ferait ferment qu'il n'avait jamais commandé cet affaffinat, et qu'il irait pieds nus recevoir la difcipline fur le tombeau de l'archevêque par la main des chanoines. Il eût été bien grand de donner l'Irlande, fi *Henri* avait eu le droit de s'en emparer, et le pape celui d'en difpofer; mais il était plus grand de forcer un roi puiffant et coupable à demander pardon de fon crime.

Le pape donne l'Irlande au roi *Henri*, pourvu qu'il fe faffe fouetter par pénitence.

Le roi alla donc conquérir l'Irlande; c'était 1172.
un pays fauvage qu'un comte de *Pembroke* avait déjà fubjugué en partie avec douze cents hommes feulement. Ce comte de *Pembroke* voulait retenir fa conquête. *Henri II* plus fort que lui, et muni d'une bulle du pape, s'empara aifément de tout. Ce pays eft toujours refté fous la domination de l'Angleterre, mais inculte, pauvre et inutile, jufqu'à ce qu'enfin, dans le dix-huitième fiècle, l'agriculture, les manufactures, les arts, les fciences, tout s'y
eft perfectionné; et l'Irlande, quoique fubju- 1174.
guée, eft devenue une des plus floriffantes provinces de l'Europe.

Henri II, contre lequel fes enfans fe révoltaient, accomplit fa pénitence après avoir fubjugué l'Irlande. Il renonça folennellement à tous les droits de la monarchie, qu'il avait foutenus contre *Becquet*. Les Anglais condamnent cette renonciation, et même fa pénitence.

Il ne devait certainement pas céder ſes droits, mais il devait ſe repentir d'un aſſaſſinat : l'intérêt du genre humain demande un frein qui retienne les ſouverains, et qui mette à couvert la vie des peuples. Ce frein de la religion aurait pu être par une convention univerſelle dans la main des papes, comme nous l'avons déjà remarqué. Ces premiers pontifes, en ne ſe mêlant des querelles temporelles que pour les apaiſer, en avertiſſant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réſervant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de DIEU ſur la terre; mais les hommes ſont réduits à n'avoir pour leur défenſe que les lois et les mœurs de leurs pays : lois ſouvent mépriſées, et mœurs ſouvent corrompues.

Richard cœur de lion.

L'Angleterre fut tranquille ſous *Richard cœur de lion*, fils et ſucceſſeur de *Henri II.* Il fut malheureux par ſes croiſades dont nous ferons bientôt mention; mais ſon pays ne le fut pas. *Richard* eut avec *Philippe-Auguſte* quelques-unes de ces guerres inévitables entre un ſuzerain et un vaſſal puiſſant. Elles ne changèrent rien à la fortune de leurs Etats. Il faut regarder toutes les guerres pareilles entre les princes chrétiens comme des temps de contagion, qui dépeuplent des provinces

ſans en changer les limites, les uſages et les mœurs. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces guerres, c'eſt que *Richard* enleva, dit-on, à *Philippe-Auguſte* ſon chartrier qui le ſuivait par-tout; il contenait un détail des revenus du prince, une liſte de ſes vaſſaux, un état des ſerfs et des affranchis. On ajoute que le roi de France fut obligé de faire un nouveau chartrier, dans lequel ſes droits furent plutôt augmentés que diminués. Il n'eſt guère vraiſemblable que dans des expéditions militaires on porte ſes archives dans une charrette, comme du pain de munition. Mais que de choſes invraiſemblables nous diſent les hiſtoriens!

Un autre fait digne d'attention, c'eſt la captivité d'un évêque de Beauvais, pris, les armes à la main, par le roi *Richard*. Le pape *Céleſtin III* redemanda l'évêque. *Rendez-moi mon fils*, écrivit-il à *Richard* : le roi, en envoyant au pape la cuiraſſe de l'évêque, lui répondit par ces paroles de l'hiſtoire de *Joſeph* : *Reconnaiſſez-vous la tunique de votre fils?* 1194.

Evêque portant les armes.

Il faut obſerver encore à l'égard de cet évêque guerrier, que ſi les lois des fiefs n'obligeaient pas les évêques à ſe battre, elles les obligeaient pourtant d'amener leurs vaſſaux au rendez-vous des troupes.

Philippe-Auguſte ſaiſit le temporel des

évêques d'Orléans et d'Auxerre, pour n'avoir pas rempli cet abus, devenu un devoir. Ces évêques condamnés commencèrent par mettre le royaume en interdit, et finirent par demander pardon.

Jean ſans terre. 1199. *Jean ſans terre*, qui ſuccéda à *Richard*, devait être un très-grand terrien ; car à ſes grands domaines il joignit la Bretagne qu'il uſurpa ſur le prince *Artus*, ſon neveu, à qui cette province était échue par ſa mère. Mais pour avoir voulu ravir ce qui ne lui appartenait pas, il perdit tout ce qu'il avait, et devint enfin un grand exemple qui doit intimider les mauvais rois. Il commença par s'emparer de la Bretagne, qui appartenait à ſon neveu *Artus;* il le prit dans un combat ; il le fit enfermer dans la tour de Rouen, ſans qu'on ait jamais pu ſavoir ce que devint ce jeune prince. L'Europe accuſa avec raiſon le roi *Jean* de la mort de ſon neveu.

Les pairs de France ſont le procès au roi d'Angleterre. Qui ſont ces pairs? Heureuſement pour l'inſtruction de tous les rois, on peut dire que ce premier crime fut la cauſe de tous ſes malheurs. Les lois féodales, qui d'ailleurs feſaient naître tant de déſordres, furent ſignalées ici par un exemple mémorable de juſtice. La comteſſe de Bretagne, mère d'*Artus*, fit préſenter à la cour des pairs de France une requête, ſignée des barons de Bretagne. Le roi d'Angleterre fut ſommé par

les pairs de comparaître. La citation lui fut ſignifiée à Londres par des ſergens d'armes. Le roi accuſé envoya un évêque demander à *Philippe-Auguſte* un ſauf-conduit. *Qu'il vienne*, dit le roi, *il le peut. Y aura-t-il ſureté pour le retour ?* demande l'évêque. *Oui*, *ſi le jugement des pairs le permet*, répondit le roi. L'accuſé 1203.
n'ayant point comparu, les pairs de France le condamnèrent à mort, déclarèrent toutes ſes terres ſituées en France acquiſes et confiſquées au roi. Mais qui étaient ces pairs qui condamnèrent un roi d'Angleterre à mort? ce n'était point les eccléſiaſtiques, leſquels ne peuvent aſſiſter à un jugement criminel. On ne dit point qu'il y eût alors à Paris un comte de Toulouſe, et jamais on ne vit aucun acte de pairs ſigné par ces comtes. *Baudouin IX*, comte de Flandre, était alors à Conſtantinople où il briguait les débris de l'empire d'Orient. Le comte de Champagne était mort, et la ſucceſſion était diſputée. C'était l'accuſé lui-même qui était duc de Guienne et de Normandie. L'aſſemblée des pairs fut compoſée des hauts barons relevans immédiatement de la couronne. C'eſt un point très-important que nos hiſtoriens auraient dû examiner, au lieu de ranger à leur gré des armées en bataille, et de s'appaſantir ſur les ſiéges de quelques châteaux qui n'exiſtent plus.

On ne peut douter que l'aſſemblée des pairs barons français, qui condamna le roi d'Angleterre, ne fût celle-là même qui était convoquée alors à Melun pour régler les lois féodales, *Stabilimentum feudorium*. *Eudes*, duc de Bourgogne, y préſidait ſous le roi *Philippe-Auguſte*. On voit encore au bas des chartes de cette aſſemblée les noms d'*Hervé*, comte de Nevers; de *Renaud*, comte de Boulogne; de *Gaucher*, comte de Saint-Paul; de *Gui de Dampierre*: et, ce qui eſt très-remarquable, on n'y trouve aucun grand officier de la couronne.

Philippe ſe mit bientôt en devoir de recueillir le fruit du crime du roi ſon vaſſal. Il paraît que le roi *Jean* était du naturel des rois tyrans et lâches. Il ſe laiſſa prendre la Normandie, la Guienne, le Poitou, et ſe retira en Angleterre, où il était haï et mépriſé. Il trouva d'abord quelque reſſource dans la fierté de la nation anglaiſe, indignée de voir ſon roi condamné en France; mais les barons d'Angleterre ſe laſsèrent bientôt de donner de l'argent à un roi qui n'en ſavait pas uſer. Pour comble de malheur, *Jean* ſe brouilla avec la cour de Rome pour un archevêque de Cantorbéri, que le pape voulait nommer de ſon autorité, malgré les lois.

Innocent III, cet homme ſous lequel le ſaint-

Innocent III met l'Angleterre en interdit, et la donne au roi de France.

ſiége fut ſi formidable, mit l'Angleterre en interdit, et défendit à tous les ſujets de *Jean* de lui obéir. Cette foudre eccléſiaſtique était en effet terrible, parce que le pape la remettait entre les mains de *Philippe-Auguſte*, auquel il transféra le royaume d'Angleterre en héritage perpétuel, l'aſſurant de la rémiſſion de tous ſes péchés, s'il réuſſiſſait à s'emparer de ce royaume. Il accorda même pour ce ſujet les mêmes indulgences qu'à ceux qui allaient à la terre ſainte. Le roi de France ne publia pas alors qu'il n'appartenait pas au pape de donner des couronnes. Lui-même avait été excommunié quelques années auparavant, en 1199, et ſon royaume avait auſſi été mis en interdit par ce même pape *Innocent III*, parce qu'il avait voulu changer de femme. Il avait déclaré alors les cenſures de Rome inſolentes et abuſives; il avait ſaiſi le temporel de tout évêque et de tout prêtre aſſez mauvais français pour obéir au pape. Il penſa tout différemment quand il ſe vit l'exécuteur d'une bulle qui lui donnait l'Angleterre. Alors il reprit ſa femme, dont le divorce lui avait attiré tant d'excommunications, et ne ſongea qu'à exécuter la ſentence de Rome. Il employa une année à faire conſtruire dix-ſept cents vaiſſeaux; (c'eſt-à-dire, mille ſept cents grandes barques) et à préparer la plus belle

armée qu'on eût jamais vue en France. La haine qu'on portait en Angleterre au roi *Jean*, valait au roi *Philippe* encore une autre armée. *Philippe-Auguſte* était prêt de partir; et *Jean*, de ſon côté, feſait un dernier effort pour le recevoir. Tout haï qu'il était d'une partie de la nation, l'éternelle émulation des Anglais contre la France, l'indignation contre le procédé du pape, les prérogatives de la couronne, toujours puiſſantes, lui donnèrent enfin pour quelques ſemaines une armée de près de ſoixante mille hommes, à la tête de laquelle il s'avança juſqu'à Douvres pour recevoir celui qui l'avait jugé en France, et qui devait le détrôner en Angleterre.

L'Europe s'attendait donc à une bataille déciſive entre les deux rois, lorſque le pape les joua tous deux, et prit adroitement pour lui ce qu'il avait donné à *Philippe-Auguſte*. Un ſous-diacre, ſon domeſtique, nommé *Pandolfe*, légat en France et en Angleterre, conſomma cette ſingulière négociation. Il paſſe à Douvres, ſous prétexte de négocier avec les barons
1213. en faveur du roi de France. Il voit le roi *Jean*: „ Vous êtes perdu, lui dit-il: l'armée fran- „ çaiſe va mettre à la voile, la vôtre va vous „ abandonner: vous n'avez qu'une reſſource; „ c'eſt de vous en rapporter entièrement au „ ſaint-ſiége. „ *Jean* y conſentit, et en fit

ſerment,

ferment, et feize barons jurèrent la même chofe fur l'ame du roi. Etrange ferment, qui les obligeait à faire ce qu'ils ne favaient pas qu'on leur propoferait. L'artificieux italien intimida tellement le prince, difpofa fi bien les barons, qu'enfin, le 15 mai 1213, dans la maifon des chevaliers du temple, au faubourg de Douvres, le roi à genoux, mettant fes mains entre celles du légat, prononça ces paroles :

" Moi *Jean*, par la grâce de DIEU, " roi d'Angleterre et feigneur d'Hibernie, " pour l'expiation de mes péchés, de ma " pure volonté, et de l'avis de mes barons, " je donne à l'Eglife de Rome, au pape " *Innocent* et à fes fucceffeurs, les royaumes " d'Angleterre et d'Irlande, avec tous leurs " droits : je les tiendrai comme vaffal du " pape : je ferai fidèle à DIEU, à l'Eglife " romaine, au pape mon feigneur et à fes " fucceffeurs légitimement élus. Je m'oblige de " lui payer une redevance de mille marcs " d'argent par an ; favoir, fept cents pour " le royaume d'Angleterre, et trois cents " pour l'Hibernie. "

Angleterre cédée folennellement au pape.

C'était beaucoup dans un pays qui avait alors très-peu d'argent, et dans lequel on ne frappait aucune monnaie d'or.

Alors on mit de l'argent entre les mains du légat, comme premier payement de la

redevance. On lui remit la couronne et le ſceptre. Le diacre italien foula l'argent aux pieds, et garda la couronne et le ſceptre cinq jours. Il rendit enſuite ces ornemens au roi, comme un bienfait du pape, leur commun maître.

Rome ſe moque de *Philippe-Auguſte.*

Philippe-Auguſte n'attendait à Boulogne que le retour du légat pour ſe mettre en mer. Le légat revient à lui pour lui apprendre qu'il ne lui eſt plus permis d'attaquer l'Angleterre, devenue fief de l'Egliſe romaine, et que le roi *Jean* eſt ſous la protection de Rome.

Le préſent que le pape avait fait de l'Angleterre à *Philippe* pouvait alors lui devenir funeſte. Un autre excommunié, neveu du roi *Jean*, s'était ligué avec lui pour s'oppoſer à la France, qui devenait trop à craindre. Cet excommunié était l'empereur *Othon IV*, qui diſputait à la fois l'empire au jeune *Frédéric II*, fils de *Henri VI*, et l'Italie au pape. C'eſt le ſeul empereur d'Allemagne qui ait jamais donné une bataille en perſonne contre un roi de France.

CHAPITRE LI.

D'Othon IV et de Philippe-Auguſte, au treizième ſiècle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre et de la France, juſqu'à la mort de Louis VIII, père de St Louis. Puiſſance ſingulière de la cour de Rome: pénitence plus ſingulière de Louis VIII, &c.

QUOIQUE le ſyſtême de la balance de l'Europe n'ait été développé que dans les derniers temps, cependant il paraît qu'on s'eſt réuni toujours autant qu'on a pu contre les puiſſances prépondérantes. L'Allemagne, l'Angleterre et les Pays-Bas armèrent contre *Philippe-Auguſte*, ainſi que nous les avons vus ſe réunir contre *Louis XIV*. *Ferrand*, comte de Flandre, ſe joignit à l'Empereur *Othon IV*. Il était vaſſal de *Philippe*; mais c'était par cette raiſon même qu'il ſe déclara contre lui, auſſi-bien que le comte de Boulogne. Ainſi *Philippe*, pour avoir voulu accepter le préſent du pape, ſe mit au point d'être opprimé. Sa fortune et ſon courage le firent ſortir de ce péril avec la plus grande gloire qu'ait jamais méritée un roi de France.

Entre Lille et Tournai eſt un petit village, nommé Bouvines, près duquel *Othon IV*, à la

tête d'une armée, qu'on dit forte de plus de
1215. cent mille combattans, vint attaquer le roi qui n'en avait guère que la moitié. On commençait alors à se servir d'arbalètes. Cette arme était en usage à la fin du douzième siècle. Mais ce qui décidait d'une journée, c'était cette pesante cavalerie toute couverte de fer. L'armure complète du chevalier était une prérogative d'honneur, à laquelle les écuyers ne pouvaient prétendre ; il ne leur était pas permis d'être invulnérables. Tout ce qu'un chevalier avait à craindre, était d'être blessé au visage, quand il levait la visière de son casque; ou dans le flanc, au défaut de la cuirasse, quand il était abattu, et qu'on avait levé sa chemise de mailles; enfin sous les aisselles, quand il levait le bras.

Il y avait encore des troupes de cavalerie, tirées du corps des communes, moins bien armées que les chevaliers. Pour l'infanterie, elle portait des armes défensives à son gré, et les offensives étaient l'épée, la flèche, la massue, la fronde.

Armée du roi commandée par un évêque.

Ce fut un évêque qui rangea en bataille l'armée de *Philippe-Auguste :* il s'appelait *Guerin*, et venait d'être nommé à l'évêché de Senlis. Cet évêque de Beauvais, si longtemps prisonnier du roi *Richard* d'Angleterre,

ſe trouva auſſi à cette bataille. Il s'y ſervit toujours d'une maſſue, diſant qu'il ſerait irrégulier s'il verſait le ſang humain. On ne ſait point comment l'empereur et le roi diſposèrent leurs troupes. *Philippe* avant le combat fit chanter le pſaume, *Exurgat Deus*, *et diſſipentur inimici ejus:* comme ſi *Othon* avait combattu contre DIEU. Auparavant, les Français chantaient des vers en l'honneur de *Charlemagne* et de *Roland*. L'étendard impérial d'*Othon* était ſur quatre roues. C'était une longue perche qui portait un dragon de bois peint, et ſur le dragon s'élevait un aigle de bois doré. L'étendard royal de France était un bâton doré avec un drapeau de ſoie blanche, ſemé de fleurs de lys: ce qui n'avait été long-temps qu'une imagination de peintre commençait à ſervir d'armoiries aux rois de France. D'anciennes couronnes des rois lombards, dont on voit des eſtampes fidelles dans *Muratori*, ſont ſurmontées de cet ornement, qui n'eſt autre choſe que le fer d'une lance lié avec deux autres fers recourbés, une vraie hallebarde.

Outre l'étendard royal, *Philippe-Auguſte* fit porter l'oriflamme de Saint-Denis. Lorſque le roi était en danger, on hauſſait et baiſſait l'un ou l'autre de ces étendards. Chaque chevalier avait auſſi le ſien, et les grands chevaliers

fesaient porter un autre drapeau, qu'on nommait bannière. Ce terme de bannière, si honorable, était pourtant commun aux drapeaux de l'infanterie, presque toute composée de serfs. Le cri de guerre des Français était *mon joie St Denis.* Le cri des Allemands était *Kyrie, eleison.*

Une preuve que les chevaliers bien armés ne couraient guère d'autre risque que d'être démontés, et n'étaient blessés que par un très-grand hasard, c'est que le roi *Philippe-Auguste*, renversé de son cheval, fut longtemps entouré d'ennemis; et reçut des coups de toute espèce d'armes sans verser une goutte de sang.

Un seul chevalier tué dans la bataille.

On raconte même qu'étant couché par terre, un soldat allemand voulut lui enfoncer dans la gorge un javelot à double crochet, et n'en put jamais venir à bout. Aucun chevalier ne périt dans la bataille, sinon *Guillaume de Longchamp*, qui malheureusement mourut d'un coup dans l'œil, adressé par la visière de son casque.

On compte, du côté des Allemands, vingt-cinq chevaliers bannerets, et sept comtes de l'Empire prisonniers, mais aucun de blessé.

L'empereur *Othon* perdit la bataille. On tua, dit-on, trente mille allemands, nombre probablement exagéré. On ne voit pas que

le roi de France fit aucune conquête du côté de l'Allemagne après la victoire de Bouvines ; mais il en eut bien plus de pouvoir ſur ſes vaſſaux.

Celui qui perdit le plus à cette bataille fut *Jean d'Angleterre*, dont l'empereur *Othon* ſemblait la dernière reſſource. Cet empereur mourut 1218.
bientôt après comme un pénitent. Il ſe feſait, dit-on, fouler aux pieds de ſes garçons de cuiſine, et fouetter par des moines, ſelon l'opinion des princes de ce temps-là, qui penſaient expier, par quelques coups de diſcipline, le ſang de tant de milliers d'hommes.

Il n'eſt point vrai, comme tant d'auteurs l'ont écrit, que *Philippe* reçut, le jour de la victoire de Bouvines, la nouvelle d'une autre bataille gagnée par ſon fils *Louis VIII* contre le roi *Jean*. Au contraire, *Jean* avait eu quelque ſuccès en Poitou ; mais deſtitué du ſecours de ſes alliés, il fit une trève avec *Philippe*. Il en avait beſoin ; ſes propres ſujets d'Angleterre devenaient ſes plus grands ennemis ; il était mépriſé, parce qu'il s'était fait vaſſal de Rome. Les barons le forcèrent de ſigner cette fameuſe 1215.
charte qu'on appelle la *charte des libertés d'Angleterre*.

Grande charte.

Le roi *Jean* ſe crut plus léſé, en laiſſant par cette charte à ſes ſujets les droits les plus naturels, qu'il ne s'était cru dégradé en ſe

fesant sujet de Rome ; il se plaignit de cette charte, comme du plus grand affront fait à sa dignité : cependant qu'y trouve-t-on en effet d'injurieux à l'autorité royale ? qu'à la mort d'un comte, son fils majeur, pour entrer en possession du fief, payera au roi cent marcs d'argent; et un baron, cent schellings; qu'aucun bailli du roi ne pourra prendre les chevaux des paysans, qu'en payant cinq sous par jour par cheval. Qu'on parcoure toute la charte, on trouvera seulement que les droits du genre humain n'y ont pas été assez défendus ; on verra que les communes qui portaient le plus grand fardeau, et qui rendaient les plus grands services, n'avaient nulle part à ce gouvernement, qui ne pouvait fleurir sans elles. Cependant *Jean* se plaignit ; il demanda justice au pape, son nouveau souverain.

Ce pape *Innocent III*, qui avait excommunié le roi, excommunie alors les pairs d'Angleterre. Les pairs outrés font ce qu'avait fait ce même pontife : ils offrent la couronne d'Angleterre à la France. *Philippe-Auguste*, vainqueur de l'Allemagne, possesseur de presque tous les Etats de *Jean* en France, appelé au royaume d'Angleterre, se conduisit en grand politique. Il engagea les Anglais à demander son fils *Louis* pour roi. Alors les légats de Rome vinrent lui représenter en vain

que *Jean* était feudataire du ſaint-ſiége. *Louis*, de concert avec ſon père, lui parle ainſi en préſence du légat : „ Monſieur, ſuis votre „ homme-lige pour li fiefs que m'avez baillés „ en France ; mais ne vos appartient de „ décider du fait du royaume d'Angleterre ; „ et ſi le faites, me pourvoirai devant mes „ pairs. „ (*a*)

Louis VIII va conquérir l'Angleterre. 1216.

Après avoir parlé ainſi, il partit pour l'Angleterre, malgré les défenſes publiques de ſon père, qui le ſecourait en ſecret d'hommes et d'argent. *Innocent III* excommunia en vain le père et le fils. Les évêques de France déclarèrent nulle l'excommunication du père. Remarquons pourtant qu'ils n'oſèrent infirmer celle de *Louis* ; c'eſt-à-dire, qu'ils avouaient que les papes avaient le droit d'excommunier les princes. Ils ne pouvaient diſputer ce droit aux papes, puiſqu'ils ſe l'arrogeaient eux-mêmes ; mais ils ſe réſervaient encore celui de décider ſi l'excommunication du pape était juſte ou injuſte. Les princes étaient alors bien malheureux, expoſés ſans ceſſe à l'excommunication chez eux et à Rome ; mais les peuples étaient plus malheureux encore : l'anathême retombait toujours ſur eux, et la guerre les dépouillait.

(*a*) C'eſt une grande preuve que la pairie décidait alors de toutes les grandes affaires.

Le fils de *Philippe-Auguſte* fut reconnu roi ſolennellement dans Londres. Il ne laiſſa pas d'envoyer des ambaſſadeurs plaider ſa cauſe devant le pape. Ce pontife jouiſſait de l'honneur qu'avait autrefois le ſénat romain, d'être
1216. juge des rois. Il mourut avant de rendre ſon arrêt définitif.

Mort de *Jean ſans terre.*

Jean ſans terre, errant de ville en ville dans ſon pays, mourut dans le même temps, abandonné de tout le monde, dans un bourg de la province de Norfolk. Un pair de France avait autrefois conquis l'Angleterre, et l'avait gardée : un roi de France ne la garda pas.

Louis VIII, après la mort de *Jean d'Angleterre*, du vivant même de *Philippe-Auguſte*, fut obligé de ſortir de ce même pays qui l'avait demandé pour roi ; et, au lieu de défendre ſa conquête, il alla ſe croiſer contre les Albigeois, qu'on égorgeait alors, en exécution des ſentences de Rome.

Louis VIII abandonne l'Angleterre.

Il ne régna qu'une ſeule année en Angleterre : les Anglais le forcèrent de rendre à leur roi *Henri III*, dont ils n'étaient pas encore mécontens, le trône qu'ils avaient ôté à *Jean*, père de ce *Henri III.* Ainſi *Louis* ne fut que l'inſtrument dont ils s'étaient ſervis pour ſe venger de leur monarque. Le légat de Rome, qui était à Londres, régla en maître les conditions auxquelles *Louis* ſortit d'Angleterre. Ce

légat, l'ayant excommunié pour avoir osé régner à Londres malgré le pape, lui imposa pour pénitence de payer à Rome le dixième des deux années de ses revenus. Ses officiers furent taxés au vingtième, et les chapelains qui l'avaient accompagné furent obligés d'aller demander à Rome leur absolution. Ils firent le voyage; on leur ordonna d'aller se présenter dans Paris à la porte de la cathédrale, aux quatre grandes fêtes, nus pieds et en chemise, tenant en main des verges dont les chanoines devaient les fouetter. Une partie de ces pénitences fut, dit-on, accomplie.

Excommunié, et ses chapelains fouettés.

Cette scène incroyable se passait pourtant sous un roi habile et courageux, sous *Philippe-Auguste*, qui souffrait cette humiliation de son fils et de sa nation. Le vainqueur de Bouvines ne finit pas glorieusement sa carrière illustre. 1223.
Il avait augmenté son royaume de la Normandie, du Maine, du Poitou: le reste des biens appartenans à l'Angleterre était encore défendu par beaucoup de seigneurs.

Du temps de *Louis VIII*, une partie de la Guienne était française, l'autre était anglaise. Il n'y eut alors rien de grand ni de décisif.

Le testament de *Louis VIII* mérite seulement quelque attention. Il légue cent sous à chacune des deux mille léproseries de son royaume. 1225.
Les chrétiens, pour fruit de leurs croisades,

Testament de *Louis VIII.*

ne remportèrent enfin que la lèpre. Il faut que le peu d'ufage du linge et la mal-propreté du peuple eût bien augmenté le nombre des lépreux. Ce nom de léproferie n'était pas donné indifféremment aux autres hôpitaux ; car on voit, par le même teftament, que le roi lègue cent livres de compte à deux cents hôtels-Dieu. Le legs que fit *Louis VIII* de trente mille livres une fois payées à fon époufe, la célèbre *Blanche* de Caftille, revenait à cinq cents quarante mille livres d'aujourd'hui. J'infifte fouvent fur ce prix des monnaies; c'eft, ce me femble, le pouls d'un Etat, et une manière affez sûre de reconnaître fes forces. Par exemple, il eft clair que *Philippe-Augufte* fut le plus puiffant prince de fon temps, fi, indépendamment des pierreries qu'il laiffa, les fommes fpécifiées dans fon teftament montent à près de neuf cents mille marcs d'argent de huit onces, qui valent à préfent environ quarante-neuf millions de notre monnaie, à cinquante-quatre livres dix-neuf fols le marc d'argent fin. (1) Mais il faut qu'il y ait

(1) Dans toutes les évaluations du marc d'or et d'argent, on a fuppofé que les hiftoriens ou les actes parlent de marcs d'or ou d'argent fin, fuivant la manière actuelle de s'exprimer. Si on venait à découvrir que dans quelques circonftances ils ont entendu de l'or ou de l'argent au titre de la monnaie ou de la bijouterie du temps, il faudrait corriger les évaluations en conféquence. Mais cela n'eft pas vraifemblable, puifque ce font les variations des monnaies, alors très-fréquentes, qui ont introduit l'ufage d'exprimer les valeurs en marcs, et non en monnaies.

quelque erreur de calcul dans ce teſtament : il n'eſt point du tout vraiſemblable qu'un roi de France, qui n'avait de revenu que celui de ſes domaines particuliers, ait pu laiſſer alors une ſomme ſi conſidérable. La puiſſance de tous les rois de l'Europe conſiſtait alors à voir marcher un grand nombre de vaſſaux ſous leurs ordres, et non à poſſéder aſſez de tréſors pour les aſſervir.

C'eſt ici le lieu de relever un étrange conte que font tous nos hiſtoriens. Ils diſent que *Louis VIII* étant au lit de la mort, les médecins jugèrent qu'il n'y avait d'autre remède pour lui que l'uſage des femmes ; qu'ils mirent dans ſon lit une jeune fille, mais que le roi la chaſſa, aimant mieux mourir, diſent-ils, que de commettre un péché mortel. Le père *Daniel*, dans ſon hiſtoire de France, a fait graver cette aventure à la tête de la vie de *Louis VIII*, comme le plus bel exploit de ce prince.

Conte ridicule d'une fille.

Cette fable a été appliquée à pluſieurs autres monarques. Elle n'eſt, comme tous les autres contes de ce temps-là, que le fruit de l'ignorance. Mais on devrait ſavoir aujourd'hui que la jouiſſance d'une fille n'eſt point un remède pour un malade ; et, après tout, ſi *Louis VIII* n'avait pu réchapper que par cet expédient, il avait *Blanche*, ſa femme, qui était

fort belle, et en état de lui ſauver la vie. Le jéſuite *Daniel* prétend donc que *Louis VIII* mourut glorieuſement, en ne ſatisfeſant pas la nature, et en combattant les hérétiques. Il eſt vrai qu'avant ſa mort il alla en Languedoc pour s'emparer d'une partie du comté de Toulouſe que le jeune *Amauri*, comte de *Montfort*, fils de l'uſurpateur, lui vendit. Mais acheter un pays d'un homme à qui ce pays n'appartient pas, eſt-ce-là combattre pour la foi ? Un eſprit juſte, en liſant l'hiſtoire, n'eſt preſque occupé qu'à la réfuter.

CHAPITRE LII.

De l'empereur Frédéric II; de ſes querelles avec les papes, et de l'empire allemand. Des accuſations contre Frédéric II. Du livre De tribus Impoſtoribus. *Du concile général de Lyon, &c.*

VERS le commencement du treizième ſiècle, tandis que *Philippe-Auguſte* régnait encore, que *Jean ſans terre* était dépouillé par *Louis VIII*; qu'après la mort de *Jean* et de *Philippe-Auguſte*, *Louis VIII*, chaſſé d'Angleterre, régnait en France, et laiſſait l'Angleterre à *Henri III:*

dans ces temps, dis-je, les croisades, les persécutions contre les Albigeois épuisaient toujours l'Europe. L'empereur *Frédéric II* fesait saigner les plaies mal fermées de l'Allemagne et de l'Italie. La querelle de la couronne impériale et de la mitre de Rome, les factions des *Guelfes* et des *Gibelins*, les haines des Allemands et des Italiens, troublaient le monde plus que jamais. *Frédéric II*, fils de *Henri VI*, et neveu de l'empereur *Philippe*, jouissait de l'Empire qu'*Othon IV*, son compétiteur, avait abandonné avant de mourir.

Les empereurs étaient alors bien plus puissans que les rois de France ; car outre la Suabe et les grandes terres que *Frédéric* possédait en Allemagne, il avait aussi Naples et Sicile par héritage. La Lombardie lui appartenait par cette longue possession des empereurs ; mais cette liberté, dont les villes d'Italie étaient alors idolâtres, respectait peu la possession des césars allemands. C'était en Allemagne un temps d'anarchie et de brigandage, qui dura long-temps. Ce brigandage s'était tellement accru, que les seigneurs comptaient parmi leurs droits celui d'être voleurs de grand chemin dans leurs territoires, et de faire de la fausse monnaie. *Frédéric II* les contraignit dans la diète d'Egra de faire serment de ne plus exercer de pareils droits ;

Droit de vol.

1219.

et pour leur donner l'exemple, il renonça à celui que ses prédécesseurs s'étaient attribué de s'emparer de toute la dépouille des évêques, à leur décès. Cette rapine était alors autorisée par-tout, et même en Angleterre.

Droit de cuissage.

Les usages les plus ridicules et les plus barbares étaient alors établis. Les seigneurs avaient imaginé le droit de cuissage, de markette, de prélibation; c'était celui de coucher, la première nuit, avec les nouvelles mariées leurs vassales roturières. Des évêques, des abbés eurent ce droit en qualité de hauts barons; et quelques-uns se sont fait payer, au dernier siècle, par leurs sujets la renonciation à ce droit étrange, qui s'étendit en Ecosse, en Lombardie, en Allemagne et dans les provinces de France. Voilà les mœurs qui régnaient dans le temps des croisades.

L'Italie était moins barbare, mais n'était pas moins malheureuse. La querelle de l'Empire et du sacerdoce avait produit les factions *Guelfe et Gibeline*, qui divisaient les villes et les familles.

Milan, Brescia, Mantoue, Vicence, Padoue, Trévize, Ferrare et presque toutes les villes de la Romagne, sous la protection du pape, étaient liguées entre elles contre l'empereur.

Il avait pour lui Crémone, Bergame, Modène, Parme, Reggio, Trente. Beaucoup

d'autres

d'autres villes étaient partagées entre les factions *Guelfe* et *Gibeline.* L'Italie était le théâtre non d'une guerre, mais de cent guerres civiles qui, en aiguisant les esprits et les courages, n'accoutumaient que trop les nouveaux potentats italiens à l'assassinat et à l'empoisonnement.

Frédéric II était né en Italie : il aimait ce climat agréable, et ne pouvait souffrir ni le pays ni les mœurs de l'Allemagne dont il fut absent quinze années entières. Il paraît évident que son grand dessein était d'établir en Italie le trône des nouveaux césars. Cela seul eût pu changer la face de l'Europe. C'est le nœud secret de toutes les querelles qu'il eut avec les papes. Il employa tour à tour la souplesse et la violence, et le saint-siége le combattit avec les mêmes armes.

Honorius III et *Grégoire IX* ne peuvent d'abord lui résister qu'en l'éloignant, et l'envoyant faire la guerre dans la terre sainte. (*a*) Tel était le préjugé du temps, que l'empereur fut obligé de se vouer à cette entreprise, de peur de n'être pas regardé par les peuples comme chrétien. Il fit le vœu par politique; et par politique il différa le voyage.

Grégoire IX l'excommunie selon l'usage ordinaire. *Frédéric* part; et tandis qu'il fait une *Frédéric II* excommunié.

(*a*) Voyez le chapitre des croisades.

croiſade à Jéruſalem, le pape en fait une contre lui dans Rome. Il revient, après avoir négocié avec les ſoudans, ſe battre contre le ſaint-ſiége. Il trouve dans le territoire de Capoue ſon propre beau-père, *Jean de Brienne*, roi titulaire de Jéruſalem à la tête des ſoldats du pontiſe, qui portaient le ſigne des deux clefs ſur l'épaule. Les gibelins de l'empereur portaient le ſigne de la croix, et les croix mirent bientôt les clefs en fuite.

Il ne reſtait guère alors d'autre reſſource à *Grégoire IX* que de ſoulever *Henri*, roi des Romains, fils de *Frédéric II*, contre ſon père, ainſi que *Grégoire VII*, *Urbain II* et *Paſchal II* avaient armé les enfans de *Henri IV*. Mais *Frédéric*, plus heureux que *Henri IV*, ſe ſaiſit
1235. de ſon fils rebelle, le dépoſe dans la célèbre diète de Maïence, et le condamne à une priſon perpétuelle.

Il était plus aiſé à *Frédéric II* de faire condamner ſon fils dans une diète d'Allemagne, que d'obtenir de l'argent et des troupes de cette diète pour aller ſubjuguer l'Italie. Il eut toujours aſſez de forces pour l'enſanglanter, et jamais aſſez pour l'aſſervir. Les *Guelfes*, ces partiſans de la papauté, et encore plus de la liberté, balancèrent toujours le pouvoir des *Gibelins*, partiſans de l'Empire.

La Sardaigne était encore un ſujet de guerre

entre l'Empire et le ſacerdoce, et par conſéquent d'excommunications. L'empereur s'em- 1238.
para de preſque toute l'île. Alors *Grégoire IX* accuſa publiquement *Frédéric II* d'incrédulité.
„ Nous avons des preuves, dit-il dans ſa lettre circulaire, du premier juillet 1239, qu'il dit publiquement que l'univers a été trompé par trois impoſteurs, MOÏSE, JESUS-CHRIST et MAHOMET. Mais il place JESUS-CHRIST fort au-deſſous des autres; car il dit qu'ils ont vécu pleins de gloire, et que l'autre n'a été qu'un homme de la lie du peuple, qui prêchait à ſes pareils. L'empereur, ajoute-t-il, ſoutient qu'un DIEU unique et créateur ne peut être né d'une femme, et ſur-tout d'une vierge. „ C'eſt ſur cette lettre, du pape *Grégoire IX*, qu'on crut dès ce temps-là qu'il y avait un livre intitulé, *De tribus impoſtoribus* : on a cherché ce livre de ſiècle en ſiècle, et on ne l'a jamais trouvé. (*b*)

Prétendu livre des trois impoſteurs.

Ces accuſations, qui n'avaient rien de commun avec la Sardaigne, n'empêchèrent pas que l'empereur ne la gardât : les diviſions entre *Frédéric* et le ſaint-ſiége n'eurent jamais la religion pour objet; et cependant les papes l'excommuniaient, publiaient contre lui des croiſades, et le dépoſaient. Un cardinal,

(*b*) On en a fait de nos jours ſous le même titre.

nommé *Jacques*, évêque de Paleſtrine, apporta en France au jeune *Louis IX* des lettres de ce pape *Grégoire*, par leſquelles ſa ſainteté, ayant dépoſé *Frédéric II*, transférait de ſon autorité l'empire à *Robert*, comte d'Artois, frère du jeune roi de France. C'était mal prendre ſon temps : la France et l'Angleterre étaient en guerre : les barons de France, ſoulevés dans la minorité de *Louis*, étaient encore puiſſans dans ſa majorité. On prétend qu'ils répondirent qu'*un frère d'un roi de France n'avait pas beſoin d'un empire, et que le pape avait moins de religion que Frédéric II.* Une telle réponſe eſt trop peu vraiſemblable pour être vraie.

Rien ne fait mieux connaître les mœurs et les uſages de ce temps, que ce qui ſe paſſa au ſujet de cette demande du pape.

St *Louis* ſollicité en vain par les papes de favoriſer leurs prétentions.

Il s'adreſſa aux moines de Cîteaux, chez leſquels il ſavait que St *Louis* devait venir en pélerinage avec ſa mère. Il écrivit au chapitre : „ Conjurez le roi qu'il prenne la protection du pape contre le fils de *Satan Frédéric ;* il eſt néceſſaire que le roi me reçoive dans ſon royaume, comme *Alexandre III* y fut reçu contre la perſécution de *Frédéric I*, et St *Thomas* de Cantorbéri contre celle de *Henri II*, roi d'Angleterre. „

Le roi alla en effet à Cîteaux, où il fut reçu par cinq cents moines qui le conduiſirent

au chapitre : là ils ſe mirent tous à genoux devant lui ; et, les mains jointes, le prièrent de laiſſer paſſer le pape en France. *Louis* ſe mit auſſi à genoux devant les moines, leur promit de défendre l'Egliſe ; mais il leur dit expreſſément, qu'*il ne pouvait recevoir le pape ſans le conſentement des barons du royaume, dont un roi de France devait ſuivre les avis.* *Grégoire* meurt ; mais l'eſprit de Rome vit toujours. *Innocent IV*, l'ami de *Frédéric*, quand il était cardinal, devient néceſſairement ſon ennemi dès qu'il eſt ſouverain pontife. Il fallait, à quelque prix que ce fût, affaiblir la puiſſance impériale en Italie, et réparer la faute qu'avait faite *Jean XII* d'appeler à Rome les Allemands.

Innocent IV dépoſe l'empereur Frédéric II.

Innocent IV, après bien des négociations inutiles, aſſemble dans Lyon ce fameux concile, qui a cette inſcription encore aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican : *Treizième concile général, premier de Lyon. Frédéric II y eſt déclaré ennemi de l'Egliſe, et privé du ſiége impérial.* (1)

(1) Il faut eſpérer que *Joſeph II* ne laiſſera pas long-temps ſubſiſter dans le Vatican ce monument des attentats de Rome moderne, contre les droits du genre humain ; à moins qu'il ne valût mieux le conſerver comme une preuve que le même eſprit règne encore dans l'Egliſe, et comme une leçon qui montre aux rois ce qu'ils auraient à craindre, s'ils avaient le malheur de réuſſir dans les meſures que le clergé leur inſpire, pour faire retomber les peuples dans l'ignorance.

Il ſemble bien hardi de dépoſer un empereur dans une ville impériale ; mais Lyon était ſous la protection de la France, et ſes archevêques s'étaient emparés des droits régaliens. *Frédéric II* ne négligea pas d'envoyer à ce concile, où il devait être accuſé, des ambaſſadeurs pour le défendre.

Accuſations abſurdes contre *Frédéric.*

Le pape, qui ſe conſtituait juge à la tête du concile, fit auſſi la fonction de ſon propre avocat ; et après avoir beaucoup inſiſté ſur les droits temporels de Naples et de Sicile, ſur le patrimoine de la comteſſe *Mathilde*, il accuſa *Frédéric* d'avoir fait la paix avec les mahométans, d'avoir eu des concubines mahométanes, de ne pas croire en JESUS-CHRIST, et d'être hérétique. Comment peut-on être à la fois hérétique et incrédule ? et comment dans ces ſiècles pouvait-on former ſi ſouvent de telles accuſations ? Les papes *Jean XII*, *Etienne VIII*, et les empereurs *Frédéric I*, *Frédéric II*, le chancelier *des Vignes*, *Mainfroy*, régent de Naples, beaucoup d'autres eſſuièrent cette imputation. Les ambaſſadeurs de l'empereur parlèrent en ſa faveur avec fermeté, et accusèrent le pape à leur tour de rapine et d'uſure. Il y avait à ce concile des ambaſſadeurs de France et d'Angleterre. Ceux-ci ſe plaignirent bien autant des papes, que le pape ſe plaignit de l'empereur. » Vous tirez

Accuſations différentes contre la cour de Rome.

„ par vos Italiens, dirent-ils, plus de ſoixante „ mille marcs par an du royaume d'Angleterre ; vous nous avez en dernier lieu „ envoyé un légat qui a donné tous les bénéfices à des italiens. Il extorque de tous les „ religieux des taxes exceſſives, et il excommunie quiconque ſe plaint de ſes vexations. „ Remédiez-y promptement ; car nous ne „ ſouffrirons pas plus long-temps ces avanies. „

Le pape rougit, ne répondit rien, et prononça la dépoſition de l'empereur. Il eſt très à remarquer qu'il fulmina cette ſentence, non pas, dit-il, de l'approbation du concile, mais en préſence du concile. Tous les pères tenaient des cierges allumés quand le pape prononçait. Ils les éteignirent enſuite. Une partie ſigna l'arrêt, une autre partie ſortit en gémiſſant.

N'oublions pas que dans ce concile le pape demanda un ſubſide à tous les eccléſiaſtiques. Tous gardèrent le ſilence, aucun ne parla, ni pour approuver, ni pour rejeter le ſubſide, excepté un anglais, nommé *Meſpham*, doyen de Lincoln. Il oſa dire que le pape rançonnait trop l'Egliſe. Le pape le dépoſa de ſa ſeule autorité, et les eccléſiaſtiques ſe turent. *Innocent IV* parlait donc et agiſſait en ſouverain de l'Egliſe, et on le ſouffrait.

Deſpotiſme du pape ſur le clergé.

Juſte colère de l'empereur.

Frédéric II ne ſouffrit pas du moins que l'évêque de Rome agît en ſouverain des rois. Cet empereur était à Turin, qui n'appartenait point encore à la maiſon de Savoie. C'était un fief de l'Empire, gouverné par le marquis de *Suze*. Il demanda une caſſette : on la lui apporta. Il en tira la couronne impériale. „ Ce pape et ce concile, dit-il, ne me l'ont „ pas ravie ; et avant qu'on m'en dépouille, „ il y aura bien du ſang répandu, „ Il ne manqua pas d'écrire d'abord à tous les princes d'Allemagne et de l'Europe par la plume de ſon fameux chancelier, *Pierre des Vignes*, tant accuſé d'avoir compoſé le livre des *Trois impoſteurs* : „ Je ne ſuis pas le premier, diſait-il „ dans ſes lettres, que le clergé ait ainſi „ indignement traité, et je ne ſerai pas le „ dernier. Vous en êtes cauſe, en obéiſſant „ à ces hypocrites, dont vous connaiſſez „ l'ambition ſans bornes. Combien, ſi vous „ vouliez, découvririez-vous dans la cour de „ Rome d'infamies qui font frémir la pudeur ? „ Livrés au ſiècle, enivrés de délices, l'excès „ de leurs richeſſes étouffe en eux tout ſen- „ timent de religion. C'eſt une œuvre de „ charité de leur ôter ces richeſſes pernicieu- „ ſes qui les accablent ; et c'eſt à quoi vous „ devez travailler tous avec moi. „

Cependant le pape, ayant déclaré l'empire vacant,

vacant, écrivit à ſept princes ou évêques : c'étaient les ducs de Bavière, de Saxe, d'Autriche et de Brabant, les archevêques de Saltzbourg, de Cologne et de Maïence. Voilà ce qui a fait croire que ſept électeurs étaient alors ſolennellement établis. Mais les autres princes de l'Empire et les autres évêques prétendaient auſſi avoir le même droit.

Les empereurs et les papes tâchaient ainſi de ſe faire dépoſer mutuellement. Leur grande politique conſiſtait à exciter des guerres civiles.

Rome arme ſouvent les fils contre les pères.

On avait déjà élu roi des Romains en Allemagne *Conrad*, fils de *Frédéric II;* mais il fallait, pour plaire au pape, choiſir un autre empereur. Ce nouveau céſar ne fut choiſi ni par les ducs de Saxe ou de Brabant, ou de Bavière, ou d'Autriche, ni par aucun prince de l'Empire. Les évêques de Strasbourg, de Vurtzbourg, de Spire, de Metz, avec ceux de Maïence, de Cologne et de Trèves, créèrent cet empereur. Ils choiſirent un landgrave de Thuringe, qu'on appela le *roi des prêtres*.

Croiſade contre l'empereur.

Quel étrange empereur de Rome qu'un landgrave qui recevait la couronne ſeulement de quelques évêques de ſon pays ! Alors le pape fait renouveler la croiſade contre *Frédéric*. Elle était prêchée par les *frères prêcheurs*, que nous appelons *dominicains*, et par les *frères*

mineurs que nous appelons *cordeliers* ou *franciscains*. Cette nouvelle milice des papes commençait à s'établir en Europe. (*a*) Le saint père ne s'en tint pas à ces mesures : il ménagea des conspirations contre la vie d'un empereur qui savait résister aux conciles, aux moines, aux croisades ; du moins l'empereur se plaignit que le pape suscitait des assassins contre lui, et le pape ne répondit point à ces plaintes.

Les mêmes prélats qui s'étaient donné la liberté de faire un césar, en firent encore un autre après la mort de leur thuringien, et ce fut un comte de Hollande. La prétention de l'Allemagne sur l'empire romain ne servit donc jamais qu'à la déchirer. Ces mêmes évêques, qui élisaient des empereurs, se divisèrent entre eux : leur comte de Hollande fut tué dans cette guerre civile.

1249. *Frédéric II* avait à combattre les papes depuis l'extrémité de la Sicile jusqu'à celle de l'Allemagne. On dit qu'étant dans la Pouille, il découvrit que son médecin, séduit par *Innocent IV*, voulait l'empoisonner. Le fait me paraît douteux ; mais dans les doutes que fait naître l'histoire de ces temps, il ne s'agit que du plus ou du moins de crimes.

Frédéric, voyant avec horreur qu'il lui était impossible de confier sa vie à des chrétiens,

(*a*) Voyez le chapitre des ordres religieux.

fut obligé de prendre des mahométans pour sa garde. On prétend qu'ils ne le garantirent pas des fureurs de *Mainfroy*, son bâtard, qui l'étouffa, dit-on, dans sa dernière maladie. Le fait me paraît faux. Ce grand et malheureux empereur, roi de Sicile dès le berceau, ayant porté trente-huit ans la vaine couronne de Jérusalem, et celle des césars cinquante-quatre ans, (puisqu'il avait été déclaré roi des Romains, en 1196) mourut âgé de cinquante- 1250.
sept ans dans le royaume de Naples, et laissa le monde aussi troublé à sa mort qu'à sa naissance. Malgré tant de troubles, ses royaumes de Naples et de Sicile furent embellis et policés par ses soins : il y bâtit des villes, y fonda des universités, y fit fleurir un peu les lettres. La langue italienne commençait à se former alors, c'était un composé de la langue romance et du latin. On a des vers de *Frédéric II* en cette langue. Mais les traverses qu'il essuya, nuisirent aux sciences autant qu'à ses desseins.

Depuis la mort de *Frédéric II* jusqu'en 1268, l'Allemagne fut sans chef, non comme l'avait été la Gréce, l'ancienne Gaule, l'ancienne Germanie, et l'Italie avant qu'elle fût soumise aux Romains : l'Allemagne ne fut ni une république, ni un pays partagé entre plusieurs souverains, mais un corps sans tête, dont les membres se déchiraient.

C'était une belle occafion pour les papes; mais ils n'en profitèrent pas. On leur arracha Brefcia, Crémone, Mantoue et beaucoup de petites villes. Il eût fallu alors un pape guerrier pour les reprendre; mais rarement un pape eut ce caractère. Ils ébranlaient, à la vérité, le monde avec leurs bulles : ils donnaient des royaumes avec des parchemins. Le pape *Innocent IV* déclara de fa propre autorité *Haquin*, roi de Norwège, en le fefant enfant
1247. légitime, de bâtard qu'il était. Un légat du pape couronna ce roi *Haquin*, et reçut de lui un tribut de quinze mille marcs d'argent, et cinq cents marcs (ou marques) des églifes de Norwège; ce qui était peut-être la moitié de l'argent comptant qui circulait dans un pays fi peu riche.

Le même pape *Innocent IV* créa auffi un certain *Mandog* roi de Lithuanie, mais roi relevant de Rome. *Nous recevons*, dit-il dans fa bulle du 15 juillet 1251, *ce nouveau royaume de Lithuanie au droit et à la propriété de St Pierre, vous prenant fous notre protection, vous, votre femme et vos enfans.* C'était imiter en quelque forte la grandeur de l'ancien fénat de Rome, qui accordait des titres de rois et de tétrarques. La Lithuanie ne fut pas cependant un royaume; elle ne put même encore être chrétienne que plus d'un fiècle après.

Les papes parlaient donc en maîtres du monde, et ne pouvaient être maîtres chez eux: il ne leur en coûtait que du parchemin pour donner ainſi des Etats; mais ce n'était qu'à force d'intrigues qu'ils pouvaient ſe reſſaiſir d'un village auprès de Mantoue ou de Ferrare.

Voilà quelle était la ſituation des affaires de l'Europe: l'Allemagne et l'Italie déchirées, la France encore faible, l'Eſpagne partagée entre les chrétiens et les muſulmans: ceux-ci entièrement chaſſés de l'Italie; l'Angleterre commençant à diſputer ſa liberté contre ſes rois; le gouvernement féodal établi par-tout; la chevalerie à la mode; les prêtres devenus princes et guerriers; une politique preſqu'en tout différente de celle qui anime aujourd'hui l'Europe. Il ſemblait que les pays de la communion romaine fuſſent une grande république dont l'empereur et les papes voulaient être les chefs; et cette république, quoique diviſée, s'était accordée long-temps dans les projets des croiſades, qui ont produit de ſi grandes et de ſi infames actions, de nouveaux royaumes, de nouveaux établiſſemens, de nouvelles misères, et enfin beaucoup plus de malheur que de gloire. Nous les avons déjà indiquées. Il eſt temps de peindre ces folies guerrières.

CHAPITRE LIII.

De l'Orient, au temps des Croisades, et de l'état de la Palestine.

Commencemens des Turcs

LES religions durent toujours plus que les empires. Le mahométisme florissait, et l'empire des califes était détruit par la nation des Turcomans. On se fatigue à rechercher l'origine de ces Turcs. Elle est la même que celle de tous les peuples conquérans. Ils ont tous été d'abord des sauvages, vivans de rapine. Les turcs habitaient autrefois au-delà du Taurus et de l'Immaüs, et bien loin, dit-on, de l'Araxe. Ils étaient compris parmi ces Tartares que l'antiquité nommait Scythes. Ce grand continent de la Tartarie, bien plus vaste que l'Europe, n'a jamais été habité que par des barbares. Leurs antiquités ne méritent guère mieux une histoire suivie que les loups et les tigres de leur pays. Ces peuples du Nord firent de tout temps des invasions vers le Midi. Ils se répandirent, vers le onzième siècle, du côté de la Moscovie. Ils inondèrent les bords de la mer Caspienne. Les Arabes, sous les premiers successeurs de *Mahomet*, avaient soumis presque toute l'Asie mineure, la Syrie et la Perse:

les Turcomans vinrent enfin, qui ſoumirent les Arabes.

Un calife de la dynaſtie des Abaſſides, nommé *Motaſſem*, fils du grand *Almamon*, et petit-fils du célèbre *Aaron-al-Raſchild*, protecteur comme eux de tous les arts, contemporain de notre *Louis le débonnaire* ou *le faible*, poſa les premières pierres de l'édifice ſous lequel ſes ſucceſſeurs furent enfin écraſés. Il fit venir une milice de turcs pour ſa garde. Il n'y a jamais eu un plus grand exemple du danger des troupes étrangères. Cinq à ſix cents turcs à la ſolde de *Motaſſem* ſont l'origine de la puiſſance ottomane, qui a tout englouti, de l'Euphrate juſqu'au bout de la Gréce, et a de nos jours mis le ſiége devant Vienne. Cette milice turque, augmentée avec le temps, devint funeſte à ſes maîtres. De nouveaux turcs arrivent, qui profitèrent des guerres civiles excitées pour le califat. Les califes Abaſſides de Bagdat perdirent bientôt la Syrie, l'Egypte, l'Afrique, que les califes Fatimites leur enlevèrent. Les Turcs dépouillèrent et Fatimites et Abaſſides.

Togrul-Beg, ou *Orto-grul-Beg*, de qui on fait deſcendre la race des Ottomans, entra dans Bagdat, à peu-près comme tant d'empereurs ſont entrés dans Rome. Il ſe rendit maître de la ville et du calife, en ſe proſternant

Décadence des Califes.

1050.

à ſes pieds. *Orto-grul* conduiſit le calife *Caiem* à ſon palais en tenant la bride de ſa mule ; mais, plus habile ou plus heureux que les empereurs allemands ne l'ont été dans Rome, il établit ſa puiſſance, et ne laiſſa au calife que le ſoin de commencer, le vendredi, les prières à la moſquée, et l'honneur d'inveſtir de leurs Etats tous les tyrans mahométans qui ſe feſaient ſouverains.

Il faut ſe ſouvenir que, comme ces Turcomans imitaient les Francs, les Normands et les Goths dans leurs irruptions, ils les imitaient auſſi en ſe ſoumettant aux lois, aux mœurs et à la religion des vaincus. C'eſt ainſi que d'autres tartares en ont uſé avec les Chinois ; et c'eſt l'avantage que tout peuple policé, quoique le plus faible, doit avoir ſur le barbare, quoique le plus fort.

Ainſi les califes n'étaient plus que les chefs de la religion, tels que le Dairi pontife du Japon, qui commande en apparence aujourd'hui au Cuboſama, et qui lui obéit en effet ; tels que le shérif de la Mecque, qui appelle le ſultan turc ſon vicaire ; tels enfin qu'étaient les papes ſous les rois lombards. Je ne compare point, ſans doute, la religion mahométane avec la chrétienne, je compare les révolutions. Je remarque que les califes ont été les plus puiſſans ſouverains de l'Orient, tandis que

les pontifes de Rome n'étaient rien. Le califat est tombé sans retour, et les papes sont peu à peu devenus de grands souverains, affermis, respectés de leurs voisins, et qui ont fait de Rome la plus belle ville de la terre.

Il y avait donc, au temps de la première croisade, un calife à Bagdat qui donnait des investitures, et un sultan turc qui régnait. Plusieurs autres usurpateurs turcs et quelques arabes étaient cantonnés en Perse, dans l'Arabie, dans l'Asie mineure. Tout était divisé; et c'est ce qui pouvait rendre les croisades heureuses. Mais tout était armé, et ces peuples devaient combattre sur leur terrain avec un grand avantage.

Décadence de Constantinople.

L'empire de Constantinople se soutenait : tous ses princes n'avaient pas été indignes de régner. *Constantin Porphirogénète*, fils de *Léon le philosophe*, et philosophe lui-même, fit renaître, comme son père, des temps heureux. Si le gouvernement tomba dans le mépris sous *Romain*, fils de *Constantin*, il devint respectable aux nations sous *Nicéphore Phocas*, qui avait repris Candie avant d'être 961.
empereur. Si *Jean Zimiscès* assassina *Nicéphore*, et souilla de sang le palais; s'il joignit l'hypocrisie à ses crimes, il fut d'ailleurs le défenseur de l'Empire contre les Turcs et les Bulgares. Mais sous *Michel Paphlagonate* on

avait perdu la Sicile : ſous *Romain Diogène*, preſque tout ce qui reſtait vers l'Orient, excepté la province de Pont; et cette province, qu'on appelle aujourd'hui Turcomanie, tomba bientôt après ſous le pouvoir du turc *Soliman* qui, maître de la plus grande partie de l'Aſie mineure, établit le ſiége de ſa domination à Nicée, et menaçait de-là Conſtantinople au temps où commencèrent les croiſades.

L'empire grec était donc borné alors preſqu'à la ville impériale, du côté des Turcs; mais il s'étendait dans toute la Gréce, la Macédoine, la Theſſalie, la Thrace, l'Illyrie, l'Epire, et avait même encore l'île de Candie. Les guerres continuelles, quoique toujours malheureuſes contre les Turcs, entretenaient un reſte de courage. Tous les riches chrétiens d'Aſie qui n'avaient pas voulu ſubir le joug mahométan, s'étaient retirés dans la ville impériale, qui par-là même s'enrichit des dépouilles des provinces. Enfin, malgré tant de pertes, malgré les crimes et les révolutions du palais, cette ville, à la vérité déchue, mais immenſe, peuplée, opulente et reſpirant les délices, ſe regardait comme la première du monde. Les habitans s'appelaient *Romains*, et non *Grecs*. Leur Etat était l'empire romain; et les peuples d'Occident, qu'ils nommaient

Latins, n'étaient à leurs yeux que des barbares révoltés.

La Paleſtine n'était que ce qu'elle eſt aujourd'hui, un des plus mauvais pays de l'Aſie. Cette petite province eſt dans ſa longueur d'environ ſoixante-cinq lieues, et de vingt-trois en largeur. Elle eſt couverte preſque par-tout de rochers arides, ſur leſquels il n'y a pas une ligne de terre. Si ce canton était cultivé, on pourrait le comparer à la Suiſſe. La rivière du jourdain, large d'environ cinquante pieds dans le milieu de ſon cours, reſſemble à la rivière d'Aar chez les Suiſſes, qui coule dans une vallée plus fertile que d'autres cantons. La mer de Tibériade n'eſt pas comparable au lac de Genève. Les voyageurs qui ont bien examiné la Suiſſe et la Paleſtine, donnent tous la préférence à la Suiſſe ſans aucune comparaiſon. Il eſt vraiſemblable que la Judée fut plus cultivée autrefois, quand elle était poſſédée par les Juifs. Ils avaient été forcés de porter un peu de terre ſur les rochers pour y planter des vignes. Ce peu de terre liée avec les éclats des rochers, était ſoutenu par de petits murs, dont on voit encore des reſtes de diſtance en diſtance.

Tableau de la Paleſtine.

Tout ce qui eſt ſitué vers le Midi conſiſte en déſerts de ſables ſalés, du côté de la Médi-

terranée et de l'Egypte, et en montagnes affreuses, jusqu'à Esiongaber vers la mer Rouge. Ces sables et ces rochers, habités aujourd'hui par quelques arabes voleurs, sont l'ancienne patrie des Juifs. Ils s'avancèrent un peu au Nord dans l'Arabie pétrée. Le petit pays de Jérico, qu'ils envahirent, est un des meilleurs qu'ils possédèrent : le terrain de Jérusalem est bien plus aride ; il n'a pas même l'avantage d'être situé sur une rivière. Il y a très-peu de pâturages : les habitans n'y purent jamais nourrir de chevaux : les ânes firent toujours la monture ordinaire. Les bœufs y sont maigres ; les moutons y réussissent mieux ; les oliviers en quelques endroits y produisent un fruit d'une bonne qualité. On y voit encore quelques palmiers ; et ce pays que les Juifs améliorèrent avec beaucoup de peine, quand leur condition toujours malheureuse le leur permit, fut pour eux une terre délicieuse, en comparaison des déserts de Sina, de Param et de Cadés-Barné. (1)

(1) Ceux qui douteraient que la Palestine n'ait été un pays très-peu fertile, peuvent consulter deux graves dissertations sur cet objet important, par M. l'abbé *Guénée*, de l'académie des Inscriptions. Les preuves qu'on y trouve de la stérilité de ce pays sont d'autant plus décisives, que l'intention de l'auteur était de prouver précisément le contraire. Les dissertations de l'abbé de *Vertot*, sur l'authenticité de la sainte Ampoule, produisent le même effet ; mais on a soupçonné l'abbé de *Vertot* d'y avoir mis un peu de malice, ce dont on n'a garde de soupçonner son savant confrère.

S[t] *Jérôme*, qui vécut ſi long-temps à Bethléem, avoue qu'on ſouffrait continuellement la ſéchereſſe et la ſoif dans ce pays de montagnes arides, de cailloux et de ſables, où il pleut rarement, où l'on manque de fontaines, et où l'induſtrie eſt obligée d'y ſuppléer à grand frais par des citernes.

La Paleſtine, malgré le travail des Hébreux, n'eut jamais de quoi nourrir ſes habitans; et de même que les treize cantons envoient le ſuperflu de leurs peuples ſervir dans les armées des princes qui peuvent les payer, les Juifs allaient faire le métier de courtiers en Aſie et en Afrique. A peine Alexandrie était-elle bâtie, qu'ils s'y étaient établis. Les Juifs commerçans n'habitaient guère Jéruſalem; et je doute que dans le temps le plus floriſſant de ce petit Etat, il y ait jamais eu des hommes auſſi opulens que le ſont aujourd'hui pluſieurs hébreux d'Amſterdam, de la Haie, de Londres, de Conſtantinople.

Lorſqu'*Omar*, l'un des premiers ſucceſſeurs de *Mahomet*, s'empara des fertiles pays de la Syrie, il prit la contrée de la Paleſtine; et comme Jéruſalem eſt une ville ſainte pour les mahométans, il y entra chargé d'une haire et d'un ſac de pénitent, et n'exigea que le tribut de treize drachmes par tête, ordonné par le pontife: c'eſt ce que rapporte *Nicétas*

Coniates. *Omar* enrichit Jérusalem d'une magnifique mosquée de marbre, couverte de plomb, ornée en dedans d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi lesquelles il y en avait beaucoup d'or pur. (*a*) Quand ensuite les Turcs déjà mahométans s'emparèrent du pays, vers l'an 1055, ils respectèrent la mosquée, et la ville resta toujours peuplée de sept à huit mille habitans. C'était ce que son enceinte pouvait alors contenir, et ce que tout le territoire d'alentour pouvait nourrir. Ce peuple ne s'enrichissait guère d'ailleurs que des pélerinages des chrétiens et des musulmans. Les uns allaient visiter la mosquée, les autres l'endroit où l'on prétend que JESUS fut enterré. Tous payaient une petite redevance à l'émir turc qui résidait dans la ville, et à quelques imans qui vivaient de la curiosité des pélerins.

(*a*) Elle fut fondée sur les débris de la forteresse bâtie par *Hérode*, et auparavant par *Salomon*; forteresse qui avait servi de temple.

CHAPITRE LIV.

De la première croiſade, juſqu'à la priſe de Jéruſalem.

Un fanatique, auteur des croiſades.

TEL était l'état de l'Aſie mineure et de la Syrie, lorſqu'un pélerin d'Amiens ſuſcita les croiſades. Il n'avait d'autre nom que *Coucoupètre* ou *Cucupiètre*, comme le dit la fille de l'Empereur *Comnène*, qui le vit à Conſtantinople. Nous le connaiſſons ſous le nom de *Pierre l'ermite.* Ce picard, parti d'Amiens pour aller en pélerinage vers l'Arabie, fut cauſe que l'Occident, s'arma contre l'Orient, et que des millions d'Européans périrent en Aſie. C'eſt ainſi que ſont enchaînés les événemens de l'univers. Il ſe plaignit amèrement à l'évêque ſecret qui réſidait dans le pays, avec le titre de patriarche de Jéruſalem, des vexations que ſouffraient les pélerins; les révélations ne lui manquèrent pas. *Guillaume* de tyr aſſure que JESUS-CHRIST apparut à l'ermite. *Je ſerai avec toi*, lui dit-il, *il eſt temps de ſecourir mes ſerviteurs.* A ſon retour à Rome, il parla d'une manière ſi vive, et fit des tableaux ſi touchans, que le pape *Urbain II* crut cet homme propre à ſeconder le grand deſſein que les papes avaient depuis

long-temps d'armer la chrétienté contre le mahométiſme. Il envoya *Pierre* de province en province communiquer par ſon imagination forte l'ardeur de ſes ſentimens, et ſemer l'enthouſiaſme.

1094. *Urbain II* tint enſuite vers Plaiſance un concile en raſe campagne, où ſe trouvèrent plus de trente mille ſéculiers outre les eccléſiaſtiques. On y propoſa la manière de venger les chrétiens. L'empereur des Grecs, *Alexis Comnène*, père de cette princeſſe qui écrivit l'hiſtoire de ſon temps, envoya à ce concile des ambaſſadeurs pour demander quelque ſecours contre les muſulmans; mais ce n'était ni du pape, ni des Italiens qu'il devait l'attendre. Les Normands enlevaient alors Naples et Sicile aux Grecs; et le pape, qui voulait être au moins ſeigneur ſuzerain de ces royaumes, étant d'ailleurs rival de l'Egliſe grecque, devenait néceſſairement par ſon état l'ennemi déclaré des empereurs d'Orient, comme il était l'ennemi couvert des empereurs teutoniques. Le pape, loin de ſecourir les Grecs, voulait ſoumettre l'Orient aux Latins.

Au reſte, le projet d'aller faire la guerre en Paleſtine, fut vanté par tous les aſſiſtans au concile de Plaiſance, et ne fut embraſſé par perſonne. Les principaux ſeigneurs italiens avaient chez eux trop d'intérêts à ménager,

et

et ne voulaient point quitter un pays délicieux pour aller ſe battre vers l'Arabie pétrée.

On fut donc obligé de tenir un autre concile à Clermont en Auvergne. Le pape y harangua dans la grande place. On avait pleuré en Italie ſur les malheurs des chrétiens de l'Aſie. On s'arma en France. Ce pays était peuplé d'une foule de nouveaux ſeigneurs, inquiets, indépendans, aimant la diſſipation et la guerre, plongés pour la plupart dans les crimes que la débauche entraîne, et dans une ignorance auſſi honteuſe que leurs débauches. Le pape propoſait la rémiſſion de tous leurs péchés, et leur ouvrait le ciel, en leur impoſant pour pénitence de ſuivre la plus grande de leurs paſſions, de courir au pillage. On prit donc la croix à l'envi. Les égliſes et les cloîtres achetèrent alors à vil prix beaucoup de terres des ſeigneurs, qui crurent n'avoir beſoin que d'un peu d'argent et de leurs armes pour aller conquérir des royaumes en Aſie. *Godefroi de Bouillon*, par exemple, duc de Brabant, vendit ſa terre de Bouillon au chapitre de Liége, et Stenay à l'évêque de Verdun. *Baudoin*, frère de *Godefroi*, vendit au même évêque le peu qu'il avait en ce pays-là. Les moindres ſeigneurs châtelains partirent à leurs frais; les pauvres gentilshommes ſervirent d'écuyers aux autres. Le

1095. Croiſade déclarée.

Armement prodigieux.

butin devoit ſe partager ſelon les grades, et ſelon les dépenſes des croiſés. C'était une grande ſource de diviſion, mais c'était auſſi un grand motif. La religion, l'avarice et l'inquiétude encourageaient également ces émigrations. On enrôla une infanterie innombrable, et beaucoup de ſimples cavaliers ſous mille drapeaux différens. Cette foule de croiſés ſe donna rendez-vous à Conſtantinople. Moines, femmes, marchands, vivandiers, tout partit, comptant ne trouver ſur la route que des chrétiens, qui gagneraient des indulgences en les nourriſſant. Plus de quatre-vingt mille de ces vagabonds ſe rangèrent ſous le drapeau de *Coucoupètre*, que j'appelerai toujours *Pierre l'ermite*. Il marchait en ſandales et ceint d'une corde, à la tête de l'armée. Nouveau genre de vanité! Jamais l'antiquité n'avait vu de ces émigrations d'une partie du monde dans l'autre, produites par un enthouſiaſme de religion. Cette fureur épidémique parut alors pour la première fois, afin qu'il n'y eût aucun fléau poſſible qui n'eût affligé l'eſpèce humaine.

La première expédition de ce général ermite fut d'aſſiéger une ville chrétienne en Hongrie, nommée *Malavilla*, parce que l'on avait refuſé des vivres à ces ſoldats de JESUS-CHRIST, qui, malgré leur ſainte entrepriſe,

ſe conduiſaient en voleurs de grand chemin. La ville fut priſe d'aſſaut, livrée au pillage, les habitans égorgés. L'*ermite* ne fut plus alors maître de ſes croiſés, excités par la ſoif du brigandage. Un des lieutenans de l'*ermite*, nommé *Gautier ſans argent*, qui commandait la moitié des troupes, agit de même en Bulgarie. On ſe réunit bientôt contre ces brigands, qui furent preſque tous exterminés, et l'*ermite* arriva enfin devant Conſtantinople avec vingt mille perſonnes mourant de faim.

Un prédicateur allemand, nômmé *Godeſcalc*, qui voulut jouer le même rôle, fut encore plus maltraité. Dès qu'il fut arrivé avec ſes diſciples dans cette même Hongrie où ſes prédéceſſeurs avaient fait tant de déſordres, la ſeule vue de la croix rouge qu'ils portaient fut un ſignal auquel ils furent tous maſſacrés.

Une autre horde de ces aventuriers, compoſée de plus de deux cents mille perſonnes, tant femmes que prêtres, payſans, écoliers, croyant qu'elle allait défendre JESUS-CHRIST, s'imagina qu'il fallait exterminer tous les juifs qu'on rencontrerait. Il y en avait beaucoup ſur les frontières de France : tout le commerce était entre leurs mains. Les chrétiens, croyant venger DIEU, firent main baſſe ſur tous ces malheureux. Il n'y eut jamais depuis *Adrien*

Juifs maſſacrés ſur la route par les croiſés.

un ſi grand maſſacre de cette nation. Ils ſurent égorgés à Verdun, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Maïence; et pluſieurs ſe tuèrent eux-mêmes, après avoir fendu le ventre à leurs femmes, pour ne pas tomber entre les mains de ces barbares. La Hongrie fut encore le tombeau de cette troiſième armée de croiſés.

Ermite ſans armée.

Cependant l'*ermite Pierre* trouva devant Conſtantinople d'autres vagabonds italiens et allemands, qui ſe joignirent à lui, et ravagèrent les environs de la ville. L'empereur *Alexis Comnène*, qui régnait, était aſſurément ſage et modéré. Il ſe contenta de ſe défaire au plutôt de pareils hôtes. Il leur fournit des bateaux pour les tranſporter au-delà du Boſphore. Le général *Pierre*, ſe vit enfin à la tête d'une armée chrétienne contre les muſulmans. *Soliman*, ſoudan de Nicée, tomba avec ſes Turcs aguerris ſur cette multitude diſperſée. *Gautier ſans argent* y périt avec beaucoup de pauvre nobleſſe. L'*ermite* retourna cependant à Conſtantinople, regardé comme un fanatique qui s'était fait ſuivre par des furieux.

Il n'en fut pas de même des chefs des croiſés, plus politiques, moins enthouſiaſtes, plus accoutumés au commandement, et conduiſant des troupes un peu plus réglées.

Godefroi de Bouillon menait soixante et dix mille hommes de pied, et dix mille cavaliers couverts d'une armure complète, sous plusieurs bannières de seigneurs tous rangés sous la sienne.

Princes croisés.

Cependant *Hugues*, frère du roi de France, *Philippe I*, marchait par l'Italie avec d'autres seigneurs qui s'étaient joints à lui. Il allait tenter la fortune. Presque tout son établissement consistait dans le titre de frère d'un roi très-peu puissant par lui-même. Ce qui est plus étrange, c'est que *Robert*, duc de Normandie, fils aîné de *Guillaume*, conquérant de l'Angleterre, quitta cette Normandie où il était à peine affermi. Chassé d'Angleterre par son cadet *Guillaume le roux*, il lui engagea encore la Normandie pour subvenir aux frais de son armement. C'était, dit-on, un prince voluptueux et superstitieux. Ces deux qualités, qui ont leur source dans la faiblesse, l'entraînèrent à ce voyage.

Le vieux *Raimond*, comte de Toulouse, maître du Languedoc et d'une partie de la Provence, qui avait déjà combattu contre les musulmans en Espagne, ne trouva ni dans son âge ni dans les intérêts de sa patrie aucune raison contre l'ardeur d'aller en Palestine. Il fut un des premiers qui s'arma et passa les Alpes, suivi, dit-on, de près de cent mille

hommes. Il ne prévoyait pas que bientôt on prêcherait une croiſade contre ſa propre famille.

Le plus politique de tous ces croiſés, et peut-être le ſeul, fut *Bohémond*, fils de ce *Robert Guiſcard*, conquérant de la Sicile. Toute cette famille de Normands, tranſplantée en Italie, cherchait à s'agrandir, tantôt aux dépens des papes, tantôt ſur les ruines de l'empire grec. Ce *Bohémond* avait lui-même long-temps fait la guerre à l'empereur *Alexis*, en Epire et en Gréce; et n'ayant pour tout héritage que la petite principauté de Tarente et ſon courage, il profita de l'enthouſiaſme épidémique de l'Europe, pour raſſembler ſous ſa bannière juſqu'à dix mille cavaliers bien armés, et quelque infanterie, avec leſquels il pouvait conquérir des provinces, ſoit ſur les chrétiens ſoit ſur les mahométans.

La princeſſe *Anne Comnène*, dit que ſon père fut alarmé de ces émigrations prodigieuſes, qui fondaient dans ſon pays. On eût cru, dit-elle, que l'Europe arrachée de ſes fondemens, allait tomber ſur l'Aſie. Qu'aurait-ce donc été, ſi près de trois cents mille hommes, dont les uns avaient ſuivi l'*ermite Pierre*, les autres le prêtre *Godeſcalc*, n'avaient déjà diſparu ?

Intérêt des papes aux croisades.

On propoſa au pape de ſe mettre à la tête de ces armées immenſes qui reſtaient encore. C'était la ſeule manière de parvenir à la monarchie univerſelle, devenue l'objet de la cour romaine. Cette entrepriſe demandait le génie d'un *Mahomet* ou d'un *Alexandre*. Les obſtacles étaient grands, et *Urbain* ne vit que les obſtacles.

Grégoire VII avait autrefois conçu ce projet des croiſades. Il aurait armé l'Occident contre l'Orient, il aurait commandé à l'Egliſe grecque comme à la latine. Les papes auraient vu ſous leurs lois l'un et l'autre empire. Mais du temps de *Grégoire VII*, une telle idée n'était encore que chimérique. L'empire de Conſtantinople n'était pas encore aſſez accablé, la fermentation du fanatiſme n'était pas aſſez violente dans l'Occident. Les eſprits ne furent bien diſpoſés que du temps d'*Urbain II*.

Le pape et les princes croiſés avaient dans ce grand appareil leurs vues différentes, et Conſtantinople les redoutait toutes. On y haïſſait les Latins, qu'on y regardait comme des hérétiques et des barbares. On craignait ſur-tout que Conſtantinople ne fût l'objet de leur ambition, plus que la petite ville de Jéruſalem ; et certes on ne ſe trompait pas puiſqu'ils envahirent à la fin Conſtantinople et l'empire.

Ce que les Grecs craignaient le plus, et avec raiſon, c'était ce *Bohémond* et ſes napolitains, ennemis de l'Empire. Mais quand même les intentions de *Bohémond* euſſent été pures, de quel droit tous ces princes d'Occident venaient-ils prendre pour eux des provinces que les Turcs avaient arrachées aux empereurs grecs?

Caractère des principaux croiſés.

On peut juger d'ailleurs quelle était l'arrogance féroce des ſeigneurs croiſés, par le trait que rapporte la princeſſe *Anne Comnène* de je ne ſais quel comte français qui vint s'aſſeoir à côté de l'empereur ſur ſon trône, dans une cérémonie publique. *Baudouin*, frère de *Godefroi de Bouillon*, prenant par la main cet homme indiſcret pour le faire retirer, le comte dit tout haut, dans ſon jargon barbare : „ Voilà „ un plaiſant ruſtre que ce grec, de s'aſſeoir „ devant des gens comme nous. „ Ces paroles furent interprétées à *Alexis* qui ne fit que ſourire. Une ou deux indiſcrétions pareilles ſuffiſent pour décrier une nation. *Alexis* fit demander à ce comte qui il était. „ Je ſuis, „ répondit-il, de la race la plus noble. J'allais „ tous les jours dans l'égliſe de ma ſeigneurie, „ où s'aſſemblaient tous les braves ſeigneurs „ qui voulaient ſe battre en duel, et qui „ priaient JESUS-CHRIST et la Sainte-Vierge „ de leur être favorables. Aucun d'eux n'oſa „ jamais ſe battre contre moi. „

Il

Il était moralement impossible que de tels hôtes n'exigeassent des vivres avec dureté, et que les Grecs n'en refusassent avec malice. C'était un sujet de combats continuels entre les peuples et l'armée de *Godefroi*, qui parut la première après les brigandages des croisés de l'ermite *Pierre*. *Godefroi* en vint jusqu'à attaquer les faubourgs de Constantinople, et l'empereur les défendit en personne. L'évêque du Puy en Auvergne, nommé *Monteil*, légat du pape dans les armées de la croisade, voulait absolument qu'on commençât les entreprises contre les infidèles par le siége de la ville où résidait le premier prince des chrétiens. Tel était l'avis de *Bohémond*, qui était alors en Sicile, et qui envoyait courriers sur courriers à *Godefroi*, pour l'empêcher de s'accorder avec l'empereur. *Hugues*, frère du roi de France, eut alors l'imprudence de quitter la Sicile où il était avec *Bohémond*, et de passer presque seul sur les terres d'*Alexis*. Il joignit à cette indiscrétion celle de lui écrire des lettres pleines d'une fierté peu séante à qui n'avait point d'armée. Le fruit de ces démarches fut d'être arrêté quelque temps prisonnier. Enfin la politique de l'empereur grec vint à bout de détourner tous ces orages. Il fit donner des vivres, il engagea tous les seigneurs à lui prêter hommage pour les terres qu'ils conquerraient, il les fit

tous paſſer en Aſie les uns après les autres, après les avoir comblés de préſens. *Bohémond*, qu'il redoutait le plus, fut celui qu'il traita avec le plus de magnificence. Quand ce prince vint lui rendre hommage à Conſtantinople, et qu'on lui fit voir les raretés du palais, *Alexis* ordonna qu'on remplît un cabinet de meubles précieux, d'ouvrages d'or et d'argent, de bijoux de toute eſpèce, entaſſés ſans ordre, et de laiſſer la porte du cabinet entr'ouverte. *Bohémond* vit en paſſant ces tréſors, auxquels les conducteurs affectaient de ne faire nulle attention. „ Eſt-il poſſible, „ s'écria-t-il, qu'on néglige de ſi belles choſes? „ Si je les avais, je me croirais le plus puiſ„ ſant des princes. „ Le ſoir même l'empereur lui envoya tout le cabinet. Voilà ce que rapporte ſa fille, témoin oculaire. C'eſt ainſi qu'en uſait ce prince, que tout homme déſintéreſſé appelera ſage et magnifique, mais que la plupart des hiſtoriens des croiſades ont traité de perfide, parce qu'il ne voulut pas être l'eſclave d'une multitude dangereuſe.

Magnificence de l'empereur *Alexis*.

Enfin, quand il s'en fut heureuſement débarraſſé, et que tout fut paſſé dans l'Aſie mineure, on fit la revue près de Nicée; et on a prétendu qu'il ſe trouva cent mille cavaliers et ſix cents mille hommes de pied, en comptant les femmes. Ce nombre, joint avec les premiers

croisés qui périrent sous l'ermite et sous d'autres, fait environ onze cents mille. Il justifie ce qu'on dit des armées des rois de Perse, qui avaient inondé la Gréce, et ce qu'on raconte des transplantations de tant de barbares ; ou bien c'est une exagération semblable à celles des Grecs qui mêlèrent presque toujours la fable à l'histoire. Les Français enfin, et surtout *Raimond de Toulouse*, se trouvèrent partout sur le même terrain que les Gaulois méridionaux avaient parcouru, treize cents ans auparavant, quand ils allèrent ravager l'Asie mineure, et donner leur nom à la province de Galatie.

Les historiens nous informent rarement comment on nourrissait ces multitudes. C'était une entreprise qui demandait autant de soins que la guerre même. Venise ne voulut pas d'abord s'en charger. Elle s'enrichissait plus que jamais par son commerce avec les mahométans, et craignait de perdre les priviléges qu'elle avait chez eux. Les Génois, les Pisans et les Grecs équipèrent des vaisseaux chargés de provisions qu'ils vendaient aux croisés en côtoyant l'Asie mineure. La fortune des Génois s'en accrut, et on fut étonné bientôt après de voir Gènes devenue une puissance.

Le vieux turc *Soliman*, soudan de Syrie, qui était sous les califes de Bagdat ce que les

maires avaient été ſous la race de *Clovis*, ne put avec le ſecours de ſon fils réſiſter au premier torrent de tous ces princes croiſés. Leurs troupes étaient mieux choiſies que celles de l'ermite *Pierre*, et diſciplinées autant que le permettait la licence et l'enthouſiaſme.

1097. On prit Nicée; on battit deux fois les armées commandées par le fils de *Soliman*. Les Turcs et les Arabes ne ſoutinrent point, dans ces commencemens, le choc de ces multitudes couvertes de fer, de leurs grands chevaux de bataille, et des forêts de lances auxquelles ils n'étaient point accoutumés.

1098. Prise de Jéruſalem. *Bohémond* eut l'adreſſe de ſe faire céder par les croiſés le fertile pays d'Antioche. *Baudouin* alla juſqu'en Méſopotamie s'emparer de la ville d'Edeſſe, et s'y forma un petit Etat. Enfin on mit le ſiége devant Jéruſalem, dont le calife d'Egypte s'était ſaiſi par ſes lieutenans. La plupart des hiſtoriens diſent que l'armée des aſſiégeans, diminuée par les combats, par les maladies et par les garniſons miſes dans les villes conquiſes, était réduite à vingt mille hommes de pied, et à quinze cents chevaux; et que Jéruſalem, pourvue de tout, était défendue par une garniſon de quarante mille ſoldats. On ne manque pas d'ajouter qu'il y avait, outre cette garniſon, vingt mille habitans déterminés. Il n'y a point de lecteur ſenſé

qui ne voie qu'il n'eſt guère poſſible qu'une armée de vingt mille hommes en aſſiége une de ſoixante mille, dans une place fortifiée ; mais les hiſtoriens ont toujours voulu du merveilleux.

Ce qui eſt vrai, c'eſt qu'après cinq ſemaines de ſiége la ville fut emportée d'aſſaut, et que tout ce qui n'était pas chrétien fut maſſacré. L'ermite *Pierre*, de général devenu chapelain, ſe trouva à la priſe et au maſſacre. Quelques chrétiens, que les muſulmans avaient laiſſé vivre dans la ville, conduiſirent les vainqueurs dans les caves les plus reculées, où les mères ſe cachaient avec leurs enfans, et rien ne fut épargné. Preſque tous les hiſtoriens conviennent qu'après cette boucherie, les chrétiens, tout dégouttans de ſang, allèrent en proceſſion 1099.
à l'endroit qu'on dit être le ſépulcre de JESUS-CHRIST, et y fondirent en larmes. Il eſt très-vraiſemblable qu'ils y donnèrent des marques de religion ; mais cette tendreſſe qui ſe manifeſta par des pleurs, n'eſt guère compatible avec cet eſprit de vertige, de fureur, de débauche et d'emportement. Le même homme peut être furieux et tendre, mais non dans le même temps.

Elmacim rapporte qu'on enferma les Juifs dans la ſynagogue qui leur avait été accordée par les Turcs, et qu'on les y brûla tous. Cette

action eſt croyable après la fureur avec laquelle on les avait exterminés ſur la route.

5 juillet 1099. Jéruſalem fut priſe par les croiſés, tandis qu'*Alexis Comnène* était empereur d'Orient, *Henri IV* d'Occident; et qu'*Urbain II*, chef de l'Egliſe romaine, vivait encore. Il mourut avant d'avoir appris ce triomphe de la croiſade dont il était l'auteur.

Les ſeigneurs, maîtres de Jéruſalem, s'aſſemblaient déjà pour donner un roi à la Judée. Les eccléſiaſtiques, ſuivant l'armée, ſe rendirent dans l'aſſemblée, et osèrent déclarer nulle l'élection qu'on allait faire, parce qu'il fallait, diſaient-ils, faire un patriarche avant de faire un ſouverain.

Cependant *Godefroi de Bouillon* fut élu, non pas roi, mais duc de Jéruſalem. Quelques mois après arriva un légat, nommé *Damberto*, qui ſe fit nommer patriarche par le clergé; et la première choſe que fit ce patriarche, ce fut de prendre le petit royaume de Jéruſalem pour lui-même, au nom du pape. Il fallut que *Godefroi de Bouillon*, qui avait conquis la ville au prix de ſon ſang, la cédât à cet évêque. Il ſe réſerva le port de Joppé et quelques droits dans Jéruſalem. Sa patrie, qu'il avait abandonnée, valait bien au-delà de ce qu'il avait acquis en Paleſtine.

CHAPITRE LV.

Croisades depuis la prise de Jérusalem. Louis le jeune prend la croix. St Bernard, qui d'ailleurs fait des miracles, prédit des victoires, et on est battu. Saladin prend Jérusalem, ses exploits, sa conduite. Quel fut le divorce de Louis VII, dit le jeune, &c.

Emigrations.

DEPUIS le quatrième siècle, le tiers de la terre est en proie à des émigrations presque continuelles. Les Huns, venus de la Tartarie chinoise, s'établissent enfin sur les bords du Danube; et de là ayant pénétré, sous *Attila*, dans les Gaules et en Italie, ils restent fixés en Hongrie. Les Hérules, les Goths s'emparent de Rome. Les Vandales vont, des bords de la mer Baltique, subjuguer l'Espagne et l'Afrique. Les Bourguignons envahissent une partie des Gaules: les Francs passent dans l'autre. Les Maures asservissent les Visigoths conquérans de l'Espagne, tandis que d'autres arabes étendaient leurs conquêtes dans la Perse, dans l'Asie mineure, en Syrie, en Egypte. Les Turcs viennent du bord oriental de la mer Caspienne, et partagent les Etats conquis par les Arabes. Les croisés de l'Europe

inondent la Syrie en bien plus grand nombre que toutes ces nations ensemble n'en ont jamais eu dans leurs émigrations, tandis que le tartare *Gengis* subjugue la haute Asie. Cependant, au bout de quelque temps, il n'est resté aucune trace des conquêtes des croisés; *Gengis*, au contraire, ainsi que les Arabes, les Turcs et les autres, ont fait de grands établissemens loin de leur patrie. Il sera peut-être aisé de découvrir les raisons du peu de succès des croisés.

Les mêmes circonstances produisent les mêmes effets. On a vu que quand les successeurs de *Mahomet* eurent conquis tant d'Etats, la discorde les divisa. Les croisés éprouvèrent un sort à peu-près semblable. Ils conquirent moins, et furent divisés plus tôt. Voilà déjà trois petits Etats chrétiens formés tout d'un coup en Asie; Antioche, Jérusalem et Edesse. Il s'en forma quelques années après un quatrième; ce fut celui de Tripoli de Syrie, qu'eut le jeune *Bertrand*, fils du comte de Toulouse. Mais, pour conquérir Tripoli, il fallut avoir recours aux vaisseaux des Vénitiens. Ils prirent alors part à la croisade, et se firent céder une partie de cette nouvelle conquête.

De tous ces nouveaux princes qui avaient promis de faire hommage de leurs acquisitions à l'empereur grec, aucun ne tint sa promesse,

et tous furent jaloux les uns des autres. En peu de temps, ces nouveaux Etats divisés et subdivisés passèrent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva, comme en France, de petits seigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Césarée. *Soliman*, qui avait perdu Antioche et Nicée, tenait toujours la campagne, habitée d'ailleurs par des colons musulmans; et sous *Soliman* et après lui, on vit dans l'Asie un mélange de chrétiens, de turcs, d'arabes, se fesant tous la guerre. Un château turc était voisin d'un château chrétien, de même qu'en Allemagne les terres des protestans et des catholiques sont enclavées les unes dans les autres.

De ce million de croisés bien peu restaient alors. Au bruit de leurs succès, grossis par la renommée, de nouveaux essaims partirent encore de l'Occident. Ce prince *Hugues*, frère du roi de France, *Philippe I*, ramena une nouvelle multitude, grossie par des Italiens et des Allemands. On en compta trois cents mille; mais en réduisant ce nombre aux deux tiers, ce sont encore deux cents mille hommes qu'il en coûta à la chrétienté. Ceux-là furent traités vers Constantinople à peu-près comme les suivans de l'ermite *Pierre*. Ceux qui abordèrent en Asie, furent détruits par *Soliman*; et le prince *Hugues* mourut presqu'abandonné, dans l'Asie mineure.

Ce qui prouve encore, ce me ſemble, l'extrême faibleſſe de la principauté de Jéruſalem, c'eſt l'établiſſement de ces religieux ſoldats, templiers et hoſpitaliers. Il faut bien que ces moines, fondés d'abord pour ſervir les malades, ne fuſſent pas en ſureté, puiſqu'ils prirent les armes. D'ailleurs, quand la ſociété générale eſt bien gouvernée, on ne fait guère d'aſſociations particulières.

Les religieux conſacrés au ſervice des bleſſés, ayant fait vœu de ſe battre, vers l'an 1118, il ſe forma tout d'un coup une milice ſemblable, ſous le nom de *Templiers*, qui prirent ce titre, parce qu'ils demeuraient auprès de cette égliſe qui avait, diſait-on, été autrefois le *temple de Salomon*. Ces établiſſemens ne ſont dûs qu'à des français, ou du moins à des habitans d'un pays annexé depuis à la France. *Raimond Dupuy*, premier grand-maître et inſtituteur de la milice des hoſpitaliers, était de Dauphiné.

Chevaliers teutons.

A peine ces deux ordres furent-ils établis par les bulles des papes, qu'ils devinrent riches et rivaux. Ils ſe battirent les uns contre les autres, auſſi ſouvent que contre les muſulmans. Bientôt après, un nouvel ordre s'établit encore en faveur des pauvres allemands abandonnés dans la Paleſtine : et ce fut l'ordre des moines teutoniques, qui devint après en Europe une milice de conquérans.

Enfin la ſituation des chrétiens était ſi peu affermie, que *Baudouin*, premier roi de Jéruſalem, qui régna après la mort de *Godefroi*, ſon frère, fut pris preſque aux portes de la ville par un prince turc.

Les conquêtes des chrétiens s'affaibliſſaient tous les jours. Les premiers conquérans n'étaient plus; leurs ſucceſſeurs étaient amollis. Déjà l'Etat d'Edeſſe était repris par les Turcs, en 1140, et Jéruſalem menacée. Les empereurs grecs ne voyant dans les princes d'Antioche, leurs voiſins, que de nouveaux uſurpateurs, leur feſaient la guerre, non ſans juſtice. Les chrétiens d'Aſie, prêts d'être accablés de tous côtés, ſollicitèrent en Europe une nouvelle croiſade générale.

St *Bernard* et ſes prophéties.

La France avait commencé la première inondation : ce fut à elle qu'on s'adreſſa pour la ſeconde. Le pape *Eugène III*, n'aguère diſciple de St *Bernard*, fondateur de Clervaux, choiſit avec raiſon ſon premier maître, pour être l'organe d'un nouveau dépeuplement. Jamais religieux n'avait mieux concilié le tumulte des affaires avec l'auſtérité de ſon état : aucun n'était arrivé comme lui à cette conſidération purement perſonnelle, qui eſt au-deſſus de l'autorité même. Son contemporain, l'abbé *Suger*, était premier miniſtre de France; ſon diſciple était pape; mais *Bernard*,

ſimple abbé de Clervaux, était l'oracle de la France et de l'Europe.

A Vézelai en Bourgogne fut dreſſé un échafaud dans la place publique, où *Bernard* parut à côté de *Louis le jeune*, roi de France. Il parla d'abord, et le roi parla enſuite. Tout ce qui était préſent prit la croix. *Louis* la prit le premier de S[t] *Bernard*. Le miniſtre *Suger* ne fut point d'avis que le roi abandonnât le bien certain qu'il pouvait faire à ſes Etats, pour tenter en Syrie des conquêtes incertaines; mais l'éloquence de *Bernard*, et l'eſprit du temps, ſans lequel cette éloquence n'était rien, l'emportèrent ſur les conſeils du miniſtre.

Louis le jeune.

On nous peint *Louis le jeune* comme un prince plus rempli de ſcrupules que de vertus. Dans une de ces petites guerres civiles que le gouvernement féodal rendait inévitables en France, les troupes du roi avaient brûlé l'égliſe de Vitry, et une partie du peuple réfugiée dans cette égliſe avait péri au milieu des flammes. On perſuada aiſément au roi qu'il ne pouvait expier qu'en Paleſtine ce crime, qu'il eût mieux réparé en France par une adminiſtration ſage. Il fit vœu de faire égorger des millions d'hommes pour expier la mort de quatre ou cinq cents champenois. Sa jeune femme *Eléonore de Guienne*, ſe croiſa avec lui; ſoit qu'elle l'aimât alors, ſoit qu'il

fût de la bienséance de ces temps d'accompagner son mari dans de telles aventures.

Bernard s'était acquis un crédit si singulier que dans une nouvelle assemblée, à Chartres, on le choisit lui-même pour le chef de la croisade. Ce fait paraît presqu'incroyable ; mais tout est croyable de l'emportement religieux des peuples. S[t] *Bernard* avait trop d'esprit pour s'exposer au ridicule qui le menaçait. L'exemple de l'ermite *Pierre* était récent. Il refusa l'emploi de général, et se contenta de celui de prophète.

De France il court en Allemagne. Il y trouve un autre moine qui prêchait la croisade. Il fit taire ce rival, qui n'avait pas la mission du pape. Il donne enfin lui-même la croix rouge à l'empereur *Conrad III*, et il promet publiquement de la part de DIEU des victoires contre les infidèles. Bientôt après un de ses disciples, nommé *Philippe*, écrivit en France que *Bernard* avait fait beaucoup de miracles en Allemagne. Ce n'était pas, à la vérité, des morts ressuscités ; mais les aveugles avaient vu, les boiteux avaient marché, les malades avaient été guéris. On peut compter parmi ces prodiges, qu'il prêchait par-tout en français aux Allemands.

L'espérance d'une victoire certaine entraîna à la suite de l'empereur et du roi de France

la plupart des chevaliers de leurs Etats. On compta, dit-on, dans chacune des deux armées, ſoixante et dix mille gendarmes, avec une cavalerie légère prodigieuſe : on ne compta point les fantaſſins. On ne peut guère réduire cette ſeconde émigration à moins de trois cents mille perſonnes qui, jointes aux treize cents mille que nous avons précédemment trouvées, font juſqu'à cette époque ſeize cents mille habitans tranſplantés. Les Allemands partirent les premiers, les Français enſuite. Il eſt naturel que de ces multitudes qui paſſent ſous autre climat, les maladies en emportent une grande partie. L'intempérance ſur-tout cauſa la mortalité dans l'armée de *Conrad*, vers les plaines de Conſtantinople. De-là ces bruits répandus dans l'occident, que les Grecs avaient empoiſonné les puits et les fontaines. Les mêmes excès que les premiers croiſés avaient commis furent renouvelés par les ſeconds, et donnèrent les mêmes alarmes à *Manuel Comnène*, qu'ils avaient données à ſon grand-père *Alexis*.

Nouvelles fautes des croiſés.

Conrad, après avoir paſſé le Boſphore, ſe conduiſit avec l'imprudence attachée à ces expéditions. La principauté d'Antioche ſubſiſtait. On pouvait ſe joindre à ces chrétiens de Syrie, et attendre le roi de France. Alors le grand nombre devait vaincre ; mais l'empereur allemand, jaloux du prince d'Antioche

et du roi de France, s'enfonça au milieu de l'Afie mineure. Un fultan d'Icone, plus habile que lui, attira dans des rochers cette pefante cavalerie allemande, fatiguée, rebutée, incapable d'agir dans ce terrain. Les turcs n'eurent que la peine de tuer. L'empereur bleffé, et n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, fe fauva vers Antioche, et de là fit le voyage de Jérufalem en pélerin, au lieu d'y paraître en général d'armée. Le fameux *Frédéric Barberouffe*, fon neveu et fon fucceffeur à l'empire d'Allemagne, le fuivait dans ces voyages, apprenant chez les Turcs à exercer un courage que les papes devaient mettre à de plus grandes épreuves.

L'entreprife de *Louis le jeune* eut le même fuccès. Il faut avouer que ceux qui l'accompagnaient n'eurent pas plus de prudence que les Allemands, et eurent beaucoup moins de juftice. A peine fut-on arrivé dans la Thrace, qu'un évêque de Langres propofa de fe rendre maître de Conftantinople; mais la honte d'une telle action était trop sûre, et le fuccès trop incertain. L'armée françaife paffa l'Hellefpont fur les traces de l'empereur *Conrad*.

Il n'y a perfonne, je crois, qui n'ait obfervé que ces puiffantes armées de chrétiens firent la guerre dans ces mêmes pays où *Alexandre* remporta toujours la victoire, avec bien moins

de troupes, contre des ennemis incomparablement plus puiſſans que ne l'étaient alors les Turcs et les Arabes. Il fallait qu'il y eût dans la diſcipline militaire de ces princes croiſés un défaut radical, qui devait néceſſairement rendre leur courage inutile. Ce défaut était probablement l'eſprit d'indépendance que le gouvernement féodal avait établi en Europe. Des chefs ſans expérience et ſans art conduiſaient dans des pays inconnus des multitudes déréglées. Le roi de France, ſurpris comme l'empereur dans des rochers vers Laodicée, fut battu comme lui; mais il eſſuya dans Antioche des malheurs domeſtiques plus ſenſibles que ces calamités. *Raimond*, prince d'Antioche, chez lequel il ſe réfugia avec la reine *Eléonore*, ſa femme, fit publiquement l'amour à cette princeſſe. On dit même qu'elle oubliait toutes les fatigues d'un ſi cruel voyage avec un jeune turc d'une rare beauté, nommé *Saladin*.

Déſaſtres de *Louis le jeune.*

Louis enleva ſa femme d'Antioche, et la conduiſit à Jéruſalem, en danger d'être pris avec elle, ſoit par les muſulmans, ſoit par les troupes du prince d'Antioche. Il eut du moins la ſatisfaction d'accomplir ſon vœu, et de pouvoir un jour dire à St *Bernard*, qu'il avait vu Bethléem et Nazareth. Mais pendant ce voyage, ce qui lui reſtait de ſoldats fut battu

battu et difperfé de tous côtés : enfin trois
mille français défertèrent à la fois, et fe firent 1148.
mahométans pour avoir du pain.

La conclufion de cette croifade fut que l'empereur *Conrad* retourna prefque feul en Allemagne. Le roi *Louis le jeune* ne ramena en France que fa femme et quelques courtifans. A fon retour il fit caffer fon mariage avec *Eléonore de Guienne*, fous prétexte de parenté, car l'adultère, ainfi qu'on l'a déjà remarqué, n'annullait point le facrement du mariage; mais, par la plus abfurde des lois, le crime d'avoir époufé fon arrière-coufine annullait ce facrement. *Louis* n'était pas affez puiffant pour garder la dot en renvoyant la perfonne; il perdit la Guienne, cette belle province de France, après avoir perdu en Afie la plus floriffante armée que fon pays eût encore mife fur pied. Mille familles défolées éclatèrent en vain contre les prophéties de *Bernard*, qui en fut quitte pour fe comparer à *Moïfe*, lequel, difait-il, avait comme lui promis de la part de DIEU aux Ifraélites de les conduire dans une terre heureufe, et qui vit périr la première génération dans les déferts.

CHAPITRE LVI.

De Saladin.

Alliance du roi chrétien de Jérusalem avec un foudan.

APRÈS ces malheureufes expéditions, les chrétiens de l'Afie furent plus divifés que jamais entre eux. La même fureur régnait chez les mufulmans. Le prétexte de la religion n'avait plus de part aux affaires politiques. Il arriva même, vers l'an 1166, qu'*Amauri*, roi de Jérufalem, fe ligua avec le foudan d'Egypte contre les Turcs; mais à peine le roi de Jérufalem avait-il figné ce traité, qu'il le viola. Les chrétiens poffédaient encore Jérufalem, et difputaient quelques territoires de la Syrie aux Turcs et aux Tartares. Tandis que l'Europe était épuifée pour cette guerre, tandis qu'*Andronic Comnène* montait fur le trône chancelant de Conftantinople par le meurtre de fon neveu, et que *Frédéric Barberouffe* et les
1182. papes tenaient l'Italie en armes, la nature produifit un de ces accidens qui devraient faire rentrer les hommes en eux-mêmes, et leur montrer le peu qu'ils font, et le peu qu'ils fe difputent. Un tremblement de terre, plus étendu que celui qui s'eft fait fentir en 1755, renverfa la plupart des villes de Syrie et de ce petit Etat de Jérufalem; la

Horrible tremblement de terre.

terre engloutit en cent endroits les animaux et les hommes. On prêcha aux Turcs que DIEU puniſſait les chrétiens; on prêcha aux chrétiens que DIEU ſe déclarait contre les Turcs; et on continua de ſe battre ſur les débris de la Syrie.

Saladin.

Au milieu de tant de ruines s'élevait le grand *Salaheddin*, qu'on nommait en Europe *Saladin*. C'était un perſan d'origine, du petit pays des Curdes, nation toujours guerrière et toujours libre. Il fut un de ces capitaines qui s'emparaient des terres des califes; et aucun ne fut auſſi puiſſant que lui. Il conquit en peu de temps l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, la Perſe et la Méſopotamie. *Saladin*, maître de tant de pays, ſongea bientôt à conquérir le royaume de Jéruſalem. De violentes factions déchiraient ce petit Etat, et hâtaient ſa ruine. *Gui de Luſignan*, couronné roi, mais à qui on diſputait la couronne, raſſembla dans la Galilée tous ces chrétiens diviſés que le péril réuniſſait, et marcha contre *Saladin;* l'évêque de Ptolémaïs portant la chappe par-deſſus ſa cuiraſſe, et tenant entre ſes bras une croix qu'on perſuada aux chrétiens être la même qui avait été l'inſtrument de la mort de JESUS-CHRIST. Cependant tous les chrétiens furent tués ou pris. Le roi captif, qui ne s'attendait qu'à la mort, fut étonné d'être traité par

Le roi de Jéruſalem captif de *Saladin.*

Saladin comme aujourd'hui les prisonniers de guerre le sont par les généraux les plus humains.

Saladin présenta de sa main à *Lusignan* une coupe de liqueur rafraîchie dans la neige. Le roi, après avoir bu, voulut donner sa coupe à un de ses capitaines, nommé *Renaud de Châtillon*. C'était une coutume inviolable, établie chez les musulmans, et qui se conserve encore chez quelques arabes, de ne point faire mourir les prisonniers auxquels ils avaient donné à boire et à manger. Ce droit de l'ancienne hospitalité était sacré pour *Saladin*. Il ne souffrit pas que *Renaud de Châtillon* bût après le roi. Ce capitaine avait violé plusieurs fois sa promesse. Le vainqueur avait juré de le punir; et montrant qu'il savait se venger comme pardonner, il abattit d'un coup
1187. de sabre la tête de ce perfide. Arrivé aux
Générosité de *Saladin*. portes de Jérusalem, qui ne pouvait plus se défendre, il accorda à la reine, femme de *Lusignan*, une capitulation qu'elle n'espérait pas. Il lui permit de se retirer où elle voudrait. Il n'exigea aucune rançon des grecs qui demeuraient dans la ville. Lorsqu'il fit son entrée dans Jérusalem, plusieurs femmes vinrent se jeter à ses pieds, en lui redemandant les unes leurs maris, les autres leurs enfans, ou leurs pères qui étaient dans ses fers. Il les

leur rendit avec une générofité qui n'avait pas encore eu d'exemple dans cette partie du monde. *Saladin* fit laver avec de l'eau rofe, par les mains même des chrétiens, la mofquée qui avait été changée en églife. Il y plaça une chaire magnifique, à laquelle *Noradin*, foudan d'Alep, avait travaillé lui-même, et fit graver fur la porte ces paroles : „ Le roi *Saladin*, „ ferviteur de DIEU, mit cet infcription après „ que DIEU eut pris Jérufalem par fes mains. „

Il purifie la mofquée.

Il établit des écoles mufulmanes; mais malgré fon attachement à fa religion, il rendit aux chrétiens orientaux l'églife qu'on appelle du *faint-fépulcre*, quoiqu'il ne foit point du tout vraifemblable que JESUS ait été enterré en cet endroit. Il faut ajouter que *Saladin*, au bout d'un an, rendit la liberté à *Gui de Lufignan*, en lui fefant jurer qu'il ne porterait jamais les armes contre fon libérateur. *Lufignan* ne tint pas fa parole.

Pendant que l'Afie mineure avait été le théâtre du zèle, de la gloire, des crimes et des malheurs de tant des milliers de croifés, la fureur d'annoncer la religion, les armes à la main, s'était répandue dans le fond du Nord.

Croifade dans le Nord.

Nous avons vu, il n'y a qu'un moment, *Charlemagne* convertir l'Allemagne feptentrionale avec le fer et le feu. Nous avons vu enfuite les Danois idolâtres faire trembler

l'Europe, conquérir la Normandie, ſans tenter jamais de faire recevoir l'idolâtrie chez les vainqueurs. A peine le chriſtianiſme fut affermi dans le Danemarck, dans la Saxe et dans la Scandinavie, qu'on y prêcha une croiſade contre les païens du Nord qu'on appelait *Sclaves*, ou *Slaves*, et qui ont donné le nom à ce pays qui touche à la Hongrie, et qu'on appelle Sclavonie. Les chrétiens s'armèrent contre eux depuis Brême juſqu'au fond de la Scandinavie. Plus de cent mille croiſés portèrent la derſtuction chez ces peuples. On tua beaucoup de monde ; on ne convertit perſonne. On peut encore ajouter la perte de ces cent mille hommes aux ſeize cents mille que le fanatiſme de ces temps-là coûtait à l'Europe.

Cependant il ne reſtait aux chrétiens d'Aſie qu'Antioche, Tripoli, Joppé et la ville de Tyr. *Saladin* poſſédait tout le reſte, ſoit par lui-même, ſoit par ſon gendre, le ſultan d'Iconium ou de Cogni.

Dixme ſaladine. Au bruit des victoires de *Saladin*, toute l'Europe fut troublée. Le pape *Clément III* remua la France, l'Allemagne, l'Angleterre. *Philippe-Auguſte* qui régnait alors en France, et le vieux *Henri II*, roi d'Angleterre, ſuſpendirent leurs différens, et mirent toute leur rivalité à marcher à l'envi au ſecours de l'Aſie. Ils ordonnèrent, chacun dans leurs

Etats, que tous ceux qui ne ſe croiſeraient point payeraient le dixième de leurs revenus et de leurs biens-meubles pour les frais de l'armement. C'eſt ce qu'on appelle *la dixme ſaladine* ; taxe qui ſervait de trophée à la gloire du conquérant.

Cet empereur *Frédéric Barberouſſe*, ſi fameux par les perſécutions qu'il eſſuya des papes et qu'il leur fit ſouffrir, ſe croiſa preſqu'au même temps. Il ſemblait être chez les chrétiens d'Aſie ce que *Saladin* était chez les Turcs : politique, grand capitaine, éprouvé par la fortune ; il conduiſait une armée de cent cinquante mille combattans. Il prit le premier la précaution d'ordonner qu'on ne reçût aucun croiſé qui n'eût au moins cinquante écus, afin que chacun pût par ſon induſtrie, prévenir les horribles diſettes qui avaient contribué à faire périr les armées précédentes.

L'empereur de Conſtantinople allié de *Saladin*.

Il lui fallut d'abord combattre les Grecs. La cour de Conſtantinople, fatiguée d'être continuellement menacée par les Latins, fit enfin une alliance avec *Saladin*. Cette alliance révolta l'Europe; mais il eſt évident qu'elle était indiſpenſable : on ne s'allie point avec un ennemi naturel ſans néceſſité. Nos alliances d'aujourd'hui avec les Turcs, moins néceſſaires peut-être, ne cauſent pas tant de murmures. *Frédéric* s'ouvrit un paſſage dans la Thrace,

les armes à la main, contre l'empereur *Isaac l'Ange :* et victorieux des Grecs, il gagna deux batailles contre le sultan de Cogni ; mais s'étant baigné tout en sueur dans les eaux d'une rivière qu'on croit être le Cidnus, il en mourut, et ses victoires furent inutiles. Elles avaient coûté cher, sans doute, puisque son fils le duc de Suabe ne put rassembler de ces cent cinquante mille hommes que sept à huit mille tout au plus. Il les conduisit à Antioche, et joignit ces débris à ceux du roi de Jérusalem, *Gui de Lusignan*, qui voulait encore attaquer son vainqueur *Saladin*, malgré la foi des sermens, et malgré l'inégalité des armes.

Après plusieurs combats, dont aucun ne fut décisif, ce fils de *Frédéric Barberousse*, qui eût pu être empereur d'Occident, perdit la vie près de Ptolémaïs. Ceux qui ont écrit qu'il mourut martyr de la chasteté, et qu'il eût pu réchapper par l'usage des femmes, sont à la fois des panégyristes bien hardis et des physiciens peu instruits. On a eu la sottise d'en dire autant depuis du roi de France, *Louis VIII.*

Philippe-Auguste et *Richard cœur de lion.*

L'Asie mineure était un gouffre où l'Europe venait se précipiter. Non-seulement cette armée immense de l'empereur *Frédéric* était perdue ; mais des flottes d'anglais, de français, d'italiens, d'allemands, précédant encore l'arrivée

de

de *Philippe-Auguſte* et de *Richard cœur de lion*, avaient amené de nouveaux croiſés et de nouvelles victimes.

Le roi de France et le roi d'Angleterre arrivèrent enfin en Syrie devant Ptolémaïs. Preſque tous les chrétiens de l'Orient s'étaient raſſemblés pour aſſiéger cette ville. *Saladin* était embarraſſé vers l'Euphrate dans une guerre civile. Quand les deux rois eurent joint leurs forces à celles des chrétiens d'Orient, on compta plus de trois cents mille combattans.

Ptolémaïs à la vérité fut priſe; mais la diſcorde, qui devait néceſſairement diviſer deux rivaux de gloire et d'intérêt, tels que *Philippe* et *Richard*, fit plus de mal que ces trois cents mille hommes ne firent d'exploits heureux. *Philippe* fatigué de ces diviſions, et plus encore de la ſupériorité et de l'aſcendant que prenait en tout *Richard* ſon vaſſal, retourna dans ſa patrie, qu'il n'eût pas dû quitter peut-être, mais qu'il eût dû revoir avec plus de gloire. 1190.

Richard, demeuré maître du champ d'honneur, mais non de cette multitude de croiſés, plus diviſés entre eux que ne l'avaient été les deux rois, déploya vainement le courage le plus héroïque. *Saladin*, qui revenait vainqueur de la Méſopotamie, livra bataille aux croiſés près de Céſarée. *Richard* eut la gloire de

défarmer *Saladin :* ce fut prefque tout ce qu'il gagna dans cette expédition mémorable.

Les fatigues, les maladies, les petits combats, les querelles continuelles ruinèrent cette grande armée ; et *Richard* s'en retourna avec plus de gloire, à la vérité, que *Philippe-Augufte*, mais d'une manière bien moins prudente. Il partit avec un feul vaiffeau ; et ce vaiffeau ayant fait naufrage fur les côtes de Venife, il traverfa déguifé et mal accompagné la moitié de l'Allemagne. Il avait offenfé en Syrie par fes hauteurs un duc d'Autriche, et il eut l'imprudence de paffer par fes terres.
1193. Ce duc d'Autriche le chargea de chaînes, et le livra au barbare et lâche empereur *Henri VI*, qui le garda en prifon comme un ennemi qu'il aurait pris en guerre, et qui exigea de lui, dit-on, cent mille marcs d'argent pour fa rançon. Mais cent mille marcs d'argent fin feraient aujourd'hui, en 1778, environ cinq millions et demi ; et alors l'Angleterre n'était pas en état de payer cette fomme : c'était probablement cent mille marques (*marcas*) qui revenaient à cent mille écus. Nous en avons parlé au chapitre XLIX.

Mort de *Saladin :* fon teftament.

Saladin, qui avait fait un traité avec *Richard*, par lequel il laiffait aux chrétiens le rivage de la mer depuis Tyr jufqu'à Joppé, garda fidèlement fa parole. Il mourut, trois ans après, à
1195.

Damas, admiré des chrétiens même. Il avait fait porter dans sa dernière maladie, au lieu du drapeau qu'on élevait devant sa porte, le drap qui devait l'ensevelir; et celui qui tenait cet étendard de la mort, criait à haute voix: „ Voilà tout ce que *Saladin*, vainqueur de „ l'Orient, remporte de ses conquêtes. „ On dit qu'il laissa, par son testament, des distributions égales d'aumônes aux pauvres mahométans, juifs et chrétiens; voulant faire entendre, par cette disposition, que tous les hommes sont frères, et que, pour les secourir, il ne faut pas s'informer de ce qu'ils croient, mais de ce qu'ils souffrent. Peu de nos princes chrétiens ont eu cette magnificence; et peu de ces chroniqueurs dont l'Europe est surchargée ont su rendre justice.

L'ardeur des croisades ne s'amortissait pas, et les guerres de *Philippe-Auguste* contre l'Angleterre et contre l'Allemagne, n'empêchèrent pas qu'un grand nombre de seigneurs français ne se croisât encore. Le principal moteur de cette émigration fut un prince flamand, ainsi que *Godefroi de Bouillon*, chef de la première : c'était *Baudouin*, comte de Flandre. Quatre mille chevaliers, neuf mille écuyers, et vingt mille hommes de pied, composèrent cette croisade nouvelle qu'on peut appeler la cinquième.

Venise gagne aux croisades. Venise devenait de jour en jour une république redoutable, qui appuyait son commerce par la guerre. Il fallut s'adresser à elle préférablement à tous les rois de l'Europe. Elle s'était mise en état d'équiper des flottes, que les rois d'Angleterre, d'Allemagne, de France, ne pouvaient alors fournir. Ces républicains industrieux gagnèrent à cette croisade de l'argent et des terres. Premièrement, ils se firent payer quatre-vingt-cinq mille écus d'or, pour transporter seulement l'armée dans le
1202. trajet. Secondement, ils se servirent de cette armée même, à laquelle ils joignirent cinquante galères, pour faire d'abord des conquêtes en Dalmatie.

Le pape *Innocent III* les excommunia, soit pour la forme, soit qu'il craignît déjà leur grandeur. Ces croisés excommuniés n'en prirent pas moins Zara et son territoire, qui accrut les forces de Venise en Dalmatie.

Cette croisade fut différente de toutes les autres, en ce qu'elle trouva Constantinople divisée, et que les précédentes avaient eu en tête des empereurs affermis. Les Vénitiens, le comte de Flandre, le marquis de Montferrat joint à eux, enfin les principaux chefs, toujours politiques quand la multitude est effrénée, virent que le temps était venu d'exécuter l'ancien projet contre l'empire des Grecs.

Ainſi les chrétiens dirigèrent leur croiſade contre le premier prince de la chrétienté.

CHAPITRE LVII.

Les croiſés envahiſſent Conſtantinople. Malheurs de cette ville et des empereurs grecs. Croiſade en Egypte. Aventure ſingulière de S[t] François d'Aſſiſe. Diſgrâces des chrétiens.

L'EMPIRE de Conſtantinople, qui avait toujours le titre d'empire romain, poſſédait encore la Thrace, la Gréce entière, les îles, l'Epire, et étendait ſa domination en Europe juſqu'à Belgrade et juſqu'à la Valachie. Il diſputait les reſtes de l'Aſie mineure aux Arabes, aux Turcs et aux croiſés. On cultiva toujours les ſciences et les beaux arts dans la ville impériale. Il y eut une ſuite d'hiſtoriens non interrompue, juſqu'au temps où *Mahomet II* s'en rendit maître. Les hiſtoriens étaient ou des empereurs, ou des princes, ou des hommes d'Etat, et n'en écrivaient pas mieux : ils ne parlent que de dévotion ; ils déguiſent tous les faits ; ils ne cherchent qu'un vain arrangement de paroles ; ils n'ont de l'ancienne Gréce que la loquacité : la controverſe était l'étude de la cour. L'empereur *Manuel*,

au douzième ſiècle, diſputa long-temps avec ſes évêques ſur ces paroles, *Mon père eſt plus grand que moi*, pendant qu'il avait à craindre les croiſés et les Turcs. Il y avait un catéchiſme grec, dans lequel on anathématiſait avec exécration ce verſet ſi connu de l'alcoran, où il eſt dit, que *Dieu eſt un être infini, qui n'a point été engendré, et qui n'a engendré perſonne. Manuel* voulut qu'on ôtât du catéchiſme cet anathême. Ces diſputes ſignalèrent ſon règne, et l'affaiblirent. Mais remarquez que dans cette diſpute *Manuel* ménageait les muſulmans. Il ne voulait pas que dans le catéchiſme grec on inſultât un peuple victorieux, qui n'admettait qu'un Dieu incommunicable, et que notre Trinité révoltait.

1185. *Alexis Manuel*, ſon fils, qui épouſa une fille du roi de France, *Louis le jeune*, fut détrôné par *Andronic*, un de ſes parens. Cet *Andronic* le fut à ſon tour par un officier du palais, nommé *Iſaac l'Ange*. On traîna l'empereur *Andronic* dans les rues ; on lui coupa une main, on lui creva les yeux, on lui verſa de l'eau bouillante ſur le corps, et il expira dans les plus cruels ſupplices.

Révolutions horribles dans l'empire grec. 1195.

Iſaac l'Ange, qui avait puni un uſurpateur avec tant d'atrocité, fut lui-même dépouillé par ſon propre frère, *Alexis l'Ange*, qui lui fit crever les yeux. Cet *Alexis l'Ange* prit le nom

de *Comnène*, quoiqu'il ne fût pas de la famille impériale des *Comnène;* et ce fut lui qui fut la cauſe de la priſe de Conſtantinople par les croiſés.

Le fils d'*Iſaac l'Ange* alla implorer le ſecours du pape, et ſur-tout des Vénitiens, contre la barbarie de ſon oncle. Pour s'aſſurer de leur ſecours, il renonça à l'Egliſe grecque, et embraſſa le culte de la latine. Les Vénitiens et quelques princes croiſés, comme *Baudouin*, comte de Flandre, *Boniface*, marquis de Montferrat, lui donnèrent leur dangereux ſecours. De tels auxiliaires furent également odieux à tous les partis. Ils campaient hors de la ville, toujours pleine de tumulte. Le jeune *Alexis*, déteſté des Grecs pour avoir introduit les Latins fut immolé bientôt à une nouvelle faction. Un de ſes parens, ſurnommé *Mirziflos*, l'étrangla de ſes mains, et prit les brodequins rouges qui étaient la marque de l'empire.

Prise de Conſtantinople par les croiſés. 1204.

Les croiſés, qui avaient alors le prétexte de venger leurs créatures, profitèrent des ſéditions qui déſolaient la ville, pour la ravager. Ils y entrèrent preſque ſans réſiſtance; et ayant tué tout ce qui ſe préſenta, ils s'abandonnèrent à tous les excès de la fureur et de l'avarice. *Nicétas* aſſure que le ſeul butin des ſeigneurs de France fut évalué deux cents mille livres d'argent en poids. Les égliſes

furent pillées ; et, ce qui marque aſſez le caractère de la nation, qui n'a jamais changé, les Français dansèrent avec des femmes dans le ſanctuaire de l'égliſe de Sainte-Sophie, tandis qu'une des proſtituées qui ſuivaient l'armée de *Baudouin*, chantait des chanſons de ſa profeſſion dans la chaire patriarchale. Les Grecs avaient ſouvent prié la ſainte Vierge, en aſſaſſinant leurs princes. Les Français buvaient, chantaient, careſſaient des filles dans la cathédrale, en la pillant : chaque nation a ſon caractère. (1)

(1) „ On jeta les reliques dans des lieux immondes ; on „ répandit par terre le corps et le ſang de notre Seigneur ; „ on employa les vaſes ſacrés à des uſages profanes.... „ Une femme inſolente vint danſer *dans le ſanctuaire*, et s'aſſeoir „ dans les ſiéges des prêtres. „ *Fleuri*, année 1204.

Le pape *Innocent III*, ſi connu par la violence de ſa conduite et ſa cruauté envers les Albigeois, reprocha aux croiſés d'avoir *expoſé à l'inſolence des valets, non-ſeulement les femmes mariées et les veuves, mais les filles et les religieuſes. Idem*, année 1205.

Comme de ſavans critiques ont prétendu que M. de *Voltaire* avait ici altéré l'hiſtoire, nous avons cru devoir citer ces paſſages de *Fleuri*, tirés de *Nicétas*, auteur contemporain, dont nous rapporterons les expreſſions, d'après la traduction latine de *Jérôme Wolf*.

Quid.... referam.... reliquiarum ſanctorum martyrum in loca fœda abjectionem. Quod verò auditu horrendum eſt, id tum erat cernere, ut divinus ſanguis et corpus Chriſti humi effunderetur, et abjiceretur. Qui autem pretioſas eorum capſulas capiebant.... ipſas confractas pro patinis et poculis uſurpabant.....

Muli et jumenta ſellis inſtrata uſque ad templi adita introducebantur, quorum nonnulla cum ob ſplendidum et lubricum ſolum pedibus inſiſtere nequirent prolapſa confodiebantur, ut effuſis cruore et ſtercore ſacrum pavimentum inquinaretur. Imò et muliercula quædam cooperta

Ce fut pour la première fois que la ville de Conſtantinople fut priſe et ſaccagée par des étrangers, et elle le fut par des chrétiens qui avaient fait vœu de ne combattre que les infidèles.

On ne voit pas que ce feu grégeois, tant vanté par les hiſtoriens, ait fait le moindre effet. S'il était tel qu'on le dit, il eût toujours donné ſur terre et ſur mer une victoire aſſurée. Si c'était quelque choſe de ſemblable à nos phoſphores, l'eau pouvait, à la vérité, le conſerver, mais il n'aurait point eu d'action dans l'eau. Enfin, malgré ce ſecret, les Turcs avaient enlevé preſque toute l'Aſie mineure aux Grecs, et les latins leur arrachèrent le reſte.

Election ſingulière d'un empereur.

Le plus puiſſant des croiſés, *Baudouin*, comte de Flandre, ſe fit élire empereur. Ils étaient quatre prétendans. On mit quatre grands calices de l'égliſe de *Sophie* pleins de vin devant eux. Celui qui était deſtiné à l'élu, était ſeul conſacré. *Baudouin* le but, prit les brodequins rouges, et fut reconnu. Ce nouvel

peccatis, Chriſto inſultans et in patriarchæ ſolio conſedens fractum canticum cecinit, et ſæpe in orbem rotata ſaltavit.... Abominationem et deſolationem in loco ſancto vidimus meretricios ſermones rotundo ore proferentem.

Uno conſenſu omnia ſumma ſcelera et piacula omnibus ex æquo ſtudio erant.... in angiportis, in triviis, in templis quærelæ, fletus.... virorum gemitus, mulierum ejulatus, lacerationes, ſtupra.

uſurpateur condamna l'autre uſurpateur *Mirziflos* (*a*) à être précipité du haut d'une colonne. Les autres croiſés partagèrent l'empire. Les Vénitiens ſe donnèrent le Péloponèſe, l'île de Candie et pluſieurs villes des côtes de Phrygie, qui n'avaient point ſubi le joug des Turcs. Le marquis de Montferrat prit la Theſſalie. Ainſi *Baudouin* n'eut guère pour lui que la Thrace et la Mœſie. A l'égard du pape, il y gagna, du moins pour un temps, l'Egliſe d'Orient. Cette conquête eût pu, avec le temps, valoir un royaume : Conſtantinople était autre choſe que Jéruſalem.

Ainſi le ſeul fruit des chrétiens dans leurs barbares croiſades fut d'exterminer d'autres chrétiens. Ces croiſés, qui ruinaient l'Empire, auraient pu bien plus aiſément que tous leurs prédéceſſeurs chaſſer les Turcs de l'Aſie. Les Etats de *Saladin* étaient déchirés. Mais de tant de chevaliers qui avaient fait vœu d'aller ſecourir Jéruſalem, il ne paſſa en Syrie que le petit nombre de ceux qui ne purent avoir part aux dépouilles des Grecs. De ce petit nombre fut *Simon de Monfort* qui, ayant en vain cherché un état en Gréce et en Syrie, ſe mit enſuite à la tête d'une croiſade contre les

(*a*) Les Français alors très-groſſiers l'appellent *Murſufle*, ainſi que d'*Auguſte* ils ont fait *août ;* de *pavo*, *paon ;* de *viginti*, *vingt ;* de *canis*, *ckien ;* de *lupus*, *loup*, &c.

Albigeois, pour uſurper avec la croix quelque choſe ſur les chrétiens ſes frères.

Il reſtait beaucoup de princes de la famille impériale des *Comnène*, qui ne perdirent point courage dans la deſtruction de leur empire. Un d'eux, qui portait auſſi le nom d'*Alexis*, ſe réfugia avec quelques vaiſſeaux vers la Colchide; et là, entre la mer Noire et le mont Caucaſe, forma un petit Etat qu'on appela l'*empire de Trébiſonde :* tant on abuſait de ce mot d'*empire*.

Débris de l'empire grec.

Théodore Laſcaris reprit Nicée, et s'établit dans la Bithynie, en ſe ſervant à propos des Arabes contre les Turcs. Il ſe donna auſſi le titre d'empereur, et fit élire un patriarche de ſa communion. D'autres Grecs, unis avec les Turcs mêmes, appelèrent à leur ſecours leurs anciens ennemis les Bulgares, contre le nouvel empereur *Baudouin de Flandre*, qui jouit à peine de ſa conquête. Vaincu par eux 1205.
près d'Andrinople, on lui coupa les bras et les jambes, et il expira en proie aux bêtes féroces.

Les ſources de ces émigrations devaient tarir alors; mais les eſprits des hommes étaient en mouvement. Les confeſſeurs ordonnaient aux pénitens d'aller à la Terre ſainte. Les fauſſes nouvelles qui en venaient tous les jours donnaient de fauſſes eſpérances.

Croisades dégénérées en folie.

Un moine breton, nommé *Esloin*, conduisit en Syrie, vers l'an 1204, une multitude de bretons. La veuve d'un roi de Hongrie se croisa avec quelques femmes, croyant qu'on ne pouvait gagner le ciel que par ce voyage. Cette maladie épidémique passa jusqu'aux enfans : il y en eut des milliers qui, conduits par des maîtres d'école et des moines, quittèrent les maisons de leurs parens, sur la foi de ces paroles : *Seigneur, tu as tiré ta gloire des enfans.* Leurs conducteurs en vendirent une partie aux musulmans : le reste périt de misère.

L'Etat d'Antioche était ce que les chrétiens avaient conservé de plus considérable en Syrie. Le royaume de Jérusalem n'existait plus que dans Ptolémaïs. Cependant il était établi dans l'Occident qu'il fallait un roi de Jérusalem. Un *Emery de Lusignan*, roi titulaire, étant mort vers l'an 1205, l'évêque de Ptolémaïs proposa d'aller demander en France un roi de Judée. *Philippe-Auguste* nomma un cadet de la maison de *Brienne* en Champagne, qui avait à peine un patrimoine. On voit, par le choix du roi, quel était le royaume.

Le roi de France fait un roi de Jérusalem.

Ce roi titulaire, ses chevaliers, les bretons qui avaient passé la mer, plusieurs princes allemands, un duc d'Autriche, *André*, roi de Hongrie, suivi d'assez belles troupes, les

templiers, les hospitaliers, les évêques de Munster et d'Utrecht; tout cela pouvait encore faire une armée de conquérans, si elle avait eu un chef; mais c'est ce qui manqua toujours.

Le roi de Hongrie s'étant retiré, un comte de Hollande entreprit ce que tant de rois et de princes n'avaient pu faire. Les chrétiens semblaient toucher au temps de se relever; leurs espérances s'accrurent par l'arrivée d'une foule de chevaliers qu'un légat du pape leur amena. Un archevêque de Bordeaux, les évêques de Paris, d'Angers, d'Autun, de Beauvais, accompagnèrent le légat avec des troupes considérables. Quatre mille anglais, autant d'italiens, vinrent sous diverses bannières. Enfin *Jean de Brienne*, qui était arrivé à Ptolémaïs presque seul, se trouve à la tête de près de cent mille combattans.

Saphadin, frère du fameux *Saladin*, qui avait joint depuis peu l'Egypte à ses autres Etats, venait de démolir les restes des murailles de Jérusalem, qui n'était plus qu'un bourg ruiné; mais comme *Saphadin* paraissait mal affermi dans l'Egypte, les croisés crurent pouvoir s'en emparer.

De Ptolémaïs le trajet est court aux embouchures du Nil. Les vaisseaux qui avaient apporté tant de chrétiens, les portèrent en trois jours vers l'ancienne Peluse.

Près des ruines de Peluſe eſt élevée Damiette ſur une chauſſée qui la défend des inonda-
1218. tions du Nil. Les croiſés commencèrent le ſiége pendant la dernière maladie de *Saphadin*, et le continuèrent après ſa mort. *Mèlédin*, l'aîné de ſes fils, régnait alors en Egypte, et paſſait pour aimer les lois, les ſciences et le repos plus que la guerre. *Corradin*, ſultan de Damas, à qui la Syrie était tombée en partage, vint le ſecourir contre les chrétiens. Le ſiége, qui dura deux ans, fut mémorable en Europe, en Aſie et en Afrique.

S[t] *François d'Aſſiſe*, qui établiſſait alors ſon ordre, paſſa lui-même au camp des aſſiégeans; et s'étant imaginé qu'il pourrait aiſément convertir le ſultan *Mélédin*, il s'avança avec ſon compagnon, frère *Illuminé*, vers le camp des Egyptiens. On les prit, on les conduiſit au ſultan. *François* le prêcha en italien. Il propoſa à *Mélédin* de faire allumer un grand feu dans lequel ſes imans d'un côté, *François* et *Illuminé* de l'autre, ſe jetteraient, pour faire voir quelle était la religion véritable. *Mélédin*, à qui un interprète expliquait cette propoſition ſingulière, répondit en riant que ſes prêtres n'étaient pas des hommes à ſe jeter au feu pour leur foi : alors *François* propoſa de s'y jeter tout ſeul. *Mélédin* lui dit que s'il acceptait une telle offre, il paraîtrait douter

de ſa religion. Enſuite il renvoya *François* avec bonté, voyant bien qu'il ne pouvait être un homme dangereux.

Telle eſt la force de l'enthouſiaſme, que *François* n'ayant pu réuſſir à ſe jeter dans un bûcher en Egypte, et à rendre le ſoudan chrétien, voulut tenter cette aventure à Maroc. Il s'embarqua d'abord pour l'Eſpagne; mais étant tombé malade, il obtint de frère *Gille* et de quatre autres de ſes compagnons qu'ils allaſſent convertir les Maroquins. Frère *Gille* et les quatre moines font voile vers Tétuan, arrivent à Maroc, et prêchent en italien dans une charrette. Le miramolin ayant pitié d'eux, les fit rembarquer pour l'Eſpagne; ils revinrent une ſeconde fois, on les renvoya encore. Ils revinrent une troiſième; l'empereur pouſſé à bout, les condamna à la mort dans ſon divan, et leur trancha lui-même la tête. C'eſt un uſage ſuperſtitieux autant que barbare, que les empereurs de Maroc ſoient les premiers bourreaux de leurs pays. Les miramolins ſe diſaient deſcendus de *Mahomet*. Les premiers qui furent condamnés à mort, ſous leur empire, demandèrent de mourir de la main du maître, dans l'eſpérance d'une expiation plus pure. Cet abominable uſage s'eſt ſi bien conſervé, que le fameux empereur de Maroc, *Mulei Iſmaël*, a exécuté de ſa

1218. On coupe la tête à cinq compagnons de ſaint *François*.

main près de dix mille hommes dans ſa longue vie.

Cette mort des cinq compagnons de *François d'Aſſiſe* eſt encore célébrée tous les ans, à Coimbre, par une proceſſion auſſi ſingulière que leur aventure. On prétendit que les corps de ces franciſcains revinrent en Europe après leur mort, et s'arrêtèrent à Coimbre dans l'égliſe de Sainte-Croix. Les jeunes gens, les femmes et les filles vont tous les ans, la nuit de l'arrivée de ces martyrs, de l'égliſe de Sainte-Croix à celle des cordeliers. Les garçons ne ſont couverts que d'un petit caleçon qui ne deſcend qu'au haut des cuiſſes; les femmes et les filles ont un jupon non moins court. La marche eſt longue, et on s'arrête ſouvent.

1220. Défaite des chrétiens.

Damiette cependant fut priſe, et ſemblait ouvrir le chemin à la conquête de l'Egypte; mais *Pélage Albano*, bénédictin eſpagnol, légat du pape et cardinal, fut cauſe de ſa perte. Le légat prétendait que le pape étant chef de toutes les croiſades, celui qui le repréſentait, en était inconteſtablement le général; que le roi de Jéruſalem, n'étant roi que par la permiſſion du pape, devait obéir en tout au légat. Ces diviſions conſommèrent du temps. Il fallut écrire à Rome; le pape ordonna au roi de retourner au camp, et le

roi

roi y retourna pour ſervir ſous le bénédictin. Ce général engagea l'armée entre deux bras du Nil, précifément au temps que ce fleuve, qui nourrit et qui défend l'Egypte, commençait à ſe déborder. Le ſultan, par des écluſes, inonda le camp des chrétiens. D'un côté, il 1221.
brûla leurs vaiſſeaux; de l'autre côté, le Nil croiſſait et menaçait d'engloutir l'armée du légat. Elle ſe trouvait dans l'état où l'on peint les Egyptiens de Pharaon, quand ils virent la mer prête à retomber ſur eux.

Les contemporains conviennent que dans cette extrémité on traita avec le ſultan. Il ſe fit rendre Damiette; il renvoya l'armée en Phénicie, après avoir fait jurer que de huit ans on ne lui ferait la guerre; et il garda le roi *Jean de Brienne* en otage.

Les chrétiens n'avaient plus d'eſpérance que dans l'empereur *Frédéric II. Jean de Brienne*, ſorti d'otage, lui donna ſa fille et les droits au royaume de Jéruſalem pour dot.

Comment *Frédéric II* ſe démêlait des croiſades.

L'empereur *Frédéric II* concevait très-bien l'inutilité des croiſades; mais il fallait ménager les eſprits des peuples, et éluder les coups du pape. Il me ſemble que la conduite qu'il tint eſt un modèle de ſaine politique. Il négocie à la fois avec le pape et avec le ſultan *Mélédin*. Son traité étant ſigné entre le ſultan et lui, il part pour la Paleſtine, mais avec un

cortége plutôt qu'avec une armée. A peine eſt-il arrivé, qu'il rend public le traité par lequel on lui cède Jéruſalem, Nazareth et quelques villages. Il fait répandre dans l'Europe que, ſans verſer une goutte de ſang, il a repris les ſaints lieux. On lui reproche d'avoir laiſſé, par le traité, une moſquée dans Jéruſalem. Le patriarche de cette ville le traitait d'athée ; ailleurs il était regardé comme un prince qui ſavait régner.

Suite d'événemens étranges. Il faut avouer, quand on lit l'hiſtoire de ces temps, que ceux qui ont imaginé des romans, n'ont guère pu aller, par leur imagination, au-delà de ce que fournit ici la vérité. C'eſt peu que nous ayons vu, quelques années auparavant, un comte de Flandre qui, ayant fait vœu d'aller à la terre ſainte, ſe ſaiſit en chemin de l'empire de Conſtantinople ; c'eſt peu que *Jean de Brienne*, cadet de Champagne, devenu roi de Jéruſalem, ait été ſur le point de ſubjuguer l'Egypte. Ce même *Jean de Brienne*, n'ayant plus d'Etats, marche preſque ſeul au ſecours de Conſtantinople : il
1224. arrive pendant un interrègne, et on l'élit empereur. Son ſucceſſeur, *Baudouin II*, dernier empereur latin de Conſtantinople, toujours preſſé par les Grecs, courait, une bulle du pape à la main, implorer en vain le ſecours de tous les princes de l'Europe ; tous les

princes étaient alors hors de chez eux. Les empereurs d'Occident couraient à la terre ſainte; les papes étaient preſque toujours en France, et les rois prêts à partir pour la Paleſtine.

Thibaud de Champagne, roi de Navarre, ſi célèbre par l'amour qu'on lui ſuppoſe pour la reine *Blanche*, et par ſes chanſons, fut auſſi un de ceux qui s'embarquèrent alors pour la 1240.
Paleſtine. Il revint la même année, et c'était être heureux. Environ ſoixante et dix chevaliers français, qui voulurent ſe ſignaler avec lui, furent tous pris et menés au Grand-Caire, au neveu de *Mélédin*, nommé *Mélecſala*, qui, ayant hérité des Etats et des vertus de ſon oncle, les traita humainement, et les laiſſa enfin retourner dans leur patrie pour une rançon modique.

En ce temps le territoire de Jéruſalem n'appartient plus ni aux Syriens ni aux Egyptiens, ni aux chrétiens, ni aux muſulmans. Une révolution qui n'avait point d'exemple, donnait une nouvelle face à la plus grande partie de l'Aſie. *Gengis* et ſes Tartares avaient franchi le Caucaſe, le Taurus, l'Immaüs. Les peuples qui fuyaient devant eux, comme des bêtes féroces chaſſées de leurs repaires par d'autres animaux plus terribles, fondaient à leur tour ſur les terres abandonnées.

1244. Autres brigands. Les habitans du Chorasan, qu'on nomma *Corasmins*, poussés par les Tartares se précipitèrent sur la Syrie, ainsi que les Goths, au quatrième siècle, chassés, à ce qu'on dit, par des Scythes, étaient tombés sur l'empire romain. Ces Corasmins idolâtres égorgèrent ce qui restait à Jérusalem de Turcs, de chrétiens et de juifs. Les chrétiens qui restaient dans Antioche, dans Tyr, dans Sidon et sur ces côtes de la Syrie, suspendirent quelque temps leurs querelles particulières pour résister à ces nouveaux brigands.

Ces chrétiens étaient alors ligués avec le soudan de Damas. Les templiers, les chevaliers de Saint-Jean, les chevaliers teutoniques, étaient des défenseurs toujours armés. L'Europe fournissait sans cesse quelques volontaires. Enfin ce qu'on put ramasser, combattit les Corasmins. La défaite des croisés fut entière. Ce n'était pas-là le terme de leurs malheurs. De nouveaux turcs vinrent ravager ces côtes de Syrie après les Corasmins, et exterminèrent presque tout ce qui restait de chevaliers. Mais ces torrens passagers laissèrent toujours aux chrétiens les villes de la côte.

Les latins renfermés dans leurs villes maritimes, se virent alors sans secours, et leurs querelles augmentaient leurs malheurs. Les princes d'Antioche n'étaient occupés qu'à

faire la guerre à quelques chrétiens d'Arménie. Les factions des Vénitiens, des Génois et des Pifans fe difputaient la ville de Ptolémaïs. Les templiers et les chevaliers de Saint-Jean fe difputaient tout. L'Europe refroidie n'envoyait prefque plus de ces pélerins armés. Les efpérances des chrétiens d'Orient s'éteignaient quand St *Louis* entreprit la dernière croifade.

Fin du Tome fecond.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE X. *Suite de l'établissement du christianisme. Comment Constantin en fit la religion dominante. Décadence de l'ancienne Rome.* page 3

CHAP. XI. *Causes de la chute de l'Empire romain.* 13

CHAP. XII. *Suite de la décadence de l'ancienne Rome.* 20

CHAP. XIII. *Origine de la puissance des papes. Digression sur le sacre des rois. Lettre de St Pierre à Pepin, maire de France devenu roi. Prétendues donations au saint-siége.* 25

CHAP. XIV. *Etat de l'Eglise en Orient avant Charlemagne. Querelles pour les images. Révolution de Rome commencée.* 38

CHAP. XV. *De Charlemagne. Son ambition, sa politique. Il dépouille ses neveux de leurs Etats. Oppression et conversion des Saxons, &c.* 45

CHAP. XVI. *Charlemagne, empereur d'Occident.* 55

CHAP. XVII. *Mœurs, gouvernement et usages vers le temps de Charlemagne.* 66

CHAP. XVIII. *Suite des usages du temps de Charlemagne et avant lui. S'il était despotique, et le royaume héréditaire.* 73

CHAP. XIX. *Suite des usages du temps de Charlemagne. Commerce, finances, sciences.* 77

CHAP. XX. *De la religion du temps de Charlemagne.* 86

CHAP. XXI. *Suite des rites religieux du temps de Charlemagne.* 99

CHAP. XXII. *Suite des usages du temps de Charlemagne. De la justice, des lois. Coutumes singulières. Epreuves.* 109

CHAP. XXIII. *Louis le faible, ou le débonnaire, déposé par ses enfans et par des prélats.* 116

CHAP. XXIV. *Etat de l'Europe après la mort de Louis le débonnaire ou le faible. L'Allemagne pour toujours séparée de l'empire franc ou français.* 127

CHAP. XXV. *Des Normands, vers le neuvième siècle.* 137

CHAP. XXVI. *De l'Angleterre, vers le neuvième siècle. Alfred le grand.* 146

CHAP. XXVII. *De l'Espagne et des musulmans maures, aux huitième et neuvième siècles.* 151

CHAP. XXVIII. *Puissance des musulmans en Asie et en Europe, aux huitième et neuvième siècles. L'Italie attaquée par eux. Conduite magnanime du pape Léon IV.* 162

CHAP. XXIX. *De l'empire de Constantinople, aux huitième et neuvième siècles.* 167

CHAP. XXX. *De l'Italie; des papes; du divorce de Lothaire, roi de Lorraine; et des autres affaires de l'Eglise, aux huitième et neuvième siècles.* 175

CHAP. XXXI. *De Photius, et du schisme entre l'Orient et l'Occident.* 182

CHAP. XXXII. *Etat de l'empire d'Occident, à la fin du neuvième ſiècle.* 192

CHAP. XXXIII. *Des fiefs et de l'empire.* 195

CHAP. XXXIV. *D'Othon le grand, au dixième ſiècle.* 199

CHAP. XXXV. *De la papauté, au dixième ſiècle, avant qu'Othon le grand ſe rendît maître de Rome.* 202

CHAP. XXXVI. *Suite de l'empire d'Othon et de l'état de l'Italie.* 208

CHAP. XXXVII. *Des empereurs Othon II et III, et de Rome.* 214

CH. XXXVIII. *De la France, vers le temps de Hugues-Capet.* 221

CHAP. XXXIX. *Etat de la France, aux dixième et onzième ſiècles. Excommunication du roi Robert.* 229

CHAP. XL. *Conquête de Naples et de Sicile par des gentilshommes normands.* 235

CHAP. XLI. *De la Sicile en particulier, et du droit de légation dans cette île.* 248

CHAP. XLII. *Conquête de l'Angleterre, par Guillaume, duc de Normandie.* 254

CHAP. XLIII. *De l'état de l'Europe, aux dixième et onzième ſiècles.* 264

CHAP. XLIV. *De l'Eſpagne et des Mahométans de ce royaume, juſqu'au commencement du douzième ſiècle.* 271

CHAP. XLV. *De la religion et de la ſuperſtition, aux dixième et onzième ſiècles.* 281

CHAP. XLVI. *De l'Empire, de l'Italie, de l'empereur Henri IV et de Grégoire VII. De Rome et de l'Empire, dans le onzième ſiècle. De la donation de la comteſſe Mathilde. De la fin malheureuſe de l'empereur Henri IV, et du pape Grégoire VII.* 298

CHAP. XLVII. *De l'empereur Henri V et de Rome, juſqu'à Frédéric I.* 319

CHAP. XLVIII. *De Frédéric Barberouſſe. Cérémonies du couronnement des empereurs et des papes. Suite des guerres de la liberté italique contre la puiſſance allemande. Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, et bienfaiteur du genre humain.* 326

CHAP. XLIX. *De l'empereur Henri VI, et de Rome.* 337

CHAP. L. *Etat de la France et de l'Angleterre, pendant le douzième siècle, jusqu'au règne de St Louis; de Jean sans terre et de Henri III. Grand changement dans l'administration publique en Angleterre et en France. Meurtre de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéri. L'Angleterre devenue province du domaine de Rome, &c. Le pape Innocent III joue les rois de France et d'Angleterre.* 342

CHAP. LI. *D'Othon IV et de Philippe-Auguste, au treizième siècle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre et de la France, jusqu'à la mort de Louis VIII, père de St Louis. Puissance singulière de la cour de Rome: pénitence plus singulière de Louis VIII, &c.* 363

CHAP. LIII. *De l'Orient, au temps des Croisades, et de l'état de la Palestine.* 390

CHAP. LIV. *De la première croisade, jusqu'à la prise de Jérusalem.* 399

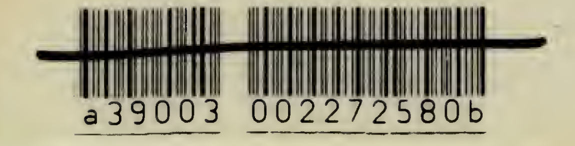
CHAP. LV. *Croisades depuis la prise de Jérusalem. Louis le jeune prend la croix. St Bernard, qui d'ailleurs fait des miracles, prédit des victoires, et on est battu. Saladin prend Jérusalem, ses exploits, sa conduite. Quel fut le divorce de Louis VII, dit le jeune, &c.* 415

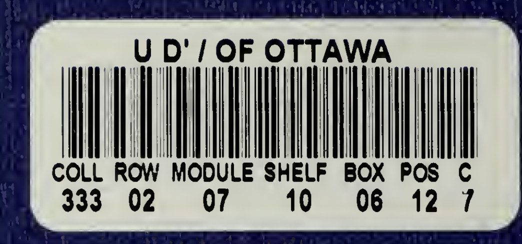
CHAP. LVI. *De Saladin.* 426

CHAP. LVII. *Les croisés envahissent Constantinople. Malheurs de cette ville et des empereurs grecs. Croisade en Egypte. Aventure singulière de St François d'Assise. Disgraces des chrétiens.* 437

Fin de la Table du second volume.




a39003 002272580b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 07 10 06 12 7